

**Université de Strasbourg**  
**École doctorale *Sciences humaines et sociales* (ED 519)**

**Que fait le sport pour l'intégration ?**

Effets sous conditions des activités physiques,  
en quartiers prioritaires de la politique de la ville

**Volume 2. Que fait le sport pour l'intégration ?**

Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, soutenu par :

Nicolas PENIN

Maître de conférences en sociologie

Université d'Artois, Faculté des sports et de l'éducation physique

Atelier Sherpas - équipe de l'URePSSS (ULR 7369)

Le 20 décembre 2023

à l'Université de Strasbourg

Devant le jury composé de

Dominique Charrier, Maître de conférences HDR en STAPS, Université Paris Saclay (rapporteur)

William Gasparini, Professeur des universités en STAPS, Université de Strasbourg (rapporteur)

Suzanne Laberge, Professeure titulaire, Université de Montréal (rapporteuse)

Williams Nuytens, Professeur des universités en STAPS, Université d'Artois

Gilles Vieille-Marchiset, Professeur des universités en STAPS, Université de Strasbourg (garant)



## SOMMAIRE

---

<b>VOLUME 2 : QUE FAIT LE SPORT POUR L'INTEGRATION ?</b> .....	<b>5</b>
<b>1 UN PROJET POLITIQUE, UN OBJET DE RECHERCHE</b> .....	<b>6</b>
1.1 L'émergence du sport comme un média éducatif et politique.....	6
1.2 L'apport critique de la sociologie .....	8
1.3 De la complexité de l'intégration .....	11
1.3.1 L'intégration à quoi ? .....	13
1.3.2 L'intégration de qui ? .....	18
1.3.3 L'intégration donne quoi ? .....	20
1.3.4 L'intégration comment ? .....	26
1.4 De la conditionnalité des effets.....	36
1.4.1 Les moyens matériels .....	37
1.4.2 L'encadrement .....	39
1.4.3 Les contenus .....	42
1.4.4 Les usagers .....	47
1.5 Conclusion : apport de la démarche scientifique à un projet politique.....	49
<b>2 UNE SERIE D'ENQUETES POUR SYSTEMATISER</b> .....	<b>51</b>
2.1 ELIPSIS : Étudier l'influence des pratiques sportives sur l'intégration sociale en quartiers « sensibles » (ANR).....	51
2.2 Cinq ans plus tard... Identifier les effets de « déclics sportifs » (APELS) .....	60
2.3 Évaluation des dynamiques d'essaimage territorial (Rebonds ! – ANCT).....	62
<b>3 LE « SPORT DU PAUVRE » : DETERMINISME MATERIEL ET PRATIQUES DE CONTREBANDE</b> .....	<b>67</b>
3.1 Accès aux pratiques sportives : territoires carencés et déterminisme matériel .....	67
3.1.1 Déficit infrastructurel et « pauvreté » de l'offre associative .....	67
3.1.2 La contribution des dispositifs sociosportifs .....	73
3.1.3 Les pratiques hors cadre : un accès contrarié .....	79
3.1.4 Traits culturels et déterminisme matériel .....	81
3.2 Pratiques de contrebande et formes d'intégration .....	86
3.2.1 Des pratiques de contrebande .....	86
3.2.2 Des formes d'intégration plurielles et dynamiques .....	89
<b>4 DES EFFETS SOUS CONDITIONS</b> .....	<b>99</b>
4.1 Les ressorts de l'intégration : socialisation, liens sociaux et désirabilité sociale ...	103
4.1.1 Socialisation et intégration .....	103
4.1.2 De l'intégration à la (re)configuration des liens sociaux.....	135
4.1.3 Désirabilité sociale et intégration .....	165
4.2 Des formes d'intégration complexes : stratification, segmentation et rapports sociaux de domination .....	172
4.2.1 Une intégration stratifiée .....	172
4.2.2 Intégration dans le sport, intégration par le sport. Effets de capitaux, effets de liens sociaux et segmentation. ....	175
4.2.3 Intégration et rapports sociaux : dominations et résistances .....	186
<b>5 CONCLUSION ET PERSPECTIVES</b> .....	<b>198</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>205</b>

<b>ANNEXES .....</b>	<b>217</b>
Annexe 1. Documents et rapports .....	217
Annexe 2. Tableau caractéristiques entretiens .....	218
Annexe 3. Lieux d’observation (Roubaix).....	223
Annexe 4. Graphiques caractérisation Roubaix / Sébastopol .....	224

## Volume 2 : Que fait le sport pour l'intégration ?

---

La seconde partie du manuscrit vise à entreprendre une systématisation originale de mes derniers travaux, non encore exploités et en cours. Ces recherches traitent de la question de la conditionnalité des effets des sports et des activités physiques dans les territoires de la précarité économique et sociale que sont les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Après une première partie discutant les enjeux scientifiques et politiques associés à l'objet, il s'agira de présenter les 4 enquêtes connexes, menées entre 2016 et 2023, sur lesquelles s'appuie ce manuscrit. La troisième partie nous permettra d'interroger les spécificités des pratiques et cultures sportives populaires, avant d'en discuter les effets et conditions d'apparitions, dans la quatrième partie. Fondamentalement, c'est la question de l'intégration que nous discuterons en tentant de contribuer, par l'étude de notre objet, à sa conceptualisation.

# 1 Un projet politique, un objet de recherche

---

## 1.1 L'émergence du sport comme un média éducatif et politique

L'intention éducative du sport et plus largement, de l'activité physique, n'est pas récente. Elle constitue même un fondement de l'émergence et du développement des pratiques sportives. Depuis les public schools Anglo-Saxonnes, sport et éducation ont été associés (Defrance, 1995). En France, le développement du sport s'est appuyé sur un soutien fort et continu de l'État, depuis les années 30 notamment. L'« utilité publique » du sport n'a ensuite cessé d'être réaffirmée sous diverses formes (Callède, 2002). L'éducation physique a ainsi pu être convoquée, à différents moments, pour servir un intérêt d'éducation et de formation (en intégrant les programmes scolaires via l'EPS), de prestige politique (lors des compétitions sportives internationales), pour renforcer les ressources associées à la défense nationale ou pour alimenter un projet plus large, sous le Front populaire par exemple, lorsque : « *Le sport, l'éducation physique, le plein air et le temps libre s'inscrivent dans un projet de société* » (Ibid., p. 447). Ce développement repose toujours implicitement sur l'idée selon laquelle, le sport et les activités physiques sont porteurs de vertus qui « contaminent » celles et ceux qui s'y engagent. À ce titre, rien d'étonnant à ce que ces référentiels soient d'abord globaux, visant la population dans son ensemble sans distinction<sup>1</sup>.

C'est plus tardivement qu'est apparue une « *sectorisation* » de l'action publique en matière de sport et d'éducation physique (Ibid.), distinguant les intentions, les publics et plus récemment encore, les territoires. Singulièrement depuis les années 1980, les sports sont pensés et mobilisés comme un outil des politiques de la ville et des politiques d'intégration dans « *une logique territoriale d'abord puisqu'ils s'appliquent à des secteurs considérés sensibles pour l'intégration sociale et non plus à l'ensemble de l'espace hexagonal* » (Augustin, 1993, p.215). Le sport, par les valeurs qu'il est supposé porter, constituerait un média éducatif de premier ordre, en particulier en périodes de « troubles » dans les quartiers populaires (Charrier et al., 2012; Falcoz & Koebel, 2005; Koebel, 2010; Mignon, 2000). Il apparaît également comme un outil pratique, à même de servir un double objet d'occupation et de contrôle, dans un contexte plus large de « *mise en place de « nouvelles » formes d'encadrement des classes populaires* »

---

<sup>1</sup> Il faut tout de même nuancer en précisant ici que l'accès massif des femmes aux pratiques sportives s'est opéré bien moins rapidement que pour les hommes et de manière très inégale selon les disciplines et selon les caractéristiques sociales des femmes. Catherine Louveau parle très justement de la « féminisation différentielle des pratiques sportives » (Louveau, 2004).

depuis le tournant des années 1970-1980 – « politiques d'insertion », « politique de la ville », justice et police « de proximité » » (Augustin, 1993). Plus récemment et comme un symbole, la reconfiguration des périmètres ministériels de 2014, situe le sport dans le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Les antennes régionales de ce ministère associent également à leur dénomination l'idée de cohésion sociale (DRJSCS – Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale). Comme si l'action publique glissait d'un soutien du sport « pour lui-même » à la mobilisation du sport comme levier inscrit dans un référentiel d'action publique plus vaste.

Plus vaste, mais aussi parfois plus localisé, lorsque le relai de l'action publique est porté par les collectivités locales (Gasparini & Vieille Marchiset, 2008). Le cas des contrats-ville illustre d'ailleurs très bien ce double mouvement, plus global dans les intentions et plus local dans le périmètre géographique d'intervention. Le rôle des collectivités locales apparaît donc central dans le développement du sport et des projets politiques associés. Ceux-ci prennent corps notamment dans la construction et l'entretien des infrastructures sportives ou par l'attribution de subventions dont le partage dépend évidemment d'enjeux, de choix politiques locaux ou de groupes d'influence (Dulac, 1998; Koebel, 2011).

Le développement du sport et plus encore de l'intégration par le sport se donnent donc à voir comme des objets éminemment politiques eu égard aux liens forts noués avec l'action publique. Le caractère politique de l'intégration par le sport se manifeste aussi dans les postures implicites qui sous-tendent ces champs d'action et d'intervention. C'est ce que démontre très bien Le Yondre (Le Yondre, 2016), en étudiant le recours à l'activité physique dans les dispositifs d'accompagnement des chômeurs de longue : penser le sport comme un outil de « remobilisation », renvoie implicitement à l'idée d'un déficit moral chez les bénéficiaires qu'il conviendrait de « rééduquer » par le sport et les « politiques du corps » qu'il traduit.

Le consensus autour de l'utilité publique du sport transcende ainsi les obédiences politiques « entre gaullistes et communistes » (Gasparini, 2008, p.8) et le seul monde du sport. Probablement parce que ce consensus est construit sur une croyance suffisamment générale pour qu'elle puisse se manifester en actes de façons très différentes : « le schème des vertus sociales et éducatives du sport est suffisamment vague (de la pacification des banlieues à la sociabilité et la réalisation de soi) pour emporter une adhésion peu critique » (Ibid., p.7). En ce sens aussi l'idée de l'intégration par le sport est d'abord une idée politique attachée à un double projet de socialisation et de contrôle.

Il est pourtant difficile de reconnaître au sport, *a priori* et définitivement quelques vertus d'intégration. La littérature sociologique sur la question est abondante et n'existe pas qu'en

France. Elle constitue un axe fort de structuration du champ de recherche plus vaste du « sport for development » (Joly & Le Yondre, 2021; Whitley et al., 2019). Dans un contexte politique marquée par la volonté de réduire les dépenses publiques, et l'inscription dans une logique de « new public management », avec son lot de contrôle et son fonctionnement contractualisé (Gasparini & Vieille Marchiset, 2008), il est attendu des acteurs du sport qu'ils fassent de plus en plus la démonstration rigoureuse des résultats produits, plutôt que de s'en remettre à cette seule « croyance collective » (Gasparini, 2008) en un sport éducatif par essence. La sociologie apparaît alors comme un recours précieux. À condition bien entendu d'en accepter la posture critique.

## 1.2 L'apport critique de la sociologie

Si la question de l'apport du sport à l'intégration se pose, c'est donc que le lien que l'on voudrait parfois évident ne va pas de soi. Le travail de recherche consiste justement à dépasser les fausses évidences et les lectures acritiques. Pour cela, l'examen de la littérature offre une première ressource. Les travaux sur la question, déjà évoqués dans le paragraphe précédent, ne sont pas rares. Il convient tout de même de revenir sur la thèse éliásienne, car celle-ci pèse de tout son poids lorsque l'on discute de l'influence du sport sur la « civilisation des mœurs » (Elias & Dunning, 1994). Présenté comme un espace dans lequel se manifeste le procès de civilisation, il participe aussi à sa diffusion. D'une part, les pratiques sportives offriraient un cadre de socialisation à la règle dans un espace tendant à limiter la violence légitime. D'autre part, elles constitueraient un exutoire, terrain d'expression du « *plaisir de la lutte et de l'agressivité* » (Elias, 1973), dans des sociétés marquées par le monopole étatique de la violence légitime. Ceci n'est pas sans rappeler le double projet politique du sport : socialisation, « *encadrement et contrôle* ». On peut penser que cette théorie contribue à légitimer durablement l'idée qui voudrait que le sport soit fondamentalement éducatif et que ce que l'on y apprend puisse faire l'objet de transfert au-delà des seuls cadres de la pratique sportive (cette idée du transfert est centrale dans la thèse éliásienne). Rien de très étonnant donc à ce que le sport figure parmi les supports de choix pour l'« *encadrement des classes populaires* » (Mauger, 2001).

Mais pour intéressantes qu'elles soient, ces considérations restent trop générales pour être, en l'état, totalement satisfaisantes. L'épreuve des faits montre facilement combien, l'engagement dans une pratique sportive ne garantit pas un total autocontrôle se traduisant par un parfait respect des normes. Si les résultats sont parfois probants, en termes de participation aux

pratiques tout au moins, on en sait bien peu des effets que ces pratiques produisent durablement, particulièrement en dehors des terrains de sport.

Et pour autant qu'on en sache, ces effets semblent bien contrastés. D'abord parce que les résultats obtenus sont très hétérogènes. Ils peuvent dépendre des configurations locales des dispositifs et évidemment, de leur plus ou moins grande adéquation aux problématiques locales. Les travaux de McNulty Eitle et Eitle (Eitle & Eitle, 2002) aux États-Unis montrent aussi que la discipline sportive n'est pas sans incidence sur les cursus scolaires. Mais ils montrent surtout que cette influence n'est pas univoque, pouvant être favorable ou défavorable selon la discipline sportive, les modalités de pratique et les caractéristiques sociales des élèves. En France, d'autres travaux montrent qu'un engagement intense dans le sport, pratiqué en compétition à haut niveau notamment, peut s'accompagner d'un désengagement scolaire (Bertrand, 2008) voire même d'une forme d'isolement social (Forté, 2006). Étudiant l'accompagnement par le sport des chômeurs de longue durée, Le Yondre et Javerlhac, sans éprouver l'efficacité de ces dispositifs en matière de retour à l'emploi, montrent que ces stages contribuent à l'estime de soi et à maintenir un « *agenda du corps* » (Le Yondre & Javerlhac, 2010).

Mais parfois intégration professionnelle par le sport se confond avec intégration professionnelle dans le sport. Gasparini (2010) constate qu'alors, il peut s'agir d'une insertion professionnelle en trompe-l'œil : cantonnée au domaine sportif et souvent précaire. D'une autre manière, c'est aussi le cas lorsqu'on prétend faire du cas isolé, un fait social. Les sportifs professionnels « *champions des cités* » (ibid.) incarnent à merveille ce miroir aux alouettes produisant tellement plus d'échecs que de succès.

Car le système sportif, lorsqu'il se décline sur le mode compétitif, consacre des vainqueurs, mais fabrique aussi mécaniquement des vaincus. Il peut participer alors à ajouter de la relégation, alimentant ainsi les sentiments d'injustice et les désirs de révolte (Bergez & Cary, 2011). D'autant que l'affiliation à une association sportive, en particulier lorsque celle-ci est ancrée dans un quartier populaire et que sa population est ethnicisée, contribue parfois à renforcer les effets de stigmatisation et le sentiment d'exclusion (Coignet & Vieille-Marchiset, 2010; Nuytens & Penin, N., 2010). Le club sportif apparaît alors comme un refuge et le terreau d'un repli communautaire (Gasparini & Weiss, 2008). On peut imaginer également qu'à l'instar de ce que Moignard (Moignard, 2007) observe dans le cadre scolaire, cette « ségrégation sportive » puisse structurer la constitution de « bandes » dans les quartiers. Il n'est pas non plus inconcevable, sur ce registre, que le terrain des pratiques sportives puisse alimenter la construction et l'expression d'un « *capital guerrier* » (Sauvadet, 2005) ? Ne peut-on pas apprendre par le sport, à jouer avec la règle, ce qui revient à dire, à s'en jouer ? Apprendre à se

battre ? Apprendre à esquiver ? C'est ce que suggère en creux une enquête de Roché (Roché, 2005). Celle-ci révèle une corrélation statistique positive entre pratique sportive et activité délinquante. Ceux qui sont les plus sportifs sont aussi ceux qui déclarent le plus souvent avoir commis des actes délictuels. Sans oser parler de causalité, pour le moins cette relation statistique interpelle. Tout au moins nous retiendrons que « *la pratique sportive peut aussi bien constituer un facteur d'intégration qu'un facteur d'exclusion* » (Gasparini & Knobé, 2005, p.447).

Enfin, en posant la question de l'influence des pratiques sportives sur l'intégration, on ne peut faire l'économie de la prise en compte des publics. Ceux qui sont impliqués bien sûr. Ceux qui sont oubliés aussi. Au premier rang desquels se trouvent les filles et les femmes. Plus encore en quartiers populaires, le sport se décline très largement au masculin (Guérandel, 2017). Les filles sont comme tenues à l'écart des pratiques sportives, comme elles le sont des espaces publics. Elles obtiennent par ailleurs de meilleurs résultats scolaires que leurs pairs de l'autre sexe, s'insèrent aussi davantage dans le monde professionnel (Frickey, 2010). Elles laissent entrevoir, de manière grossière, les contours d'une corrélation négative entre engagement sportif et réussite scolaire qu'il faudrait tester.

Tous ces travaux, riches et précieux, donnent donc à voir un rapport complexe entre pratiques sportives et effets sur l'intégration. Cette démonstration peut notamment être menée grâce à la variété des situations et contextes étudiés. Cette contribution scientifique était absolument nécessaire pour rompre avec les visions grossières et trompeuses d'un sport mécaniquement intégrateur. Peut-être peut-on considérer qu'il reste aujourd'hui à systématiser et à formaliser davantage l'identification des effets produits et des conditionnalités plurielles qui président à l'apparition de ces effets. C'est ce que suggérait déjà Charrier il y a 10 ans : « *Le processus de structuration du champ s'est essentiellement appuyé au plan méthodologique sur des approches monographiques, ce qui a eu deux conséquences principales. La première concerne le rapport entre le singulier et le général. Contrairement à d'autres thèmes (les pratiques sportives, le financement du sport), l'insertion par le sport n'a pas généré d'études globales* » (Charrier et al., 2012, p.28). Le recours aux techniques de recherche quantitatives constitue certainement une piste utile à la systématisation. D'autant que ces enquêtes restent assez rares, en France notamment, mais c'est aussi le cas aux États-Unis comme le rappelle rigoureusement l'intéressante synthèse de Whitley et al. (Whitley et al., 2019), partant de la recension de 10077 études et l'analyse approfondie de 56 d'entre-elles. Les enquêtes quantitatives à grande échelle semblent pourtant tout à fait complémentaires des recherches qualitatives pour aller plus avant dans la systématisation des conditionnalités. Mais l'ambition de cette généralisation, sur

laquelle nous reviendrons plus bas, se gagne certainement d'abord, au prix d'une définition rigoureuse et peut-être plus précisément circonscrite, de l'intégration.

### 1.3 De la complexité de l'intégration

Pour de nombreuses raisons, la notion d'intégration est piégeuse. D'abord parce que les acceptions de sens commun pèsent sur la question. Celles-ci peuvent brouiller la lecture de l'objet, en particulier lorsqu'elles sont porteuses d'imposition normative confondant notamment intégration et assimilation des immigrés à la société d'accueil. C'est ce que note Collet (Collet, 2006), qui relève également deux autres écueils à la conceptualisation de l'intégration : *« le sens commun utilise « intégration » comme un jugement de valeur, les représentations sociales et politiques en ont fait un concept réservé aux immigrés et de nombreuses études sociologiques l'ont mobilisé sans interroger ce sens commun ou politique »* (p.94). Cette contribution s'inscrit dans la droite ligne des travaux de Schnapper, qui s'attachent entre autres projets à faire la sociogenèse de la notion pour mieux en contrôler le sens et les usages (Schnapper, 1991, 2003, 2007).

C'est aussi ce que note Sayad, pour qui l'emploi de ce terme *« éminemment politique »* (Sayad, 1994) ne peut pas faire l'économie de ses héritages historiques ni des *« vagues volontés politiques »* ou de *« toutes les mythologies »* (Ibid.) qui participent à ses définitions. C'est ce que le sociologue développe en rappelant comme une mise en garde qu'il en est *« de la notion d'intégration comme il en est de la notion de culture avec laquelle elle a partie liée. C'est une notion éminemment polysémique, avec cette particularité qu'aucun sens qui lui advient d'un contexte nouveau n'efface totalement les sens anciens. Il se produit une manière de sédimentation de sens, une couche sémantique récupérant une partie de la signification déposée par les couches sémantiques qui l'ont précédé »* (Sayad, 1994, p.9). Comme si le terme était durablement pollué, au point que l'on puisse légitimement se demander s'il ne vaudrait pas mieux tout simplement en abandonner l'usage. C'est ce que suggère Wieviorka dans un article dont le titre dit bien son projet : *« L'intégration : un concept en difficulté »* (Wieviorka, 2008). Pour l'auteur, en plus des remarques précédemment émises, les évolutions des sociétés occidentales contemporaines et des travaux de sociologie qui les étudient, très centrés sur le *Sujet*, s'accordent mal avec les ambitions structurales de la notion, notamment dans les constructions conceptuelles héritées de la sociologie classique d'inspiration durkheimienne. Mais ces considérations peuvent aussi être prises pour des points de vigilance qui invitent à réviser la notion en prenant garde à se départir des écueils que la littérature sur le sujet met au

jour. Plutôt que d'enterrer le concept, il y a matière à l'actualiser. D'autant que ce terme présente un caractère performatif. C'est ce que note Sayad quelques lignes après avoir écrit que : « *Le discours sur l'intégration [qui] est nécessairement un discours sur l'identité* » (Sayad, 1994, p.9) : « *On sait combien le discours sur l'identité est un discours performatif, un discours qui a aussi pour effet, quand les moyens lui en sont donnés de faire advenir à l'existence ce qu'il énonce, et, par la même, annonce* » (Ibid., p.8). Eu égard aux enjeux liés à l'usage du terme, on peut penser que la sociologie a une contribution précieuse à apporter au débat public et aux orientations politiques. On pourra certes nous taxer d'une grande immodestie, de naïveté, voire d'un manque de lucidité, à croire que les produits de la sociologie pourraient infléchir les termes du débat public et les usages de la notion d'intégration, mais au moins, le reproche de ne pas avoir essayé ne pourra nous être fait<sup>2</sup>. Cette posture renvoie d'ailleurs à celle que nous avons présentée et défendue dans la première partie de ce manuscrit d'habilitation à diriger des recherches. Alors même si, comme l'écrit Rhein, « *l'intégration est une notion complexe, qui n'appartient pas seulement au « strict » registre sociologique : c'est une notion performative, constitutive du champ politique français* » (Rhein, 2002, p.200), cela n'impose pas que la sociologie concède sans réserve, la mainmise exclusive, du politique, sur la notion. Nous défendons ici, l'idée que « l'intégration » puisse toujours être, aussi, un objet de problématisation sociologique.

Cela passe assurément, par la construction rigoureuse de ce dont on entend parler. Entreprendre un travail de sociologie sur l'intégration ne peut faire l'économie d'une conceptualisation précise. Cela constitue un garde-fou pour éviter les risques mentionnés plus tôt, et la littérature scientifique son point d'ancrage pour « *donner à la problématique de l'intégration une consistance théorique qui puisse la transformer en outil d'analyse sociologique* » (Collet, 2006, p.96). Compte tenu du caractère « *sédimenté* » (Sayad, 1994) de la notion, une construction conceptuelle ne peut s'établir sans se situer par rapport à la littérature existante.

D'autant qu'il y a matière à alimenter la réflexion. En France, comme ailleurs, l'intégration est depuis longtemps un objet privilégié de la sociologie. Un objet fondateur même, au cœur des travaux de quelques-uns des pères de la discipline en Europe et aux États-Unis : Durkheim, Weber, Park et l'école de Chicago. Un objet dont se sont emparés, celles et ceux qui ont produit puis alimenté les différents paradigmes de la sociologie : « De Durkheim à Becker ou à

---

<sup>2</sup> D'autant qu'on en sait assez peu de la réception « publique » des produits de la sociologie en dehors des travaux des grandes figures de la discipline. Il y a d'ailleurs un champ de recherche qu'il serait intéressant de développer davantage (Hirschhorn, M. (2014). Est-il vraiment utile de s'interroger sur l'utilité de la sociologie ? Plus de dix ans de débats. *Revue européenne des sciences sociales*, 52-2, 221-234.

Goffmann, c'est en termes d'« intégration » (que le concept soit utilisé ou non) qu'on a analysé les modes de formation et de perpétuation de l'ordre social » (Schnapper, 1991, p.310). Nous n'avons donc pas ici la prétention de mobiliser de façon exhaustive la production sociologique, mais de tenter une synthèse de références choisies pour conceptualiser une façon d'appréhender l'intégration autour de quatre questions : l'intégration à quoi ? L'intégration de qui ? L'intégration produit quoi ? Et l'intégration comment ? Cette formalisation semble plutôt orientée vers l'opérationnalisation que la théorisation si l'on souscrit à l'idée selon laquelle « il faut choisir entre formaliser et théoriser » (Rhein, 2002, p.205). En l'état, la formalisation proposée concède peut-être à la complexité, ce qu'elle entend offrir à la clarté. Car ces quatre axes de la conceptualisation ne peuvent être tout à fait isolés pour rendre compte d'un concept que nous qualifierons en paraphrasant Bourdieu de « *structurant et structuré* ». Nous essaierons donc également de faire apparaître les liens entre ces différents axes pour tenir l'ambition théorique, en abordant en filigrane, quelques axes de tension entre individualisme et structuralisme, universalisme et multiculturalisme, état ou processus, assimilation classique ou segmentation. Nous revendiquons surtout, une posture inspirée de la théorie ancrée développée notamment dans l'ouvrage classique de Glaser et Strauss (Glaser & Strauss, 1967), qui réconcilie empirie et théorisation, les liant de manière consubstantielle. Cette prétention nécessite que nous structurions une « sensibilité », située dans un champ de références pour éviter le risque de naviguer dans un vide théorique, mais suffisamment ouvert pour qu'il ne soit pas un carcan qui s'impose au terrain.

### ***1.3.1 L'intégration à quoi ?***

Entreprendre une tentative de conceptualisation de l'intégration nécessite que l'on s'interroge d'abord sur « l'objet » dans lequel se joue l'intégration. Intégrer, s'intégrer, être intégré, renvoient toujours à l'ensemble vers lequel l'intégration est dirigée. Pour le dire plus simplement, pour étudier l'intégration, encore faut-il pouvoir répondre à cette première question : *intégration à quoi ?* Sans que cela soit toujours discuté, cette question est au fondement implicite de tous les modèles théoriques de l'intégration. Ces théories se distinguent notamment par la façon dont elles conçoivent les ensembles sociaux « réceptacles<sup>3</sup> » de

---

<sup>3</sup> Ce terme est mal choisi car il pourrait laisser penser que « la société » ou le groupe social au sein duquel se déroule l'intégration joue un rôle tout à fait passif. Nous verrons un peu plus bas qu'il n'en est rien. Le recours à ce terme ne vaut donc qu'à ce stade de la démonstration.

l'intégration. En ce sens, une sociologie de l'intégration est une sociologie de la façon de « faire société ».

Les modèles « classiques » de l'intégration, qu'il s'agisse de la sociologie de Durkheim, de Weber ou de Park et plus largement de « la première » école de Chicago, tendent à penser l'intégration comme un processus du « vivre ensemble » participant à produire de la cohésion sociale dans un ensemble très général : *LA société*. Cette conception n'est pas sans rappeler, en France notamment, une vision politique de l'intégration et de la société, empreintes d'universalisme. Elle renvoie également à une forme de superposition de *LA société* et de l'État-nation comme le note Wieviorka : « Classiquement, la société est donc inscrite dans la Nation et dans l'État, en correspondance plus ou moins étroite avec eux, et, à la limite, les termes deviennent presque interchangeables » (Wieviorka, 2008, p.223). Cette lecture de l'intégration se retrouve également, sous une forme sensiblement similaire, dans le modèle « classique » de l'assimilation de la sociologie américaine, renvoyant à un alignement des normes, valeurs et pratiques des groupes minoritaires - immigrés par exemple - sur celles, « dominantes », du « mainstream » : « *Le paradigme de l'assimilation classique<sup>4</sup> théorise un processus de convergence uniforme et unilatéral (straight line) des caractéristiques des immigrés vers une sorte de caractéristiques moyennes de la société d'accueil* » (Safi, 2011, p.150).

Et ce point constitue une critique majeure adressée à ces travaux pionniers. D'une part, cela rend difficile l'actualisation contemporaine de ces modèles et participe même à alimenter l'idée politique d'une « crise de l'intégration » : « *Ces tensions [liées à une crainte du communautarisme] donnent à penser que nos sociétés, aujourd'hui, peinent à assurer leur intégration, idée qui peut se prolonger par celle d'une crise du concept même d'intégration – un concept des sciences sociales qui a longtemps été associé à l'image d'une forte correspondance entre la société, l'État et la nation, et auquel est fréquemment lié un autre concept, celui de socialisation* » (Wieviorka, 2008, p.223). Penser *La société* comme une représentation uniforme, se heurte aux observations contemporaines qui relèvent une tendance à la complexification de l'organisation sociale. Sans rendre caduque le recours à la notion de *Société*, ces évolutions invitent au contraire, à penser *la société* comme un ensemble composite, formé d'une pluralité de groupes, dont les contours mouvants se dessinent en s'appuyant sur des caractéristiques variées (Dubet & Martuccelli, 1998).

---

<sup>4</sup> Comme le précise Mirna Safi (2011), l'emploi du terme « assimilation » dans la sociologie américaine peut se traduire par « intégration » en français.

L'autre critique adressée à ces modèles concerne l'ethnocentrisme, plus ou moins explicite, qui les accompagne. C'est ce que montre très bien Mirna Safi (2011), dans la fine analyse de l'évolution des modèles théoriques de l'intégration dans la sociologie nord-américaine, qu'elle propose. Penser l'intégration comme un alignement des caractéristiques des groupes *qu'il faut intégrer* (minoritaires en nombre ou en légitimité sociale et culturelle) sur celles des groupes *à intégrer* (groupes dominants) revient à considérer une forme de supériorité culturelle du « mainstream » que définissent les groupes *à intégrer*. Les modèles théoriques plus récents, sans occulter les apports des premiers travaux, veillent à se défaire de leurs prénotions ethnocentriques, se détachant ainsi d'un modèle que l'on peut qualifier dans le sens qu'on lui donne en France, d'assimilationniste.

L'intégration peut alors être pensée dans une logique moins uniforme et plus complexe. Les groupes sociaux au sein desquels est comprise l'intégration, peuvent prendre des formes et des dimensions variées, depuis le périmètre fixé par l'État-nation à la plus réduite sphère privée pour « *penser, avec la notion ou le concept d'intégration, les processus par lesquels un groupe social, national, familial, etc., s'approprie les individus pour assurer sa propre cohésion* » (Wieviorka, 2008, p. 224). Cela revient alors à dire, à l'instar de Schnapper, qu'il « *n'existe donc pas d'intégration dans l'absolu* » (Schnapper, 2010, p.465).

C'est dans cette veine, mettant en question le caractère monolithique de l'intégration, que se situent les théories plus récentes de « *l'intégration segmentée* » (Portes & Zhou, 1993). Les auteurs y montrent comment l'intégration peut prendre des formes variées, non seulement dans le « mainstream », mais également au sein des communautés – parfois reléguées - qui peuplent les quartiers dans lesquels les immigrants s'installent : « *Assimilation in this instance is not into mainstream culture but into the values and norms of the inner city* » (Portes & Zhou, 1993, p.81). Pour les auteurs, c'est notamment le cas lorsqu'il faut faire face aux discriminations et que l'acculturation n'est pas suffisante pour accéder aux ressources ou positions dominantes : « *In the contemporary context of segmented assimilation, the options have become less clear. Children of nonwhite immigrants may not even have the opportunity of gaining access to middle-class white society, no matter how acculturated they become. Joining those native circles to which they do have access may prove a ticket to permanent subordination and disadvantage. Remaining securely ensconced in their coethnic community, under these circumstances, may be not a symptom of escapism but the best strategy for capitalizing on otherwise unavailable material and moral resource* » (Portes & Zhou, 1993, p.96). Si l'on peut alors parler d'intégration, elle s'opère au sein d'un groupe social « communautaire », c'est-à-dire un groupe constitutif de l'ensemble plus vaste que représente *LA société*. Bien qu'élaboré

par l'étude de populations issues de l'immigration<sup>5</sup>, ce modèle pourrait être tout à fait heuristique pour d'autres « publics de l'intégration ». Les travaux de Pinçon et Pinçon-Charlot (Pinçon & Pinçon-Charlot, 1989, 2007) sur la grande bourgeoisie, dont il est *a priori* difficile de considérer qu'elle est concernée par la question de l'intégration, montrent très bien comment cette « classe » s'attache soigneusement à segmenter son intégration pour préserver les ressources dont elle dispose<sup>6</sup>. L'intégration (pensée comme un processus et non un état) à cette « classe » constitue un enjeu stratégique majeur pour préserver l'accès aux ressources auxquelles ce groupe social permet d'accéder.

Et si une appréhension du caractère segmentée de l'intégration trouve sens par la multiplicité des groupes sociaux dans lesquels s'opèrent les processus d'intégration, sa pertinence tient aussi à la diversité des dimensions de l'intégration. Il y a là un second sens à la segmentation de l'intégration. C'est ce que note Schnapper, pour qui « *l'intégration comporte des modalités et des dimensions différentes, impliquant des discordances entre ces différents processus* ». Cet élément de conceptualisation de l'intégration fait d'ailleurs l'objet d'un fort consensus. D'une certaine manière, la distinction durkheimienne entre « *solidarité mécanique* » et « *solidarité organique* »<sup>7</sup> oriente déjà la réflexion en ce sens. Tandis que la solidarité mécanique est largement construite sur des liens de proximité culturelle, la solidarité organique repose moins sur ce registre, mais davantage sur les échanges productifs. Se dessinent déjà des dimensions de l'intégration passant par des formes de liens différents. Des contributions plus contemporaines précisent ces dimensions de l'intégration en les formalisant (ce qui les rend plus opératoires). On trouve ainsi pour Schnapper, les dimensions « *culturelle* » et « *structurelle* » (qui ne sont pas sans rappeler la distinction durkheimienne), la première concerne « l'adoption des modèles culturels de la société d'installation », et la seconde « la participation aux différentes instances de la vie collective, en particulier au marché du travail » (Schnapper, 2010, p.465)<sup>8</sup>. De façon plus explicite et centrale, Landecker (Landecker, 1951)

---

<sup>5</sup> Dans l'article cité, l'étude porte en particulier sur la seconde génération issue des immigrations mexicaines, indiennes et caribéennes.

<sup>6</sup> La mise en parallèle peut paraître hasardeuse, parce que la segmentation de l'intégration semble plutôt subie pour les populations étudiées par Portes et Zhou, tandis qu'elle est choisie par la bourgeoisie française. Ainsi formulé, cela laisse penser que la segmentation de l'intégration résulte d'une stratégie individuelle ou collective. Mais il convient d'être prudent. Nous ne manquerons pas d'en discuter sur la base de nos données empiriques, car Portes et Zhou (1993), suggèrent dans l'extrait cité, qu'une intégration segmentée au sein d'un groupe communautaire, même socio-économiquement relégué, peut constituer une vraie stratégie.

<sup>7</sup> Durkheim, E. (2007). *De la division du travail social*. Paris : PUF (1<sup>ère</sup> édition, 1893).

<sup>8</sup> La conceptualisation proposée par Collet en est proche puisqu'elle distingue le « *demos* », soit « la participation nationale et citoyenne et l'« *ethnos* », comme « référence à la culture d'origine » (Collet, 2006, p.103).

propose une formalisation de dimensions<sup>9</sup> de l'intégration<sup>10</sup> qu'il nomme « *cultural integration* », « *normative integration* », « *communicative integration* » et « *functional integration* ». La « *cultural integration* » concerne le niveau de proximité culturelle avec les « standards » culturel du groupe d'accueil : « "*cultural integration*", *varies along a continuum ranging from extreme consistency to a high degree of inconsistency among standards within the same culture* » (Landecker, 1951, p.333). La « *normative integration* » se concentre sur le rapport au respect des « standards » normatifs : « *Integration in relation between standards and persons is called "normative integration" and it varies with the degree to which conduct is in accord with such norms* » (Ibid., p.335). La « *communicative integration* » : « *determine the degree to which the members of a group are linked to one another through communication* » (Ibid., p.335) et la « *functional integration* », « *is the degree to which there is mutual interdependence among the units of a system of division of labor* » (Ibid., p.338). Si cette proposition n'évite pas totalement l'écueil ethnocentriste, notamment lorsqu'il est fait référence aux « standards » culturels ou normatifs, elle a le mérite de penser l'intégration dans différentes dimensions dont il reste à étudier l'articulation pour bien en comprendre les processus. Cette construction conceptuelle place donc la définition de l'intégration, dans une dimension relative et située en donnant au lien social une place centrale. On y trouve d'ailleurs quelques ressemblances avec la typologie du lien social élaborée par Serge Paugam (Paugam, 2008). Les liens de « participation élective » présentent quelques similitudes avec la « *communicative integration* », comme les liens de « *participation organique* » avec la « *functional integration* ». Ce parallèle invite à s'interroger sur la proximité conceptuelle entre intégration et lien social. Nous y reviendrons.

Ces dimensions de l'intégration d'une certaine manière, morcellent le concept. Il ne s'agit donc plus seulement d'estimer un « niveau » d'intégration, mais de situer cette mesure dans un cadre social identifié. Ainsi, sans rompre complètement avec les apports fondateurs, de la perspective durkheimienne, pour mieux comprendre les ressorts du « vivre ensemble » et de ce qui fait « société », on ne peut faire l'économie d'une caractérisation précise des frontières de ces ensembles. Cela revient certainement à faire le deuil de cette ambition toute positiviste d'un

---

<sup>9</sup> Pour traduire « Type of integration » nous préférons l'emploi du terme « dimension de l'intégration » à celui de « type d'intégration », car cela permet plus facilement d'envisager, comme le suggère l'auteur, qu'il puisse exister des liens fonctionnels entre ces différentes dimensions. Parler de « types d'intégration » pourrait laisser entendre qu'il s'agit de différents modèles, distincts les uns des autres.

<sup>10</sup> Comme l'indique le titre, cette formalisation vise aussi à opérationnaliser la notion, notamment pour la rendre « mesurable ».

modèle théorique général et unifié de l'intégration. Mais il vaut certainement mieux contenir l'ambition pour gagner en justesse ce que l'on perd en généralisation.

Il s'agit bien là d'une posture indispensable pour rompre avec le modèle classique et ses prénotions ethnocentriques. De constater aussi peut-être que l'intégration ici, participe à produire de l'exclusion là. Que l'exclusion ici invite à chercher l'intégration là-bas (Jamouille, 2009; Moignard, 2007), entre intégration à la « communauté » et intégration *de* la « communauté ». Ces considérations nous amènent aussi à penser autrement les catégorisations de populations de l'intégration, en posant la question suivante : intégration de qui ?

### ***1.3.2 L'intégration de qui ?***

Pour Sayad, l'intégration est « *un processus qui consiste idéalement à passer de l'altérité la plus radicale à l'identité la plus totale (ou voulue comme telle)* » (Sayad, 1994, p.8). Si l'on peut discuter de la pertinence de cette définition et de son caractère idéal typique, on retrouve très largement dans le débat public et la littérature sociologique, l'idée implicite d'une distance entre un sujet (ou une population) et un groupe à intégrer. La problématique de l'intégration s'est historiquement construite sur une forme de hiérarchie des légitimités, visant l'alignement des caractéristiques de sujets ou de groupes qui ont à (s') intégrer sur celles d'un ensemble qu'il conviendrait d'intégrer. Il s'agit du modèle classique de l'assimilation. Dans cette logique, les populations immigrées et leurs descendants (dans les travaux plus récents) font figure de type idéal du public de l'intégration. La distance supposée entre culture du pays d'origine et culture du pays d'accueil constituerait un obstacle au « vivre ensemble ». Dans le débat public comme dans la production sociologique, *l'intégration* est particulièrement associée à l'immigration. La France a par exemple connu de 2007 à 2010, un ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire. Les articles d'Abdelmalek Sayad (Ibid.) ou de Michel Wieviorka (2008), bien que les titres ne le précisent pas (« Qu'est-ce que l'intégration ? » et « Intégration : un concept en difficulté »), traitent en fait spécifiquement de l'intégration des immigrés et non du concept dans un sens très général, indépendant de cette population. Plus précisément, lorsque sont liées immigration et intégration, cela ne semble pas concerner semblablement toutes les immigrations dans l'espace et dans le temps. Les choses se passent comme si les flux migratoires étaient progressivement « digérés » par les sociétés d'accueil, au point que l'on oublie parfois aujourd'hui que les migrations irlandaise ou italienne aux États-Unis, belge ou polonaises en France, pour ne citer que ces exemples, ne se sont pas faites sans oppositions ni heurts (Thomas & Znaniecki, 1998; Whyte, 2007). Aujourd'hui, en

France, les populations originaires d’Afrique (du nord notamment), d’après les données les plus récentes produites par l’INSEE (2023<sup>11</sup>), sont significativement plus touchées par les discriminations à l’embauche, avec un taux de rappel suite à candidature plus faible, un taux de chômage plus élevé et un sentiment plus fréquent d’être discriminé. Si l’on précise qu’il s’agit bien d’écarts « *non expliqués par les autres caractéristiques par rapport aux personnes sans ascendance migratoire* » (Ibid.), ces données vont dans le sens des travaux de Portes et Zhou (1993), indiquant que le niveau d’acculturation, pour les populations issues de l’immigration, ne garantit pas l’égal accès aux ressources et positions.

On sait également lorsque l’on se réfère aux enquêtes PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves), que le système scolaire en France, ne parvient pas à réduire les inégalités sociales, participant même plutôt à les convertir en inégalités scolaires (Dubet & Duru-Bellat, 2004) qui à leur tour entretiennent les inégalités sociales. La distance sociale et culturelle entre classes populaires et institution scolaire, s’ajoutant à des conditions d’enseignement souvent peu favorables à la réussite dans les « *écoles de la périphérie* » (Van Zanten, 2012).

Traiter la question des « publics » de l’intégration, c’est donc considérer d’éventuelles caractéristiques singulières de ces publics, mais c’est surtout étudier la façon dont ces caractéristiques deviennent, structurellement ou en situation, des « tares » qui fondent stigmatisations et souvent discriminations. En ce sens, la problématique de l’intégration a partie liée avec les publics présentant une vulnérabilité dans toute la diversité de ce que ce terme peut englober, qu’il s’agisse de publics en situation de handicap, de chômeurs (Demazière, 2006; Lazarsfeld et al., 1981; Le Yondre & Javerlhac, 2010; Paugam, 2006), des résidents de quartiers populaires (Rosa Bonheur, 2017) et plus largement des « classes populaires » (Siblot et al., 2015) de populations ethnicisées... La liste ne peut être ni exhaustive ni définitive. Cette diversité invite à envisager l’éventualité de spécificités associées aux caractéristiques des publics dans les dynamiques d’intégration. Cela apparaît dans les travaux de Portes et Zhou (1983) qui distinguent les immigrés et leurs processus d’intégration selon leur origine géographique et ce que cela implique en termes d’organisation sociale dans le pays d’arrivée. De façon plus située et interactionniste, cette question est au cœur de la prise en charge dans les dispositifs de « sport for development ». Nols, Haudenhuyse et Theeboom le mettent en évidence, faisant référence au « *deficit model* » qu’il ne faudrait pas réduire à des catégorisations homogènes, mais plutôt individualiser (Nols et al., 2017).

---

<sup>11</sup> INSEE (2023). Immigrés et descendants d’immigrés en France. INSEE Références, édition 2023.

On peut plutôt considérer que la problématique de l'intégration concerne tous les publics. D'abord parce que compte tenu de la segmentation sociospatiale de l'intégration et de son caractère dynamique plutôt que figé, les parcours de déclassement et d'exclusion peuvent théoriquement, toucher tout le monde (avec des risques et à des degrés divers bien entendu). Ensuite parce que même pour les populations socialement et économiquement les plus favorisées, la question de l'intégration au groupe et du groupe se pose. D'une certaine manière, elle est centrale dans les travaux de Pinçon et Pinçon-Charlot (2007) pour une classe, la bourgeoisie, s'attachant à entretenir un puissant entre soi, construit pour assurer la préservation des ressources du groupe et de ses membres. Les « rallyes » illustrent très bien ce procès. Ils proposent des activités récréatives organisées par les réseaux de parents pour contrôler sociabilité et socialisation entre pairs des leurs héritiers. La concentration scolaire dans les « établissements d'élite » est une autre illustration de pratiques visant à maintenir une forte cohérence intragroupe et à préserver une position dominante (Pochon, 2021).

Les publics de l'intégration peuvent donc prendre des visages très divers. Ils n'ont finalement en commun que d'incarner une forme d'altérité ou d'acculturation considérée comme imparfaite et associée donc à l'injonction de s'aligner sur les normes dominantes du groupe, qui sont d'abord les normes du groupe dominant. Cela nous conduit inévitablement à nous interroger sur ce que produisent ces processus et à poser par conséquent la question suivante : que fabrique l'intégration ?

### ***1.3.3 L'intégration donne quoi ?***

L'intégration désigne un processus de participation à la société (ou aux groupes qui la composent), pensée comme un ensemble plus ou moins uniforme. Partant de cette définition générique, différents modèles théoriques précisent les choses.

Dans le modèle classique d'abord, l'intégration est un processus relativement uniforme et systématique qui aboutit à un alignement des caractéristiques des individus sur celles du groupe dominant. C'est ce que Safi appelle le « paradigme de l'assimilation classique ». Celui-ci *« théorise un processus de convergence uniforme et unilatéral (straight line) des caractéristiques des immigrés vers une sorte de caractéristiques moyennes de la société d'accueil. Cette vision stipule ainsi l'existence d'un corps unifié et central de la société d'accueil et c'est dans ce noyau que l'assimilation s'opère »* (Safi, 2011, 151-152). Ce modèle de l'assimilation conduit à *« la disparition de cette intégrité [de la personne assimilée] »* (Sayad, 1994, p.12). L'intégration produit donc une soumission et une conformation concédées

à un ordre culturel implicitement considéré comme supérieur. Cela n'est pas sans rappeler les « *figures de la domination* » conceptualisées par Martuccelli, entre assujettissement et responsabilisation (Martuccelli, 2004). Le modèle classique de l'assimilation renvoie à celui de l'« *assujettissement* », et plus précisément de l'« *inculcation* » par lequel « *il s'agit à la fois de faire sien la « culture » des classes dominantes, de dissimuler la nature sociale de cette culture et de rejeter, en la dévalorisant, la culture des autres groupes sociaux* » (Ibid, p.481). En ce sens, une sociologie de l'intégration et aussi une sociologie de la domination et des rapports de force sociaux et culturels.

Rapports de force qui ne sont en fait jamais à sens unique, pas plus que ne le sont, dans les modèles théoriques plus contemporains, les dynamiques complexes d'intégration. Celle-ci apparaît plutôt comme « *un processus qui devient pluriel et multidimensionnel, du point de vue des acteurs sociaux, dont l'identité est plurielle* » (Rhein, 2002, 198). Ainsi, alors que l'assimilation « *équivaut, se dit-on, à la négation et à la disparition de cette intégrité* », l'intégration suppose « *l'intégrité de la personne fondue, mais non pas dissoute dans le groupe* » (Sayad, 1994, p.12). Cette posture ouvre d'autres perspectives pour comprendre ce que peut produire l'intégration, et d'autres modèles théoriques qui se rapprochent et se distinguent autour de quelques points de convergences ou divergences :

- La nature du groupe à intégrer, entre unicité et pluralité
- L'articulation des « *grammaires culturelles* », au niveau individuel et au niveau structurel
- Le caractère plus ou moins totalitaire et réversible de ce qui est produit sur les individus qui « *doivent* » s'intégrer
- Les formes d'injonction à l'intégration et les mécanismes de domination qui les sous-tendent
- Le degré de « *liberté* » et de « *conscience* » de l'individu entre acteur et agent

Ainsi, pour Beate Collet, l'intégration produit des formes différentes articulées autour de « *deux principes, la participation nationale et citoyenne (demos) et la référence à la culture d'origine (ethnos)* » (Collet, 2006, p.103). Ces travaux, établis sur l'étude de populations immigrées, partent d'un implicite : l'existence d'une dissonance entre ces deux dimensions que sont « *la participation nationale et citoyenne* » et « *la référence à la culture d'origine* ». Ce que produit l'intégration résulte de l'articulation de ces dimensions. Collet identifie trois types idéaux d'intégration, nommés « *intégration par différenciation* », « *intégration par assimilation* » et « *intégration par participation citoyenne* » (Collet, 2006, p.104). Le premier « *n'opère pas de distinction entre l'ethnos et le demos et maintient l'appartenance nationale, politique et culturelle dans la société d'origine* ». Le deuxième type « *ne distingue pas non plus entre l'ethnos et le demos, mais opère un transfert de l'appartenance nationale et culturelle dans le*

*pays d'immigration* ». Le troisième type, « *repose sur une distinction entre la dimension politique (demos) et la dimension culturelle (ethnos) de la nationalité. Ce type d'intégration transfère l'appartenance nationale dans la société d'immigration tout en préservant la référence à l'identité culturelle d'origine* » (Collet, 2006, p.103). La typologie de Collet est ainsi largement construite pour rendre compte de l'intégration des populations immigrées. Mais on peut aisément imaginer comment cela pourrait hypothétiquement s'étendre plus largement aux classes populaires, en précisant que la « participation citoyenne » est envisagée alors dans les pratiques culturelles « légitimes », c'est-à-dire celles des groupes dominants. Mais ce modèle pose aussi théoriquement, la question de la porosité des références culturelles et citoyennes qui sont ici opposées. Cela fige et homogénéise les cultures et les rapports de domination. Il y a donc là un point de vigilance et d'intérêt pour qui étudie des pratiques sportives, dont la légitimité culturelle peut être extrêmement hétérogène (selon les disciplines, les lieux de pratique, les institutions concernées...).

Ces trois modèles présentent une similitude assez grande avec ceux que proposaient déjà Portes et Zhou<sup>12</sup> (1993). L'intégration que les auteurs qualifient de « segmented », pouvant également prendre des visages divers : « *instead of a relatively uniform mainstream whose mores and prejudices dictate a common path of integration, we observe today several distinct forms of adaptation* » (Portes et Zhou, 1993, p.82). Trois « patterns » sont présentés. Le premier ressemble au modèle classique de l'assimilation et au deuxième type d'intégration de Collet (« intégration par assimilation ») : « *One of them replicates the time-honored portrayal of growing acculturation and parallel integration into the white middle-class* » (Ibid, p.82). Le deuxième, « *leads straight in the opposite direction to permanent poverty and assimilation into the underclass* » (Ibid, p.82). Le dernier « *associates rapid economic advancement with deliberate preservation of the immigrant community's values and tight solidarity* » (Ibid, p.82). Ce troisième type est assez proche du modèle de « *l'intégration par participation citoyenne* » de Collet.

Ces modèles tendent à considérer que l'intégration est un processus qui lie des *grammaires culturelles* pour Collet, des dimensions ciblées de l'intégration pour Portes et Zhou. Ce processus engage des individus appartenant à des groupes minoritaires et relativement relégués, et un groupe social dominant. La nature et les frontières de ce groupe « majoritaire » sont assez peu discutées. En revanche, la question de la porosité et des liens intra et inter-groupes est

---

<sup>12</sup> Notons que la dimension économique de l'intégration est bien plus centrale dans la typologie de Portes et Zhou, alors qu'elle n'apparaît que faiblement dans le travail de Collet. On peut donc dire qu'ils décrivent des dynamiques d'intégration assez similaires, observant des dimensions de l'intégration différentes.

centrale qu'il s'agisse par exemple de la composition des mariages ou des échanges économiques (voire des pratiques culturelles dans une moindre mesure).

Penser l'intégration par les liens sociaux (qui sont à la fois support et résultat de l'intégration) n'est pas récent. Les travaux princeps de Thomas et Znaniecki le faisaient déjà, étudiant la façon dont ces liens pouvaient s'entretenir avec le pays d'origine et se reconfigurer localement, dans le cas de migrations des paysans polonais (Thomas & Znaniecki, 1998). Plus récemment, la question du lien social est au fondement de la définition que donne Paugam de l'intégration (Paugam, 2019). Il décrit la façon dont les liens sociaux peuvent s'établir et s'articuler. Il démontre par exemple comment, l'épreuve du chômage, peut contribuer à une reconfiguration des liens sociaux (Paugam, 2006) sans que la fragilisation des « *liens de participation organique* » ne s'accompagne nécessairement par une « *rupture cumulative* » des autres formes de liens sociaux (« liens familiaux » notamment). C'est sur la base de cette sociologie du lien social que Paugam construit une typologie de l'intégration « *selon l'état des liens sociaux et l'expérience vécue s'y rapportant* » (Paugam, 2019, p.73). L'intégration devient ainsi un processus *a priori*, relativement indépendant des groupes d'appartenance (ethniques par exemple). Cette théorie pourrait ainsi s'appliquer dans des contextes et pour des caractéristiques très variées d'individus ou de groupes. Elle n'est pourtant pas tout à fait sans lien avec les modèles précédents. Car la typologie des liens sociaux permet de concevoir l'intégration de manière « segmentée », comme le font Portes et Zhou. C'est justement autour de l'articulation des liens sociaux qu'est construite la typologie de Paugam (comme l'est celle de Portes et Zhou avec les segments de l'intégration qu'ils identifient). Quatre types d'intégration sont décrits : « *L'intégration assurée* » qui « *est fondée sur des liens sociaux forts, stabilisés et entrecroisés, source de protection et de reconnaissance maximales* » ; « *L'intégration fragilisée* » qui repose « *sur des liens sociaux non rompus, mais affaiblis et incertains à l'origine de difficultés à atteindre des objectifs jugés légitimes et suscitant par conséquent un sentiment de frustration* » ; « *L'intégration compensée* » décrit une situation dans laquelle la fragilisation ou la rupture de certains types de liens est compensée par le renforcement d'autres liens. Dans les situations de chômage par exemple, les liens de participation élective ou les liens familiaux peuvent être renforcés, lorsque « *la compensation est souvent recherchée dans les ressources potentielles du lien de participation élective, celui que l'on peut encore mobiliser dans les réseaux communautaires souvent organisés sur la base du quartier de résidence* ». En ce sens, un rapprochement peut être fait avec les constats réalisés par Portes et Zhou (1993) : lorsque l'acculturation ne suffit pas, pour les populations ethnicisées notamment, un repli communautaire (au sens de Weber) peut apparaître comme la stratégie la plus judicieuse pour

accéder à des ressources sociales et matérielles. Safi parle dans cette veine d'un « *capital social communautaire* » (Safi, 2011, 156) qui n'est pas sans rappeler le « *capital social populaire* » (Retière, 2003) ou le « *capital d'autochtonie* » dont les travaux de Renahy montrent aussi l'importance en milieu rural et dans les classes populaires (Renahy, 2010). Cela pose d'ailleurs la question de la définition de société et de communauté telles que les conçoit Weber (1971) puisque l'inscription « *communautaire* » ou la « *communautisation* » pour reprendre la traduction utilisée par Colliot-Thélène, peut aussi répondre à un impératif stratégique (dans une logique de stratégie « *économique* ») et non seulement un « *sentiment affectif d'appartenance partagée* » (Colliot-Thélène, 2019, p.36).

Le dernier type d'intégration pour Paugam est celui de « *l'intégration marginalisée* ». Celui-ci se définit par « *une rupture cumulative des liens sociaux. Dans ce cas, l'attachement aux groupes et à la société est si réduit qu'il appelle non pas des stratégies de résistance, comme dans le cas de l'intégration compensée, mais plutôt des stratégies de survie. Il s'agit d'une quasi-mort sociale* » (Paugam, 2019, p.73-74). On peut donc considérer que ce dernier type, sans véritable équivalent dans les modèles précédents, rend compte d'une « *non-intégration* », qui pourrait faire écho à l'un des types de suicide pour Durkheim : le « *suicide égoïste* » (Durkheim, 2013) traduisant un défaut d'intégration. Dans cette typologie l'intégration est donc structurée par le lien social. Elle permet d'accéder à des ressources de différents types, au premier rang desquels, protection et reconnaissance. Intégration et lien social sont donc fondamentalement liés sans se confondre.

Ces types idéaux de Paugam, Portes et Zhou, ou Collet décrivent donc des visages que peut prendre l'intégration. Sans négliger les influences structurales (la communauté « *ethnique* » par exemple pour Portes et Zhou), ces typologies individualisent les processus d'intégration. Ils traitent peu la question de ce que l'intégration produit pour les « *communautés* » concernées, pas plus qu'ils n'abordent les influences respectives des références communautaires. Dans sa précieuse synthèse de la sociologie américaine de l'intégration des immigrées, Safi (2011), en revenant sur l'évolution des théories de l'intégration, rend compte de la façon dont les travaux d'Alba et Nee définissent les effets de l'intégration en se concentrant sur la définition des frontières des groupes considérés, plutôt qu'au niveau des individus et de leurs parcours : « *C'est ce qui caractérise l'assimilation désormais définie par Alba et Nee comme l'atténuation des « frontières ethniques ». Ainsi, la nouvelle théorie de l'assimilation étayée par Alba et Nee insiste sur l'idée de transformations des distances sociales entre les groupes ethniques. Si les auteurs retiennent bien la notion de convergence dans leur théorie, ce n'est plus une « convergence vers », mais une « convergence entre »* » (Safi, 2011, 158-159). L'intégration

ne conduit plus ici à la disparition des groupes ethniques, mais à une constante reconfiguration de ces groupes ainsi que des groupes « autochtones ». Alba et Nee, définissent ainsi trois types de dynamiques d'évolution des frontières ethniques repris par Safi : le « *boundary crossing* », le « *boundary shifting* » et le « *boundary blurring* ». Le premier désigne le passage, individuel, d'un groupe à un autre. En ce sens, il est proche du modèle classique de l'assimilation. Le second rend compte d'une situation de « translation des frontières qui transforme des outsiders en insiders ». Le *boundary blurring* enfin, signifie que « *les frontières symboliques deviennent de plus en plus « troubles », et ce, de manière collective et non pas par des trajectoires individuelles* » (Ibid, p.159). La dynamique d'intégration se décentre ainsi d'une référence absolue au registre culturel du groupe dominant et envisageant davantage l'intégration comme un processus structurel, dynamique, relationnel et bidirectionnel. L'intégration produit ici des effets non seulement pour les groupes (et les individus qui les composent) visant l'intégration, mais aussi pour ceux visés par l'intégration.

Ces travaux, comme d'autres ayant produit des théories de l'intégration bâties sur l'étude des populations immigrées, semblent pouvoir être une ressource pour comprendre les processus d'intégration d'autres populations. Pour le moins, elles peuvent être une base théorique pour problématiser la question, puis en affiner les modèles par l'apport des faits et leur analyse. C'est la suggestion faite par Glazer et Moynihan (1963) reprise par Safi (Ibid.) : « *Si Beyond the Melting Pot figure parmi les premiers travaux à défendre l'idée que la participation des populations issues de l'immigration à l'American way of life n'entraînait pas pour autant la fin de l'ethnicité, c'est-à-dire l'identification des individus comme appartenant à des groupes et des communautés historiques ou politiques particulières, cet ouvrage a alimenté une recherche qui dépasse désormais la sociologie de l'immigration. Il s'agit en effet d'expliquer le fonctionnement global des sociétés pluriethniques ou multiculturelles* » (Ibid., p.155).

Ces questions de l'intégration à quoi, de l'intégration de qui et de ce que produit l'intégration, participe à la définition de la notion, mais laissent une question en suspens, pourtant fondamentale pour la suite de ce travail, celle du modus operandi de l'intégration : *l'intégration comment ?* C'est aussi ce que suggèrent Portes et Zhou : « *This pattern of segmented assimilation immediately raises the question of what makes some immigrant groups become susceptible to the downward route and what resources allow others to avoid this course* » (Portes et Zhou, 1993, p.82).

### 1.3.4 *L'intégration comment ?*

Bien que cette question soit rarement majeure dans les différents travaux mentionnés, elle n'est jamais totalement absente des conceptualisations de l'intégration, au moins de manière implicite. Elle peut même être centrale, dans la sociologie de Paugam notamment, qui est d'abord une sociologie du lien social, pensé comme substrat de l'intégration et comme préalable à une théorie de l'intégration. Ce registre explicatif s'inscrit dans une perspective individualiste, interactionniste. Ce n'est pas le cas de toutes les théorisations de l'intégration. Pour répondre au *Comment ?* (s'opère l'intégration), les modèles se distinguent justement par leur positionnement sur un continuum entre individualisme et structuralisme<sup>13</sup>. Les modèles classiques de l'intégration sont marqués par une posture holiste qui se traduit par une vision globale et uniforme de *LA société* et par conséquent, de l'intégration. C'est notamment par la socialisation, que les publics de l'intégration se trouvent pris dans un processus qui les rapproche des caractéristiques du groupe à intégrer. Ce faisant, ceux qui sont considérés comme différents de la population du groupe dominant, se fondent progressivement dans cet ensemble global et homogène qu'est *LA société* : « *Le concept durkheimien d'intégration, dans l'histoire de la pensée sociale, est souvent associé à celui de socialisation, et on trouve clairement exprimée chez Talcott Parsons l'idée que les deux concepts se renvoient l'un à l'autre : parler de l'intégration, c'est évoquer le processus de socialisation des individus. La socialisation implique que ceux qui en bénéficient – classiquement, les enfants, plus récemment, les immigrés – trouvent leur place dans la société, dans la nation, dans les institutions dont ils acceptent et acquièrent les règles, les normes ou les valeurs* » (Wieviorka, 2008, p.224). Cette perspective est au fondement de l'idée selon laquelle le sport pourrait produire de l'intégration, en sa qualité de support de socialisation, par la pratique et les valeurs qu'il est supposé porter. En incorporant ces références culturelles, l'individu « *ne deviendra pleinement sujet qu'une fois acquis ce qui est supposé faire culture et faire société* » (Ibid., p.226). En ce sens intégration comme socialisation visent les individus présentant une forme d'incomplétude dans l'acquisition de ce qui permettrait le « vivre ensemble ». L'intégration s'opère donc par la socialisation, conduisant les publics non encore insuffisamment façonnés à se fondre dans « *LA société d'accueil* » : « *L'idée de socialisation implique qu'au départ, ceux qui ne sont pas encore socialisés sont des humains incomplets, immatures, imparfaits. Et souvent, cette image se prolonge très*

---

<sup>13</sup> Il convient de penser ces pôles comme les extrêmes d'un continuum plutôt que comme deux pôles isolés, car les théories de l'intégration, même lorsqu'elles se concentrent vers l'un des deux pôles, ne nient pas l'influence de l'autre.

directement par une autre : s'ils sont incomplets, immatures, imparfaits, ils constituent une menace pour la société, un danger, un risque, ils doivent être contrôlés, ils ne méritent pas les mêmes droits que les autres. L'enfant, l'immigré, sont vite des délinquants en puissance » (Ibid., p.226). Dans cette logique, on comprend bien que les jeunes hommes des quartiers populaires issus de l'immigration, incarnent un type idéal de public cible des politiques d'intégration, via par exemple, les dispositifs d'intégration par le sport (Gasparini et Knobé, 2005), puisqu'ils cumulent les « tares » (au sens Goffmanien du terme) et concentrent sur eux les logiques d'étiquetage et de stigmatisation qui y sont associées.

Mais pour Wieviorka, les perspectives individualistes tendent à s'imposer, eu égard aux évolutions sociétales contemporaines, ce qui fragilise le concept d'intégration : « *le concept d'intégration, et celui, proche, de socialisation sont affaiblis aujourd'hui, car la pratique même des sciences sociales valorise plus qu'hier l'individu et le sujet personnel, pour s'adapter à des réalités qui elles-mêmes semblent moins favorables qu'hier à des logiques d'intégration* » (Ibid., p.230). Pour Wieviorka, l'intégration est un concept proprement holiste qui répond mal aux problématiques associées à la postmodernité : « *Il faut dire que dans le monde actuel, la perspective de l'intégration est affaiblie, tandis que celle de l'individu, du sujet et des interactions devient de plus en plus prégnante. Il y a là, selon les interprétations les plus courantes, la conséquence, ou l'effet, parmi les plus spectaculaires, de la globalisation économique* » (Ibid., p.227).

Cette critique s'entend effectivement pour les modèles classiques de l'intégration, mais elle paraît bien moins pertinente pour les théories plus contemporaines qui considèrent justement une plus grande complexité des organisations sociales, comme dans le modèle de l'intégration segmentée. Plutôt que de les abandonner en les figeant, c'est en faisant évoluer les concepts qu'ils peuvent conserver leur potentiel heuristique. Nous pensons que c'est justement dans l'articulation des registres individualistes et structuralistes que l'on peut mieux comprendre les processus d'intégration. Car l'intégration est un processus mettant proprement en jeu des individus et des structures sociales. L'intégration se trouve par conséquent, au point de rencontre de ces entités sociales. C'est ce que suggère également Collet : « *Selon moi, le processus de participation au cadre politique et normatif que représente la société qu'on appelle « intégration », résulte de l'interaction qui s'établit entre les structures et les possibilités d'actions, il s'élabore donc dans la dynamique entre les conditions structurelles, notamment juridiques, et les comportements et attitudes des acteurs* » (Collet, 2006, p.101). Selon les sensibilités théoriques et les données empiriques, les modèles sociologiques « penchent » plutôt d'un côté ou de l'autre.

L'intégration peut donc s'opérer de différentes façons qui nous semblent complémentaires plutôt que contradictoires. Elles peuvent s'articuler plutôt que s'exclure :

- par la socialisation dans une logique d'alignement culturel des sujets à intégrer sur les caractéristiques du groupe dans lequel s'intégrer
  - par la mise en œuvre de conditions plus favorables ou moins défavorables à l'intégration des sujets (réduction des discriminations / relégations)
  - par un rapprochement des caractéristiques des différents groupes sociaux dans une influence réciproque
  - par la fabrique de liens sociaux qui sont à la fois le substrat et la conséquence de l'intégration.
- En ce sens le lien social est structuré et structurant
- Par la possession de ressources rendant « désirables » les individus inscrits dans le processus d'intégration

	Vise le groupe « accueillant »	Vise l'individu à intégrer
Individualisme		- Acquisition ressources – désirabilité (Blau) - liens sociaux (Paugam, Blau)
Structuralisme	- Réduction des discriminations (Alba et Nee ; Beaud et Noiriel ; Safi) - Rapprochement des caractéristiques des groupes	- socialisation (Durkheim, Sayad)

#### 1.3.4.1 Perspectives structuralistes

Dans les paradigmes structuralistes proches du modèle classique de l'intégration, c'est notamment par la socialisation que l'intégration s'opère. Socialement façonnés par leur inscription dans les structures sociales, les individus « *tendent inmanquablement à adopter la culture légitime, l'intégration devenant un processus inconscient, quasi invisible de socialisation* » (Sayad, 1994, p.8). Il convient donc pour comprendre l'intégration de comprendre les dynamiques de socialisation. Ce processus est parfois même perçu comme inéluctable : « *de multiples études tant américaines que françaises ont prouvé que la culture d'origine, affaiblie et déstructurée par le déracinement consécutif à l'immigration, était dans l'incapacité de s'opposer à l'assimilation (très souvent inconsciente) des normes dominantes*

*par les enfants d'immigrants* » (Beaud et Noiriel, 1990, p.51). On peut alors s'interroger sur les ressorts de la socialisation. Cela constitue même un contexte très intéressant pour mieux comprendre les processus de socialisation, perçus dans la théorie bourdieusienne de l'habitus comme très uniformes. Pour Bourdieu, c'est notamment par l'uniformité des structures de la socialisation rencontrées par les individus que l'on peut comprendre la cohérence de l'habitus : *« la systématisme est dans l'opus operatum, parce qu'elle est dans le modus operandi »* (Bourdieu, 1979, p.193). Dans le contexte de l'intégration, ce n'est *a priori* pas le cas, puisque la question de l'intégration se pose justement lorsqu'existent des dissonances culturelles entre des individus et les groupes vers lesquels est dirigée l'intégration.

La socialisation ressemble donc plutôt au modèle développé par Lahire, caractérisé par la pluralité plutôt que l'unicité : *« entre la famille, l'école, les groupes de pairs, les multiples institutions culturelles, les médias, etc., qu'ils sont souvent amenés à fréquenter, les enfants de nos formations sociales sont de plus en plus confrontés à des situations hétérogènes, concurrentes et parfois même en contradiction les unes avec les autres du point de vue des principes de socialisation qu'elles développent »* (Lahire, 1998, p.31). Cette façon de lire la socialisation permet de mieux comprendre l'intégration segmentée, c'est-à-dire un processus aboutissant à la fabrique d'individus porteurs de références culturelles multiples et diversement convoquées. L'alignement sur un modèle culturel ne s'accompagne pas nécessairement d'un abandon d'autres références. On peut même penser que les différents modèles s'expriment dans différents contextes, associés aux contextes socialisateurs : la famille, les pairs, l'école, la religion, les pratiques de loisirs (parmi lesquelles le sport occupe une place importante). Pour Beaud et Noiriel, la socialisation familiale tend même à perdre de son importance relative, au profit d'autres instances de socialisation (et donc de participation à l'intégration) : *« désormais, l'individu n'est plus socialisé par ses attaches primaires, mais par la position qu'il occupe à l'intersection des multiples fils qui le relie à l'État, par la fonction qu'il occupe dans la division du travail social. C'est donc surtout à ce niveau que se pose le problème de son « assimilation » (Durkheim emploie plus volontiers le terme d'« intégration ») à la société d'ensemble : participation à l'activité des « groupes intermédiaires » (syndicats, associations...), insertion professionnelle... »* (Beaud et Noiriel, 1990, p.48). Même si l'on peut douter de l'affaiblissement de l'influence socialisatrice des « attaches primaires », il est intéressant de considérer également les autres pôles socialisateurs. Dans le travail que nous menons, la question de la place des institutions étatiques dans les quartiers prioritaires et de leurs liens avec les populations mérite d'être posée (le cas de l'École est sur ce point exemplaire). L'influence des associations également, parce qu'elles participent assurément à la

socialisation, en proposant des modèles dont il faudra questionner l'influence et la cohérence par aux autres cadres de socialisation.

Les dispositions, dès qu'elles sont plurielles, s'expriment alors « sous conditions », renvoyant l'explication des comportements à un point de rencontre entre l'influence de dispositions et celle de situations : « *plus les acteurs sont le produit de formes de vies sociales hétérogènes, voire contradictoires, plus la logique de la situation présente joue un rôle central dans la réactivation d'une partie des expériences passées incorporées* » (Ibid., p.60). Une socialisation plurielle pourrait ainsi permettre une plus grande plasticité des comportements, et par conséquent une potentielle adaptation à des situations variées. Mais cela signifie aussi que ce qui s'acquiert dans le cadre des pratiques sportives ne s'exprime pas nécessairement dans d'autres cadres sociaux. Les rares travaux abordant de manière directe cette question, comme ceux de Knobé sur le « goût de l'effort » (Knobé, 2005) ou de Coulangeon sur la plus-value des pratiques extrascolaires sur les résultats scolaires, semblent plutôt réservés (Coulangeon, 2018). La socialisation n'est pas le seul ressort structuraliste de l'intégration. Dans les modèles plus contemporains, cette perspective n'est pas absente. Pour expliquer la tournure que peut prendre le processus d'intégration dans leur modèle « segmenté », Portes et Zhou (1993), insistent sur l'importance de dimensions telles que la couleur de peau, le lieu de résidence ou le manque de possibilités offertes pour l'ascension sociale : « *To explain second-generation outcomes and their segmented character, however, we need to go into greater detail into the meaning of these various mode of incorporation from the standpoint of immigrant youths. There are three features of the social context encountered by today's newcomers that create vulnerability to downward assimilation. The first is color, the second is location and the third is the absence of mobility ladders* » (Portes et Zhou, 1993, p.83). Ils évoquent aussi le « contexte » dans lequel arrivent les immigrants, incluant différentes variables comme les relations géopolitiques entre le pays d'origine et celui d'arrivée, les caractéristiques de la « communauté ethnique » des immigrants, le contexte économique, ou les politiques publiques en matière d'immigration. L'intégration, si l'on prétend toujours donner un sens global au concept, repose alors sur la réduction des discriminations.

C'est une dimension très présente dans la littérature : les inégalités de traitements constituent le premier obstacle à l'intégration, il faut donc s'attacher à lever ces inégalités pour que l'intégration se fasse. C'est ce pour quoi plaident par exemple Beaud et Noiriel (1990) : « *Une politique de l'intégration devrait donc au premier chef être une politique luttant contre toutes les formes de ségrégation, y compris toutes celles qui s'étalent dans les discours* » (Beaud et Noiriel, 1990, p.53). C'est une position également adoptée par Safi, s'appuyant sur un siècle de

travaux de sociologie sur la question : « *Pendant près de trente ans, une déconstruction méthodique du paradigme classique insiste sur l'importance des dimensions structurelles (accès à l'emploi et au logement, égalité de droits et de statuts, égales chances d'éducation, accès au soin, etc.). L'atténuation des frontières entre les groupes sociaux passe en grande partie par un affaiblissement des barrières discriminatoires et, plus généralement, par une dépréciation des stéréotypes de catégorisation ethnoraciale. L'intégration est difficile donc, non pas en raison de l'inégalité des cultures, mais plutôt de l'inégalité de traitement* » (Safi, 2011, 160). Il y a là un ressort puissant de l'intégration dont on peut raisonnablement penser qu'il ne concerne pas que l'intégration des populations ethnicisées, mais plus largement l'égalité d'accès aux droits et à la reconnaissance.

Les ressorts de l'intégration peuvent donc être structuralistes et les individus considérés comme peu responsables des conditions de leur propre intégration. Précisons que ces ressorts ne produisent pas d'effets à sens unique. La socialisation à la culture des groupes dominants ne se traduit pas toujours par une plus forte intégration économique ou « organique » par exemple. C'est ce que montrent notamment Portes et Zhou pour la communauté haïtienne installée aux États-Unis : « *As the Haitian example illustrates, adopting the outlooks and cultural ways of the native-born does not represent, as in the past, the first step toward social and economic mobility but may lead to the exact opposite. At the other end, immigrant youths who remain firmly ensconced in their respect ethnic communities may, by virtue of this fact, have a better chance for educational and economic mobility through use of the material and social capital that their communities make available* » (Portes et Zhou, 1993, 82). Les socialisations (et par conséquent l'intégration) au sein des classes populaires, notamment pour les franges les plus paupérisées d'entre elles, peuvent aussi participer à une forme de ségrégation socioculturelle et économique.

Tout ceci renvoie à la pluralité de groupes sociaux et de dynamiques sociales apparemment moins uniformes et donc plus complexes. Sans négliger l'importance des influences structuralistes, il convient donc de considérer d'autres ressorts de l'intégration, plus individualistes, répondant ainsi à des questions auxquelles les schèmes structuralistes peinent (plus qu'avant) à répondre : « *On est passé d'une situation dans laquelle dominait l'intégration collective par conformité des individus à un système de normes produites et contrôlées par les instances de socialisation (Églises, syndicats, armée, école) couronnées par l'État, qui en garantissait l'existence et le pouvoir, à une situation où l'intégration par le respect des normes collectives, tout en se maintenant, coexiste avec de nouvelles formes de vie commune* » (Schnapper, 1991, p. 310). La multiplicité des structures sociales rencontrées ne signifie pas

qu'elles soient, globalement moins influentes, mais qu'elles offrent vraisemblablement, plus de latitude aux individus, déplaçant ainsi le cœur de la focale.

#### 1.3.4.2 Perspectives individualistes

Cette marge de manœuvre accrue de l'individu, se manifeste par exemple dans ce que Gans (cité par Safi) appelle la « rétention culturelle réactive » : « *Le travail devenu classique de Gans<sup>14</sup> sur les immigrés italiens dans les quartiers West end de Boston fut un des premiers à introduire cette idée de la « rétention culturelle réactive ». Gans insiste sur l'idée que c'est la relégation économique qui favorise une réaction de rétention culturelle et ralentit par là l'assimilation (Gans, 1962). Selon lui, cette préservation – souvent illusoire – de la culture d'origine défavorise d'autant plus les groupes ethniques concernés* » (Safi, 2011, 155). En réaction aux difficultés rencontrées pour accéder à certains segments de l'intégration (notamment ceux qui relèvent de l'activité économique), Gans observe une cristallisation de l'attachement à la culture d'origine (pour les populations issues de l'immigration) voire des réactions violentes. On peut voir dans cette « stratégie par défaut », une volonté de reconnaissance et de protection, voire une forme de défiance par rapport au groupe dominant, « mainstream ». L'intégration s'opère ici en s'appuyant sur le lien social disponible pour accéder à des ressources matérielles (assez faibles) et surtout symboliques. La configuration des liens sociaux détermine donc la nature et les segments dans lesquels s'opère l'intégration. Peter Blau adopte également une posture très axée sur le contexte professionnel de l'intégration. D'une certaine manière, on peut considérer même qu'il s'agit d'une théorie économique de l'intégration, à portée générale, en ce sens qu'elle ne concerne pas de population ou de public en particulier et fondée sur les liens sociaux. Cela constitue d'ailleurs un motif d'intérêt pour ce travail. Ici, l'intégration repose sur un principe de désirabilité mutuelle dans une logique proprement interactionniste : « *Bonds of social attraction can be looked upon from two perspectives : how attracted each person is to the group, and how attractive each person is to the rest of the group* » (Blau, 1960, p.546). Cette désirabilité est elle-même fondée sur les ressources pouvant faire l'objet d'un « échange ». Le cas des sportifs d'élite et des salaires qui leurs sont accordés dans les disciplines les plus professionnalisées constitue un très bon exemple de ce que la désirabilité peut offrir en termes d'intégration. Les discours consécutifs à la victoire de la France, lors de la coupe du monde de football en 1998, notamment les

---

<sup>14</sup> Gans, H. (1962). *Urban Villagers: Group and Class in the Life of Italian-Americans*. New York: Free Press of Glencoe.

considérations relatives à la composition « blacks, blancs, beurs » de l'équipe, l'illustrent aussi à merveille (Gasparini, 2008). Ainsi, ce qui fait l'intégration, repose sur la valeur attribuée aux ressources qu'un individu peut fournir au groupe et réciproquement : « *A person with superior qualities which enable him to provide services that are in demand receives the respect and deference of others in a group, which bestows superordinate status upon him, in exchange for rendering these services* » (Blau, 1960, p.555-556). Cette façon de concevoir l'intégration rend la notion extrêmement relative puisqu'elle dépend de la valeur accordée aux ressources que chacun peut fournir, et donc de légitimité différentielle, socialement établie, de systèmes de valeurs. C'est d'ailleurs peut-être aussi sa faiblesse. La rationalité qu'elle suppose, trop proche d'un modèle de rationalité « parfaite », néglige des effets sociaux dont l'influence est puissante, comme les stigmatisations et discriminations qui y sont associées.

Mais cette théorie n'oublie pas pour autant les cas qui pourraient présenter des difficultés d'intégration, faute de pouvoir fournir des ressources valorisées par le groupe. Selon Blau, l'intégration doit alors passer par une grande conformité et une relégation acceptée : (Ibid., 556). En faisant référence à d'autres modèles de l'intégration évoqués plus haut, nous pourrions dire que les choses se passent comme si un défaut d'intégration fonctionnelle devait être compensé par une très grande intégration normative (en reprenant la typologie de Landecker). Comme si le moyen de « gagner l'intégration » au groupe, faute de ressources valorisées à fournir, passait par l'acceptation d'un état de soumission. Cela pourrait s'approcher du modèle de la domination que Martuccelli appelle « *la dévolution* », reposant sur la responsabilisation des individus, face à leur état de soumission : « *il s'agit moins de lui dicter ce qu'il faut qu'il fasse, que de lui faire accepter qu'il est vraiment l'« auteur » de sa vie. Cette variante de la responsabilisation vise donc moins à susciter l'implication des individus en tant qu'acteurs, qu'à les confronter à une forme de dévolution particulière de leurs trajectoires sociales, par là même étrangement désocialisées* » (Martuccelli, 2004, p.491).

Cette posture, en supposant une forte responsabilité de l'individu sur son parcours d'intégration, minimise implicitement les influences structurales extérieures dont nous avons montré l'importance. Elle déporte la responsabilité des processus de ségrégation ou d'exclusion sur les exclus eux-mêmes, en exonérant de responsabilité les groupes sociaux supposés intégrer : « *la conception de l'intégration comme un processus individuel et naturel conduit à déresponsabiliser la société d'accueil des « dysfonctionnements » potentiels et ignore ainsi l'existence de mécanismes discriminatoires plus ou moins institués qui freinent l'intégration* » (Safi, 2011, p.152). Tout cela invite à s'intéresser à l'articulation plutôt que la juxtaposition, des ressources, des liens sociaux et donc des segments de l'intégration, et plus largement même,

à envisager l'articulation des dimensions individualistes et structuralistes. C'est ce pli que nous souhaitons prendre.

#### 1.3.4.3 *Vers une articulation des perspectives structuraliste et individualiste*

Cette option n'est ni vraiment novatrice ni même tout à fait originale. Elle s'inscrit dans la continuité des travaux récents sur la question. C'est d'ailleurs, pour Safi, l'un des apports du modèle théorique de l'intégration segmentée, que d'articuler les dimensions qu'elle qualifie de structuraliste et culturaliste (dans une acception que l'on peut rapprocher de l'individualisme) : « *La force de cette synthèse [le paradigme de l'intégration segmentée] réside notamment dans le fait qu'elle intègre dans une même typologie des arguments à la fois culturalistes (l'idée de préservation du lien ethnique et du rôle de la communauté) et des arguments structuralistes (l'idée de l'assimilation infériorisant en raison des mécanismes inégalitaires et discriminatoires)* » (Safi, 2011, 157). Bien qu'antérieurs, les travaux de Gordon<sup>15</sup>, cités par Safi (Ibid.), proposent déjà une tentative d'articulation de ces dimensions, considérant que « *seule la dimension structurelle de l'assimilation entraîne une atténuation du sentiment identitaire spécifique au groupe, et ce, au contact des structures sociales de la société d'accueil (marché du travail, logement, école, etc.)* » (Ibid., p.153). C'est donc avec une sensibilité pensant l'intégration et ses diverses formes comme le produit de « *logiques individuelles d'intégration qui rencontrent des contraintes structurelles* » (Collet, 2006, p.107) que nous tenterons de mieux comprendre les effets de l'activité physique sur les dynamiques d'intégration.

S'inscrire dans un travail de recherche centré sur la question de l'intégration nécessite donc que l'on prenne le temps de la conceptualisation. La richesse de la littérature sur le sujet imposait la synthèse que nous avons risquée. C'est sur celle-ci que se fonde notre sensibilité. L'intégration est un processus social dynamique protéiforme et pluriel, inscrit dans des conditions structurelles qui participent à sa configuration, mettant en jeu la fabrique de liens multiples entre des individus et des groupes pouvant présenter des profils variés et des ressources inégales. En ce sens, une sociologie de l'intégration est une sociologie complexe du lien social et des rapports de force<sup>16</sup>.

---

<sup>15</sup> Gordon M. (1964), *Assimilation in American Live. The Role of Race, Religion and National Origins*. New York : Oxford University Press.

<sup>16</sup> Nous préférons l'emploi du terme « sociologie des rapports de force » à celui de « sociologie de la domination » parce qu'il nous semble mieux rendre compte de rapports sociaux complexes, à double sens. Pour le dire plus explicitement, celles et ceux qui occupent une position que l'on peut objectivement considérée comme dominée, ne sont jamais complètement sans ressource ni marge de manœuvre. Ils ne sont jamais totalement dominés. La

C'est sur cette définition que nous comptons lire les dispositifs (socio)sportifs pour tenter d'en comprendre les effets et surtout les ressorts. À quelle définition de l'intégration se réfèrent-ils (souvent de manière inconsciente et implicite) ? Comment se représentent-ils les individus et les groupes qu'ils ciblent ? S'inscrivent-ils dans une logique structuraliste ou individualiste ? Dans le modèle classique de l'intégration assimilationniste ou dans le modèle de l'intégration segmentée ? Construisent-ils leur action pour faire évoluer les « bénéficiaires » ou les groupes à intégrer ? Proposent-ils une « segmentation de leurs actions » (et quel segment visent-ils le cas échéant) ? Quels leviers tentent-ils d'activer : action de socialisation des publics ciblés, formations visant l'acquisition de ressources (de quelle nature ?), création de lien social (de quel type et avec qui ?), égalité des chances, réduction des discriminations... Toutes ces questions qui renvoient finalement à la conditionnalité des effets des pratiques sportives sur l'intégration.

---

notion de rapport de force permet de considérer plus aisément cette complexité (comme on peut préférer parler de « rapports sociaux de sexe » plutôt que de « domination masculine »).

#### 1.4 De la conditionnalité des effets

On ne peut donc définir l'intégration comme un état de référence à partir duquel des individus seraient classés sur une échelle de l'intégration. Étudier l'intégration revient à observer la façon dont ceux qui auraient à s'intégrer (en prenant bien soin de faire une analyse de la construction des catégories concernées), s'inscrivent de façon processuelle et donc dynamique, dans des réseaux d'interactions avec d'autres acteurs sociaux (individuels et collectifs) qui font *société*. Ces interactions sont en quelque sorte le métabolite de l'intégration, à la fois substrat et produit du processus. Si nous avons montré que le sport pouvait contribuer à alimenter les processus d'intégration, nous avons surtout insisté sur le caractère conditionnel des effets produits. Par la conceptualisation de l'intégration proposée, nous pouvons aussi distinguer plus précisément ce que peuvent être les effets et ce à quoi pourraient tenir les conditions. Il y a là un champ de recherche qui fait logiquement suite aux travaux pionniers portant sur l'intégration par le sport, car « *si un consensus relatif existe autour de l'approche conditionnelle des vertus sportives, les conditions elles-mêmes de la pratique sont rarement interrogées* ». Poser la question de la conditionnalité impose aussi une opérationnalisation du concept d'intégration. C'est ce que font toujours, plus ou moins explicitement, les travaux portant sur cette question dès lors qu'ils se placent du côté des « *partisans d'un « sport-outil » qui valorisent les potentialités éducatives du sport en les faisant dépendre des conditions à mettre en œuvre* » (Charrier & Jourdan, 2015, p.62). Mais s'il est souvent question de la façon dont les pratiques se mettent en place, les auteurs se risquent rarement à faire le lien avec les résultats produits. C'est plutôt du côté des travaux anglo-saxons ainsi qu'en France, lorsque les recherches sont financées par des acteurs, publics ou privés, du champ du « socio-sport »<sup>17</sup>, que l'on trouve des éléments de cet ordre. Nous puisons donc dans ces contributions permettant de préciser la façon dont les pratiques physiques participent au processus d'intégration, en nous appuyant pour cela sur les ressorts de

---

<sup>17</sup> On peut penser, à l'instar de Charrier et al. (2012), que les règles institutionnelles d'évaluation de l'activité des chercheuses et chercheurs influencent la façon dont se déploie prioritairement la recherche. En France, dans la section STAPS du CNU (74ème section) : « Le virage des années 2000 marque, de notre point de vue, une étape importante avec le durcissement des critères de reconnaissance des chercheurs par le Conseil National des Universités (CNU), organisme représentatif des pairs qui décide des carrières des chercheurs. Progressivement fondés sur le modèle des sciences dites « dures » (prédominance du positionnement théorique, quantité des publications, obligation d'avoir des publications internationales dans des revues indexées selon des normes qui font débat, etc.), ces critères ont contribué à dévaloriser les travaux qui privilégiaient aussi leur portée sociale par la préférence accordée à l'empirie et à la proximité, sans confusion des genres pour autant, avec les acteurs (Charrier & Rouvrais-Charron, 2011). Ils ont aussi encouragé les jeunes chercheurs à d'abord prendre en compte les exigences académiques, ce qui a permis d'avoir des travaux de plus en plus spécialisés, théoriquement mieux fondés, mais certainement plus éloignés des acteurs » (Charrier et al., 2012, p. 28). Ce contexte semble peu favorable au déploiement de ce que l'on peut qualifier de « recherche-action ». Et c'est bien dans cette veine que l'on trouve plus fréquemment les considérations relatives aux conditions pratiques d'apparition des effets.

l'intégration identifiés dans la partie précédente : la socialisation, le développement de ressources (compétences, liens sociaux...) et la réduction des inégalités sociales. Dans la littérature, les éléments discriminants peuvent être ordonnés en trois catégories de facteurs : les moyens, les acteurs (bénéficiaires et encadrants) et les contenus des activités. C'est donc en croisant les ressorts de l'intégration et les facteurs qui y contribuent que nous engageons plus avant, la discussion relative à la conditionnalité de l'intégration par le sport dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

#### 1.4.1 Les moyens matériels

Parler des moyens alloués aux activités physiques dans les QPV, c'est d'abord poser le regard sur les équipements sportifs. Car on sait que leur développement a accompagné la structuration du champ sportif en France (Callède, 2002<sup>18</sup>). On peut même penser que les grands plans d'équipements ont permis la forte croissance du sport. Mais dans ce mouvement, tous les territoires n'ont pas été également dotés. On constate ainsi aujourd'hui, un fort déficit infrastructurel dans les QPV. On trouve, selon les sources, un différentiel allant de 2 à plus de 4 entre le nombre d'équipements par habitant en moyenne sur le territoire français et le nombre d'équipements par habitant en moyenne en QPV. Selon l'IREV, (Lefebvre, 2022<sup>19</sup>), tandis qu'on dénombre 51,81 équipements sportifs pour 10 000 habitants en France, on en recense 12,79 pour 10 000 habitants dans les QPV. Et s'ils sont moins nombreux, les équipements sportifs sont aussi moins variés : « *dans un quartier prioritaire sur deux, l'ensemble des habitants a accès au mieux à deux types d'équipements différents* » (Rapport annuel ONPV, 2019<sup>20</sup>). Les terrains de grands jeux et les salles de sports de combat sont surreprésentés, comme le sont les pratiques du football et des sports de combat. Ces constats semblent pouvoir participer à l'explication de deux éléments caractéristiques des pratiques sportives en QPV : la relative univérité des classes populaires en matière de pratiques sportives (Lefevre et Ohl, 2007<sup>21</sup>) et la faible participation des femmes et des filles (Guérandel, 2017). On peut donc formuler l'hypothèse d'une conditionnalité de l'ampleur et des modalités de pratique sportive en QPV, liée au déficit infrastructurel, surtout si l'on ajoute à l'équation les difficultés singulières relatives à la mobilité des populations des QPV (Juste et al., 2021). Ce déficit

---

<sup>18</sup> Callède, J.-P. (2002). Les politiques du sport en France. *L'Année sociologique*, 52, 437-457.

<sup>19</sup> [https://irev.fr/sites/default/files/atoms/files/marc\\_lefebvre\\_presentation\\_irev.pdf](https://irev.fr/sites/default/files/atoms/files/marc_lefebvre_presentation_irev.pdf)

<sup>20</sup> [http://www.onpv.fr/uploads/media\\_items/ra-onpv-2018-tome-ii-fiches-accessibilite%20C3%A9.original.pdf](http://www.onpv.fr/uploads/media_items/ra-onpv-2018-tome-ii-fiches-accessibilite%20C3%A9.original.pdf)

<sup>21</sup> Lefèvre, B. & Ohl, F. (2007). Les choix des pratiques physiques et sportives des Français : omnivérité, univérité et dissonances. *Movement & Sport Sciences*, 62, 81-90.

explique aussi certainement, au moins pour partie, un plus faible taux d'affiliation fédérale en QPV. Les habitants des QPV, qui représentent 8% de la population française, ne forment que 4% du contingent des licenciées dans les fédérations sportives.

Tout ceci conduit à investir des terrains non occupés par les institutions sportives (associations notamment), voire des espaces initialement non dévolus à la pratique sportive. Cela donne lieu à des modes d'engagement hors cadre, parfois qualifiés de « pratique sauvage ». Les travaux de Vieille-Marchiset montrent pourtant que même sans organisation formellement institutionnalisée, ces pratiques ne sont jamais sans normes ni règles. Se construisent plutôt des usages et des codes qui façonnent les conduites et même les lieux. Ces systèmes normatifs participent même à distinguer les « insiders » et les « outsiders » : *« L'identité est spatialement révélée par les codes et rituels qui fondent le groupe à l'intérieur dans une logique de similarité, de conformité aux valeurs et aux normes du collectif de pratiquants. Elle est caractérisée également par la distinction avec l'extérieur, notamment par la volonté de singularité et de différenciation, en rupture avec les passants, avec les profanes du dehors »* (Vieille Marchiset, 2007, p.155). La non-institutionnalisation du cadre de pratique, induite par les conditions matérielles disponibles, peut ainsi contribuer à produire une identité distinctive intégratrice : *« Ce processus identitaire est à la source de liens sociaux singuliers, contractuels et finalisés par des circonstances »* (Ibid., p. 156). Ce processus s'approche d'une forme d'intégration segmentée, voire d'une *« rétention culturelle réactive »* (Gans, 1962), en créant *« des liens forts en rupture avec l'extérieur agressif et impersonnel »* (Vieille Marchiset, 2007, p.157). Cette perspective s'inscrit ainsi dans la ligne des définitions qui conceptualisent l'intégration comme un processus et s'attachent à se mettre à distance des lectures normificatrices. Une logique distinctive ou « contre culturelle » pourrait ainsi être un ressort (et une manifestation) de l'intégration par la création de lien social.

Les moyens sont aussi liés aux conditions de mise en œuvre des pratiques. Et sur ce point, les dispositifs multipartenariaux semblent très intéressants, car susceptibles d'être influents sur les effets produits. D'abord parce que d'un point de vue matériel, cela offre de plus vastes opportunités de financement. Cela permet aussi une prise en charge plus globale, parce que bâtie sur la complémentarité des partenaires. Et puis les organisations multipartenariales n'engageant pas que des acteurs du champ sportif peuvent plus facilement être pourvoyeuses de liens sociaux ne se réduisant pas à ce seul domaine, permettant ainsi une extension du périmètre du capital social. On peut formuler l'hypothèse enfin, d'une influence positive sur la transférabilité de ce qui est acquis dans le sport, vers d'autres cadres sociaux. Ainsi, pour Charrier et Jourdan : *« la question du partenariat éducatif est déterminante »* (Charrier &

Jourdan, 2015, p.63). Mais pour ces auteurs, la mise en œuvre de ces modes d'organisations collaboratives n'est pas chose aisée : *« C'est souvent un « sport de combat », marqué par l'opposition État/collectivité locale au niveau du pilotage des projets éducatifs, par la confusion entre les prérogatives des temps d'enseignement extra ou périscolaire, par les cloisonnements culturels »* (Ibid., p. 63). Les organisations multipartenariales imposent donc que les différentes parties impliquées s'entendent autour de références culturelles et pratiques partagées. La formalisation des dispositifs se présente comme un moyen souvent nécessaire à l'articulation des actions et des acteurs (Gasparini & Vieille Marchiset, 2008). Ce qui dépend donc, inévitablement, des acteurs impliqués et d'équilibres fragiles (Vieille Marchiset, 2015). La question des moyens conditionnant les effets du sport sur l'intégration peut ainsi devenir une question d'orientation des ressources. Et sur ce terrain, la concurrence est féroce avec les acteurs sportifs traditionnels, souvent très identifiés localement et disposant de relations fortes avec les pouvoirs publics locaux. Il n'est pas rare alors que cela conduise *« à réduire la portée de l'action socio-éducative par différents glissements : les équipements sportifs de proximité sont alors abandonnés ; les budgets socio sportifs sont réintroduits dans le financement général des clubs pour payer les salaires des entraîneurs sportifs ; les interventions des animateurs territoriaux ciblent les publics scolaires au détriment des jeunes les plus en difficulté dans les quartiers populaires »* (Ibid., p. 28).

#### **1.4.2 L'encadrement**

Eu égard aux rapports de force entre le mouvement sportif traditionnel et le courant sociosportif émergent, cela n'est pas vraiment étonnant. Car le développement des pratiques sportives en France s'est largement construit sur l'encadrement bénévole et un modèle culturel construit sur l'« éthique sportive » avec une centralité de la performance et de la compétition (Callède, 2002). Le rapport à l'éducation repose dans ce modèle, sur l'idée « coubertinienne » d'un sport éducatif par essence. Les formations, fédérales notamment, se sont donc largement attelées à former des techniciens sportifs, considérant manifestement que l'activité elle-même suffirait à rendre la pratique éducative. C'est en partie contre cette vision mécaniste qu'a émergé le champ de l'intégration par le sport insistant sur le caractère conditionnel des effets du sport. Cette lecture impliquait donc l'affirmation d'une posture pédagogique (avec des objectifs associés) et le recours à des compétences spécifiques portées par les intervenants pour que les effets visés soient effectivement atteints. Ces compétences se sont d'abord construites par l'expérience pratique associée à une intention incarnée par les premiers *« missionnaires sportifs »* (Charrier

et al., 2015), pionniers militants de la figure d'éducateur sociosportif. Se sont également développées des formations spécifiques (les STAPS notamment, mais aussi le secteur de l'animation socioculturelle), avec des titres faisant progressivement office de « licence » (au sens qu'en donne Hughes), imposant des conditions à l'encadrement d'activités physiques (Koebel, 2010). Avec la volonté d'accompagner des publics éloignés du sport fédéral et des institutions plus globalement, se sont également posées les problématiques associées à l'accès à certains publics. Les jeunes hommes, des classes populaires ont été particulièrement ciblés (dans une double logique d'encadrement et de contrôle)<sup>22</sup>. Cette double inflexion s'est traduite par des stratégies de recrutement différentes. Le gain des publics a d'abord été pensé dans une logique d'homogamie sociale. Du fait de leurs caractéristiques proches de celles des jeunes suivis, les éducateurs, eux aussi issus des quartiers populaires, pourraient plus facilement construire la relation d'accompagnement. Mais cette politique, dite « des grands frères », s'est rapidement trouvée confrontée à l'autre dimension attendue : le recours impératif à des compétences spécifiques à l'action entreprise. Ainsi « *ces animateurs de même origine sociogéographique (la banlieue) que les publics-cibles sont souvent tiraillés entre l'autorité et le laisser-faire et sont insuffisamment armés pour faire face aux pressions psychologiques de leurs « petits frères »* » (Gasparini & Knobé, 2005, p.456). Cela ne signifie pas que les médiateurs issus des quartiers sont inutiles, mais que leur profil ne peut suffire à répondre à toutes les attentes portées par l'éducation par le sport. Quand ils ne sont « que des grands frères », ils sont surtout dotés de ressources qui les conduisent à participer à produire une forte intégration locale, essentiellement dans le registre de la « *solidarité mécanique* » (Durkheim, 1893<sup>23</sup>) et pourvoyeuse de « *capital d'autochtonie* » (Koebel, 2010) (re)créant « *du lien social au sein et entre des groupes sociaux souvent « fermés » (bandes, groupes ethniques, familles élargies, groupes de chômeurs, etc.)* » (Gasparini & Knobé, 2005, p.456). On peut dire ainsi qu'ils pourraient participer à segmenter l'intégration, dans le sens de la « *downward assimilation* » (Portes & Zhou, 1993).

La structuration de ce champ d'intervention s'est donc orientée vers une professionnalisation, construite sur des formations et des titres issus des domaines du sport, du social et de l'animation socioculturelle (Rapport Impact social par le sport, 2022<sup>24</sup>). Cette évolution a

---

<sup>22</sup> Comme le montre bien Guérandel, les filles ont longtemps été oubliées de ces programmes, parce que non considérées comme une menace potentielle à l'ordre public. La figure de la jeune femme délinquante n'est apparue que très récemment. Guérandel, C. (2017). Une nouvelle catégorie des politiques d'« intégration par le sport » : les « filles de cités ». *Sciences sociales et sport*, 10, 79-111.

<sup>23</sup> Durkheim, E. (2007). *De la division du travail social*. Paris : PUF (1<sup>ère</sup> édition, 1893).

<sup>24</sup> Impact social par le sport (2022). *Impact social par le sport. Une démarche de structuration en socio-sport*.

certainement rendu plus accessibles les exigences liées à « *une technocratisation par le contrôle de dossiers de financement de plus en plus lourds* » (Vieille Marchiset, 2015), mais a aussi mécaniquement exclu une partie de ceux qui pouvaient postuler à ces emplois et tari la veine de cette intégration professionnelle dans le sport pour les jeunes issus des quartiers et pas ou peu diplômés (Gasparini & Knobé, 2005). Pour autant capital d'autochtonie et homogamie sociale peuvent être précieux (Lapointe et al., 2012) notamment avec les publics présentant la plus grande distance à l'égard des institutions, qui se mue parfois en méfiance, voire en défiance (Jamouille, 2009; Siblot, 2005).

Certains parviennent à cumuler les capitaux et donc les ressources. Ils habitent ou ont habité un quartier populaire, peuvent être issus de l'immigration et ethnicisés, ont été sportifs de haut niveau et sont titulaires de diplômes universitaires ou de formations en lien avec leur intervention. Cumulant ainsi les légitimités, ils présentent un profil propice à l'installation d'un lien durable et fort avec les bénéficiaires qu'ils accompagnent (Lapointe et al., 2012).

Les intervenants s'appuient donc sur des ressources variées entre capital social d'autochtonie, capital culturel, capital sportif. Ces différents capitaux semblent être mobilisés pour différents temps de l'intervention : le capital d'autochtonie et l'homogamie sociale qui y est associée facilitent le contact et les premiers échanges, le capital culturel est une ressource pour élaborer puis formaliser les dispositifs et nouer des liens avec les partenaires institutionnels. Le capital sportif offre un gage de légitimité et parfois de prestige. Aucune de ces ressources n'apparaît indispensable, mais elles se complètent, se compensent ou se cumulent. Elles sont parfois portées par une seule personne comme par le fondateur de l'association *Rebonds !* en région Occitanie (Basson, 2018), mais peuvent aussi s'articuler dans la composition d'équipes aux profils variés (Coignet, 2013), avec des « *acteurs de l'entre-deux* » comme « *préalable fondamental pour réussir une greffe socio-éducative dans les clubs sportifs* » (Vieille Marchiset, 2015, p30). Il en va de même pour les compétences. Deux registres de compétences sont fréquemment évoqués dans la littérature : celles qui relèvent de l'entraînement et celles qui concernent l'intervention éducative. Cette opposition, qui peut sembler caricaturale, trouve son incarnation dans deux figures associées : l'entraîneur et l'éducateur. Et là encore, le modèle idéal d'intervenant.e dans le champ de l'éducation par le sport, serait une forme de synthèse appelant le recours à quelques néologismes tels que « *éductraineur* » (Thibault Levesque et al., 2017) ou « *entraîneur-travailleur-social* » (Lapointe et al., 2012).

Les ressources et compétences sont donc indissociables des acteurs qui les portent et conditionnent plus largement les positions et les postures professionnelles : « *l'espace des jugements sur les vertus du sport dans le « salut » social des jeunes est inséparable non*

*seulement de l'espace des positions des membres dans le dispositif, mais aussi de leurs rapports différenciés au sport* » (Gasparini & Knobé, 2005, p. 459). Nous émettons l'hypothèse d'une influence de ces caractéristiques sur les effets produits passant notamment par les contenus proposés dans les pratiques mises en œuvre.

### **1.4.3 Les contenus**

La conditionnalité des effets du sport sur l'intégration pourrait tenir à la définition des objectifs fixés. D'abord parce qu'ils participent à la formalisation des programmes, et nous en avons déjà évoqué l'importance. Mais il y a plus. Leur teneur rejoint fondamentalement la question de la définition de l'intégration. Les dispositifs, de façon plus ou moins consciente, se réfèrent toujours à des modèles « politiques » de l'intégration. Pour Charrier et al., cela se traduirait par des différences tendancielle entre les pays : « *La France se démarque, par exemple de l'Allemagne (Henry, 2010) dans sa volonté d'assimiler les populations immigrées, c'est-à-dire de gommer, plutôt que de reconnaître voire de valoriser, les différences culturelles* » (Charrier et al., 2012, p.28). Se retrouve ici l'opposition entre modèles assimilationniste et multiculturaliste. Mais ces tendances, si tant est qu'elles soient effectives, sont inévitablement (ré)interprétées localement. Car on observe toujours, en marge des objectifs officiels, une traduction (qui est aussi une appropriation) par les acteurs en charge de la mise en application. Pour reprendre la formule d'Antoine Prost, « les enseignants réforment les réformes ». C'est ce que notent Gasparini et Knobé : « *Au-delà des objectifs officiels du dispositif, d'autres buts sont visés ou réajustés en fonction non seulement de la réalité du terrain, mais aussi des convictions des différents acteurs engagés dans cette action sociale locale* » (Gasparini & Knobé, 2005, p.446). Cette souplesse laissée aux intervenants en lien direct avec les bénéficiaires, constitue même une condition de la « réussite » des programmes d'intervention. Pour Haudenhuyse et al., des objectifs prédéfinis pourraient, faute de souplesse, produire des effets iatrogènes : « *interventions based on pre-defined outcomes have the potential effect of instigating exclusionary mechanisms* » (Haudenhuyse et al., 2013, p.11). Les conditions d'existence des publics accompagnés semblent bien trop changeantes et variées pour pouvoir définir les objectifs *a priori*. Ceux-ci devraient au contraire, être construits avec les publics suivis : « *We argue that if outcomes are to be formulated or analyzed, such outcomes need to go beyond narrow conceptions of individual development, and need to be defined in consultation with young people* » (Ibid. p. 1). Ces considérations renvoient en creux, à la critique de deux modèles

répandus dans le champ de l'intégration par le sport : celui du « deficit model » et celui des « bonnes pratiques ».

Le premier produit une uniformisation des déficits supposés des jeunes de quartiers populaires dans les programmes d'intervention. C'est ce que constate Nols et al. (Charrier et al., 2012), démontrant aussi que les publics accompagnés présentent bien plus de diversité que ne le prétend le « deficit model ». Les auteurs préconisent donc une approche plus ajustée aux caractéristiques singulières des publics et moins contrainte par les « modèles de développement » des jeunes : « *We suggest that, if SFD stakeholders want to help young people in socially vulnerable situations, when designing and researching programs, priority should be given to dis-engaging from the dominant individual-centred deficit model of youth. There should be engagement in an open-ended bottom-up approach that critically assesses young people's needs by addressing their actual life situations and individual differences, and that considers more interpersonal and critical conceptualisations of 'development'* » (Nols et al., 2017, p.219). Ce « deficit model » présente en outre la faiblesse de réduire la question de l'intégration à la responsabilité de ceux qui auraient à s'intégrer. On sait pourtant que ces processus résultent d'une interaction et dépendent donc des toutes les parties prenantes de l'interaction.

Le modèle des « bonnes pratiques » est également largement répandu. Il part de l'idée selon laquelle un dispositif, parce qu'il est considéré comme « efficace » dans un contexte donné, devrait l'être partout ailleurs. L'expérience pratique et les travaux de recherche montrent pourtant l'importance des conditions locales de mise en œuvre et leur complexité. Ces constats rendent inenvisageable l'idée d'une simple duplication des dispositifs. Il faudrait au contraire, accorder un primat aux singularités locales : « *La primauté des contextes locaux doit inciter les acteurs à construire leurs réponses, dans leur situation. Il s'agit ainsi d'envisager le recrutement, la gestion et la formation des intervenants de terrain ; le financement plus ou moins durable des projets ; les modalités d'implication des jeunes et des partenaires ; le choix des pratiques sportives utilisées en fonction de la culture sportive locale ou, encore, la capacité des acteurs à travailler en transversalité entre des secteurs aussi différents que le sport, la culture, la jeunesse, l'éducation populaire et le travail social. Cela s'oppose à l'idée selon laquelle il faudrait reproduire, cloner, dupliquer, etc., des « bonnes pratiques » qui auraient été identifiées dans des actions expérimentales* » (Charrier & Jourdan, 2015, p.64).

La conditionnalité des effets semble ainsi tenir (en partie au moins) à l'ajustement des objectifs aux particularités locales. Cela ne remet pas en question l'importance de la formalisation des intentions, mais à la condition que cette définition ne se fasse pas hors-sol : « *the caveat that*

*needs to be formulated is that well-defined interventions should not constitute pre-defined interventions. An open-ended approach that works towards externally pre-defined outcomes is, by definition, not an open-ended approach, and will fail to provide the necessary conditions that are required for reaching and meaningfully working with socially vulnerable young people* » (Haudenhuyse et al., 2013, p.1).

Mais la définition d'objectifs formalisés ne vaut que pour les pratiques institutionnalisées. Pour les pratiques « hors-cadre », si des intentions sont posées, elles ne le sont que par les individus eux-mêmes et ne sont jamais formalisées. Cela n'empêche pas nécessairement ces modes d'engagement de produire des effets sur l'intégration. Comme nous l'avons évoqué en référence aux travaux de Vieille-Marchiset (Vieille Marchiset, 2007), les pratiques « sauvages » ne sont ni dépourvues de normes, ni de systèmes de régulation, ni d'effets. Elles peuvent participer à créer du lien fort, dans une logique de reconnaissance et de distinction. Pour Lapointe, Laberge et Dusseault (Lapointe et al., 2012), comme pour Thibault Leveque, Morgat et Moreau (Thibault Lévesque et al., 2018), plus que l'activité ou son cadre de pratique, c'est l'importance subjective de l'expérience qui semble déterminante. Les mêmes auteurs pointent également l'influence des relations entre pairs estimant que « *les relations positives [entre] pairs contribuent au développement d'habiletés de vie* » (Lapointe et al., 2012, p.14), notamment lorsque se créent un sentiment d'appartenance collective et « *l'impression d'avoir du soutien social* » (Ibid. p. 13).

Ces observations mettent donc en cause le monopole du système sportif fédéral et des activités physiques encadrées sur l'éducation par le sport. Plus globalement elles interrogent la pertinence de l'opposition entre sport encadré éducatif et sport hors cadre occupationnel. D'autant qu'on sait que le système sportif associatif peut aussi participer à produire des formes d'exclusion pour ceux qui n'entrent pas dans ce modèle très attaché à la compétition et à la performance. Les filles notamment sont particulièrement concernées (Guérandel, 2017), comme le sont les seniors et celles et ceux que l'on considère comme insuffisamment performants. Ce modèle donne aussi à voir des formes d'intégration complexes, segmentées, par exemple lorsque les associations sont perçues, comme des espaces de repli communautaire. Cela produit alors des effets contradictoires en matière d'intégration, entre liens endogènes forts et stigmatisation exogène. Les travaux de Gasparini et Weiss (Gasparini & Weiss, 2008), comme ceux de Coignet et Vieille Marchiset (Coignet & Vieille-Marchiset, 2010) le montrent très bien et rappellent que ce cadre de pratique peut alimenter des logiques de « *réention culturelle réactive* » (Gans, 1962). C'est aussi dans cette veine que l'on peut situer les travaux de Oualhaci (Oualhaci, 2019), qui montrent que si la pratique de la boxe anglaise peut être un

ressort d'intégration fonctionnelle aux États-Unis de par sa professionnalisation, elle l'est beaucoup moins dans le club de boxe thaï étudié en France qui contribue plutôt à une « *intégration descendante* » (Portes & Zhou, 1993). L'enquête quantitative de Eitle et Eitle (Eitle & Eitle, 2002) pointe aussi l'importance de la perspective de professionnalisation dans la discipline, mais comme un facteur de désengagement scolaire.

Pour autant, même dans un cadre de pratique accordant une place centrale à la performance et la compétition, les considérations éducatives ne sont pas nécessairement absentes. Dans une quête de respectabilité, « *les entraîneurs éloignent les boxeurs des normes déviantes tout en les acculturant aux normes sportives et à certaines normes sociales légitimes* » (Oualhaci, 2019, p.62). Ces travaux de Oualhaci semblent indiquer que l'intégration fonctionnelle pourrait être favorisée par la pratique professionnalisée de haut niveau. Sans pouvoir prétendre offrir une perspective quantitativement crédible d'intégration fonctionnelle (au sens qu'en donne Landecker), on peut malgré tout concéder que le sport d'élite, surtout s'il est professionnalisé, n'est pas sans effet sur l'intégration. Les modèles de réussite que les sportifs professionnels donnent à voir, notamment dans les disciplines les plus médiatisées (et donc les plus argentées), sont parfois sans équivalent pour les jeunes des quartiers populaires. Lorsque l'école semble devenir source de désillusion plus que d'espoir, le sport d'élite peut faire figure de rare ascenseur social. On peut aussi penser qu'ils participent à faire évoluer, au moins partiellement, les représentations sur les populations issues de l'immigration dans un contexte où : « *la lutte contre le racisme doit également se montrer capable de jouer sur ce registre de l'affectivité en rendant « familier » ce qui apparaît comme « étranger », en proposant notamment des modèles différents des images franco-françaises traditionnelles. Le sport joue à cet égard un rôle très important et valorise depuis longtemps des jeunes issus de l'immigration auxquels les Français « de souche » peuvent s'identifier.* » (Beaud & Noiriel, 1990, p.53). Le cas de Zinedine Zidane est quasi idéal typique sur ce point (Abdallah, 2000). Mais les conditions conduisant à ces effets restent extrêmement fragiles. D'abord parce qu'ils consacrent l'excellence, ces cas sont rares par essence. Ils sont aussi inévitablement dépendants des résultats, et donc très instables. Il s'agit ainsi d'un miroir aux alouettes, tant les élus sont rares et les exclus nombreux (Gasparini, 2010). Et les conditions de ces succès trouvent des explications plus solides que la seule idéologie du don, entre socialisation précoce, conditions sociales d'existence et de fabrique de la performance. Les travaux de Schotté le montrent bien, comme ils s'attachent à déconstruire les explications ethnicisantes (Schotté, 2002, 2012).

Ces observations invitent à relativiser une opposition entre le sport fédéral et le champ de l'éducation lue de façon trop souvent caricaturale. Il n'en demeure pas moins que le

développement, depuis les années 80 notamment, des dispositifs sociosportifs s'inscrit dans une logique de rupture avec les propositions du mouvement sportif (Gasparini & Knobé, 2005, p.453). Ce champ du « socio-sport » déplace le statut du sport, pour en faire un média éducatif plutôt qu'une finalité, en se détachant surtout des objectifs de performance. Ces postures conduisent à interroger la façon dont le sport est conçu, positionné sur un continuum allant de la finalité au seul contexte. Le sport est ainsi parfois utilisé comme un moyen de capter des publics éloignés des institutions sociales. C'est le cas du programme « Bien dans mes baskets » étudié par Lapointe, Laberge et Dusseault (Lapointe et al., 2012). Le basket-ball y apparaît comme un outil par lequel le contact peut s'établir avec des jeunes de quartiers paupérisés. C'est aussi le cas des dispositifs de l'association « Rebonds ! » qui identifie des jeunes en situation de vulnérabilité via des cycles de rugby scolaire, puis met en place avec eux, un accompagnement global (Basson, 2018). Les travaux de Thibault Lévesque et al. (Thibault Lévesque et al., 2018), préfèrent même parler d'intervention « en contexte de sport », reléguant le sport, au rang de « contexte » : *« cet article amène aussi à réfléchir sur la terminologie « intervention par le sport », souvent employée dans les milieux de pratique et de la recherche, mais qui semble réducteur de la complexité de l'intervention psychosociale. La préposition « par » suggère implicitement que l'intervention se limiterait au sport lui-même, et peut même mener à croire aux effets « magiques » du sport. Comme nous avons pu le constater au sein du programme DesÉquilibres, ce n'est pas tant le sport qu'un rite de passage qui est le moteur du changement chez les jeunes »* (Ibid., p.248).

Si l'on sait que le statut accordé au sport n'est pas indépendant des caractéristiques des concepteurs et des intervenants (Gasparini & Knobé, 2005), on en sait peu sur les réelles incidences de ces postures sur les effets produits en matière d'intégration. Il serait d'ailleurs extrêmement difficile d'isoler le poids de cette dimension dans la production des effets, tant elle se mêle à d'autres variables influentes. Elle est par exemple indissociable du traitement didactique proposé. Le recours à la course à pied de longue durée et en relai, dans le dispositif « desÉquilibres », est conçu pour permettre l'inscription des jeunes suivis dans une succession de rites de passage, censés leur permettre de s'inscrire durablement dans une dynamique de groupe et une progressive meilleure estime d'eux même. L'épreuve et sa valorisation ostensible sont au fondement du dispositif que le sport permet de concrétiser (Thibault Lévesque et al., 2018).

En liens étroits avec les contenus proposés, les travaux traitant de la conditionnalité des effets du sport sur l'intégration, pointent aussi le rôle des interactions. La relation entre les éducateurs et les bénéficiaires y est centrale. Les travaux de Lapointe, Laberge et Dusseault (Lapointe et

al., 2012), insistent sur l'importance de la relation de confiance construite notamment sur la légitimité perçue et le soutien continu adressé aux jeunes lors du suivi. Cette posture s'inscrit dans le cadre d'adaptations importantes pour l'encadrement d'un public nécessitant une prise en charge plus globale. Pour Vieille-Marchiset (2015), il s'agit même d'un ressort de l'innovation sociale. La construction de ce lien de confiance privilégié pourrait ensuite favoriser un processus de « *modelage* » (Lapointe et al., 2012) que l'on peut assimiler à ce que Lahire appelle la socialisation « par imprégnation » (Lahire, 1998, p.421) et qui fonctionne par imitation de modèles influents. Les éducateurs deviennent ainsi des mentors, ou pour reprendre la terminologie de Berger et Luckmann, des « *autrui significatifs* » (Berger & Luckmann, 1996), de sorte que « *le processus de modelage semble se faire via deux étapes. Il débute d'abord par la création d'un lien de confiance entre les ETS [entraîneur-travailleur-social] et les AÉ [athlètes-étudiants]. Une fois ce lien de confiance établi, l'observation des ETS amène les AÉ à imiter et à reproduire leurs comportements et leurs réactions* » (Lapointe et al., 2012, p.10). Cette piste explicative n'est pas sans lien avec les modèles d'intégration. Car les caractéristiques des encadrants choisis peuvent traduire une volonté (plus ou moins consciente) de s'inscrire plutôt dans le modèle assimilationniste ou plutôt du côté du modèle multiculturaliste. La « politique des grands frères » et les critiques les plus vives qui lui ont été adressées, traduisent ces tensions.

Quoi qu'il en soit, la relation forte entre l'éducateur et le bénéficiaire est d'autant plus importante qu'elle est aussi un ressort de l'engagement pérenne des bénéficiaires, dans des dispositifs qui reposent souvent sur un principe de libre participation (Gasparini & Knobé, 2005). On ne peut d'ailleurs étudier la conditionnalité des effets du sport sur l'intégration sans considérer l'importance des caractéristiques des publics.

#### ***1.4.4 Les usagers***

Nous l'avons déjà évoqué, une erreur grossière et pourtant commune consiste à considérer les bénéficiaires ou les pratiquants comme faisant partie d'un ensemble homogène, présentant les mêmes manques ou tares associés à ce qui est perçu comme un déficit d'intégration. C'est ce qu'indiquent les travaux de Nols et al. (2017) en s'attellant à démontrer la fragilité de cette idée préconçue pour ce qui concerne le sentiment de compétence et l'estime de soi : « *the first key issue is that young people from disadvantaged neighborhoods cannot be regarded as uniformly deficient in relation to the assumed deficits of perceived self-efficacy and self-esteem* » (Nols et al., 2017, p.218). Il convient donc au contraire, de prendre acte de la diversité des individus

concernés, y compris bien sûr si l'on souhaite étudier la conditionnalité des effets produits par le sport en matière d'intégration.

S'attarder sur l'influence des caractéristiques individuelles pour comprendre les effets du sport sur l'intégration sociale, ne doit pas nous faire oublier l'écueil du modèle assimilationniste de l'intégration. Le « deficit model » y est d'ailleurs implicitement lié, puisqu'envisager un déficit revient à penser qu'il y aurait une valeur de référence (pour ne pas dire « normale ») qu'il faudrait progressivement atteindre pour être en mesure de s'intégrer. Là n'est pas notre sensibilité théorique, comme nous l'avons développé précédemment. Il n'en demeure pas moins que les acteurs sont inégalement dotés en ressources et capitaux. Dans la perspective interactionniste de l'intégration que présente Blau (Blau, 1960), ces ressources sont déterminantes pour se rendre socialement « désirable ». Elles le sont évidemment aussi dans un modèle plus proche de la tradition durkheimienne si l'on considère les dynamiques de solidarité organique qui reposent sur des contributions complémentaires à un projet commun. Elles le sont encore dans la perspective de l'intégration segmentée, notamment pour ce qui concerne l'intégration socio-économique, ou dans celle du lien social, « *de participation organique* » (Paugam, 2006) en particulier. On peut formuler l'hypothèse d'une segmentation de l'intégration conditionnée par les caractéristiques individuelles (ressources, capitaux, liens sociaux...).

Portes et Zhou (1993) évoquent aussi l'importance des caractéristiques sociales plus structurelles qui pourraient rendre des individus vulnérables à la « *downward assimilation* » : « *There are three features of the social contexts encountered by today's newcomers that create vulnerability to downward assimilation. The first is color, the second is location, and the third is the absence of mobility ladder* » (Portes & Zhou, 1993, p.83).

Dans le cadre des pratiques sportives, au registre des variables structurales, le genre est aussi particulièrement discriminant. Car si les niveaux déclarés d'activité physique sont globalement moindres dans les QPV qu'en moyenne sur le territoire français, les filles et les femmes sont plus encore concernées par ce décrochage. La prévalence des disciplines de tradition masculine (football et sports de combat en tête) dans les QPV plus qu'ailleurs, la très faible féminisation (en nombre) de l'encadrement technique et administratif dans le sport fédéral (Julhe & Honta, 2012; Tatu-Colasseau & Vieille Marchiset, 2010) ou le peu de considération pour le public des « *filles de cités* » (Guérandel, 2017) sont autant d'éléments de contextes imposant la prise en compte de l'« emprise du genre » sur le sujet.

L'âge n'est pas non plus sans incidence. Dans une approche toute rousseauiste, l'enfant incarne un modèle d'individu éduicable et donc plus facilement intégrable. La figure du « jeune », moins

docile, plus encline à s'opposer, peut déjà être perçue comme moins intéressante pour engager une démarche d'éducation par le sport : « *Si les petits sont encore malléables et dociles, les jeunes au contraire ne le seraient plus du tout. L'autorité des animateurs vis-à-vis des « jeunes », qui est déjà relativement réduite en pratique, fait encore l'objet de confrontations plus ou moins virulentes, sanctionnées par des avertissements, voire des fermetures de gymnase. L'efficacité de leurs actions semble, selon les animateurs, se focaliser sur les petits* » (Gasparini & Knobé, 2005, p.452). Ainsi, tandis que l'accompagnement des enfants reposerait sur une forte ambition éducative, le suivi des « jeunes » relèverait davantage du registre du contrôle par l'occupation : « *ils [les éducateurs] remettent ouvertement en cause l'existence de créneaux football destinés aux plus de treize ans où leur rôle semble se limiter à celui de gardien de gymnase. Mais pour des raisons politiques, essentiellement de paix sociale dans le quartier, ces créneaux sont maintenus* » (Ibid., p. 452). On peut donc penser que si les effets observés sont différents, cela tient, au moins pour partie, à la façon dont sont perçus les publics et conséquemment envisagés les ressorts de l'intégration et les objectifs poursuivis. Publics d'ailleurs, dont la définition dépend des sensibilités et caractéristiques sociales des encadrants : « *la redéfinition du public cible semble être corrélée aux attentes et aux propriétés sociales des personnels d'encadrement recrutés* » (Ibid., p. 458).

On ne peut donc étudier les effets produits par le sport sur l'intégration sans les mettre en rapport avec les caractéristiques des bénéficiaires.

### **1.5 Conclusion : apport de la démarche scientifique à un projet politique**

La conditionnalité des effets produits par le sport sur l'intégration pourrait donc tenir aux moyens pratiques, à l'encadrement, aux contenus et aux publics. Ces quatre dimensions étant susceptibles d'influencer les différents ressorts de l'intégration : socialisation, développement de ressources et réduction des inégalités sociales. La littérature, fondée sur des enquêtes empiriques, souvent associées à des visées pratiques, apporte des éléments de connaissance qui renseignent la conditionnalité. Mais peut-être ne vont-elles pas encore au fond des choses. Rares sont les travaux qui tentent une véritable mise en perspective des conditions et des effets. Plus précisément, rares sont celles qui osent s'attaquer à la question de la causalité. Ainsi, pour Le Yondre, « *si un consensus relatif existe autour de l'approche conditionnelle des vertus sportives, les conditions elles-mêmes de la pratique sont rarement interrogées. Quels sont les modes d'engagement dans l'activité, les temporalités, les disciplines ou encore les modes d'interaction qui sont opportuns dans la perspective d'une insertion professionnelle ? Les*

*données tangibles sont rares en la matière et restent à construire* » (Le Yondre, 2016, p.19). Et si l'est une autre dimension encore trop peu traitée, c'est certainement celle, pourtant centrale, des transferts. Trop souvent, dans les dispositifs prétendant contribuer à l'intégration par l'activité physique, la transférabilité des ressources est prise pour acquise, faisant fi des travaux sur la possible segmentation de l'intégration ou sur la conditionnalité de l'activation des dispositions : « *de tels usages du sport pour l'insertion professionnelle s'appuient [...] sur le principe de transversalité et de transférabilité des compétences sportives. Autrement dit, les qualités à faire valoir et à acquérir dans le cadre du sport seraient identiques à celles qui sont nécessaires à l'engagement dans le monde professionnel* » (Ibid., p.19). De grossières similitudes entre les mondes sociaux ne sont certainement pas suffisantes pour que l'idée d'une transversalité mécanique des acquisitions soit acceptée.

Et si la question des transferts se pose entre les cadres sociaux d'existence, elle mérite également d'être posée entre les espaces sociaux traversés. Car les capitaux acquis dans la pratique sportive, notamment lorsque cette pratique est très inscrite en son territoire, ne valent parfois que dans un espace circonscrit au quartier : « *dans la plupart des cas, la reconnaissance des ressources acquises grâce à la pratique de la boxe se limite cependant à l'espace local et ses catégories populaires* » (Oualhaci, 2019, p.73). Poser donc la question de la conditionnalité, c'est aussi poser la question de la transférabilité, ce qui est extrêmement intéressant pour les applications pratiques, mais aussi pour alimenter la production théorique. Car il est ici question d'un objet central de la sociologie dès lors que la discipline s'intéresse à ce qui fonde l'explication des conduites individuelles, entre dispositionnalisme et interactionnisme.

Finalement, à condition de s'atteler à conceptualiser rigoureusement le questionnement, pour pouvoir ensuite le soumettre à la démarche de recherche, sans faire de concession ni théorique, ni méthodologique, pourquoi faudrait-il opposer les projets scientifiques et politiques ? Sans qu'ils ne se confondent, la démarche scientifique ne peut-elle pas contribuer au projet politique ? Ne pourrions-nous pas penser qu'elle devrait être un recours pour la conception et la mise en œuvre ? Il n'est pas question d'assujettir la recherche scientifique aux projets politiques, ni de la réduire à une activité d'expertise, mais nous pouvons aussi appeler de nos vœux l'existence d'une « *sociologie publique* » (Oualhaci, 2019) qui balance entre la traduction du sens commun en termes scientifiques et la restitution de la connaissance produite « *à ceux dont elle provient* » (Ibid., p122). C'est dans cette veine que nous avons toujours cherché à nous inscrire.

## 2 Une série d'enquêtes pour systématiser

---

Cette partie originale de l'habilitation repose sur une série d'enquêtes, engagées depuis 2016, lorsque nos travaux, inscrits dans le programme scientifique de l'équipe *Sherpas*, sont passés de l'étude des violences dans les sports amateurs, à celle des effets des activités physiques sur l'intégration de publics « vulnérables ». Trois enquêtes connexes ont été menées depuis. D'abord, le programme ELIPSIS (Étudier L'Influence des Pratiques Sportives sur l'Intégration en quartiers « Sensibles ») mené entre 2016 et 2020, ayant fait l'objet d'un financement de l'ANR, dans le cadre du dispositif « Jeunes chercheuses, jeunes chercheurs ». Ce programme constitue le véritable socle de cette HDR et l'ancrage des enquêtes suivantes, engagées avec des partenaires variés. La première chronologiquement a été financée par la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), soucieuse de mieux comprendre les obstacles à la pratique sportive dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. C'est encore en nous concentrant sur une commune en particulier que nous avons procédé. Ces deux premières enquêtes étant très liées, nous les présenterons ensemble. Nous avons ensuite engagé des collaborations avec des acteurs sociosportifs sensibles à la recherche et ce qu'elle peut contribuer à apporter à leurs dispositifs. En premier lieu, c'est avec l'Agence Pour l'Éducation par le Sport (APELS) que nous avons entrepris un travail visant à mieux cerner les effets associés à un dispositif sociosportif de formation et d'accès à l'emploi (*Déclics sportifs*). Nous nous sommes attachés à identifier les conditions permettant d'expliquer ces effets en interrogeant les encadrants du dispositif et les stagiaires de deux promotions, l'une en cours et l'autre ayant suivi la formation cinq années plus tôt. Enfin, nous avons étudié le déploiement territorial dans la région Occitanie, d'une association sociosportive implantée initialement à Toulouse. Nous y avons observé les conditions de développement et d'implantation ainsi que les effets produits sur les « bénéficiaires ». Fidèles à la posture que nous adoptons, c'est essentiellement sur les conditions d'apparition des effets, inscrits dans une logique processuelle, que s'est concentrée notre attention. Ce sont ces enquêtes successives que nous souhaitons maintenant présenter plus en détail.

### **2.1 ELIPSIS : Étudier l'influence des pratiques sportives sur l'intégration sociale en quartiers « sensibles » (ANR)**

La question initiale du programme ELIPSIS était similaire à celle que pose cette habilitation : en quoi, comment et à quelles conditions, les activités physiques peuvent-elles, dans le contexte

singulier des quartiers prioritaires de la politique de la ville, produire des effets sur l'intégration ? Ainsi posée, la question pourrait sembler simple. Elle se heurte en fait à quelques défis importants.

D'abord liés à la définition de l'objet. Nous l'avons développé dans la partie précédente : définir l'intégration n'est pas simple. La notion est largement soumise à des influences multiples qui risquent d'en polluer l'usage : portée politique (Schnapper, 2010), sédimentation de la définition (Sayad, 1994), multiplicité et évolution des modèles (Safi, 2011)... Dessiner le périmètre des activités physiques n'est pas plus aisé. Historiens et sociologues en conviennent depuis l'émergence des sciences sociales du sport (Defrance, 1995). Prétendre alors apporter des éléments de compréhension et d'explication des effets du sport sur l'intégration impose quelques choix.

L'ambition du programme ELIPSIS était justement de faire le choix d'aborder la question en croisant les angles d'approche. C'est l'un des intérêts du travail collectif que de pouvoir multiplier les perspectives, en combinant les problématiques et les techniques d'enquêtes<sup>25</sup>. Mais c'est aussi un risque. Celui de perdre en cohérence d'ensemble. De quelle intégration parle-t-on ? De quelles activités physiques ? De quel public ? C'est pour cette raison que nous avons choisi de circonscrire d'abord l'enquête géographiquement. Une seule commune, de taille suffisamment importante pour disposer de nombreuses options de recherche et présentant sur son territoire plusieurs QPV.

Toujours dans cette logique de circonscription de l'objet, nous avons pris le parti de nous concentrer sur la population des 15-29 ans, considérant cette période de la vie comme charnière pour ce qui concerne différentes dimensions de l'intégration : poursuite d'études ou arrêt de la formation scolaire et universitaire, transitions familiales (départ du domicile parental, constitution de couples, parentalité...), accès à l'emploi...

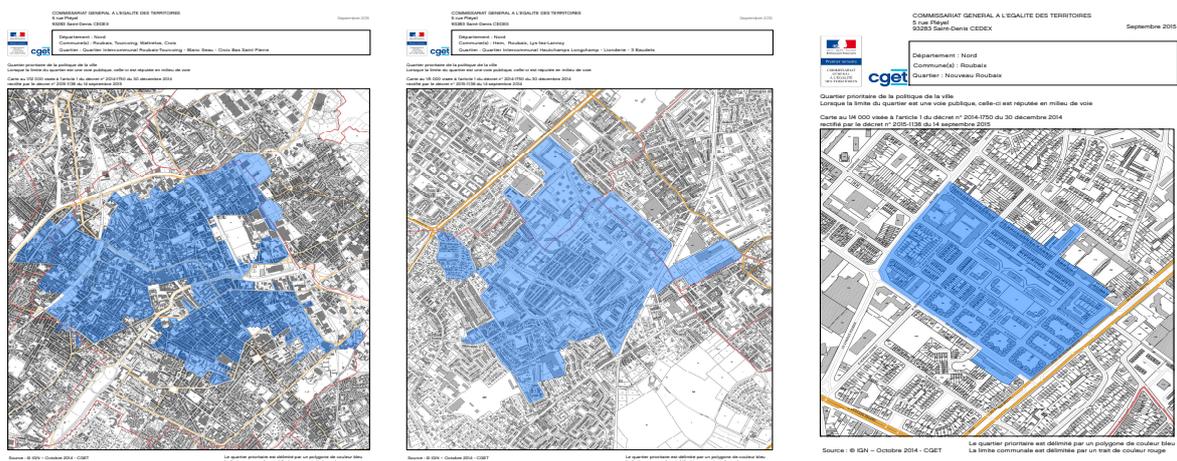
Cette double circonscription nous a permis de conserver une définition étendue de l'intégration et des activités physiques. Nous ne nous sommes pas concentrés sur une seule dimension de l'intégration (l'intégration professionnelle par exemple), ni n'avons choisi une modalité précise d'activité physique. Nous avons pensé que les conditions du programme (moyens disponibles, travail collectif et temps du programme) pourraient nous permettre ce choix ambitieux. Avec le recul, nous serions maintenant plutôt partisans d'une circonscription plus prononcée encore pour creuser davantage le précis des conditions. Bref, à accentuer l'intensivité de la démarche.

---

<sup>25</sup> Pour cette habilitation, compte tenu de l'exercice qu'elle constitue, nous ne nous appuyons que sur les parties du programme que nous avons menées. Nous ne traitons pas des enquêtes pilotées par d'autres membres du collectif ELIPSIS. Il en est de même pour les autres enquêtes support et les matériaux collectés.

Mais le projet ELIPSIS peut être pris dans une perspective programmatique plus vaste et les théorisations proposées peuvent être entendues comme des étapes, à l’instar de ce que propose Demazière parlant de typologie (Demazière, 2013). Il s’agit donc plutôt de perspectives que d’un regret, car ce qui a été fait ici permet aussi de faire émerger les axes à prolonger (que nous présentons dans le dernier chapitre de ce volume).

Concernant la circonscription géographique, le choix de la ville de Roubaix s’est rapidement imposé. Cette ville est située dans le département du nord de la France, dans la communauté urbaine de Lille, à proximité immédiate de la Belgique. Elle a connu une expansion démographique à nulle autre pareille au 19<sup>e</sup> siècle, poussée par le développement de l’industrie textile et alimentée par des vagues migratoires successives (Thyssen & Depaepe, 2012). Un peu plus d’un siècle plus tard, cette mono-industrie a largement disparu. Aujourd’hui ses 95600 habitants forment une population parmi les plus pauvres de France : 43% de sa population vit sous le seuil de pauvreté (2014, INSEE) et cumulent de nombreux indicateurs de vulnérabilité. Le taux de chômage avoisine les 30% et dépasse même les 50% pour les hommes âgés de 15 à 24 ans. La part des prestations sociales dans le revenu moyen dépasse les 20%. Près de la moitié des habitants de cette commune âgés de 15 et plus, non scolarisés n’est titulaire d’aucun diplôme supérieur au DNB. Enfin, plus de 80% de la population de la commune réside dans une zone QPV.



En bleu, les zones QPV. Le trait rouge rappelle les limites de la ville (source Commissariat général à l’égalité des territoires)

C’est dans cette ville que se situe le quartier « Sébastopol » peuplé d’environ 4000 habitants. Le revenu médian par unité de consommation y était en 2014, de 4105 euros (contre 20359 en France métropolitaine). À ce titre, on peut dire que la population du quartier « Sébastopol » est

« pauvre » (la plus pauvre de la ville souvent présentée comme la plus pauvre de France). Le taux de chômage est très élevé. Il concerne 48% de la population. La part des cadres et professions intellectuelles supérieures est inférieure à 2%. Plus de 75% des actifs occupés sont « ouvriers-employés ». 57% de sa population est âgée de moins de 30 ans. Le quartier est aussi une terre d'immigration avec un taux d'étrangers de 31% et d'immigrés de 34,9%. Le niveau de diplomation y est faible : 58,8% de la population non scolarisée de 15 ans et plus n'est titulaire d'aucun diplôme. L'habitat du quartier est très largement composé de logements sociaux (80% du parc de résidences). Les bâtiments sont souvent vétustes. La population est massivement ethnicisée. L'espace public est très largement fréquenté par des hommes (sauf lors de moments précis, comme le fameux marché hebdomadaire du mercredi matin ou lorsque les femmes accompagnent des enfants à l'école ou sur des espaces de jeux). Il n'y a pas de banque, pas de distributeur automatique de billets et très peu de poubelles. Ce quartier est considéré par un policier interviewé comme « *le pire de la ville* » (Stéphane, 36 ans, capitaine de police). Pour toutes ces raisons, Sébastopol nous est donc apparu comme un espace pertinent pour mener l'enquête, la ville et ce quartier incarnant un type idéal de « zone sensible ».

La posture consistait ensuite à procéder de manière intensive, prolongée dans le temps avec une sensibilité inductive, dans une démarche proche de l'ethnographie urbaine inspirée des travaux de l'école de Chicago qui reposent aussi largement sur des monographies de territoires<sup>26</sup>. Cela ne signifie pas que le travail empirique s'opère sans assise théorique. Il ne s'agit pas d'enquêter comme le fait Pétonnet lors de ses observations « *flottantes* » dans un cimetière parisien (Pétonnet, 1982), ni de s'appuyer seulement sur un « *empirisme abstrait* » (Mills, 1968), mais plutôt d'adopter différents points d'appui théoriques (que nous avons développés précédemment). Nous dirions que fonctionner ainsi permet de mieux contrôler les références qui président à la construction des outils. Car même lorsque l'on pense s'inscrire dans une démarche inductive, on peut toujours trouver dans les questions formulées, dans tous les regards orientés, des références théoriques implicites. Renseigner les caractéristiques socio-économiques revient à considérer qu'elles peuvent avoir une importance et donc à reconnaître,

---

<sup>26</sup> Nous pensons ici pour ne donner que quelques exemples, à William Foote Whyte, *Street Corner Society : la structure sociale d'un quartier italo-américain*, Paris, La Découverte, 1995 ; Philippe Bourgois, *En quête de respect. Le crack à New-York*, Paris, Le Seuil, 2001 ; Loïc Wacquant, *Corps et âme. Carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur*, Marseille, Agone, 2001 ; et plus proche de nous à Collectif Rosa Bonheur, Anne Bory, Jose Angel Calderon, Valérie Cohen, Blandine Mortain, Séverin Muller, Juliette Verdière et Cécile Vignal, « Comment étudier les classes populaires aujourd'hui ? Une démarche d'ethnographie comparée », *Espaces et sociétés*, 156-157/1, 2014, p. 125-141.

implicitement au moins, le poids des déterminismes sociaux. Si nous prétendons alors que la sensibilité de notre démarche tend plutôt vers une logique inductive, c'est surtout parce qu'elle ne part pas d'une proposition théorique préalablement arrêtée ni ne pose formellement d'hypothèse. Surtout elle part d'un questionnement issu du terrain et ouvert à une pluralité théorique. C'est en ce sens que nous revendiquons le caractère ancré de nos enquêtes et dans cette veine que nous situons notre ambition de théorisation.

Le programme de recherche s'est déroulé sur 4 ans (2016-2019) au cours desquels nous avons multiplié les travaux en combinant les échelles d'observation et les techniques d'enquête. Nous avons donc collectivement articulé :

- une monographie de territoire basée sur la compilation de données de seconde main. Nous avons d'abord collecté les informations produites par l'INSEE relatives à la démographie, à la formation, à l'emploi, à la composition des familles, aux revenus... Nous avons ensuite consulté des sources plus spécifiques à notre terrain et à nos questionnements. Concernant les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), nous avons largement puisé du côté du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Nous avons aussi échangé avec les services municipaux de la jeunesse, de l'éducation et de la politique de la ville. Nous avons ainsi pu obtenir des informations plus localisées sur les quartiers que nous souhaitons viser. Concernant les pratiques sportives, nous avons orienté nos recherches vers trois institutions : la Direction régionale de la jeunesse des sports et de la vie associative (DRJSCS), le Recensement des équipements sportifs (RES) et le service des sports de la ville concernée. Nous avons également mené des entretiens avec divers acteurs du territoire : centres sociaux, clubs de prévention, mission locale, maison des associations, pôles jeunesse... C'est sur cette base que nous avons bâti la suite des enquêtes.

Notamment la phase suivante, quantitative. Celle-ci poursuivait l'objectif d'accéder à d'éventuelles relations statistiques entre la pratique sportive (en précisant les modalités) et quelques domaines de l'intégration choisis : intégration scolaire, intégration professionnelle, sociabilité, participation aux illégalismes. Nous nous sommes par ailleurs concentrés sur la population des 15-29 ans, considérant cette période de la vie comme un « moment biographique » lors duquel la question de l'intégration se pose notablement à la fois sur le plan culturel et structurel (du fait de la poursuite d'études ou non, de l'accès à l'emploi, de la constitution de ménage, de l'accès à un logement...). Notre questionnaire était donc composé de cinq parties. La première concernant des informations de caractérisation sociale du répondant, la deuxième qualifiant le lien aux activités physiques et les modalités d'engagement,

la troisième centrée sur le rapport à l'école ou à l'activité professionnelle (selon que l'individu soit scolarisé ou non). La quatrième partie se centrait sur la sociabilité et la dernière sur la participation aux pratiques délinquantes (sur le modèle de l'enquête de délinquance autoreportée). Ces différentes catégories ont été construites en référence aux différents domaines de l'intégration identifiés dans la littérature. On retrouve ainsi l'influence par exemple de la typologie de Landecker et ses différentes dimensions de l'intégration (Landecker, 1951).

Pour cela, nous avons distingué la population scolaire et la population non scolarisée. Pour la première, nous avons réussi à négocier l'accès à tous les lycées de la ville. Nous avons ainsi pu collecter 1498 questionnaires dans 6 lycées de la commune. Tous les questionnaires ont fait l'objet d'une passation directe, dans les classes, en présence systématique d'un membre du collectif ELIPSIS.

Nous avons tenté par ailleurs de recueillir des questionnaires complétés par des individus non scolarisés. Pour cela il fallait identifier des espaces dans lesquels les individus soient suffisamment « captifs » pour qu'ils puissent répondre dans de bonnes conditions (le questionnaire nécessitant environ 25 minutes). Après avoir négocié auprès des interlocuteurs municipaux, nous avons opéré des passations de questionnaires dans la bibliothèque, dans la mairie où les services municipaux nécessitent d'attendre son tour, dans les centres sociaux ayant un accueil de jeunes adultes, les pôles jeunesse, les écoles dans lesquelles le personnel est largement issu de la tranche d'âge que nous avons retenue, lors des formations des animateurs de centres de loisirs... Bref, confrontés à une grande difficulté de récolte, nous avons dépensé beaucoup de temps et d'énergie. Le résultat s'est pourtant avéré décevant puisque nous n'avons collecté qu'un peu moins de 300 questionnaires. Il y a là un point que nous n'avons pas su mener comme nous l'espérions et qui constitue encore un verrou méthodologique qu'il nous faudra lever. L'exploitation de ces données n'étant pas encore suffisamment aboutie, il n'en sera pas question davantage dans ce manuscrit. Mais puisqu'elle constitue une part importante du programme ELIPSIS et qu'elle fera prochainement l'objet de collaborations avec des collègues informaticiens, du laboratoire CRIL, spécialistes de l'intelligence artificielle, il nous semblait important d'y consacrer quelques lignes.

Les dispositifs méthodologiques envisagés pour les autres tâches ont été plus fructueux. Nous avons réussi à gagner le terrain pour ce qui concerne le travail d'archives et les entretiens. Lorsque nous avons rencontré des résistances, nous avons progressivement réussi à les faire tomber. Le temps de l'enquête et l'implication locale des membres du collectif ELIPSIS ont

notamment joué pour gagner la confiance particulièrement nécessaire pour mener l'enquête en milieux populaires, notamment auprès des franges les plus paupérisées (Mauger, 1991; Mauger & Pouly, 2019). Nous n'avons pour autant jamais cherché à nous travestir ou à masquer nos intentions. Nous avons procédé à découvert, considérant d'abord que nos interlocuteurs pouvaient être en capacité de comprendre l'intérêt de la démarche. Nous pensons par ailleurs que les stratégies de neutralisation de la distance sociale entre enquêteur et enquêté par une proximité feinte, présentent de nombreux risques comme celui de « *la gaffe* » ou l'« *illusion de faire illusion* » (Mauger, 1991, p.129). Surtout, ces stratégies portent une forme de contradiction interne. Si ces techniques se justifient parce que les conditions de réalisation de l'entretien ont une incidence sur les discours collectés, il convient lors de l'analyse de considérer cette influence. Mais alors, si l'on considère cette influence dans l'analyse, il devient moins nécessaire de chercher à la neutraliser. Nous nous sentons ainsi plus proches de l'idée de Schwartz consistant à prendre en compte dans l'analyse des matériaux, la « *perturbation induite* » par la présence de l'enquêteur et même de manière plus générale, par la situation d'enquête (Schwartz, 1990). Nos techniques d'entretien consistaient plutôt, pour gagner le terrain et favoriser la parole, à faire référence à quelques points de convergence de nos parcours avec les interviewés : des connaissances communes par exemple et surtout nos pratiques sportives. Nous adoptions ensuite une posture attentive et dans un premier temps, peu contradictoire (il nous est arrivé ensuite, selon les circonstances de l'entretien, d'y recourir davantage). Les entretiens étaient enregistrés, à l'aide d'un téléphone portable, après accord de l'interviewé. Il est arrivé que nous essayions un refus, nous prenions alors en notes les échanges en cours d'entretiens puis complétions parfois, directement après l'entretien. Parfois, nous avons aussi, momentanément et à la demande de l'interviewé, interrompu l'enregistrement.

Les guides d'entretien ont été construits pour traduire en outil de collecte de données nos questionnements. Mais l'intégration fait partie de ces objets qui ne sont pas directement observables et nécessitent d'employer des voies détournées (Demazière & Nuytens, 2018). Nous avons donc retenu des indicateurs « observables », à partir desquels inférer des modèles et des modalités d'intégration. Ces indicateurs, variables selon les profils d'individus interviewés, ont en commun de s'appuyer sur les différents modèles d'intégration identifiés dans la littérature, et sur les questions que ces modèles laissent en suspens. Nous avons donc considéré les différentes dimensions de l'intégration, partant de ces deux grandes catégories de l'intégration : culturelle et structurelle (Schnapper, 1991). Nous avons aussi cherché à mesurer

la cohérence ou la segmentation de l'intégration en ne négligeant pas justement les différentes dimensions.

Pour pouvoir accéder ensuite à la conditionnalité, nous avons construit nos questions sur ce que la littérature identifie comme leviers de l'intégration et que nous avons synthétisé en trois catégories : la socialisation, la configuration des liens sociaux et la fabrique de ressources ou capitaux.

Ces deux volets de l'entretien faisaient évidemment suite à une série de questions permettant de caractériser socialement les interviewés et de renseigner leurs modalités d'engagement dans les activités physiques (disciplines, ancienneté, intensité, modes de pratique...).

Procéder ainsi devait nous permettre de disposer d'informations pour distinguer l'origine des effets (endogènes et exogènes) en mettant en perspective les influences diverses. En nous inspirant aussi de la position proposée par Darmon (Darmon, 2019) pour étudier les dispositions (qui posent un problème sensiblement similaire à celui que nous venons d'évoquer pour l'intégration), nous avons porté une attention particulière aux changements, ruptures, bifurcations, en les rapportant toujours aux conditions de leur apparition et en particulier aux liens pouvant exister ou pas avec les activités physiques.

Le choix des interviewés s'est d'abord construit par catégories d'acteurs : d'une part ceux ayant une responsabilité dans les formes prises par les activités physiques, d'autre part ceux que l'on qualifie parfois de « bénéficiaires » et que nous désignons sous le terme générique de « pratiquants ». Fidèles à notre volonté d'ancrer la démarche dans les terrains, nous avons procédé à l'échantillonnage « chemin faisant ». Lorsque nous avons par exemple découvert certaines associations présentant un intérêt pour l'enquête, lorsque par l'observation ethnographique nous avons repéré des lieux de pratique ou avons eu connaissance d'acteurs impliqués. Cette façon de faire explique certainement les manques. En particulier, les filles et les femmes sont quasi absentes (en dehors des dispositifs sociosportifs). Cela traduit certes la position qu'elles occupent dans les espaces publics et les pratiques associatives proposées, mais elles investissent des espaces de pratique que nous avons trop peu interrogés, en particulier les pratiques de forme proposées par des structures privées marchandes qui concentrent la pratique des femmes. Il y a là une autre perspective à développer qui pourrait utilement compléter les 61 entretiens formels réalisés.

Nous avons ensuite, après retranscription intégrale des entretiens et ré-écoute des entretiens, procédé à une analyse thématique classique. Nous avons construit une grille d'analyse à partir

de laquelle nous avons systématisé la lecture. Les thèmes que nous avons retenus correspondent d'une part aux effets produits en matière d'intégration et d'autre part aux ressorts de l'intégration.

Ces entretiens sont complétés par de nombreuses observations ethnographiques dans différents espaces de la commune et du quartier : des lieux dédiés à la pratique sportive, souvent associés à une association sportive « résidente », des espaces dédiés à la pratique sportive non institutionnalisée (plateaux de sport, city stades), et dans différents espaces du quartier (rues, marché, places, coursives, commerces, troquets...). Ces observations donnaient lieu de façon systématique à un compte rendu d'observation, les notes étant parfois prises en direct, et plus fréquemment, immédiatement après les observations. Pour pouvoir assumer l'ambition d'intensité de la démarche, nous avons résidé, pendant 4 mois, au sein du quartier le plus paupérisé de la commune, à 300 mètres de son centre, dans un appartement loué pour l'occasion. De ce travail permis par l'obtention d'un CRCT, nous dirions qu'il a été à la fois riche et insuffisant. Riche pour pouvoir « perdre » du temps sur le terrain en commençant par des observations « flottantes » (Pétonnet, 1982). Cela a permis également une familiarité avec le terrain, ses espaces de pratique et quelques-uns de ses habitants. Mais ces 4 mois sont aussi insuffisants pour prétendre effectivement s'intégrer au quartier et à ses habitants, dans toute leur diversité. L'imaginer était illusoire. Il eût fallu bien plus de temps encore, ou peut-être déployer d'autres stratégies de gain du terrain, reposant sur une participation effective à la vie locale, au sein d'une association sportive par exemple, ou d'autres institutions intermédiaires. La scolarisation d'enfants dans l'une des écoles du quartier semble également être une entrée intéressante (Mauger & Pouly, 2019), mais nous n'avons pas été jusqu'à envisager sérieusement un changement d'école pour nos enfants.

La multiplicité des techniques et le caractère collectif du projet méritent que nous concluions la partie méthodologique en précisant comment s'est opérée l'articulation de ces « méthodes mixtes ». La première tâche, monographique, présentait un statut exploratoire pour caractériser grossièrement notre territoire et préparer le « gain du terrain ». En compilant les données de diverse nature, nous disposions collectivement d'une base de connaissance d'éléments susceptibles d'orienter notre sensibilité et de supporter la construction de nos outils d'enquête. De ce point de vue notre démarche pourrait être qualifiée de « séquentielle exploratoire » (Guével & Pommier, 2012). Mais sur cette base se sont construites « en parallèle », les autres tâches du programme. Les apports de chaque tâche devant alimenter les échanges et donc les

autres tâches. Nous avons ainsi essayé de fonctionner davantage sur le mode « *concomitant* » (Ibid.). Si nos analyses se sont ensuite faites par tâche, le rapport final, construit collégalement, tente de rendre compte de l'articulation finale.

## **2.2 Cinq ans plus tard... Identifier les effets de « déclics sportifs » (APELS)**

Depuis les années 80 et l'émergence du sport comme média éducatif et social pour l'intervention auprès de publics des grands ensembles urbains, se sont constitués des acteurs « socio-sportifs » (Charrier et al., 2012). Certains ont une inscription territoriale locale, d'autres se déploient à l'échelle nationale, voire internationale. L'Agence pour l'Éducation par le Sport (APELS) fait partie de ces acteurs pionniers. Créée à la fin des années 90, l'association conduit des dispositifs à l'échelle nationale, largement fondés sur l'ambition de favoriser l'insertion professionnelle et prenant appui sur les compétences supposément acquises par le sport et qui pourraient faire l'objet de transfert dans le cadre d'une activité professionnelle. On trouve dans les outils promotionnels de présentation de l'association la formule reprise comme un slogan : « le sport comme diplôme ». Car l'association entend notamment accompagner les jeunes sans diplômes, mais dont on postule qu'ils ne sont pas sans ressources ni compétences.

C'est dans cette veine que l'APELS met en place depuis 2015, un nouveau dispositif visant l'insertion professionnelle : « déclics sportifs ». Ce programme consiste à identifier, parmi les licenciés d'associations sportives, des jeunes sans emploi ni diplôme (dont on peut donc dire qu'ils sont « vulnérables), mais qui sont aussi considérés localement comme étant susceptibles de s'inscrire positivement dans un parcours de formation et d'accès à l'emploi. Le « *sourcing* » se construit via les relais associatifs locaux qui repèrent, parmi leurs adhérents, les candidates et candidats. Ainsi sélectionnés, les « *talents* » sont formés et accompagnés, pour être insérés progressivement dans une entreprise partenaire du dispositif. Le programme s'organise donc en trois phases : la détection dans les associations, la formation encadrée par l'APELS d'abord et par l'entreprise partenaire, puis la phase d'intégration au sein de l'entreprise. Lors de la seconde phase, trois stages (« révèlent ton potentiel », « parcours vers l'emploi » et « métier/immersion ») alternent les pratiques physiques, les mises en situation et les contenus professionnels.

En Hauts-de-France, la première promotion d'une dizaine de jeunes a commencé en 2015 en partenariat avec une entreprise du secteur bancaire (LCL). Si le dispositif est aujourd'hui pérennisé et que l'on dispose de connaissances sur les résultats de ce programme (on sait

notamment combien de jeunes ont accédé à un emploi à la sortie), quelques questions se posent encore : quels sont les profils des associations pourvoyeuses de jeunes et de leurs dirigeants référents ? Quels sont les profils des jeunes qui intègrent le programme ? Se ressemblent-ils ? Présentent-ils les mêmes difficultés ou carences ? Disposent-ils des mêmes ressources ? Qu'acquièrent-ils par la formation (et qui ne se traduit pas seulement par la signature d'un contrat de travail) ? Comment sont-ils intégrés dans leur entreprise ? Quelles incidences cette intégration fonctionnelle peut-elle avoir sur d'autres segments de l'intégration ?

L'une des difficultés majeures pour évaluer les effets de dispositifs socio-éducatifs renvoie à la question de la temporalité. L'impact d'un programme peut parfois apparaître plusieurs années après que l'accompagnement se soit tenu. Une façon de contrôler l'importance du temps consiste à mettre en œuvre des protocoles longitudinaux. Mais cette exigence méthodologique est malheureusement trop rarement compatible avec les moyens de recherche, en particulier lorsque ces recherches se déroulent avec des partenaires contraints par des calendriers souvent très courts (liés par exemple aux demandes de leurs propres financeurs qui attendent des comptes). Au point que l'on nous demande parfois de mesurer l'impact d'actions qui sont à peine commencées.

C'est pour composer à la fois avec cette ambition, mais aussi ces contraintes, que nous avons tenté de contourner le problème. Nous avons pour cela cherché à interroger une promotion ayant eu lieu plusieurs années auparavant, disposant ainsi de quelques années de recul. C'est la première promotion de ce dispositif que nous avons ciblée, composée d'une dizaine de jeunes majeurs. C'est en recourant à l'entretien approfondi de type récit de vie que nous avons fonctionné. Nous avons cherché d'abord à caractériser les profils (en termes de « carrières » sportives, de parcours scolaires, de configurations familiales, de rapports au territoire dans lequel ils ont grandi, de « carrefours biographiques » qu'ils ont rencontrés...). Nous nous sommes ensuite attachés à saisir la façon dont ils sont entrés dans le programme et comment ils ont perçu la formation : leurs goûts et réticences, leurs succès et échecs, facilités et difficultés, ressources et contraintes... Nous avons étudié enfin, leurs parcours depuis la sortie de formation en matière d'intégration fonctionnelle, mais en renseignant aussi ce qui peut faire office de leviers favorisant cette intégration (configuration de liens sociaux, ressources et dispositions acquises). Outre l'emploi qu'ils occupent, nous cherchons donc à identifier ce qu'ils ont construit depuis, en termes de parcours professionnel, mais aussi de compétences et de capitaux acquis (social, culturel, économique, sportif...).

Ce faisant, nous souhaitons proposer des éléments de connaissance plus fins, ne se réduisant pas au seul critère, partiel, de l'insertion professionnelle. Nous espérons ainsi pouvoir, en plus des apports strictement scientifiques, apporter de quoi contribuer à l'évolution du programme « déclics sportifs » dans les Hauts-de-France et ailleurs.

Le gain du terrain n'est jamais vraiment simple. Nous bénéficions pour cette enquête de quelques ressources et notamment l'aide du partenaire APELS pour obtenir les coordonnées des 10 jeunes composant la promotion. Mais cela n'a que très partiellement suffi. Pour 4 des 10 membres de la promotion, les coordonnées n'étaient plus bonnes. Malgré nos échanges avec les autres jeunes et avec les coordonnateurs de l'APELS, nous ne sommes pas parvenus à retrouver qu'un seul de ces 4 jeunes. L'un des 3 autres serait en prison. Sur les 7 jeunes que nous avons pu contacter, malgré nos nombreuses relances, deux n'ont jamais répondu. Parmi les 5 membres restants de la promotion, nous avons pu réaliser 4 entretiens. Après, après avoir annulé 3 fois nos rendez-vous programmés (parfois quelques minutes avant l'entretien), l'une des jeunes ne s'est pas présentée lors d'un quatrième rendez-vous et n'a ensuite plus jamais répondu à nos appels. Si l'enquête longitudinale est lourde et complexe, le retour sur une promotion ancienne n'est pas simple non plus. Le contact entre les jeunes et le dispositif a été perdu ou s'est au moins largement distendu. Les « taux de retour » s'en trouvent nécessairement amoindris. Il faut en tenir compte et pouvoir s'appuyer sur une population souche plus large pour pouvoir mener un nombre d'entretiens plus important. En l'état, pour cette habilitation, ces entretiens viennent compléter un corpus déjà largement étoffé par ailleurs. C'est aussi la raison pour laquelle nous avons, dans cette enquête, mené trois autres entretiens avec les encadrants du dispositif (directeur régional, intervenants lors des stages et coordinateurs de promotion). Nous avons aussi interrogé une autre promotion, en train de se faire, permettant d'ajouter six nouveaux entretiens (sur une nouvelle cohorte de 10 stagiaires).

### **2.3 Évaluation des dynamiques d'essaimage territorial (Rebonds ! – ANCT)<sup>27</sup>**

Créée en 2004, l'association *Rebonds !* relève du champ du « socio-sport ». Elle entend participer à l'éducation et l'insertion sociale et professionnelle de publics « vulnérables ». L'association développe, pour y parvenir, divers dispositifs ayant la particularité de s'appuyer sur une discipline sportive dominante : le rugby. Historiquement implantée à Toulouse,

---

<sup>27</sup> Cette enquête a été menée avec Loïc Sallé (Université de Lille) et Lise Charissou (Université d'Artois).

quelques indicateurs montrent que *Rebonds !* a su s'inscrire durablement dans son territoire initial : la pérennité de l'association, la multiplication des dispositifs, la mise en œuvre d'une synergie durable d'acteurs (Éducation Nationale, associations sportives, pouvoirs publics locaux, institutions du champ du social, partenaires publics ou privés et bénéficiaires), ou encore, l'augmentation de ses ressources financières.

C'est dans ce contexte que l'association a été lauréate de l'appel à projets AMI *Tremplin asso*, financé par le CGET (devenu depuis d'ANCT). L'enjeu de cet accompagnement financier significatif<sup>28</sup> consistait à permettre à *Rebonds !* d'essaimer en région Occitanie. Ce projet posait un certain nombre d'interrogations : dans quelle mesure les dispositifs construits et éprouvés par *Rebonds !* à Toulouse peuvent-ils être dupliqués ailleurs ? Comment gagner (rapidement) sur d'autres terrains, la légitimité que l'association et ses acteurs ont mis plusieurs années à construire localement (auprès des partenaires comme des bénéficiaires) ? Quels effets pourraient avoir l'arrivée de *Rebonds !* au sein de systèmes d'actions locaux déjà constitués et auprès de publics parfois déjà accompagnés ?

Ces questions renvoient finalement, à l'étude des conditions et des effets produits par le développement territorial de *Rebonds !*. C'est pour apporter des éléments de réponse à ces interrogations plurielles que nous avons été sollicités. C'est essentiellement sur le volet « effets bénéficiaires » que nous nous concentrons ici.

Soucieux d'identifier, non seulement les effets produits, mais surtout les conditions permettant de comprendre l'apparition des effets, notre dispositif méthodologique s'est construit sur plusieurs formes de données.

Nous nous sommes d'abord concentrés sur l'association pour en connaître les modes de fonctionnement et commencer à les comprendre. Cette phase a consisté méthodologiquement à recueillir et analyser des données produites par l'association : comptes rendus d'activité et des outils produits par l'association *Rebonds !*, fiches de suivi remplies par les professeurs des écoles partenaires à l'association ( $n \pm 120$ ), fiches d'évaluation, dossiers de demandes de financement, conventions, rapports d'activités, etc. Nous avons également participé à des temps de travail de l'association (réunions du conseil d'administration, rendez-vous avec des partenaires, rencontres terrain. Nous avons enfin effectué des entretiens avec huit acteurs de l'association (Directeur, Chargé de développement, Président, membres du conseil d'administration, éducateurs sociosportifs, coordinatrice sociale).

---

<sup>28</sup> D'une hauteur de 750 000 euros sur trois ans.

Pour cerner ensuite les conditions de déploiement territorial, nous avons réalisé des entretiens avec différents acteurs impliqués dans les écosystèmes territoriaux du déploiement (sur 3 territoires du Gard, de l'Hérault et de l'Ariège choisis pour l'ancienneté du déploiement *Rebonds !* et parce qu'ils présentent de difficultés de déploiement variées). Nous avons systématisé le profil des interviewés en interrogeant les acteurs des institutions publiques (préfecture et commune), de l'éducation nationale (professeur des écoles, CPD EPS) et du mouvement sportif (clubs partenaires, instances fédérales, acteurs impliqués). 35 entretiens ont été conduits, puis ont fait l'objet d'une retranscription et d'une analyse thématique.

Enfin, nous avons effectué une dizaine d'entretiens, de type « récits de vie » auprès d'anciens bénéficiaires *Rebonds !* ou de jeunes inscrits dans un long suivi (au moins 6 ans) au sein de l'association. Sans méconnaître les risques de biais liés à « *l'illusion biographique* » (Bourdieu, 1986), et autres réserves relatives à la fiabilité des discours (Demazière, 2007), cette technique nous a semblé être la plus opportune, dès lors que l'on prend le récit pour un matériau co-construit à analyser et que l'on considère les spécificités de l'enquête en milieu populaire (Mauger et Pouilly, 2019). Les matériaux collectés permettent d'accéder à des éléments inscrits dans le temps, de reconstruire des parcours biographiques, d'identifier les moments clés, des rencontres importantes ou des expériences structurantes, de renseigner le poids des socialisations et des dispositions acquises, autant que la contingence des histoires de vie ou l'importance des situations. Bref, de nous situer à l'interface des sociologies dispositionnaliste et interactionniste. Comme pour les enquêtes précédentes, nous nous sommes concentrés d'abord, sur les éléments de caractérisation des sujets, entre ressources, conditions d'existence, socialisations qui les traversent et dispositions qui en découlent. Il y a là évidemment une condition nécessaire pour distinguer ce qui résulte de l'action du dispositif, de ce qui provient d'un autre facteur d'influence. D'autant que les entretiens de la première phase d'enquête insistaient sur la diversité des profils de jeunes accompagnés. Tous les jeunes « carencés » ne présentent pas les mêmes « carences ». Ils sont aussi toujours porteurs de ressources (Nols et al., 2017). Ainsi on peut imaginer que les effets du « suivi *Rebonds !* » s'observent aussi différemment selon les « profils » de bénéficiaires. Ces considérations renvoient inmanquablement à la constitution de l'échantillon interrogé. Si tous les sujets ne se ressemblent pas, on ne peut pas interroger n'importe qui. C'est pour répondre à une forme de représentativité qualitative que nous avons établi quelques critères de pertinence théorique.

Considérant d'abord l'importance du temps d'accompagnement sur l'intégration, nous avons retenu ce premier critère distinguant différents stades dans la carrière de « bénéficiaire » (qui recoupe en fait la variable de l'âge). Nous souhaitions pouvoir ainsi mesurer l'importance du

temps. Car les processus de socialisation comme les carrières ont ceci de mystérieux qu'ils semblent pouvoir dépendre du temps comme des expériences vécues (leur nature et leur intensité).

Nous avons ensuite prêté attention à la variable du sexe des jeunes puisque l'on sait combien l'« *emprise du genre* » (Löwy, 2006) structure les parcours de vie, le rapport à l'activité physique, les domaines et formes d'intégration sociale et même les modes de prise en charge des jeunes populaires (Guérandel, 2017). Par ailleurs nous n'avons interrogé que très peu de filles et de femmes dans nos précédentes enquêtes.

10 entretiens ont donc été réalisés avec des jeunes garçons et des jeunes filles, d'âges différents, ayant passé un nombre d'années différent au sein de l'accompagnement *Rebonds !*.

Nos choix de questions et l'organisation générale de l'entretien étaient sensiblement similaires à ce que nous avons fait lors de l'enquête ELIPSIS. Nous interrogeons d'une part les facteurs d'influence (caractéristiques individuelles, contenus et encadrants) et d'autre part les types d'effets en matière d'intégration culturelle et structurelle (dispositions, liens sociaux, acquisition de ressources ou capitaux).

Nous nous sommes ensuite concentrés sur quelques caractéristiques spécifiques de l'association pour orienter notre questionnement et notamment la forte structuration autour d'un travail multipartenarial et l'installation du suivi dans le temps long. Nous avons donc interrogé :

- le rapport de temporalité, diachronique (dans la durée de la prise en charge du jeune), et synchronique (dans les modalités mises en place autour de l'emploi du temps du jeune) comme facteur d'influence des impacts bénéficiaires
- la concordance ou de la rupture de cette socialisation secondaire avec les éléments de socialisation primaire
- la nature de ce qui « fait expérience » selon les individus, qu'il s'agisse des figures de l'intervention *Rebonds !* et de ses partenaires, des temps du suivi (de l'accompagnement familial par exemple) ou de la collaboration multipartenariale. Nous prêterons aussi une attention particulière à ce que peut offrir l'« épreuve sportive » et plus spécifiquement encore, l'expérience rugbystique.

C'est en croisant ainsi, caractéristiques sociobiographiques des individus et éléments expérientiels de la carrière au sein de *Rebonds !*, tout en situant ces expériences dans le cadre des dispositifs sociosportifs, que nous souhaitons pouvoir identifier les effets observés en matière d'intégration et surtout, en comprendre les ressorts endogènes et exogènes. C'est aussi

pour cette raison que nous avons fait le choix d'interroger des bénéficiaires parfois sortis de l'accompagnement depuis plusieurs années, pour considérer aussi la temporalité de l'impact d'actions éducatives. Car on le sait, il se passe parfois plusieurs années entre une intervention éducative et l'apparition de ses effets. Il y a là un enjeu majeur pour l'évaluation, trop souvent pilotée par un temps qui n'est pas celui que requiert une intervention éducative durable.

Au total donc, les interprétations proposées dans la suite de cette habilitation à diriger des recherches s'appuient sur la réalisation de 78 entretiens semi-directifs<sup>29</sup>, menée avec des acteurs variés : élus et agents municipaux (Directeurs généraux, directeurs des services et des équipements, cadres d'équipements culturels, régisseurs de salle de sport, médiateurs sociaux, éducateurs sportifs...). D'autres sont des acteurs du champ du social (directeurs de centres sociaux, de clubs de prévention, éducateurs spécialisés...), du domaine sportif (dirigeants associatifs, porteurs de dispositifs sport-insertion, entraîneurs, pratiquants, sportifs de haut niveau...) ou associatif. D'autres enfin habitent « simplement » la ville ou le quartier.

---

<sup>29</sup> Un tableau récapitulatif en annexe présente quelques éléments sommaires de caractérisation sociale de tous les enquêtés (75 individus, parmi lesquels nous avons doublé trois fois les entretiens)

### 3 Le « sport du pauvre » : déterminisme matériel et pratiques de contrebande

---

#### 3.1 Accès aux pratiques sportives : territoires carencés et déterminisme matériel

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville cumulent de nombreux handicaps. Par définition, ils sont des ilots de pauvreté économique. Ils présentent des taux de chômage plus élevés que la moyenne nationale et des niveaux moyens de diplôme plus faibles qui ne sont certainement pas sans rapport avec les conditions scolaires tendanciellement peu favorables à la réussite des élèves (Dubet & Duru-Bellat, 2004; Van Zanten, 2001). On sait aussi que la question de la mobilité s’y pose singulièrement. Les résidents des QPV ne se déplacent ni moins souvent, ni moins longtemps, mais moins loin. Les difficultés d’accès à la voiture, liées notamment aux coûts que cela engendre, ne sont pas pleinement compensées par l’usage des transports en commun<sup>30</sup> et le recours au vélo y est marginal (Juste et al., 2021).

Ces constats rendent d’autant plus importante la question de l’accessibilité aux espaces de pratique, préalable incontournable à l’engagement dans l’activité physique. Car le sport contemporain s’est historiquement appuyé sur une politique infrastructurelle forte (Callède, 2002). Les équipements apparaissent ainsi comme un facteur important du développement de la pratique. On peut penser, par conséquent, que leur absence constitue un frein à cet essor.

Et si l’on connaît les tendances nationales, on sait aussi que tous les QPV ne se ressemblent pas. Pour tenter de saisir le poids des déterminismes infrastructurels, on ne peut faire l’économie d’une approche très située qui puisse mettre en perspective des conditions locales finement décrites et un rapport aux activités physiques. C’est ce que nous proposons ici, en nous appuyant sur le travail d’archive et le volet ethnographique menés à Roubaix.

#### *3.1.1 Déficit infrastructurel et « pauvreté » de l’offre associative*

##### *3.1.1.1 Des équipements trop rares et peu diversifiés*

À Roubaix, 170 équipements sportifs sont recensés par l’outil de recensement des équipements sportifs (RES, 2023), du ministère des Sports<sup>31</sup>. Il y a sur le territoire roubaisien, un peu moins

---

<sup>30</sup> notamment pour les QPV hors de l’Île de France

<sup>31</sup> Sur ces 170 équipements, 50 d’entre eux sont des équipements scolaires localisés dans des écoles, collèges et lycées (relevant de l’enseignement privé pour 16 d’entre eux).

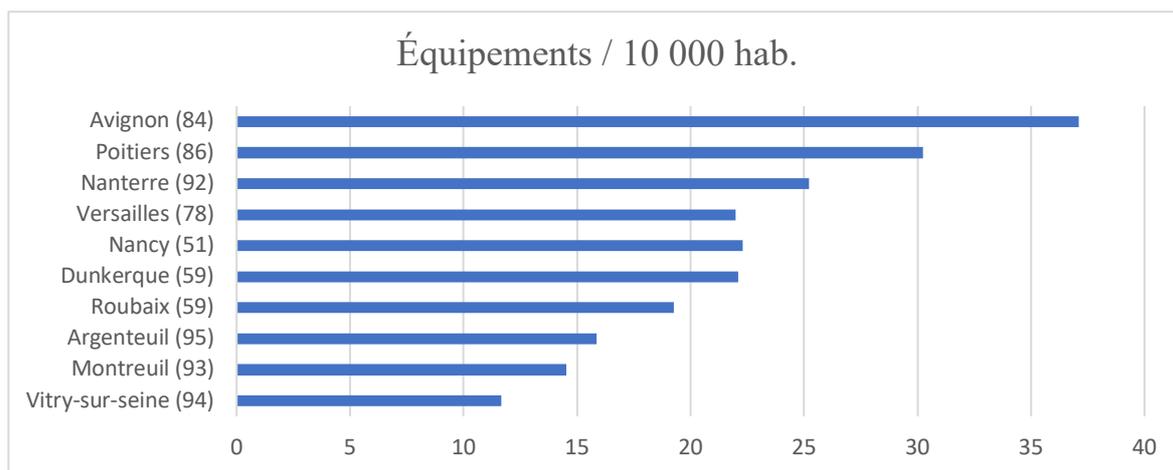
de 18 équipements sportifs pour 10 000 habitants. La ville est donc notablement sous dotée si on la compare avec le territoire national. Le ministère de la Ville de la Jeunesse et des Sports enregistrait en effet, en 2013, une moyenne de 49 équipements sportifs pour 10 000 habitants<sup>32</sup>. Même comparativement aux QPV, la commune est relativement pauvre en équipements. Dans les territoires de la politique de la ville, il existe en moyenne 22 équipements pour 10 000 habitants. Enfin, elle apparaît également comme un espace relativement pauvre en équipements sportifs si on compare Roubaix à d'autres communes présentant un nombre d'habitants assez proche (voir tableau 1).

<b>Commune</b>	<b>Nombre d'équipements</b>	<b>Nombre d'habitants</b>	<b>Nombre d'É. / 10 000 hab.</b>
Avignon (84)	334	90000	37
Poitiers (86)	263	87000	30
Nancy (51)	232	104000	22
Nanterre (92)	232	92000	25
Dunkerque (59)	199	90000	22
Versailles (78)	187	85000	22
Roubaix (59)	170	95600	18
Argenteuil (95)	168	106000	16
Montreuil (93)	151	104000	15
Tourcoing (59)	110	94000	12
Vitry-sur-Seine (94)	105	90000	12

Tableau 1 : nombre d'équipements sportifs dans des communes françaises de 86000 à 106 000 habitants

---

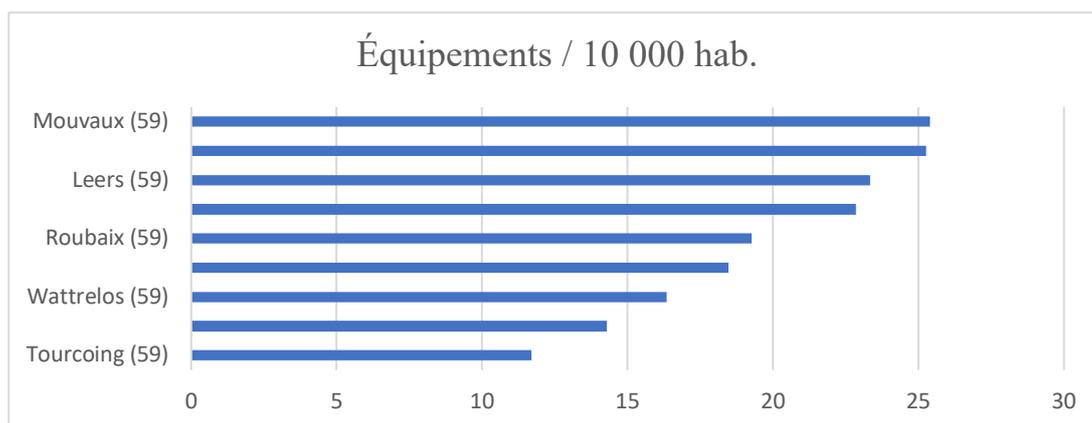
<sup>32</sup> Nous nous appuyons ici sur le rapport publié en 2016 par le Ministère de la ville de la jeunesse et des sports : « Penser, créer et gérer des équipements sportifs en quartiers prioritaires de la politique de la ville ». Notons qu'en reprenant le calcul sur la base du nombre d'équipements indiqués dans les « chiffres clés du sport 2017 » (INJEP, Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports) on se situe plutôt autour de 40 équipements pour 10000 habitants.



Nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants dans les communes de 85 000 à 105 000 habitants de France métropolitaine

Les rares communes présentant des ratios équipements/habitant inférieurs à celui que l'on relève à Roubaix, sont aussi largement situées en zone de politique de la ville, se concentrent en périphérie de Paris, ou juxte Roubaix. On retrouve donc ici les constats déjà posés par Vielle-Marchiset relevant que « *le déficit est plus prononcé dans les quartiers populaires des grandes agglomérations (Paris, Lille, Lyon, Marseille)* » (Vielle Marchiset, 2015, p.29).

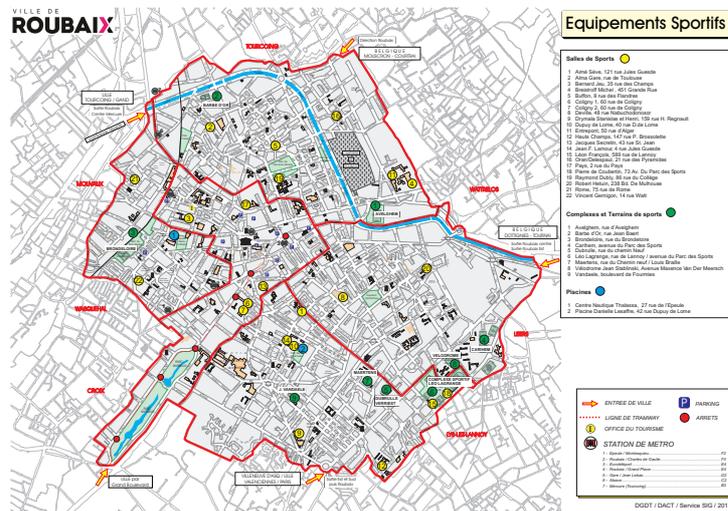
La situation roubaisienne semble moins défavorable si on la compare aux communes limitrophes. Roubaix y occupe une position médiane qui peut s'expliquer par de grandes différences de nombre d'habitants. On trouve aussi dans ces villes de nombreux quartiers prioritaires (parfois ayant également une partie de leur périmètre à Roubaix).



Nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants dans les communes limitrophes de Roubaix

Dans l'espace géographique roubaisien comme dans celui qui le juxte, le déficit en équipements sportifs est donc manifeste.

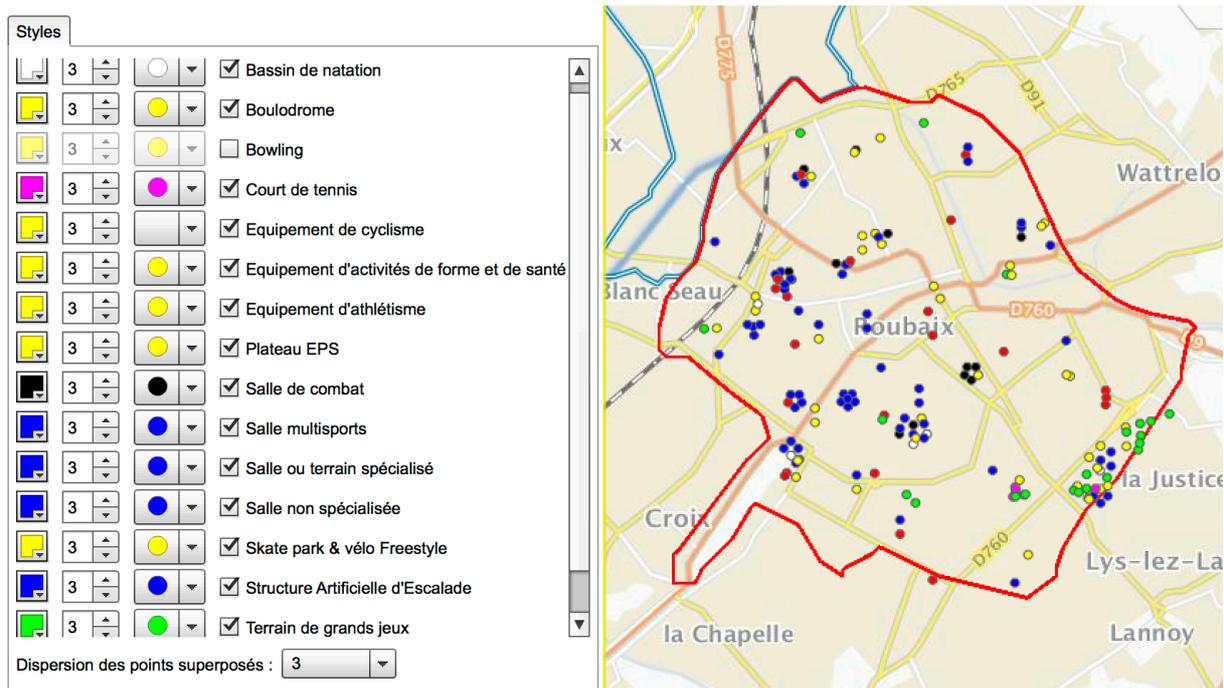
Et la réflexion sur les équipements ne se pose pas seulement à l'échelle de la commune. En resserrant la focale, des inégalités interquartiers apparaissent. C'est ce que donne à voir la représentation cartographique de la distribution des équipements dans l'espace.



À première vue, ce n'est pas évident. Toutes les zones administratives de Roubaix (Nord, Sud, Centre, Est, Ouest) présentent plusieurs équipements sportifs. Certes tous les secteurs ne sont pas également dotés, mais il faudrait rapporter la présence d'équipements à la démographie locale, ce qui n'apparaît pas sur la

carte. Surtout, cette première représentation n'indique que des sites d'équipements sportifs. Ces sites peuvent présenter de très fortes disparités, qualitativement et quantitativement. Pas de comparaison possible entre le « STAB » (vélodrome couvert Jean Stablinski), équipement moderne, de pointe, concentrant des espaces de pratiques variés et capables d'accueillir, dans des conditions optimales et simultanément, cyclisme, musculation, Pilate, Zumba... et le stade de Barbe d'Or, au nord, en lisière de canal, composé d'un seul espace de grand jeu exclusivement dédié au football et d'une petite « buvette ».

La cartographie proposée par le Recensement des équipements sportifs (RES) est plus précise. Elle intègre les différents terrains de pratiques, même lorsqu'ils se concentrent en un même complexe révélant quelques inégalités territoriales : la zone « nord » et le quartier du Pile paraissent sous dotés, tandis que le centre et le « Sud » sont plus « riches » en infrastructures sportives.



Source : Réseau des équipements sportifs (RES)

Les équipements sportifs sont aussi très concentrés dans leur destination. Une large majorité d'entre eux est faite pour les sports « anglais », notamment les sports collectifs et les sports de combat. Cela concerne 102 équipements sur les 170 recensés en 2023.

En s'approchant encore, on constate que certains quartiers sont particulièrement mal lotis. Le quartier Sébastopol, le plus paupérisé de Roubaix, est particulièrement mal doté quantitativement et qualitativement. Dans ce quartier d'environ 5000 habitants, il n'y a en dehors des établissements scolaires, qu'une salle multisport (plateau multisport, salle de danse, salle de musculation et salle de boxe), un « plateau EPS » et un terrain de football. À l'exception du terrain de football récent, les équipements apparaissent en mauvais état. La façade de la salle multisport a perdu une partie de son revêtement initial. La majorité des vitres sont fêlées et parfois cassées, rafistolées par quelques mètres d'adhésif. À l'intérieur, il y a des fuites au-dessus du plateau multisport et de la salle de danse. Amar (39 ans, employé municipal), l'un des régisseurs de cette salle, m'indique lors d'un entretien, l'avoir signalé à plusieurs reprises. Je l'ai d'ailleurs vu, lors de séances d'observation, tenter de mobiliser une encadrante et des pratiquantes, pour qu'elles relaient auprès de la mairie.

Et s'il y a peu d'équipements, les associations sportives sont aussi bien peu nombreuses.

### 3.1.1.2 Une offre associative limitée

En 2018-2019, le service des sports de la ville de Roubaix recensait 61 associations sportives dans la commune. Pour une commune de près de 100 000 habitants, la densité est assez faible. Roubaix dispose de 6,2 associations sportives pour 10 000 habitants, alors que la moyenne nationale avoisine les 46 associations pour un nombre d'habitants équivalent<sup>33</sup>. Il y a donc un différentiel très important (7,5 fois plus d'associations sportives en moyenne en France qu'à Roubaix) et une forte carence associative. On sait d'ailleurs qu'en 2022, 3 Français sur 10 se sont vus refuser une inscription en association sportive (pour eux-mêmes ou pour un proche au cours des 5 années précédant l'enquête), et que cette valeur est plus forte encore pour les Français ayant un bas revenu (INJEP, Notes et rapport, 2023/02). Tout porte donc à croire que le paysage associatif roubaisien ne favorise pas l'engagement sportif associatif.

La variété de l'offre est aussi relative : 29 activités différentes sont proposées. Ce panorama peut paraître assez large, mais la diversité mérite d'être située dans la perspective prononcée de diversification des pratiques sportives. L'enquête INSEP/MJS (2010) recensait en 2010 près de 280 activités citées parmi les réponses proposées. Surtout, on relève à Roubaix, une très forte concentration des associations sur quelques activités. 13 d'entre elles concernent le football ou le futsal. 16 sont dédiées aux sports de combat. Ainsi, près de la moitié des associations sportives de la commune proposent la pratique du football ou des sports de combat. Les autres sports collectifs (7 associations), puis les sports de raquette (4 associations) complètent le contingent des disciplines les plus répandues<sup>34</sup>.

Et ces pratiques sont très marquées du point de vue de leurs positions dans le champ des sports : elles sont populaires, juvéniles et masculines. Les filles et les femmes ne composent par exemple que 6,7% des effectifs à la Fédération Française de Football, ou 24,7% de licenciés de la Fédération Française de boxe. La part des femmes est donc nettement inférieure dans ces fédérations, à celle qu'elles connaissent dans l'ensemble des licences fédérales (38,8% de femmes).

À Roubaix, l'offre portée par le mouvement sportif associatif est donc largement sous-dimensionnée comparativement à ce que l'on rencontre sur l'ensemble du territoire national. Ce sous-dimensionnement est plus notable encore si l'on considère les pratiques

---

<sup>33</sup> INSEE première, n°1587, 2016.

<sup>34</sup> S'ajoutent à ces pratiques : fitness, pétanque, cyclotourisme, natation, équitation, randonnée, escrime, tir à l'arc, musculation, gymnastique urbaine (parkour), cyclisme (route, piste, BMX), twirling bâton, athlétisme, escalade, marche athlétique, pêche sportive et échecs.

« féminines »<sup>35</sup>. Alors si l'on admet que l'offre de pratique peut avoir une influence sur la demande, le contexte roubaisien est fort peu propice au développement d'une pratique sportive importante. D'autant qu'à Roubaix, seules les associations ont le droit d'accès aux installations sportives, ce qui ne peut que renforcer l'incidence du déficit d'associations sportives.

Dans ce paysage, l'action publique locale apparaît comme un complément intéressant. À l'offre de pratique portée par le mouvement sportif, s'ajouter à Roubaix, l'offre proposée par la commune, via son service des sports.

### ***3.1.2 La contribution des dispositifs sociosportifs***

#### *3.1.2.1 L'offre de pratique publique municipale : le Roubaix sport pass*

Prises en charge par les éducateurs sportifs de la ville, des activités sportives « de loisirs » sont encadrées sur les terrains de pratique roubaisiens. Elles sont accessibles à tous, à partir de 3 ans pour certaines d'entre-elles moyennant une cotisation annuelle modique : 45 euros pour les roubaisiens, 75 pour les non-roubaisiens. Les familles les plus modestes peuvent même obtenir une gratuité totale. Cette adhésion permet ensuite de participer à toutes les activités du « sport-pass » : badminton, boxe anglaise, escalade, circuit-training, tennis de table, danse, trail-running, marche nordique, randonnée, cyclotourisme, fitness, body-scult, musculation, body-zen, pilates, piloxing KO, stretching, sport santé, gym seniors, volley-ball, foot en salle, basket, sport en famille. Les créneaux se distribuent sur tous les jours de la semaine à l'exception du dimanche. On en trouve selon les jours à partir de 9h00, jusqu'à 21h00 répartis sur 18 lieux différents. Outre la discipline, les pratiques sont classées en fonction de l'intensité de l'activité : « activité douce convenant même aux personnes en convalescence », « activité physique d'intensité moyenne » et « activité physique intense ». Cette façon de faire est intéressante parce qu'elle ne ressemble pas à celle du monde fédéral. Elle apparaît complémentaire. L'intensité souhaitée de l'activité devient première, là où le niveau de pratique prime dans la pratique sportive fédérale. L'offre proposée par le *Roubaix sport pass* s'inscrit donc très clairement en rupture avec le modèle sportif fédéral traditionnel : pluridisciplinaire, décentrée de la compétition, peu couteuse, sans engagement.

---

<sup>35</sup> Précisons encore que par le terme « féminines » ne renvoie en rien ici à une forme d'essentialisation genrée des disciplines sportives. Le terme renvoie exclusivement pour nous à la distribution des femmes et des hommes dans les pratiques sportives fédérales.

En 2017, 551 personnes se sont inscrites au *Roubaix sport pass*. 93% d'entre elles résident à Roubaix. Les autres viennent des communes limitrophes : Hem, Croix, Lys-lez-Lannoy, Wattrelos. Parmi ces inscrits, notons une partition relativement équilibrée entre « les enfants » (jusqu'à 16 ans) et « les adultes » (plus de 16 ans) : 46% pour les premiers, 54% pour les seconds. L'âge moyen des inscrits chez les « enfants » est de 8 ans et de 45 ans pour les adultes. Les enfants sont donc en moyenne plus jeunes que dans le sport fédéral et les adultes en moyenne plus vieux. Enfin, le contingent des adhérents du *Roubaix sport pass* présente cette autre caractéristique originale d'être majoritairement composé de femmes. C'est le cas chez les enfants (55% de filles et 45% de garçons) et plus encore chez les adultes (68% de femmes et 32% d'hommes).

Les sportifs et sportives inscrits dans le cadre de ce dispositif présentent donc un profil fort différent de ce que l'on rencontre classiquement dans le système fédéral. Tandis que les associations recrutent massivement des jeunes hommes, les *Roubaix sport pass* est plutôt prisé de femmes plus âgées. Ce constat invite évidemment à considérer l'absence relative de certains publics dans les clubs sportifs, non comme la manifestation d'une faible appétence pour l'activité physique, mais plutôt comme une faible attirance pour l'offre associative sportive telle qu'elle existe.

Si l'on se réfère aux leviers de l'intégration, nous pourrions considérer ici qu'il s'agit moins d'activer le ressort de la socialisation et l'acquisition de dispositions, de compétences ou de ressources que celui de l'égalité des chances. C'est en réduisant les obstacles à l'engagement dans les activités physiques que l'on observe une atténuation des différences. L'intégration *par* le sport doit nécessairement être d'abord une intégration *dans* le sport. Cela ne peut se faire massivement sans que progressent les conditions matérielles d'accès aux pratiques sportives. C'est d'ailleurs l'une des intentions majeures des dispositifs sociosportifs, qui participent à brosser le portrait du visage du sport en quartiers prioritaires.

### 3.1.2.2 *L'intervention d'acteurs sociosportifs privés*

Depuis les années 1980 et le développement du champ sociosportif (Charrier & Jourdan, 2015), des acteurs privés se sont constitués avec la ferme intention de recourir au sport pour en faire un média éducatif. Ces acteurs se sont progressivement institutionnalisés, avec un périmètre d'action local et parfois national, au tournant des années 1990. Parmi eux par exemple, *Fête le mur* créé en 1996, *Sport dans la ville* en 1998 ou l'APELS (Agence pour l'éducation par le

sport), en 1996, avec un premier dispositif appelé « Fais-nous rêver »<sup>36</sup>. Celui-ci entendait valoriser des initiatives allant dans le sens de l'éducation par le sport pour également capitaliser sur ces expériences jugées positives. Le succès de ce dispositif rend son étude intéressante. C'est le cœur du travail de Prévitali, Coignet et Vieille Marchiset, dans lequel sont analysées les candidatures déposées lors de l'année 2011-2012 (Prévitali et al., 2015). L'idée étant que ce corpus pourrait donner une idée assez précise du périmètre du champ de l'éducation par le sport. Et si l'étude donne à voir une grande diversité de publics, caractérisés par les situations de vulnérabilité qu'ils rencontrent, elle montre aussi que dans le cadre de cet appel à projets, « *La jeunesse issue de milieux défavorisés constitue la priorité [...] aussi bien par les collectivités territoriales que par les associations* » (Ibid., p.263). Si la diversification des publics du sociosport s'est encore accrue avec le développement de ce champ d'intervention, les quartiers prioritaires et leurs habitants restent une cible centrale (Rapport Impact social par le sport, 2023<sup>37</sup>).

Roubaix apparaît donc comme un terrain privilégié pour ce champ d'intervention. Depuis les années 1980, des dispositifs pionniers y ont été mis en place. En 1986, une association visant explicitement l'éducation par le sport (le CAS - Centre d'activités Sportives) est créée. Au milieu des années 1990, un éducateur sportif local, ancien joueur et entraîneur de haut niveau, « missionnaire(s) sportif(s) » (Charrier et al., 2015) initie un programme d'éducation et insertion prenant le basket-ball pour support (« basket en liberté »). C'est dans cette veine que des dispositifs nationaux se sont plus récemment déployés. L'association *Sport dans la ville*, propose ainsi une animation de ses deux terrains de football et de ses différents dispositifs depuis 2017. Les terrains sont aussi, à la différence des infrastructures municipales, ouverts en permanence, permettant ainsi la pratique d'activités en dehors de tout cadre institutionnalisé. Lors de séances d'observation ethnographique sur l'un de ces 2 terrains, nous avons pu constater une vive activité autonome. En ce sens, ces espaces construits par *Sport dans la ville* proposent une alternative complémentaire et utile à l'offre associative traditionnelle en permettant une pratique « libre ». L'activité observée, vivace, conforte l'hypothèse d'une demande non totalement satisfaite et donc de la contrainte de l'activité physique par le déficit

---

<sup>36</sup> Nous pourrions ajouter d'autres acteurs à cette liste, l'UFOLEP par exemple, acteur historique du champ, mais il s'agit plutôt dans le cas de cette fédération multisport affinitaire, d'un virage progressivement engagé et diversement marqué dans le temps.

<sup>37</sup> On trouve une synthèse intéressante des modes d'entrée et des publics ciblés par le champ d'intervention du socio-sport dans le rapport : « Impact social par le sport. Développer et partager des connaissances pratiques et théoriques » (2023).

infrastructurel (notamment ici pour ce qui concerne les modes d'engagement non institutionnalisés).

En matière de complémentarité, il convient d'être plus nuancé concernant les disciplines sportives proposées : football et basket-ball. Cela n'est pas sans incidence sur la sociologie des publics. Si nous avons observé une relative mixité en matière d'âge, avec des joueurs jeunes adolescents à jeunes adultes, tous les pratiquants étaient issus du quartier ou d'un quartier de la ville voisine, lui aussi relevant de la politique de la ville et exclusivement des garçons. Les rares filles présentes dans l'enceinte sportive étaient reléguées en périphérie, sans échange apparent avec les garçons et non engagées dans une activité physique. De ce point il n'y a pas de plus-value à l'offre sportive traditionnelle. Les temps de pratique encadrés, en proposant des activités physiques plus variées, permettent une plus grande mixité de genre, si l'on considère notamment le programme spécifiquement dédié à la promotion de la pratique sportive pour les filles (« L dans la ville »).

L'Agence pour l'éducation par le sport (APELS) est un autre acteur sociosportif national bien implanté à Roubaix. En plus du soutien apporté à quelques associations sportives de la commune via son programme « Fais-nous rêver », le dispositif « Déclat sportif » s'y déploie également. S'il présente un lien direct avec le sport et l'intégration par le sport, l'engagement de l'APELS consiste en fait à soutenir et à accompagner des acteurs déjà implantés localement. Cette association ne présente pas d'espace de pratique qui lui soit propre. Elle ne participe donc pas à alimenter l'offre sportive locale. Notons cependant que par ses dispositifs incitant les acteurs locaux à faire des propositions innovantes en direction des publics éloignés notamment. L'APELS contribue ainsi peut-être à la diversification de l'offre et au développement d'acteurs émergents. C'est le cas par exemple de l'association Parkour59. Créée en 2009 par de jeunes pratiquants en marge des associations sportives traditionnelles, pour leur permettre de pratiquer le parkour, l'association a depuis beaucoup grandi autour de la volonté de promouvoir la discipline et surtout d'en faire un ressort d'intégration par le sport, pour une grande variété de publics vulnérables et de disciplines (parkour, street workout, cross training, world chase tag). Pour ces acteurs sociosportifs, l'activité physique est donc un média qu'ils mobilisent à des fins éducatives et d'intégration<sup>38</sup>. Ils se rapprochent ainsi d'autres acteurs de l'action sociale, qui peuvent aussi, sans que cela soit central, mobiliser l'activité physique.

---

<sup>38</sup> Ces acteurs socio-sportifs visent surtout l'intégration fonctionnelle, scolaire puis professionnelle (Landecker, 1956).

### 3.1.2.3 *Le recours au sport dans le champ de l'action sociale*

Les centres sociaux sont des institutions fortes des QPV. Ils sont souvent implantés depuis longtemps, sont fréquemment au cœur des quartiers (il y a là même une condition de leur activité) et ciblent des publics variés. Ils proposent notamment des activités de loisirs, parmi lesquelles l'activité physique figure en bonne place. À titre d'exemple, le centre de loisirs des vacances de Toussaint 2019, au centre social du quartier Sébastopol, propose de l'activité physique lors de 9 demi-journées sur les 18 que les vacances comptent. Sans que l'on puisse considérer cette institution comme « sportive », on constate que l'activité physique peut y être centrale. Les disciplines choisies semblent nettement plus orientées vers le loisir, jusque dans leurs intitulés : piscine, bowling, dodgeball, parcours du combattant, patinoire. Si elles sont imposées dans un programme établi par les encadrants et non par les participants, on peut penser qu'elles sont retenues parce qu'elles plaisent.

D'autres activités sportives sont aussi proposées dans le cadre des activités annuelles des centres sociaux ou des clubs de prévention. Elles répondent alors à une sollicitation directe des publics. Le futsal est particulièrement plébiscité :

*« Il y a une demande, par exemple, de Futsal, c'est énorme, la demande. Comme la salle est censée fermer, c'est une catastrophe »*

*(Delphine, 51 ans, éducatrice spécialisée en centre social).*

Il y a donc une demande manifeste en matière d'activités physiques, même si certains éducateurs déplorent une baisse tendancielle du goût pour l'activité physique au profit notamment des objets numériques :

*« C'est simple, je pouvais faire fonctionner la salle de sport du lundi au vendredi, voire même le dimanche, jusqu'à dimanche. Entre guillemets mon vivier était assez conséquent. Aujourd'hui, j'ai encore une population qui veut faire du sport, mais le vivier est moins conséquent qu'à l'époque »*

*(Nadir, 48 ans, éducateur spécialisé en centre social).*

Mais en répondant ainsi à la demande, le risque est grand de venir doubler ce qui existe déjà. Et c'est bien le cas si l'on considère les disciplines proposées (football avant tout). En revanche, une fois encore, les modalités de pratique diffèrent. Elles sont beaucoup plus souples,

autodéterminées, que ne le sont les modalités imposées par les associations sportives traditionnelles. Cela permet aux exclus des associations sportives, pas assez performants ou pas assez dociles, de poursuivre la pratique (en compagnie d'autres jeunes qui sont inscrits par ailleurs dans une pratique compétitive).

Car l'activité physique n'est pas seulement perçue dans ces institutions comme relevant du loisir. Les acteurs revendiquent d'autres ambitions qu'ils considèrent manifestement comme supérieures (ou déplorent leur absence) :

*« à Deschepper [pôle jeunesse] on s'appuie sur les pratiques sportives pour... euh, alors, non pas intégrer, mais mobiliser le public pour pouvoir l'accompagner »  
(Amandine, 44 ans, directrice service jeunesse)*

*« Après, celui qui croit encore aujourd'hui que le sport est un moyen d'intégration, quand on voit comment sont gérées les salles de sport, et comment sont utilisées les salles de sport franchement, il faut y aller, il faut voir. On vient, on tape dans un ballon, ils se partagent les baskets, ils sont à 30 donc ça veut dire quoi ? 3 à 4 minutes le premier qui marque, l'équipe perdante, elle sort. Je ne sais pas en quoi ils s'intègrent, c'est de l'occupationnel maintenant. Au lieu d'être dans la rue, ils sont dans la salle »  
(Bilel, 48 ans, éducateur spécialisé club de prévention)*

Ce rapport « utilitaire » à l'activité physique, pose la question du droit de l'accès aux loisirs sportifs. Pour ces éducateurs, la seule intention occupationnelle ne peut suffire, du moins pas dans le cadre du mandat dont ils estiment avoir la charge. Cette posture s'inscrit dans un modèle assez clair de l'intégration, celui de l'assimilation classique, considérant que compte tenu de leur déficit, ces jeunes ne devraient pas perdre de temps à seulement s'amuser. À moins que cette considération ne renvoie plutôt à un éthos professionnel et à la noblesse du métier consistant à éduquer d'un côté, au sale boulot associé à la seule animation de l'autre. Il n'y a pourtant certainement pas lieu de tracer une ligne si franche entre animation et éducation comme si et l'autre devait s'exclure. Cela tient donc vraisemblablement à des positions qui façonnent un rapport au sport (Gasparini & Knobé, 2005). Il y a là aussi certainement une façon de se distinguer des éducateurs sportifs, souvent moins diplômés et moins bien insérés professionnellement (avec des niveaux de rémunération moindre et des statuts plus précaires). Dans ces conditions, peut-on considérer cette offre comme relevant du domaine du loisir sportif ? Pour les encadrants comme les pratiquants, les choses semblent brouillées. Elles ne

laissent en tout cas, pour celles et ceux que ces modalités ne séduisent pas, plus que la possibilité de s'autonomiser des cadres institutionnels.

### ***3.1.3 Les pratiques hors cadre : un accès contrarié***

En marge des offres institutionnalisées se déploient des pratiques hors de tout cadre institutionnel. On parle parfois de pratique « sauvage », « spontanée », « libre ». Nous préférons parler simplement de pratiques « hors cadres », cette dénomination étant plus neutre pour désigner des modalités d'engagement plus complexes qu'il n'y paraît (nous y reviendrons dans la partie suivante).

Dans le paysage du sport en France, ces pratiques autoorganisées connaissent un fort succès. Si l'on se réfère aux données produites par l'INJEP (2020<sup>39</sup>), cette forme de pratique est même devenue majoritaire : 52% des « sportifs » (selon la définition retenue pour l'enquête) déclarent qu'aucune de leurs activités physiques n'est encadrée. Ils ne sont que 24% à se déclarer licenciés d'une fédération sportive.

On ne sait pas si les quartiers prioritaires présentent des spécificités sur ce plan, mais on sait, en revanche, que les espaces naturels sont les terrains privilégiés de ces modes de pratique. Par définition, les QPV présentent peu d'espace naturel, étant plutôt caractérisés par la densité urbaine. On peut donc émettre l'hypothèse, là encore, d'un accès contrarié à ces formes d'activités physiques qui ne peuvent se développer que dans le paysage urbain. Cet espace est tout de même investi par diverses pratiques repérées dans la littérature : basket de rue (Vieille Marchiset, 2007), le football de « pied d'immeuble » (Travert, 2003), le skate-board (Calogirou, 2005) ou plus récemment encore, le parkour (Prévitali et al., 2014).

À Roubaix, nos travaux ethnographiques nous laissent penser que les sports de glisse sont peu répandus (dans les QPV notamment). Pas de haut lieu de skateboard, de rollers ou de trottinette, que l'on croise dans les rues, mais très largement en version électrique, pour un usage utilitaire. On ne voit pas non plus de joggers arpenter les rues.

Une fois encore, c'est le football qui se donne à voir le plus fréquemment dans les espaces publics, qu'ils soient dédiés ou non à la pratique sportive. Les City stades et autres plateau EPS concentrent la pratique. Ils arrivent que ces espaces, lorsqu'ils sont attractifs, recrutent un public au-delà des frontières du quartier ou même de la commune.

---

<sup>39</sup> INJEP. *Chiffres clés du sport 2020*. <https://injep.fr/wp-content/uploads/2020/11/Chiffres-cles-sport-2020.pdf>

*Note d'observation : samedi 23 février 2019, City stade de football, rue de Naples.*

*Samedi après-midi, les matches s'enchaînent sur le terrain. Les équipes sont composées de façon affinitaire (entre 7 et 10 joueurs). L'une des équipes est formée par des joueurs de la ville voisine, Tourcoing. Certains sont tout juste majeurs, d'autres lycéens. Ils sont venus en bus, parce qu'ils trouvent ici de bonnes conditions de pratique « le terrain est bien », me disent-ils.*

Des terrains sont aussi parfois improvisés de façon plus sporadique et contrainte notamment par la distance ou la saturation des équipements. C'est aussi la voie prise par des pratiques émergentes comme la danse urbaine dans les années 1990/2000, ou le Parkour plus récemment. Ces deux disciplines, initialement marginales, connaissent aujourd'hui, à des degrés divers, une forme d'institutionnalisation qui à la fois renforce l'offre sportive locale, mais d'une certaine manière, la fragilise. En s'institutionnalisant, ces disciplines gagnent en visibilité et obtiennent des moyens plus importants, mais ce faisant, elles s'éloignent aussi des publics qui s'y engageaient initialement. Cette problématique est un objet de questionnement important pour le président de l'association de Parkour locale, ayant lui-même, commencé à s'investir dans le Parkour, à l'adolescence, pour rompre avec le fonctionnement associatif sportif dans lequel il ne se reconnaissait pas. Si cette discipline dispose aujourd'hui d'un espace de pratique dans une ancienne friche industrielle (que l'association a dû rénover), elle est peut-être moins visible dans les espaces publics, si ce n'est dans un cadre plus contrôlé par l'association. Cela rompt ainsi avec les usages initiaux de l'espace public et perd un peu de son côté innovant. Cela s'inscrit certainement aussi dans une volonté de contrôler les usages de l'espace public, en œuvrant à son institutionnalisation et donc son contrôle.

Les conditions d'accès aux activités physiques à Roubaix sont donc relativement contrariées. Plus exactement, elles sont moins favorables qu'en moyenne en France. Cela revient à dire que là où les résidents disposent des ressources les plus faibles (matérielles notamment), les modalités d'accès sont les plus contraintes. Si la sociologie s'est largement attelée à relativiser l'importance des déterminismes matériels pour rendre compte des usages culturels (des classes populaires notamment), privilégiant le poids des déterminismes sociaux, l'examen approfondi d'une situation territoriale nous invite à reconsidérer les choses. C'est en ce sens que vont les données collectées, le sens d'une explication centrée sur ce déterminisme matériel, d'autant plus important ici, pour comprendre les cultures sportives populaires et le « sport du pauvre ».

### *3.1.4 Traits culturels et déterminisme matériel*

Poser la question de l'intégration sociale par le sport en quartiers prioritaires de la politique de la ville pourrait laisser penser que l'on part du postulat implicite d'un déficit d'intégration des populations de ces quartiers. La conceptualisation de l'intégration que nous avons défendue dans le chapitre précédent, nous invite à plutôt à nous mettre à distance de cette lecture normalisant et ethnocentrée. En matière d'intégration culturelle, nous préférons considérer la distance éventuelle entre cultures populaires observées dans les quartiers et cultures considérées comme étant plus légitimes. Nous souscrivons ainsi à la position de Sayad (1994) associant fermement les questions d'intégration et de culture.

Et sur ce point, il est intéressant de noter que dans la littérature il est rarement question des cultures sportives populaires en dehors des travaux spécialisés sur la question. Les pratiques sportives sont pourtant parmi les pratiques culturelles les plus répandues en France, y compris dans les QPV. Dans une enquête de 2010 portant sur les « zones urbaines sensibles » de Franche-Comté, 69% des sondés déclarent avoir exercé une activité physique ou sportive dans l'année (Vieille Marchiset & Gasparini, 2010).

#### *3.1.4.1 Uniformité des cultures sportives en QPV ?*

Les travaux classiques, à commencer par l'ouvrage d'Hoggart, tendent parfois à considérer la « culture du pauvre » comme uniforme (Hoggart, 1970; Pasquali & Schwartz, 2016). Cette « qualité » supposée est fréquemment associée à l'incorporation de dispositions sociales, dans la veine de la sociologie de l'habitus comme schème générateur de goûts et dégoûts. Les données que nous avons collectées invitent à poser quelques réserves sur cette uniformité.

Certes, nous l'avons mentionné, pour ce qui concerne la pratique sportive associative traditionnelle, le football et les sports de combat sont particulièrement présents. La moitié des associations sportives relèvent de ces disciplines. Pour les pratiques hors-cadre, dans les espaces « ouverts », le constat est sensiblement le même : une omniprésence du football. Se dessine donc une tendance très forte qui pourrait aller dans le sens de l'uniformité, autour de pratiques d'affrontement (individuel ou collectif), « masculines », nécessitant peu d'équipements, et mobilisant le corps comme outil de performance.

Mais la prééminence ne doit pas être confondue avec monopole. Surtout, cette hégémonie culturelle s'appuie en l'état, sur des données qui oublient certains cadres de pratique. Les offres portées par la collectivité publique locale, par les acteurs sociaux et sociosportifs, donnent à voir d'autres formes d'expressions culturelles. Elles sont plus diversifiées et très orientées vers

le loisir pour les dispositifs socio-éducatifs, vers les pratiques émergentes ou innovantes dans le sociosport. Dans le dispositif municipal, les choix de disciplines sont notablement tournés vers la forme et le bien-être. Et tandis que les pratiques fédérales sont très masculinisées (16% des licenciées dans les associations sportives roubaisiennes sont des femmes alors que leur part est deux fois plus importante parmi l'ensemble des licenciés en France), le *Roubaix sport pass*, accueillent près de 2 femmes sur 3 adhérents. Les entretiens menés avec les éducatrices sportives municipales et les séances d'observations participantes indiquent que l'âge moyen des adhérents est aussi bien supérieur à celui des pratiquants fédéraux. Les cultures sportives semblent ainsi très liées à l'âge et au sexe des individus.

Considérer l'uniformité des cultures sportives populaires relève alors surtout d'un biais légitimiste d'observation. Cette uniformité ne vaut en effet que si l'on retient une définition très restrictive du sport : encadré, de compétition et fédéral. Nos observations vont plutôt dans le sens des travaux plus récents sur les classes populaires, qui insistent sur leur hétérogénéité. Pour Amossé, « *c'est la diversité interne qui prédomine* » (Amossé, 2015, p.20), tandis que Cayouette-Remblière propose une typologie ne distinguant rien moins que neuf configurations de positions sociales à l'intérieur des classes populaires (Cayouette-Remblière, 2015). Siblot, Cartier, Coutant, Masclet et Renahy invitent dans cette veine à étudier les différents « *fragments* » d'une classe (Siblot et al., 2015) qui finalement se définit pour Schwartz (2011<sup>40</sup>) par ses traits culturels spécifiques et sa position économique et sociale reléguée. C'est une piste que nous avons seulement commencé à filer et que nous aimerions développer davantage, celle qui conduit à étudier les fragments les plus fragilisés des classes populaires, les « invisibles ». Car le sport semble être alors une préoccupation très lointaine aux dires des différents acteurs que nous avons interrogés, comme cet éducateur spécialisé ayant une grande expérience du métier :

*Nous, on essaye de travailler avec des invisibles. C'est des jeunes qui sont référencés nulle part, ni à la mission locale ni nulle part et qui perçoivent la garantie jeune, puisqu'ils ont compris un peu la tactique, voilà donc, ils touchent 100 balles par mois et puis, ils font un peu... ils dealent au coin de la rue, ils se font 2 000 balles par mois donc... Ils s'en foutent s'ils se lèvent à 14 h, ils ont une vie qui est en parallèle, à 3 h du mat, ils sont au bar au coin en train de manger donc ils sont en parallèle. Mais eux, c'est tout...alors le sport pour eux...*

---

<sup>40</sup> Schwartz, O. (2011). Peut-on parler des classes populaires ? *La vie des idées*.

*(Bilel, 48 ans, éducateur spécialisé club de prévention)*

Ce n'est pourtant pas parce qu'on ne les voit pas qu'ils n'existent pas. Cela vaut peut-être aussi pour leur rapport à l'activité physique, vraisemblablement marqué par la contrainte plus que par une question de goût. Et cette dimension de la contrainte pèse en QPV plus qu'elle ne pèse ailleurs eu égard aux carences que nous avons relevées et aux ressources limitées dont disposent les habitants pour y faire face. Dans ces conditions, on peut se demander s'il est pertinent d'appréhender les cultures par les pratiques. Car les pratiques renseignent peut-être moins les goûts et les choix que le panorama des possibles. Comprendre l'engagement dans les pratiques sportives en QPV nécessite, nous semble-t-il, de considérer d'abord les contraintes matérielles.

#### *3.1.4.2 Déterminismes matériels et centralité populaire*

Outre l'uniformité, l'univérité est une autre caractéristique fréquemment associée aux classes populaires en matière de pratiques culturelles (Coulangeon, 2004). Les travaux de Lefebvre et Ohl relativisent cette univérité pour ce qui concerne les pratiques sportives (Lefèvre & Ohl, 2007), constatant plutôt une omnivérité et une dissonance plus importante au sein des classes supérieures qu'une véritable univérité des classes populaires. Nous ne disposons pas de données suffisantes pour pouvoir contribuer rigoureusement à ces discussions, mais n'avons jamais interviewé de profil correspondant à la définition de l'omnivérité, c'est-à-dire engagés dans des pratiques sportives diversement situées dans l'espace des sports. Les données collectées ne permettent donc pas la systématisation, mais vont plutôt dans le sens de l'univérité.

Dans la littérature, ces degrés d'uniformité et d'univérité sont expliqués le plus souvent par la socialisation. De *La distinction* (Bourdieu, 1979), aux modèles théoriques plus contemporains (Lahire, 1998), les pratiques culturelles traduiraient des goûts, façonnés par la socialisation. Il n'est pas ici question de mettre en cause la pertinence de ce modèle théorique puissant, mais d'en relativiser l'importance pour insister sur une autre forme d'influence décisive : le déterminisme matériel.

Celui-ci tient à deux éléments majeurs qui caractérisent les QPV et leurs résidents : une offre carencée dans le quartier et des ressources matérielles des habitants insuffisantes pour en sortir. C'est une permanence dans les récits : les « choix » de pratiques sont puissamment déterminés par l'offre de proximité, au point que les engagements tiennent à ces conditions offertes avant de traduire un goût pour une discipline sportive et une aspiration à la pratiquer. La distance entre le lieu de pratique et le lieu de résidence d'une part, le coût financier de l'engagement

d'autre part, sont particulièrement déterminants. Pour ceux qui connaissent les situations économiques les plus contraintes, l'adhésion à un club sportif n'est pas toujours supportable :

*« Déjà le prix de la licence. Même avec les aides de la mairie ce n'est pas suffisant. Tu sais, nous on proposait des voyages l'été. C'était gratuit. Et puis on s'est dit, « non faut qu'on arrête avec la gratuité, faut qu'on demande une contribution, même petite ». On a demandé 20 euros pour un voyage d'une semaine. On n'avait plus personne parce qu'ils ne pouvaient pas payer »*

*(Mouloud, 49 ans, directeur club de prévention)*

Pour d'autres, c'est la proximité qui conditionne les engagements. C'est ce qui explique que Kamel soit devenu footballeur, alors qu'il rêvait initialement de handball :

*Moi y'avait plein de sport que j'aurais aimé faire. Moi j'aimais bien le handball avec mon prof à l'école. Mais à côté de chez moi, y avait un club de foot, donc j'ai fait du foot*

*(Kamel, 32 ans, éducateur sportif au service des sports, footballeur amateur)*

C'est aussi dans ce contexte contraint que Salima a découvert l'escrime, avant d'y poursuivre un parcours jusqu'au niveau international :

*J'ai commencé l'escrime avec l'école, la première fois que j'ai touché à l'escrime, c'était par le biais de l'école en CM2, mais parallèlement à ça, il y avait une carte qui était proposée par la mairie où fallait tester plusieurs sports, c'était le Sport Pass à l'époque et j'y ai retrouvé l'escrime. Donc je me suis dit, c'est peut-être pas une coïncidence que deux fois je tombe sur l'escrime. Et du coup, j'ai fini l'année scolaire de CM2 et l'année d'après, avec un accord avec ma famille et le dirigeant du club qui avait décelé en moi un potentiel, on a proposé d'essayer, parce que j'avais pas forcément les moyens financiers. Ma famille n'avait pas forcément les moyens financiers d'assumer une licence, du coup, c'était un réel engagement que j'allais prendre [...]*

*C'était le choix aussi parce que j'avais beaucoup hésité avec le basket, mais la salle elle était aux 3 Ponts. Et du coup, c'est pas moi qui ai pris la décision, on m'a dit : « Non, t'iras pas au basket, puisqu'on va pas pouvoir venir te chercher tous les soirs donc il y*

*a des fois où tu vas devoir rentrer toute seule. Du coup de la salle à deux minutes, c'est pas plus mal ». Donc c'est aussi comme ça que s'est décidée de faire de l'escrime (Salima, 28 ans, sans emploi, escrimeuse niveau international).*

Le cas de Salima est intéressant parce qu'il illustre l'importance des contraintes à la fois liées au coût financier et à la distance géographique. Surtout, Salima, qui n'a pas connu son père, dont la mère est décédée lorsqu'elle avait 6 ans, élevée par sa tante et sa grand-mère dans une situation de grande précarité, « choisit » une pratique sportive qui lui était totalement inconnue et qui recrute largement parmi les catégories les plus favorisées (Javerlhac et al., 2011). Les théories de la socialisation ne peuvent donc, en aucun cas, donner sens à ce parcours qui s'explique en revanche de façon très claire par les contingences matérielles.

Dans nos données quantitatives, on constate également que la distance du lieu de pratique sportive est fortement corrélée avec l'origine sociale si l'on se réfère à la PCS du père comme à celle de la mère.

Ces situations impactent donc particulièrement lourd dans les « choix » de pratiques sportives pour une population ne disposant pas tendanciellement, des ressources nécessaires pour s'extraire, mêmes ponctuellement, du quartier. Et plus on se déplace vers les fragments les plus fragilisés des classes populaires, plus ce déterminisme pèse. Alors ce qui existe « à proximité » conditionne plus qu'ailleurs les pratiques et par conséquent les cultures sportives. Et si l'on se réfère à d'autres équipements culturels, les similitudes frappent. Sur les 16500 bibliothèques et médiathèques de France, 4,6% d'entre elles sont situées en QPV<sup>41</sup> (alors que la population en QPV représente près de 8% de la population française). Le rapport annuel de l'ONPV, relève aussi une « moindre variété d'équipements culturels à proximité des QPV »<sup>42</sup>. Il y a là un élément permettant de comprendre l'univocité dans les pratiques culturelles des classes populaires. Sans les remettre complètement en cause, cela relativise aussi les explications centrées sur les individus et leurs « cultures de classes », qui peuvent renvoyer à une forme de « misérabilisme » (Grignon & Passeron, 1989).

Mais parlant d'uniformité et d'univocité, il convient aussi de se garder des biais d'une lecture « légitimiste » des pratiques culturelles populaires. Concernant notre objet cela reviendrait à ne considérer comme pratiques sportives que celles qui se jouent dans un cadre compétitif, institutionnel, formalisé et reconnu. Nous avons aussi observé l'importance des pratiques qui

---

<sup>41</sup> Source CGET : <https://www.cget.gouv.fr/actualites/culture-et-quartiers-prioritaires-donner-acces-a-l-offre-et-encourager-les-pratiques-culturelles>

<sup>42</sup> Observatoire Nationale de la Politique de la Ville, Rapport annuel 2018, 2019.

ne se déroulent pas dans un cadre institutionnel, ne ressemblent pas aux disciplines sportives connues ou s'en inspirent, mais s'en détachent. Elles s'apparentent à ce titre, à des « *pratiques de contrebandes* » (Goffman, 1968) qui se construisent dans une « *centralité populaire* » (Collectif-Rosa-Bonheur, 2016) qu'ils participent à définir. Nous les avons déjà évoquées, mais souhaitons y revenir parce qu'elles nous semblent pouvoir alimenter la réflexion sur les formes produites d'intégration.

## **3.2 Pratiques de contrebande et formes d'intégration**

### ***3.2.1 Des pratiques de contrebande***

Les fortes contraintes pour l'accès aux pratiques sportives ont ceci d'intéressant qu'elles semblent stimuler l'émergence de pratiques innovantes. Faute de pouvoir trouver place dans les espaces dédiés, ces formes d'engagement s'inscrivent dans une tendance à la « *reterritorialisation* » des sports (Callède, 2002) qui s'exprime ici de manière spécifique. Nous y voyons l'un des effets d'une offre carencée et de l'inadéquation partielle avec la demande locale. Face à ce hiatus, se développent donc des pratiques alternatives que nous qualifions de « sports de contrebandes ». Ces derniers se manifestent de 2 manières différentes : par des pratiques prenant une forme proche de ce que proposent les institutions, mais se développant *en marge* ; par des pratiques originales, distinctes de ce qui existe dans les cadres fédéraux, et qui émergent ainsi *à la marge*.

Dans le quartier Sébastopol, comme pour les activités institutionnalisées, le football est la pratique « hors-cadre » la plus répandue. Le football se joue aussi en dehors du club : sur les espaces verts, entre les tours d'immeuble et surtout, sur les terrains de football et de basket ouverts, en béton ou pour les plus récents, recouverts de pelouse synthétique. Bref, lors des temps périscolaires, le football est aussi présent dans les espaces publics, qui ressemblent à des terrains de sport « au rabais ». Le plateau qui jouxte la salle de Sébastopol en fait partie.

*Note d'observation, samedi 18 mai 2019, plateau EPS quartier Sébastopol*

*Juste à côté de la salle de sport, se tient un plateau : une dalle de béton, quelques lignes tracées pour délimiter des terrains de handball et basket. Deux buts de handball et deux panneaux de basket équipés de filets élimés. L'espace a tout du « non-lieu » (Auger, 1992) en journée de semaine et lorsque le temps est mauvais : un espace de passage, peu fréquenté, dont les lignes au sol et les paniers de baskets peignent à rappeler la*

*destination d'usage. À sa frontière commune avec la salle de sport, le bâtiment offre un abri de la pluie, du vent et des regards. Cette zone est connue pour être un point de deal. Mais le week-end, pendant les vacances scolaires ou lors de soirées plus douces au printemps et pendant l'été, le « non-lieu » se mue en « lieu anthropologique » (Ibid.). C'est le cas par exemple ce samedi 18 mai 2019, dans l'après-midi. Une vingtaine d'enfants et adolescents jouent au football. Il n'y a pas de filles sur le terrain. S'il y a des maillots d'équipes de football et des survêtements, il n'y a pas vraiment de tenue spécifique. Le niveau est très hétérogène, mais assez faible comparativement à ce qui peut être observé en compétitions fédérales dans le club voisin. Il y a bien ici une opposition, mais le score semble anecdotique. En revanche, les démonstrations de tout ce qui renvoie à une forme de virtuosité technique sont saluées avec véhémence. Les règles sont souples (on joue par exemple sans considérer l'espace de pratique délimité par les lignes au sol). Le jeu est peu interrompu. L'engagement est fluctuant, tout comme le nombre de joueurs composant les équipes. Lorsque je demande à un jeune homme, en marge du terrain d'où viennent les joueurs, il me répond : « c'est des jeunes du quartier ».*

Le terrain, bien que peu attractif, est parfois très fréquenté par des footballeurs locaux relégués en dehors des stades et des salles. Car seules les pratiques formellement institutionnalisées peuvent revendiquer une occupation « légitime », des équipements sportifs publics comme nous l'indiquent lors d'un entretien, Julie, responsable des installations sportives de la ville :

*- Parce que t'as aussi l'usage de tes équipements par des pratiques libres ?*

*- Non, parce qu'il faut forcément être en lien avec des... avec une institution quelle qu'elle soit. [...], on a parfois des gamins qui déboulent, qui veulent jouer, donc c'est pareil, il faut... C'est pas possible »*

*(Julie, 40 ans, responsable des installations sportives de la commune)*

Cette exclusion génère des situations conflictuelles, notamment lorsque les terrains extérieurs deviennent impraticables et que les salles apparaissent comme des espaces de repli disponibles. Amar, régisseur de la Salle de Sébastopol en a fait les frais :

*Un groupe de jeunes jouait dehors sur le plateau. Quand il s'est mis à pleuvoir, ils ont voulu rentrer. La salle n'était pas occupée, mais moi je ne dois pas laisser rentrer les*

*jeunes sans animateur. Je leur ai interdit l'accès à la salle. Ça a chauffé. Ils ont fini par partir, mais en sortant, ils ont balancé des pierres dans les vitres.*

Certains footballeurs pratiquent aussi en club et « jouent sur les deux tableaux ». D'autres y sont passés, mais n'y sont pas restés. Ils ont parfois été marqués négativement par les effets des classements sportifs consubstantiels à ces modes d'organisations (Marchetti et al., 2015). Ils en gardent parfois même un profond ressentiment. Des cas de figure comme ceux-là, nous en avons rencontré plusieurs. Akim en fait partie :

*J'étais au club, mais ça me saoulait. C'est toujours faire ce que disait le coach. « Lâche ton ballon », « replace-toi ». Et puis moi j'avais pas toujours envie d'aller m'entraîner. Des fois y faisaient trop froid tu vois quoi. Alors le coach me faisait pas toujours jouer. Genre quand il manquait de monde. C'est un manque de respect tu vois. Je suis pas sa pute*

*(Akim, 19 ans, allocataire de la garantie jeune, footballeur amateur).*

Il arrive que les activités physiques prennent des formes originales se démarquant de façon plus radicale des pratiques instituées. C'est par exemple le cas du Parkour dans la commune étudiée. Il s'agit d'une pratique physique originale, ne correspondant à aucune autre discipline fédérale, qui consiste à se déplacer dans l'espace urbain de manière souvent acrobatique, sur le modèle popularisé par le film Yamakasi. Cette pratique a donc logiquement émergé en dehors du cadre fédéral.

Il ne s'agit plus de traduire une pratique pour pouvoir y accéder, mais d'inventer une discipline ou de participer à son émergence. C'est aussi dans cette mouvance que s'est inscrit le développement de certaines formes d'expressions artistiques et sportives, comme les musiques et les danses urbaines.

Ces pratiques de contrebandes ressemblent à des sports « de la périphérie ». Ils se déroulent en dehors des équipements dédiés. Ils présentent souvent les stigmates des espaces de la relégation : ils sont défraîchis, occupent des territoires peu prisés (dans les quartiers prioritaires et à proximité d'un point de deal par exemple), et exposent donc peu à la concurrence d'autres usages et usagers possibles. Mais le centre et la périphérie sont des notions éminemment relatives. Pour ces sportifs, ces pratiques et espaces de pratiques sont tout à fait centraux. Elles invitent à penser que la dichotomie centre/périphérie est une question de point de vue et donc révèle une forme classique d'ethnocentrisme lorsqu'elle est prise comme valeur absolue. On

retrouve ici un apport majeur du concept de « centralité populaire » tel que le développe le collectif Rosa Bonheur : *« En nous plaçant du point de vue des habitants, en prenant au sérieux les usages qu'ils font de leurs territoires d'appartenance, nous avons procédé à un triple déplacement qui permet de déceler la tension structurelle des rapports sociaux spatialisés : nous avons choisi de raisonner en termes de centralité, là où on ne voit que relégation ; nous avons qualifié les habitants de ces territoires en termes de classe populaire, là où l'on ne voit que des populations ne partageant au mieux qu'une condition stigmatisante ; nous avons enfin appelé « travail » cet ensemble de pratiques visant à la production d'une forme d'ordre au quotidien, un quotidien orienté vers la production de ressources de subsistance reposant sur des logiques de réciprocité (économie morale). La « centralité populaire » s'oppose donc aux autres discours et pratiques de la centralité (capitaliste, administrative) et permet de découvrir ce qui se joue, en termes de rapports de classe, dans ces territoires. Ce sont précisément les habitants des territoires périphériques qui construisent leur centralité populaire dans des rapports économiques, politiques, moraux, qu'ils ne choisissent pas »* (Collectif-Rosa-Bonheur, 2016, p.14-15). Les constats ici posés trouvent un écho évident dans le domaine des pratiques sportives. Ils dévoilent ainsi les rapports de domination auxquels sont exposés ces habitants de QPV et leurs pratiques culturelles. Cette centralité populaire révèle, en outre, des formes d'intégration originales.

### ***3.2.2 Des formes d'intégration plurielles et dynamiques***

Les pratiques de contrebandes peuvent d'abord apparaître comme des manifestations culturelles bien éloignées de la culture sportive légitime. Elles ne se jouent pas sur les mêmes terrains, ne s'inscrivent pas dans des modes d'organisation similaires, ne semblent pas poursuivre les mêmes objectifs ni utilités. Dans le modèle classique de l'intégration, elles pourraient illustrer une forte distance aux cultures légitimes, révélant ainsi un déficit d'intégration des individus qui s'y engagent. Mais il nous semble que cette interprétation manquerait de finesse.

D'abord parce qu'elle renverrait à un modèle classique de l'intégration avec ses implicites d'homogénéité statique et sa sensibilité assimilationniste. Ensuite parce que ces pratiques de contrebandes ne sont pas déconnectées des cultures légitimes incarnées par le modèle associatif fédéral. Ces références sont très présentes, même si elles le sont en tant que contre modèle. Ainsi, lorsqu'Habib découvre le Parkour et s'y investit, c'est parce qu'il compte parmi les déçus de l'offre sportive traditionnelle :

*J'avais une quinzaine d'années, j'avais fait un peu de foot et des sports de combat. Mais j'en avais marre du cadre imposé. Je voulais faire autre chose. Et j'ai commencé à entendre parler de Parkour et à voir des vidéos. J'ai accroché tout de suite (Habib, 32 ans, cadre associatif salarié, fondateur de la première association de Parkour à Roubaix).*

C'est aussi contre ce qu'il perçoit comme une forme d'élitisme que Nordine, avec quelques amis, construit un cadre lui permettant de pratiquer la danse :

*En fait, il y avait « Danse dans la rue » à l'époque, qui était très sélective, en disant : « Ben il faut prendre les meilleurs sportifs, les meilleurs... ». Donc nous, 15 ans, on trouvait ça choquant de dire : « Je vais faire de l'élitisme ici ». On est parti faire ces tests. Bien évidemment, on s'est fait jeter, parce qu'on n'était pas dans l'élite. On a dit : « Ok. Ben grâce à toi, on va créer quelque chose. » Et on est toujours frères, nous (Nordine, 40 ans, responsable pôle jeunesse, danseur hip-hop).*

Les pratiques de contrebande prennent ainsi la forme d'une production culturelle réactive ou contre-culturelle. Elles pourraient s'approcher de ce que Gans désigne comme de la « *réaction culturelle réactive* » (Gans, 1962) parce que ces expressions culturelles sont ancrées dans les cultures populaires et s'opposent au « mainstream » perçu comme excluant et inaccessible. Elles traduisent aussi un sentiment de déclassement et d'abandon général.

*Lors d'une séance d'observation ethnographique, Kamel (31 ans, médiateur social en contrat « adulte relais ») et Hassan (36 ans, médiateur social en contrat « adulte relais ») me demandent ce que je pense de la rénovation des anciens terrains de tennis de plein air. Je ne connais pas ces terrains. Chemin faisant, ils me racontent comment, au stade du projet, ils ont été sollicités pour mobiliser les habitants du quartier en vue de l'aménagement de ces terrains. Ils me disent avoir bataillé pour rassembler largement, y compris parmi les jeunes « qui tiennent les murs ». Alors que se dévoile le terrain vers lequel nous arrivons, Kamel m'interpelle : « c'est pas se foutre de notre gueule ? » Une dalle de béton, encadrée d'une clôture grillagée. Au sol, les marques partiellement effacées des terrains de tennis. Quelques lignes délimitent plus franchement un espace de jeu avec deux buts, dans lesquels « ils n'ont même pas mis de filets. Ils ont peur qu'on les vole » (Hassan). Ce cas révèle pour eux le peu d'intérêt que porte la Mairie à ce*

*quartier dans lequel ils ont toujours vécu. Ils attribuent cet état de fait à quelques effets des stigmatisations dont ils feraient l'objet et à l'abstention électorale massive dans le quartier. C'est aussi, selon eux, la raison pour laquelle il y a si peu de poubelles : la peur qu'elles ne soient volées ou brûlées.*

Ce manque de considération perçu est particulièrement répandu. Il alimente la dichotomie classique entre le *eux* et le *nous* identifiée par Hoggart (1970) et souvent présentée comme caractéristique des classes populaires :

*« Ils s'en foutent de nous. Le maire, il est passé une fois depuis les élections. Et qu'est-ce qui a été fait dans le quartier ? » (Karim, 39 ans, sans emploi, pratique occasionnelle du football)*

Le sentiment d'exclusion et de relégation, qui s'ajoute à des conditions objectives d'exclusion, renforce les « *liens de participation électorale* » (Paugam, 2008) et les dynamiques d'intégration intraquartier. Cette intégration forte au sein de fragments fragilisés des classes populaires, peut contribuer à inscrire les pratiquants dans la voie de l'assimilation descendante (« *downward assimilation* », Portes et Zhou, 1993), caractérisée par une forte intégration à des groupes sociaux relégués et une faible intégration fonctionnelle (telle que la définit Landecker). C'est le cas d'Ilyes.

*Ilyes a 25 ans. Il a 2 enfants. Il occupe avec sa compagne et ses deux enfants un logement social situé dans un QPV. Il travaille en CDD dans une entreprise de nettoyage industriel. Ilyes a connu un parcours de vie accidenté. Son père est décédé lorsque Ilyes avait 11 ans, ce qui constitue pour lui un choc biographique : « À partir du moment où mon père est s'éteint c'est..., enfin qu'il est parti, c'est la lumière qui était éteinte. Donc je vivais ma vie, j'étais tout seul avec ma mère, dépressif. Tu me disais, A je te faisais B, l'autorité il fallait pas m'en parler, j'ai fait cinq collèges dans le département jusqu'à donc... [...] un établissement de réinsertion, de rééducation, je sais pas quoi ». Ilyes a donc arrêté l'école à 15 ans et demi avant de reprendre un CAP boucherie abandonné avant son terme. Il alterne depuis les CDD dans divers secteurs et une activité professionnelle non déclarée, dans le bâtiment surtout. Après avoir pratiqué plusieurs sports, Ilyes découvre le Parkour et s'y engage, notamment pour les liens de sociabilité que cet espace de pratique lui offre. Il fait partie du petit groupe des pionniers de cette*

*discipline qu'il accompagne plus qu'il ne pratique. C'est notamment par ses liens avec un autre membre du groupe qu'il entre, à 20 ans, dans un dispositif d'insertion professionnelle par le sport dans le secteur bancaire. Après quelques mois de formation et une motivation manifeste (Ilyes s'est par exemple acheté un costume pour faire bonne figure, ce qui représente pour lui un investissement important), l'entreprise partenaire du programme ne le retient pas. Le premier motif dont Ilyes se souvient suite à l'entretien de fin de stage, tient à son parler populaire : « on a parlé et apparemment c'est que j'avais pas... je m'exprimais pas bien, je m'exprimais la rue ».*

Il ne s'agit évidemment pas de prétendre que les usages langagiers d'Ilyes, qui fonctionnent comme un stigmate, tiennent à son seul engagement sportif. Mais cela participe à ancrer chez lui, une culture populaire perçue comme peu compatible avec certains métiers, notamment les métiers de service du secteur tertiaire. C'est dans cette veine qu'un autre reproche est fait à Ilyes suite à l'entretien. Alors que la responsable des ressources humaines qui pilote l'entretien lui demande comment les choses se sont passées dans son groupe, Ilyes répond franchement :

*Moi je m'appliquais, j'aime bien que ça soit soigné, propre, présentable et tout. Donc au final, à l'entretien RH, la blonde-là, elle m'a dit : « Et avec votre groupe, le travail de groupe s'est bien passé ? » Moi j'ai dit ce que j'avais sur le cœur : « Ben écoutez, j'ai essayé de faire du mieux que je pouvais pas parce qu'avec une personne qui dort, c'est compliqué et tout, je dis. Moi déjà avec le peu de connaissances que j'ai et tout », et ça a pas plu. J'avais soi-disant descendu mes camarades. Alors que comme j'ai dit à la blonde, elle m'a posé des questions, je lui ai répondu ».*

Il semble qu'il eut fallu qu'Ilyes offre une réponse plus policée, ce qu'il n'a apparemment pas envisagé. Ilyes se heurte alors à un cadre social qu'il aspire à intégrer, mais qui lui signifie avec mépris, la trop grande distance qui les sépare. Il semble pourtant qu'Ilyes était prêt à consentir d'importants efforts :

*J'ai fait la formation j'avais 18, 19 ans, j'avais déjà un peu grandi, j'avais pris en maturité, deux enfants, ça fait aussi gagner énormément en maturité donc je voyais à l'avenir, t'as pas le choix. Pour être clair, ferme ta gueule et vas-y. Ça va payer plus tard.*

Cette situation rappelle les interprétations posées par Bourgois dans son étude à East Harlem. Le passage d'une économie industrielle à une économie de services a changé la donne pour les classes populaires : « *Les emplois dans ce secteur exigent en effet une soumission totale à la culture bourgeoise. La culture des rues n'a dès lors ni place ni pouvoir sur le lieu de travail. L'habitant du ghetto qui ne se conforme pas strictement aux modes d'interaction en cours dans la société bourgeoise blanche sera licencié, ou, pire encore, on le forcera à se soumettre en le tournant en ridicule. En d'autres termes, la classe ouvrière potentielle provenant des quartiers pauvres du centre des villes est systématiquement humiliée quand elle recherche un emploi dans le secteur des services des quartiers d'affaires. La rue offre donc à la fois une alternative économique et un cadre idéologique qui rend possible la fierté et le respect de soi-même* » . Dans le cas d'Ilyes, les efforts fournis qui sont la marque d'une forme de soumission n'ont pas été suffisants. C'est donc dans un autre secteur d'activité et d'autres formes « contractuelles » plus proches de ses dispositions sociales, qu'Ilyes trouve un moyen de subsistance :

*J'ai travaillé cinq ans dans la rénovation oui. Tous corps. Je suis rentré, je savais pas utiliser une visseuse, je suis ressorti responsable d'équipe. Et j'étais avec un patron qui m'a toujours dit : « Ouvre ton entreprise, ouvre ton entreprise, t'as les capacités... ». Et de vous à moi, j'étais au black*

Le parcours d'Ilyes raconte comment il s'inscrit ou cherche à s'inscrire dans différents modèles d'intégration. Une intégration largement contrariée pendant l'enfance, marquée par le décès de son père, son décrochage scolaire, ses « déviances », l'abandon de ses pratiques sportives, et la dépression qui s'apparente à une « *intégration marginalisée* » (Paugam, 2019), avec une rupture cumulative des liens sociaux (familiaux, de participation électorale, de participation organique et de citoyenneté) et un « *attachement aux groupes et à la société [est] si réduit qu'il appelle non pas des stratégies de résistance, comme dans le cas de l'intégration compensée, mais plutôt des stratégies de survie* » (Ibid., 73-74). Par la rencontre de sa compagne, la naissance de ces 2 enfants, les formations qu'il reprend et ses activités professionnelles, Ilyes recrée diverses formes de liens sociaux démontrant le caractère processuel et dynamique de l'intégration. Son inscription dans une activité physique y a contribué puisque c'est par son engagement dans le Parkour qu'il a créé du lien par lequel la proposition de formation est passée. Mais l'on peut craindre que les aspirations qui sont les siennes (qui traduisent une forme d'intégration aux aspirations dominantes), régulièrement déçues par les échecs, ne finissent par l'inscrire dans la figure de l'« *implosion* », résultant de « *l'écart entre les contraintes subies et*

*l'appel, impossible à satisfaire, à devenir un sujet* » (Martuccelli, 2004, p.482). L'intégration d'Ilyes semble alors devoir passer par l'acceptation des formes de domination qu'il subit sans disposer des ressources pour pouvoir les renverser.

L'engagement dans les pratiques de contrebande peut aussi produire d'autres effets, notamment lorsque les individus sont correctement dotés en capitaux variés, ou que la discipline qu'ils pratiquent connaît un processus d'institutionnalisation qu'ils accompagnent. Se dessinent ainsi, des dynamiques d'intégration entre « boundary crossing » ou « boundary shifting ». Le cas d'Habib illustre ces possibilités. Habib a pourtant connu lui aussi une jeunesse mouvementée :

*NP : C'était quoi ton parcours scolaire si je peux me permettre ?*

*Habib : J'étais pas du tout équipé. Pas du tout. J'étais équipé de sport, c'est-à-dire moi le sport, c'était mon vecteur. Je dois dire. Moi, j'ai pas eu le bac. J'ai pas été au bac le jour du bac. J'y suis pas allé parce que déjà, dans ce temps-là, j'avais une philosophie assez particulière. Je me disais : « ouais, si je passe par la voie des études et ben dans ces cas-là, je vais peut-être rater ma vie » parce que j'ai passé déjà 17 ans, 18 ans sur des bancs d'école, alors que j'aurais pu faire plein de choses. À 18 ans, je voyais un peu les choses comme ça et je m'ennuyais. J'aimais pas ça ou du moins que les matières qui me plaisaient et je ne comprenais pas qu'on m'obligeait à aller sur d'autres matières. Si on me disait les maths, je n'aime pas les maths, je déteste. Tu vois en SVT, en physique, je m'amusais un peu plus malgré qu'il fallait des maths pour ça. Mais, en français, j'adorais ça. L'histoire-géo, pareil. Après toutes les autres matières, ça me gonflait. Du coup, je bossais pas. Et du coup, j'ai fait quoi ? J'étais à l'école Voltaire, ensuite Diderot. Ensuite, j'étais au lycée Anne Franck. C'était chaud. Ma mère m'a tout de suite retirée parce que je vrillais. Elle m'a mis à Sainte-Marie.*

*NP : C'était chaud ?*

*Habib : C'était chaud, chaud. Dans le temps, Anne Franck, c'était... Elle venait me chercher, il y avait toujours des bagarres devant l'école. Donc, il y avait des jeunes. Je balançais les chaises par les fenêtres. Mais vraiment, c'était n'importe quoi. Il y a eu une année en tout cas cette année-là, c'était... Du coup, elle m'a envoyé à Sainte-Marie en privé.*

*NP : Ta mère ?*

*Habib : Ouais, ma mère.*

*NP : Tu n'as que ta mère, toi ?*

*Habib : Mon père, il a fait 10 ans de prison. Il a fait toute sa vie en prison. Je le voyais rarement. Et du coup, c'est surtout ma mère qui nous élevait, quoi. Et du coup, après Sainte-Marie, j'étais au lycée à Saint-Rémy. J'ai fait deux ans à Saint-Rémy, je pensais plus aux filles qu'autre chose. Et du coup après, je suis parti à Jean Rostand. Je ne sais même pas pourquoi ils m'ont envoyé en STI électronique puisqu'à la base je voulais être zoologiste. Et là, ça m'intéressait pas. Donc du coup, j'y suis pas allé tout simplement. C'est bien bien, bien plus tard lorsque j'ai, etc., que j'ai passé un BPJEPS.*

La rencontre du Parkour joue alors un rôle décisif. Car la discipline, initialement portée par un collectif de quelques jeunes dont Habib fait partie, se structure rapidement.

*On avait mis en place un projet qui s'appelait « parcours tes monuments » qui avait pour but de découvrir des monuments tout en faisant du Parkour. Creuser un peu ce qui était le monument avant et en allant aux archives municipales, aux archives du monde du travail et prendre des éléments qui sont anecdotiques de ces monuments pour amener les jeunes à proposer des visites guidées avec leurs mots auprès d'autres publics, etc. Tout en faisant du parcours. Donc, c'était des visites guidées interactives, on a collaboré avec l'office de tourisme pour rencontrer les jeunes. Que les jeunes, ils ont pu valoriser un peu ces visites guidées. Ça leur a permis d'avoir des financements pour aller à Strasbourg, à Montpellier et participer aux événements de la fédération de Parcours. Notre assemblée générale ou même notre conseil d'administration, la moyenne d'âge elle était de 17-18 ans et au fur et à mesure, ben nous on s'est dit justement dans ce conseil d'administration et assemblée générale : l'idéal ce serait d'avoir une salle de parcours. Un lieu dédié à la pratique où on puisse utiliser le parcours qui nous a permis de nous construire. Notamment, par exemple, les 8 du départ d'urban move. Comment dire ? On était un peu, un peu des... On se définissait dans le groupe des enfants terribles, des sauvageons sur Roubaix et aujourd'hui, ben voilà, il y en a un, il est officier à la gendarmerie, un autre à la police nationale, Yann, il est au Cirque du Soleil en Chine. Théo, il est entraîneur de gym à Disneyland World. Il s'occupe des Espoirs. Je vais te donner un autre exemple. Sullivan, lui, il a une entreprise de BTP, de couvreurs, il est chef d'entreprise. Et qui d'autre encore ? On a tout et on se réunit parfois et en fait, on se rappelle. Mais en fait, ce qui nous a permis de nous construire et de nous resolidifier, nous donner un peu cette capacité à nous fixer des objectifs, ça a été la pratique. Déjà parce qu'elle était auto structurante, parce qu'on s'est auto structurée.*

*On a appris à se structurer par nous-mêmes. Et ça, c'est très important. Ce qui nous a permis de nous dire en fait que c'est possible, que quand on veut, on peut. Quand on y va avec passion et plaisir et qu'on prend du temps et qu'on a de la patience, on peut y arriver. Rien que ça, ça nous a permis de nous construire personnellement ! Deuxième chose c'est aussi, on savait pas faire un saut, on savait rien faire et trois ans plus tard, il y en a qui faisait des doubles saltos arrière sur le bitume, qui faisait des doubles sauts de chat à des distances qui impressionnaient toute la planète et en fait-on a compris cette notion d'étape : étape par étape. Prendre son temps, travailler, se donner des petits objectifs pour arriver à un grand objectif. Tu veux savoir faire un salto arrière, il faut savoir une roulade arrière. Si tu sais pas faire la roulade arrière, ben peut-être il faut d'abord doucement aller peut-être sur l'herbe, de cette manière, etc., trouver l'environnement qui te convient. Et en fait ça, cette notion d'étape elle, nous ont appris à nous construire et ainsi de suite. Donc, voilà l'asso aujourd'hui c'est plus la même hein. Voilà, on a gonflé. On a une friche de 2 600 m<sup>2</sup>. On propose des cours de 3 à 5 ans, de 5 à 7 ans, de 8 à 12 ans, de 13-17, des adultes, des publics porteurs de handicaps mentaux notamment avec Papillons Blancs, Singulier-Pluriel. On travaille avec le public de la PJJ, on forme les éducateurs de la PJJ. On a participé à différentes conférences autour de la question de l'architecture, les jeunes, de l'insertion, l'inclusion, du sport autrement, du sport libre, etc. On a créé une voie entre le sport et le sport spectacle. On utilise par le parcours parce que c'est la source de franchissement, mais c'est aussi l'art du déplacement. Et dans l'art du déplacement, il y a quelque chose de beau à voir et qui est assez atypique. Et si on met derrière un décor comme une architecture ou un environnement qu'on a adapté par soi-même, ben c'est vite beau. C'est pour ça qu'on arrive par exemple à faire une représentation aux Grottes de Lascaux*

*(Habib, 32 ans, cadre associatif salarié, fondateur de la première association de Parkour à Roubaix).*

Habib semble ainsi suivre le chemin de l'assimilation en même temps que son association. Celle-ci compte aujourd'hui quelques centaines de participants, dispose de plusieurs emplois salariés, d'une salle dédiée à la pratique et a été lauréate d'un financement important (de plusieurs centaines de milliers d'euros) du ministère du Travail dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences. Habib est toujours président de Parkour 59, mais il est aussi responsable régional salarié d'une association nationale d'intégration par le sport et depuis

peu, président de la maison des associations de la ville. Habib, marié et père de 2 enfants, est devenu une figure locale, connue et reconnu, écouté par le Maire de la ville et sollicité pour de nombreux projets. Habib présente donc toutes les caractéristiques d'une « *intégration assurée* » (Paugam, 2019, p73) cumulant les différents registres de liens sociaux dont la construction tient largement à son engagement associatif. Car le parcours d'Habib se confond avec celui de l'association qu'il a largement contribué à créer puis à développer : les expériences, les projets, les rencontres, les obstacles. L'investissement et les ressources d'Habib ont permis le développement de l'association et le développement de l'association, l'intégration « *assurée* » d'Habib. Habib s'inscrit donc dans le modèle classique de l'intégration, ou celui du « *boundary shifting* » pour reprendre la terminologie d'Alba et Nee (cité par Safi, 2011).

Et sur ce registre des frontières entre groupes aux légitimités culturelles différentes, le cas des danses urbaines est intéressant. Car elles sont issues des quartiers populaires. Associées à la culture hip-hop, elles se sont largement développées en marge des institutions. Elles font partie, lors de leur émergence, des pratiques de contrebande. Mais elles ont connu, depuis, une forte institutionnalisation qui témoigne de la porosité des cultures populaires / cultures légitimes. Le rap est aujourd'hui en France, le style musical le plus écouté. Le tag et le graffiti s'appellent maintenant street art et trônent dans certains musées reconnus. Les danses, quant à elles, trouvent place dans des espaces idéaux typiques de la culture légitime : quelques centres chorégraphiques nationaux ou autres espaces de spectacles prestigieux. Du côté des sports, l'institutionnalisation de la pratique est remarquable avec la présence du breakdance au programme des Jeux olympiques de Paris en 2024. Sur le terrain observé, ces disciplines sont organisées écoles et compagnies (certaines d'entre elles connaissent une reconnaissance internationale). Elles occupent une place importante au centre chorégraphique national, disposent d'espaces de pratiques adossés aux pôles d'attraction culturelle de la commune (Musée, Colysée). L'institutionnalisation de ces pratiques peut être différemment interprétée. Il y a là peut-être une illustration de la relative perte du monopole des « élites » dans la « *prescription des normes culturelles* » (Coulangeon, 2004, p.81). Nous dirions plutôt que cela illustre une porosité entre les cultures populaires et les cultures légitimes. Nous y voyons surtout l'expression d'une nouvelle configuration des logiques de distinction avec une ouverture « *branchée* » à la diversité et l'éclectisme (Fridman & Ollivier, 2004). Cela conduit aussi à une forme de brouillage des frontières entre les registres culturels. Dans ce cas précis, l'institutionnalisation des danses urbaines, des ghettos aux JO, pourrait à la fois résulter d'une

forme de « *boundary blurring* », comme le suggère Coulangeon et contribuer au « *boundary shifting* » transformant des adeptes outsiders en sportifs insiders.

Ces parcours, individuels et collectifs permettent d'insister sur la complexité des dynamiques d'intégration qu'on ne peut comprendre sans considérer leur caractère pluriel et mouvant. Elles résultent et révèlent des rapports de domination que l'on peut observer au niveau individuel comme au niveau structurel. Les pratiques sportives en QPV s'inscrivent pleinement dans ces dynamiques. Les conditions matérielles dont elles disposent en sont un premier indicateur. Carencés quantitativement et qualitativement, ces territoires ne sont pourtant pas totalement dépourvus de ressources. De multiples acteurs, individuels et institutionnels s'attachent à développer des pratiques et des dispositifs qui tentent de compenser les déficits de ce qui porte, malgré tout, les traits d'un « sport du pauvre ».

Les activités physiques en quartier prioritaire de la politique de la ville, ne portent donc pas seulement les traits de l'uniformité et l'univocité censées caractériser les cultures des classes populaires, dès que l'on ouvre le périmètre de définition du sport. Les sports fédéraux sont effectivement très concentrés sur les disciplines « masculines<sup>43</sup> » d'affrontement individuel ou collectif (le football et les sports de combat particulièrement), mais d'autres pratiques sont plébiscitées dès que l'offre y donne accès<sup>44</sup>. Uniformité et univocité sont donc discutables et résultent moins, en outre, d'un éthos de classe que d'un déterminisme matériel, qui pèse plus lourd quand les individus ne disposent pas des ressources pour le contourner. Lorsqu'ils oublient la diversité des modes de pratique, réduisant l'activité physique au seul engagement fédéral, les constats d'univocité et d'uniformité révèlent surtout un biais d'observation légitimiste qui renvoie à des rapports de domination culturelle.

Si nous avons commencé à faire apparaître quelques liens entre pratiques sportives et intégration, il s'agissait surtout d'insister sur les difficultés que ces pratiques culturelles rencontrent pour se déployer et la diversité qu'elles donnent à voir. C'est l'objet du chapitre suivant que d'identifier plus en détail les liens de causalité conditionnelle entre engagement sportif et processus d'intégration.

---

<sup>43</sup> Par l'emploi de « masculine » nous qualifions des disciplines dans lesquels la part des femmes en nombre, parmi les licencié.e.s au sein de la fédération est bien plus faible que la part des hommes. Ces disciplines sont en outre, des quasi type-idéaux des sports de tradition masculine telles qu'ils sont souvent définis dans la littérature sur le sujet (Mennesson, 2005 ; Penin, 2012).

<sup>44</sup> Le succès des activités de forme et de santé auprès d'un public moins jeune et moins féminin, l'illustre très bien.

## 4 Des effets sous conditions

---

Dans le premier chapitre de ce volume, nous avons tenté de catégoriser les ressorts de l'intégration. En combinant les postures individualistes et structuralistes, nous avons identifié quelques leviers que l'engagement dans une activité physique pourrait activer. Les *modus operandi* de l'intégration ciblent l'individu ou le groupe dans lequel se joue l'intégration. Lorsqu'il s'agit de l'individu, les leviers sont ceux de la socialisation dans une logique de rapprochement culturel, de la fabrique de liens sociaux qui sont un métabolite des processus d'intégration (ils alimentent le processus et en sont le produit) ou de l'acquisition de ressources rendant les individus socialement désirables. Lorsqu'ils visent le groupe dans lequel s'opère l'intégration, ils tendent à réduire les inégalités de traitement qui sont autant de barrages à l'intégration de certains publics. Ce sont ces leviers que nous souhaitons interroger en observant comment les pratiques sportives contribuent à les activer et surtout dans quelles conditions.

Plus précisément, les données collectées nous conduisent à nous concentrer sur les leviers qui ciblent les individus plutôt que les effets structurels. C'est une critique qui pourrait nous être faite s'il s'agissait d'un *a priori*. Cela va d'ailleurs à contresens de la tendance prise par les travaux les plus récents sur l'intégration (Safi, 2023)<sup>45</sup>. Mais cela s'explique par ce que nous avons observé sur nos terrains : l'intégration par le sport dans l'idéologie « coubertinienne » d'un sport éducatif et intégrateur par essence, comme dans le consensus autour de cette idée ou même dans les dispositifs sociosportifs, privilégie largement cette voie. Les intentions sont concentrées sur les « bénéficiaires » à transformer pour les rendre plus intégrables.

Consacrons quelques lignes à ce constat, pour dire d'abord que cela ne reflète en rien notre posture, mais repose sur ce que nous a livré l'épreuve du terrain. Nous défendons une lecture interactionniste située de l'intégration et non assimilationniste. Nous ne manquerons pas d'ailleurs d'évoquer les limites de programmes qui ne considèrent l'intégration que du côté de l'individu comme si cela devait suffire. Nous traiterons des effets qui résultent de cette façon d'appréhender l'intégration, dans la veine de la « rétention culturelle réactive », des stratégies de maximisation du capital social d'autochtonie, ou de la responsabilisation comme figure de la domination.

Mais comment expliquer que cette posture soit alors si peu partagée ? Formulons quelques hypothèses. D'un point de vue opérationnel, il paraît plus réaliste pour les promoteurs de

---

<sup>45</sup> Safi, M. (2023): Immigration theory between assimilation and discrimination. *Journal of Ethnic and Migration Studies*.

l'intégration par le sport d'activer les ressorts individuels plutôt que structurels. S'ils n'en ignorent pas l'importance, ils se sentent largement impuissants pour réduire les inégalités de traitement. L'adoption de l'angle individuel pour produire de l'intégration est alors perçue comme la meilleure option (et même la seule). Elle est aussi plus située, comme le sont les programmes d'intervention. De façon plus large, cela s'inscrit dans un contexte d'inspiration libérale qui conduit notamment à l'injonction à la responsabilisation. Car implicitement, engager des dispositifs qui accompagnent les individus, revient toujours à considérer qu'ils portent une part de responsabilité dans les difficultés d'intégration qu'on leur attribue. C'est aussi de cette façon que sont financés et évalués les dispositifs, par des « mesures d'impact » sur les « bénéficiaires ». Cela traduit des formes de domination sociale dont nous traiterons à la fin de ce chapitre.

Avant cela, ce sont donc les autres leviers de l'intégration que nous nous attèlerons à discuter : la socialisation, la configuration de liens sociaux et la désirabilité sociale. Les effets des activités physiques sur la socialisation et les compétences prétendument transmises d'abord. Il pourrait s'agir de deux dimensions distinctes (dispositions et compétences), mais qui se rejoignent autour de l'importance accordée aux « soft skills » que l'on peut considérer comme l'expression de dispositions et qui alimentent le registre des compétences. Surtout compétences et dispositions construites dans le cadre des activités physiques renvoient inmanquablement à la question de la transférabilité depuis le cadre sportif, vers d'autres domaines de la vie sociale. Il sera question ensuite de la façon dont les pratiques sportives façonnent les liens sociaux. Nous avons surtout prêté attention à la diversité des formes de liens sociaux, ce qu'ils produisent sur l'intégration, autant que ce qu'ils en disent.

Nous évoquerons ensuite, dans la veine des travaux de Peter Blau (Blau, 1960), la contribution des activités physiques à l'acquisition de ressources susceptibles d'alimenter la désirabilité sociale.

Surtout, pour chacun des leviers, nous essaierons d'identifier des éléments de conditionnalité qui permettent d'expliquer et de comprendre les dynamiques complexes. Ces éléments relèvent des registres explicatifs que nous avons mentionnés : les moyens, les contenus et les acteurs (encadrants et pratiquants).

Tout ceci nous conduira à renseigner ensuite, la façon dont se configurent les dynamiques d'intégration, marquées notamment par leur caractère pluriel, stratifié, et segmenté.

Dans le premier chapitre de ce volume, nous nous sommes attelés à montrer que l'intégration ne peut être lue comme monolithique. Les théorisations de l'intégration traduisent de façon variée son caractère protéiforme en pointant soit la matrice de l'intégration, c'est-à-dire en

renseignant la façon dont est structurée l'intégration, soit en identifiant des types d'intégration, c'est-à-dire en repérant les formes auquel peut conduire ce processus. Dans les modèles présentant différents types d'intégration, il n'est pas rare de retrouver, en arrière-plan ou comme ressort explicatif, les composants matriciels. Les types d'intégration peuvent renvoyer à un état dans les processus caractérisant la situation d'un individu au sein d'une communauté, à des segments de l'intégration qui décrivent des dimensions du processus ou à la nature des frontières entre les individus et groupes.

### *Matrices de l'intégration*

Auteur	Matrices d'intégration	Description
Landecker (1956)	Cultural integration	Renvoie à la proximité/distance entre les références culturelles
	Functionnal integration	Désigne le niveau d'interdépendance dans le système de division du travail
	Communicative integration	Intensité des liens de communication entre les membres d'un groupe
	Normative integration	Adhésion et respect des systèmes normatifs
Schnapper (2010)	Intégration culturelle	Consiste en l'adoption des modèles culturels du groupe d'installation
	Intégration structurelle	Relève de l'inscription dans différents domaines de la vie sociale, notamment le marché du travail
Collet (2006)	Ethnos	Concerne les références à la culture d'origine
	Demos	Concerne la participation nationale et citoyenne

Ces matrices de l'intégration peuvent être synthétisées dans le modèle de Schnapper. L'ethno et le demos de la typologie de Collet peuvent s'inscrire respectivement dans les dimensions culturelle et structurelle de l'intégration. Les *normative integration*, *cultural integration* et *communicative integration* relèvent également de l'intégration culturelle tandis que la *functionnal integration* renvoie à l'intégration structurelle.

### *Types d'intégration*

Auteur	Type d'intégration	Description
Paugam (2019)	Intégration assurée	Repose sur un cumul de liens sociaux forts, offrant protection et reconnaissance maximale
	Intégration compensée	la fragilisation ou la rupture de certains types de liens est compensée par le renforcement d'autres liens
	Intégration fragilisée	Les liens sociaux sans être rompus sont distendus
	Intégration marginalisée	Caractérise une rupture cumulée des diverses formes de liens sociaux
Alba et Nee (1997)	Boundary crossing	Les frontières culturelles sont traversées (proche du modèle de l'assimilation classique)
	Boundary shifting	Les frontières sont déplacées transformant des « outsiders » en « insiders »
	Boundary blurring	Les frontières sont brouillées, moins nettes (parce qu'elles se distinguent moins ou qu'elles sont plus poreuses)
Portes et Zhou (1993)	Assimilation	Mobilité sociale ascendante avec alignement des références et pratiques sur celles du groupe d'accueil
	Downward assimilation	Faible mobilité sociale causée notamment par les discriminations malgré une acculturation forte
	Intégration plurielle	Intégration économique, mais maintient des références culturelles du groupe d'origine

## 4.1 Les ressorts de l'intégration : socialisation, liens sociaux et désirabilité sociale

### 4.1.1 Socialisation et intégration

L'intégration, particulièrement dans les modèles théoriques classiques, a partie liée avec la socialisation. Ce processus conduirait à un rapprochement inéluctable et irréversible entre individus et groupes présentant initialement une certaine distance culturelle. Cela vaut de manière très générale, pour tous les individus que la socialisation polirait depuis la naissance, jusqu'à en faire des sujets disposés à s'inscrire dans un *vivre ensemble* en société.

Mais les liens entre socialisation et intégration peuvent aussi s'articuler autrement. Notamment si l'on adopte une lecture plus contemporaine de la socialisation et de l'intégration. La pluralité de la socialisation, marquée par des influences diverses, pourrait contribuer à façonner des intégrations plus complexes et segmentées, en particulier si les socialisations conduisent à l'incorporation de dispositions dissonantes. En combinant les deux approches, on peut même formuler l'hypothèse d'un modèle d'intégration dont la segmentation s'appliquerait non seulement pour qualifier des types de processus individuels, mais aussi pour situer des segments d'intégration au niveau intra-individuels (dans la veine des différentes formes de liens sociaux de Paugam).

La pratique sportive apparaît à de nombreuses reprises comme une influence socialisatrice participant à l'incorporation de dispositions pouvant être congruentes, mais aussi dissonantes dans les processus de socialisation. Dans ce dernier cas, la socialisation sportive pourrait participer à une ouverture émancipatrice du champ des possibles.

Mais cette conception des dispositions, inspirée des travaux de Lahire (1998) notamment, mettant en cause la cohérence de l'habitus boudieusien et insistant plutôt sur le caractère conditionnel de l'expression de dispositions activées ou inhibées selon les contextes, contredit l'idée selon laquelle, ce qui s'acquiert par la pratique sportive opèrerait mécaniquement dans d'autres cadres sociaux de l'existence. Cela pose très concrètement la question du transfert sous conditions des effets de socialisation produits dans ou par le sport.

Nous avons donc tenté de saisir les effets observables non seulement dans le cadre des activités physiques, mais aussi dans d'autres contextes (familial, scolaire, professionnel, amical...). C'est d'ailleurs ce qui « fait » disposition, que d'être observable dans diverses pratiques et non une seule : « *la notion de disposition suppose que l'on puisse repérer une série de comportements, d'attitudes, de pratiques...cohérentes et interdit de penser que l'on puisse*

*déduire une disposition à partir de l'enregistrement ou de l'observation d'un seul événement »* (Lahire, 2002, 19).

Tenter de saisir des dispositions pose par ailleurs des problèmes méthodologiques. On n'« attrape » pas facilement une disposition (Darmon, 2019). Y accéder impose une démarche interprétative fondée ici sur un matériau fragile : le langage. À l'instar de Darmon, c'est notamment en nous concentrant sur les transformations dans les pratiques que nous avons identifié des influences socialisatrices produites par la pratique sportive en questionnant différents domaines d'activités. Deux sources d'influences nous sont apparues : les expériences vécues dans le cadre de la pratique et le rôle d'acteurs influents qui prennent la forme d'« autrui significatifs » (Berger & Luckmann, 1996).

#### *4.1.1.1 Expériences vécues et socialisation*

##### *Des expériences dissonantes*

Dans le chapitre précédent, nous nous sommes attelés à démontrer le poids des déterminismes matériels en QPV pour ce qui concerne l'accès aux activités physiques. Les contraintes matérielles, parce que les ressources sont tendanciellement plus faibles qu'ailleurs, pèsent lourd sur les parcours et dessinent un éventail plus réduit d'expériences. L'engagement dans les activités physiques, particulièrement lorsqu'elles sont institutionnalisées ou qu'elles s'institutionnalisent, offre des occasions et ouvrent des perspectives : voyages, rencontres, épreuves... La découverte de la danse, de manière contingente, puis les expériences qu'il y a vécues, semblent avoir structuré le parcours de Nordine, devenu cadre de la fonction publique :

*Je suis issu des quartiers populaires aussi. Si j'avais pas fait des rencontres, où j'avais pas eu une activité culturelle et sportive, qui m'a permis de découvrir des choses, de m'accrocher dans les études... C'est une rencontre par hasard que j'ai eue. C'est une rencontre par hasard : « Ah ben tient, tu vas à un cours de danse. Ah putain, je vais voir ce que c'est. » Et tu te rends compte que t'aimes bien, mais pas que par la performance sportive, par la performance. Tu te dis : « Putain, tu parles aux gens quoi ? Tu danses, tu parles aux gens. » Et là, tu y vas pas la deuxième fois, mais la personne elle revient, elle te dit : « Non, viens, tu verras, c'est bien. » Ben ça, c'est une chance.*

*NP : D'être tombé sur quelqu'un qui vient te chercher ?*

*Nordine : Voilà, c'est une chance. Combien l'ont ? Non, pas beaucoup. Ça m'a permis de faire le tour du monde, ça m'a permis de gagner de l'argent. Ça m'a permis de*

*découvrir que l'école c'était important, et que si j'étais un bon sportif, mais que j'avais pas de levier supplémentaire, j'arriverais pas à m'en sortir. Ça m'a permis de faire du théâtre, ce qu'on faisait pas à l'époque. Tu vois ? Et le modèle d'avant, il permettait pas à des mecs de faire de la danse. T'es tout de suite catalogué comme quelqu'un en marge. Surtout quelqu'un magrébin, issu des quartiers populaires et tout. Tu te rends compte donc du truc. Dans les années 90...*

*(Nordine, 40 ans, responsable pôle jeunesse, danseur hip-hop).*

C'est aussi le cas de Salima, qui raconte ses voyages, ses rencontres et des conditions de vie bien différents de celles qu'elle aurait connu si elle était restée dans sa famille, plutôt que de partir dans un pôle France, à Orléans, à partir de 14 ans :

*Ça m'a ouvert l'esprit aussi, j'ai énormément voyagé, énormément découvert de cultures, du coup c'est vrai que je me trouve assez... Pas... je vais pas dire intelligente, mais je me trouve assez « remplie ». (Rires) Dans ma tête, je peux aborder plein de sujets de conversation, du coup, je trouve ça assez cool.*

*NP : Oui, parce que tu penses que tu as été amenée à découvrir des trucs, que tu n'aurais pas découverts sans l'escrime ?*

*Salima : Ouais, pas découvert. Même prendre l'avion, je sais pas si... Je l'ai pris en dehors de l'escrime, j'ai dû le prendre trois ou quatre fois au max quoi... S'il y avait pas eu l'escrime, c'est même pas ça (Rires).*

*(Salima, 28 ans, sans emploi, escrimeuse niveau international)*

Cette carrière sportive semble avoir durablement marqué Salima qui n'envisage pas sa vie sans une présence extrêmement forte et structurante de l'activité physique au quotidien, comme dans le cadre professionnel :

*Je vais travailler dans le social, forcément ma vision de la vie, elle sera tournée autour du sport parce c'est ça qui m'a accompagné tout au long de ma vie et qui m'a guidée on va dire. Du coup, forcément j'ai une attache particulière à la pratique du sport et au fait que ça puisse ouvrir des portes. Que c'est une belle école de vie et du coup, puisque moi, dans ma tête, je suis éducatrice, donc je suis assistante sociale, forcément si je suis amenée à rencontrer des gens et voir des jeunes, je pense que j'aimerais bien leur*

*donner le goût du sport. Je sais pas encore par quel moyen, mais pas en étant enfermée dans une pratique sportive où je vais répéter les choses, mais plus par mon expérience.*

Et ces expériences, qui peuvent prendre la forme d'un internat, d'un séjour, d'un stage, d'un voyage, d'un tournoi, d'une rencontre... apparaissent donc comme des expériences proprement dues à l'engagement sportif et qui se démarquent clairement des expériences ordinaires rencontrées par ailleurs. En ce sens on peut les qualifier d'expériences dissonantes qui manifestement, font subjectivement l'expérience. On peut donc penser qu'elles constituent des éléments qui alimentent les socialisations et contribuent à les rendre plurielles. Car en plus d'être dissonantes dans les parcours de vie, ces expériences sont perçues comme marquantes. Elles font durablement trace et structurent les existences.

*Après avec du recul tu te rends compte que dès le plus jeune âge on a fait au niveau de la région toutes les villes, les Beuvry, les Calonne Ricouart, des villes que jamais j'aurais connues. Tu demandes à un gamin là qui fait pas de sport : « tu connais Calonne Ricouart, tu connais Beuvry, ne serait-ce que même Béthune ? Tu les connais pas ». Nous, on a fait tous ces patelins. La Picardie. Saint-Quentin. Après on est parti dans des bleds je me rappelle mon championnat juniors c'était à Guerret, à Guerret. On a beaucoup bougé. Donc y'a plein de choses qui font que aujourd'hui... je suis qui je suis*

*(Bilel, 48 ans, éducateur spécialisé club de prévention)*

La carrière sportive apparaît ainsi, comme pourvoyeuse d'ouverture socialisatrice. Elle est aussi souvent présentée comme un contreponds à des dispositions moins conformes aux normes dominantes, associées à l'environnement immédiat de résidence (le quartier) :

*Après j'ai compris, le sport m'a fait comprendre que suivre tes copains, être fidèle à tes copains c'est une chose, mais les suivre en permanence c'en est une autre. Donc à un moment il faut aussi savoir te détacher. Parce que très jeune j'ai été détecté, mais je voulais pas aller en équipe de France pour rester dans mon cocon avec mes potes. Et après tu grandis, tu vois la vie dans les quartiers, tu vois les choses évoluer, des amis sombrer dans la délinquance, tu touches la délinquance de près, tu te dis « est-ce que c'est ça la vie ? ». Y a des virages à ne pas louper*

*(Djibril, 35 ans, coach sportif autoentrepreneur, boxeur médaillé olympique).*

Les carrières sportives sont donc jalonnées d'expériences originales, souvent inédites, qui marquent une forme de rupture avec les socialisations primaires reçues par ailleurs. Sans négliger les risques de l'« illusion biographique » (Bourdieu, 1986), il semble que ces expériences soient structurantes dans le parcours sportif, mais pas seulement. Solène, par exemple, associe son parcours professionnel et les dispositions qu'elle s'attribue, à sa pratique rugbystique :

*Ça [la pratique du rugby] a permis beaucoup de choses dans ma vie aussi, parce que ça m'a permis de devenir la femme que je suis actuellement, donc avec les mêmes traits de caractère [que dans le rugby] rigoureuse, travailleuse, et... il faut travailler dur pour atteindre ses objectifs.*

*(Solène, 21 ans, directrice adjointe de supérette, rugbywoman)*

Cette rupture avec d'autres dispositions associées à la socialisation primaire liée au quartier ou à l'influence familiale est aussi remarquable en matière de « rôles de genre ». Nous avons pu constater par nos observations et nos entretiens que s'exerce sur les filles un contrôle social particulièrement fort. Lorsqu'elles sont encore sous la responsabilité de leurs parents, l'occupation des espaces publics leur est souvent interdite, les loisirs sont attentivement surveillés, comme le sont les encadrants des activités proposées. Dans ces conditions, la pratique d'une activité physique s'apparente parfois à une expérience originale pour les filles. C'est plus encore le cas lorsque les disciplines sont perçues comme masculines. Le rugby s'inscrit pleinement dans ce registre de pratiques. Et c'est pourtant par cette activité que l'association *Rebonds !* engage le contact en école primaire et déploie ensuite un accompagnement qui peut durer jusqu'à l'âge adulte. Plusieurs des bénéficiaires que nous avons interrogées racontent que leur engagement dans le rugby n'a pas toujours fait l'objet d'une franche adhésion. Au contraire, du côté des acteurs de leur socialisation primaire (parents et pairs notamment), les premiers temps de la pratique sont aussi souvent ceux de la réserve :

*Au début, au début, je dis : « Je suis pas d'accord. Parce que tu es une fille, belle fille, je te vois que tu vas aller danser, pour mannequin, pour ça, pour... nan ». Elle m'a toujours expliqué : « Maman, on n'est pas pareil. Ça, c'est ton style et moi, j'aime foot et rugby »*

*(mère d'Aria, sans emploi – Aria, 20 ans, CAP petite enfance, joueuse de rugby)*

*ma mère elle dit « ouais, mais c'est une fille. Voilà, c'est un sport de garçon, ils vont lui faire mal »*

*(Solène, 21 ans, directrice adjointe de supérette, rugbywoman)*

Les obstacles à l'engagement des filles dans des disciplines considérées comme masculines sont nombreux. Elles subissent ici une double série d'entraves, liées aux contraintes spécifiques qui pèsent sur les résidents de QPV et sur les femmes. On sait par ailleurs que lorsque des filles investissent des sports de tradition masculine, cela se fait le plus souvent par l'influence forte d'acteurs importants de la socialisation (un père bien souvent). C'est ce que relève Mennesson pour les footballeuses, boxeuses et haltérophiles (Mennesson, 2005) et que nous avons également pu constater pour les adeptes de "sports à risque" (Penin, 2012). Mais ce n'est pas le cas ici. C'est par l'accompagnement volontariste d'un acteur sociosportif que la conversion s'opère, marquant plutôt une rupture avec les influences plus immédiates du cadre familial.

Cette ouverture produit-elle pour autant une disposition de ces filles à se détacher des injonctions les plus communes en matière de rôle de sexe ? L'hypothèse n'est pas à rejeter. On trouve effectivement parmi celles que nous avons interviewées, des choix biographiques qui vont en ce sens. Solène par exemple, est manageuse dans une antenne de la grande distribution et Aria, dans son activité avec des enfants en école élémentaire, propose des pratiques physiques, notamment du rugby.

Ces dissonances dans la socialisation, portées par la pratique sportive, n'adviennent pourtant pas de façon systématique. Elles semblent corrélées au niveau d'engagement dans l'activité et aux modalités d'organisation de la pratique. Les parcours dans lesquels ces influences apparaissent comme les plus évidentes sont ceux dans lesquels la présence du sport est la plus vive. Une carrière de haut niveau fait ici figure de type idéal. Les cas évoqués de Salima ou de Djibril<sup>46</sup> sont exemplaires puisque leurs parcours sportifs les ont conduits à quitter le quartier pour vivre en internat, y connaître une mixité sociale bien plus grande et y vivre des expériences dissonantes.

Le temps est aussi un élément majeur. Il permet la répétition des expériences qui s'ancrent progressivement de manière plus forte et forgent les dispositions. C'est ce qu'indiquent encore les carrières de haut niveau, comme le font aussi les dispositifs d'accompagnement

---

<sup>46</sup> Tous deux ont participé à des Jeux Olympiques (respectivement en escrime et boxe anglaise).

sociosportifs qui s'inscrivent dans le temps long (c'est le cas pour le suivi *Rebonds !* dont certains bénéficient pendant plus d'une décennie).

Celles et ceux qui sont moins intensément attachés à la pratique sportive rencontrent bien moins d'influences de ce type. Ces expériences disparaissent même lorsque la pratique n'est pas institutionnalisée. Car l'ouverture dépend en fait de moyens externes, mis à disposition. Les pratiques hors cadre n'ont pour seules ressources que celles des pratiquants tandis que le sport de très haut niveau bénéficie de moyens importants comme parfois les programmes sociosportifs. Les pratiques hors-cadre ne sortent donc pas du quartier et n'impliquent quasiment que les « gars du coin ». Elles renforcent ainsi l'entre soi et une très forte autochtonie qui se manifeste parfois par un profond sentiment de relégation alimenté par des expériences qui prennent la forme d'épreuves liées à la pratique sportive.

### *L'expérience de l'épreuve : relégation, stigmatisation, compétition et gestion du temps*

#### L'épreuve de la relégation

Nous l'avons déjà évoqué, les déficits infrastructurels et associatifs sont forts en QPV. Insuffisamment nombreux, les terrains de sport sont aussi souvent anciens et peu attractifs. Les installations sportives tendent alors à donner du corps à un sentiment d'abandon. Dans le quartier Solférino où nous avons résidé et mené la phase ethnographique, la seule salle de sport est proche du délabrement. Les grandes vitres de la façade ont été brisées et tiennent depuis avec de l'adhésif.



*Hall d'entrée de la salle de Sébastopol (2019) – photo Nicolas Penin*

La peinture des vestiaires s'écaille, et les fuites importantes à plusieurs endroits de la toiture, rendent certains espaces dangereux, voire impraticables.



*Vestiaire de la salle Sébastopol (2019) – photo Nicolas Penin*

À côté de la salle, un « plateau EPS » : une dalle de béton avec buts de handball et paniers de baskets, et un espace équipé de quelques modules de street workout. Lors d'un entretien avec l'un des régisseurs de la salle, Ahmed (membre par ailleurs du conseil de quartier) nous raconte que la demande d'un aménagement plus ambitieux couvrant tout l'espace disponible avait été faite. Mais la mairie a préféré n'agencer que la moitié afin de pouvoir s'assurer que l'équipement ne soit pas détérioré, avec d'envisager une seconde phase d'équipement.

Dans ce même quartier, l'ancien terrain de football en schiste de l'association résidente est complètement laissé à l'abandon depuis qu'un nouvel espace de jeu a été construit. Les buts sont rouillés, la surface très irrégulière, partiellement colonisée par de mauvaises herbes. À côté, une dalle de béton est équipée de deux buts sans filets. On devine encore, par les vieilles lignes tracées au sol, qu'elle fut un terrain de tennis. Il y a pourtant eu une large consultation publique pour engager des projets plus ambitieux, dont les habitants se souviennent encore, mais qui n'ont jamais abouti.

Ces expériences liées à la pratique sportive participent à inscrire puissamment l'idée d'un abandon de l'intervention publique dans le quartier. Plus largement même, cela alimente la cristallisation de la distance avec les institutions qui prend parfois la forme de la résignation et du désenchantement, mais aussi parfois celle de la révolte. Si les vitres de la salle de sport sont fêlées, c'est qu'elles ont été caillassées, suite à une altercation entre quelques jeunes souhaitant jouer au football dans la salle à l'abri de la pluie, et le régisseur chargé d'interdire l'accès aux pratiquants « hors-cadre ». Ainsi, même dans un territoire où les équipements sportifs sont insuffisants et bien que la salle soit libre, l'accès est interdit, ajoutant ainsi de la relégation au sentiment d'abandon. Et ce sentiment d'exclusion empruntant au registre de la relégation dans les pratiques hors cadre peut aussi s'exprimer sur le registre de la stigmatisation dans les pratiques fédérales.

### L'épreuve de la stigmatisation

De précédents travaux ont déjà montré que la pratique sportive pouvait alimenter les processus de stigmatisation. C'est par exemple le cas lorsque les tares, associées à un quartier, sont mécaniquement attribuées aux associations qui y résident et par effet domino, à leurs adhérents (Coignet & Vieille-Marchiset, 2010; Gasparini & Weiss, 2008). Nous avons d'ailleurs constaté que moins les relations d'interconnaissance directe existent, plus ces effets de stigmatisations semblent forts (Nuytens & Penin, N., 2010).

Et lorsque les pratiques sportives conduisent à sortir du quartier et à rencontrer une plus grande mixité sociale voire à opérer des passages de frontières sociales, il arrive que soit vécue l'expérience de la stigmatisation. Les individus sont ainsi renvoyés à leurs origines populaire et géographique :

*Salima : J'ai toujours eu tendance à être un vilain petit canard puisque quand on vient de Roubaix et dans le monde de l'escrime qui est un monde assez bourgeois on va dire, c'était un peu... [...]*

*(Salima, 28 ans, sans emploi, escrimeuse niveau international)*

S'il pourrait s'agir seulement de pointer une différence, l'extrait d'entretien indique aussi un principe classant dont témoigne bien l'expression « vilain petit canard », que Salima utilise pour se qualifier. Ces expériences sont parfois plus explicites encore. C'est ce qu'a vécu Djibril, lors d'un stage avec l'équipe de France de boxe :

*En fait je me rappelle une fois, c'était un truc de fou. En fait on était en stage, on logeait dans une auberge avec deux grandes chambres d'une dizaine de jeunes dans des lits et au-dessus un vrai truc. Et nous, le soir, on discutait. Et les copains en haut, un soir ils avaient fait le bordel, bataille de polochon, et ça criait. Mais nous en fait on continuait à parler. Et à un moment donné, euh quand ils ont vu l'entraîneur arriver ils se sont arrêtés. Mais nous comme on faisait rien on parlait, lui, je sais pas si c'est le concierge qui avait dû l'appeler ou autre, il est arrivé dans la salle. Et nous, comme on parlait, on faisait rien de mal pour nous. Je m'en rappelle il faisait assez froid, sous la pluie. Il prend moi et deux mecs, comme par hasard les deux mecs qui parlaient, mais on faisait rien de mal « vous vous croyez dans votre cité ! allez dégagez ». Il nous ramène dehors. Et moi heureusement j'ai eu le temps d'enfiler un survêtement, mais mon pote il lui dit « tu sors comme ça ! ». Il nous ramène dans un préau il pleuvait « vous vous croyez dans votre cité ! moi je vais vous montrer ». Il nous a pris comme des merdes. Pour te dire. Et on s'est regardé, on s'est dit « qu'est-ce qu'on fait, on lui met sa branlée ou... ? Pour te dire, on était branques, on était branques. Pour finir, on s'est dit « on va pas faire n'importe quoi ». Mais pour te dire, toute cette injustice que tu subis, parce que t'as vraiment rien fait. Et après tu te dis « c'est pas grave ». Moi je me suis dit « c'est pas grave, en fait toi ton objectif, c'est faire les Jeux olympiques, donc tout ce qui arrive à côté, ignore-le. Calcule le même pas parce que toi t'as un but.*

*(Djibril, 35 ans, coach sportif autoentrepreneur, boxeur médaillé olympique)*

Ainsi, même s'ils sont performants et qu'ils accèdent aux niveaux de performance les plus élevés, ils ne sont pas épargnés par l'expérience de la stigmatisation. Ils finissent même par se résigner, considérant ces stigmatisations comme un mal nécessaire dont il faut s'accommoder pour rester « intégré ». Paradoxalement, c'est en prenant des parcours qui les amènent à sortir du quartier qu'ils vivent singulièrement l'expérience répétée de la stigmatisation dont ils essaient de faire une expérience ordinaire.

Mais les pratiques sportives peuvent aussi favoriser la mixité ethnoraciale dans un contexte mettant l'accent sur la coopération et la camaraderie. Les expériences vécues peuvent alors contredire celles, plus douloureuses, de la stigmatisation ethnoraciale. En faisant de la dimension collective, une valeur cardinale de la pratique, le rugby offre un contexte favorable à ces expériences heureuses de mixité, surtout pour celles ou ceux dont les compétences

rugbystiques les positionnent favorablement. Layad, a connu une intégration rapide dans le suivi *Rebonds* !, quelques mois seulement après être arrivé de Mayotte, en métropole, à 8 ans :

*NP : Et donc direct, ça se passe bien parce que tu as plutôt un bon niveau ?*

*Layad : Oui. Il y a ça oui, toujours de bonne humeur, toujours le sourire, toujours envie de jouer. Je pense, ça a plu aux éducateurs, puis ça a plu aux copains et tout ça.*

*Interviewer : Donc tu t'es jamais dit « je suis arrivé là, j'étais le seul noir » ?*

*Layad : Non. Je m'en apercevais pas forcément. Après de toute façon, quand on est petit, à partir... J'avais huit ans, donc je commençais à comprendre ce qu'on me disait tout ça. Donc à la maison, on nous dit de faire attention, de ne pas traîner avec n'importe qui et tout ça et de sourire. Et quand on est dans la vie de tous les jours, on apprend de nous-mêmes donc... je n'ai pas senti un écart par rapport à ça. En tout cas là où je le voyais, c'est dans les repas. De toute façon, on va toujours au même, mais je mange pas de porc, là j'avais un traitement à part on va dire et du coup, c'est là où on commence à se poser des questions, à nous poser des questions. Mais sinon, non, j'ai pas senti de trucs néfastes en tout cas.*

*Interviewer : tu n'as jamais eu l'impression d'être mis de côté ou d'avoir un traitement différent ?*

*Layad : Non, mais presque, presque le contraire. Tout le monde jouait avec nous. Tout le monde... en tout cas, moi j'ai, très vite, j'ai été le chouchou de ma catégorie. Donc non, ça s'est même très, très bien passé.*

L'intégration à un collectif sportif peut ainsi participer à déconstruire, à minimiser ou à rendre moins négative, l'ethnicisation des relations sociales. Tout au moins à ne pas en faire qu'une expérience de la discrimination en neutralisant cette dimension. La pratique sportive peut alors jouer un éventuel rôle de contrepoids pour des individus ayant connu par ailleurs des expériences malheureuses dont on sait qu'elles peuvent être défavorablement structurantes : « *Central within the concept is the progressive accumulation of negative experiences with such institutions, which eventually amount into social disconnectedness. Stigmatisation, discrimination, sanctioning and the selfperception of incompetence due to low ambitions and lack of achieved 'success', are often the net results for youth with a higher degree of social vulnerability* » (Haudenhuyse et al., 2013, p. 483). L'importance de la dimension collective de l'activité et le niveau de performance des individus semblent conditionner ces expériences. Ce constat nous conduit à discuter d'une autre forme d'épreuve, centrale dans la pratique sportive,

celle de la compétition.

### L'épreuve de la compétition

Les pratiques sportives, quand elles valorisent la performance et la compétition, produisent inévitablement des perdants pour consacrer des vainqueurs. L'épreuve sportive peut ainsi être l'épreuve de l'échec, et par les classements qu'elle produit, une épreuve de déclassement. C'est ce qui se produit par exemple lorsque les sportifs atteignent un seuil qu'ils ne parviennent pas ou plus à dépasser. Les parcours peuvent alors se briser, et entraîner parfois des réactions en chaîne. Grégory, éducateur spécialisé dans un club de prévention, a connu plusieurs cas de ce type. Il raconte l'un d'entre eux :

*Un gamin qui habitait sur Wazemmes, qui connaissait la vie de quartier, mais footballistiquement, très très fort. Je vois un mec à la maison d'arrêt, je le vois, je dis : « Tiens ! T'as joué au foot ? ». Et là, il me dit : « Ben ouais ! J'étais à Clairefontaine pendant deux ans ». Puis à l'époque, c'était... tu vois, Clairefontaine, c'est... Puis, de fil en aiguille, je discute avec lui, en fait. Et plus le niveau s'est élevé, plus il a eu du mal. Et quand ça, ça s'est cassé, c'est-à-dire que sa 2<sup>e</sup> année, Clairefontaine le garde pas, quand il revient dans son quartier, là il bascule total. Il m'a dit : « Là, c'était un carnage. J'ai tout pris, ce qui se passait. Et la moto, je faisais n'importe quoi ». Il a enchaîné la prison, un an, deux ans. Et puis, sa vie, c'était ça quoi  
(Grégory, 47 ans, éducateur spécialisé en centre de prévention)*

Sans disposer de suffisamment de données pour pouvoir affirmer que les échecs sportifs façonnent des dispositions, nous pouvons au moins constater qu'ils sont susceptibles de structurer les parcours, particulièrement lorsque l'engagement est intense et les espoirs qui y sont associés sont grands. C'est aussi le cas des succès sportifs.

Pour les sportifs de niveau international que nous avons déjà évoqués plus haut, les épreuves traversées et les succès rencontrés ont visiblement influencé la façon qu'ils ont de se percevoir. Salima fait référence à « sa capacité à rebondir » comme une disposition construite par son parcours sportif :

*C'est les valeurs un peu qu'on retrouve dans le sport, mais je... Je pense avoir cette capacité à rebondir quand même plus facilement que quelqu'un qui n'a pas été confronté à des objectifs ou à des trucs à atteindre on va dire*

*(Salima, 28 ans, sans emploi, escrimeuse niveau international).*

Djibril se présente de façon assez similaire, sans faire seulement référence d'ailleurs à son parcours de boxeur de haut niveau, mais aussi à des éléments pouvant sembler anecdotiques ou empreints du filtre de l'illusion biographique, mais dont on ne peut balayer l'importance, puisqu'ils sont fixés dans les mémoires et convoqués dans le récit des parcours :

*Djibril : Dans le foot ce qui est marrant c'est que j'étais pas bon footballeur, mais j'étais toujours à fond. Quand on jouait avec les copains, j'étais toujours le dernier à être pris. Mais c'est pas grave, ça me donnait la rage. Je me souviendrai toujours une fois on a fait une équipe de bras cassés, mais de bras cassés déterminés. Et on a battu les meilleurs.*

*NP : Mais c'est marrant que tu me parles de ça, c'était juste un petit match entre copains*

*Djibril : Oui, mais je m'en rappelle parce que je sais que moi je pourrais te citer plein de petites choses qui me marquent et qui m'ont construit en fait. Ça veut dire que peu importe qu'on croit en toi ou pas, si t'as l'envie, tu pourras démontrer quelque chose.*

*(Djibril, 35 ans, coach sportif autoentrepreneur, boxeur médaillé olympique)*

Les épreuves sportives, même anecdotiques, passées avec succès pour ces athlètes auraient contribué à construire chez eux des dispositions telles que l'ambition, la persévérance, l'opiniâtreté ou la résilience, épreuves qui font dire à Djibril retraçant son parcours : « il n'y a pas de censure dans la vie ». Et l'influence des succès sportifs dans les parcours n'est pas seulement liée au niveau objectif de pratique. Il n'est pas nécessaire de figurer parmi l'élite de sa discipline pour en porter la trace. Il semble qu'il vaille même mieux être champion du quartier qu'un élément substituable ou substitué dans l'élite internationale. Yazid, par exemple, n'a jamais évolué à un très haut niveau dans le football dont il ne connaît que les divisions régionales. Mais il a toujours été, dans ses équipes, un joueur qui compte et sur qui l'on compte. Yazid, associe de manière directe les qualités qu'il s'est construites dans le sport et celles qu'il perçoit comme attendu dans le cadre de son activité professionnelle :

*Le fait de persévérer, d'aller jusqu'au bout des 90 minutes quand tu joues un match ou le fait de t'entraîner avec tes coéquipiers ou le fait d'être un peu capitaine et de diriger un peu tes coéquipiers, en fait c'est les valeurs qu'on recherche dans l'entreprise. Donc*

*le fait de me dire : « OK vous avez tous des valeurs. Vous avez tous un talent. » Talent en quoi, moi je suis peut-être doué avec mes pieds, mais pas assez bon pour passer, mais quels sont les, quel est le talent que j'ai. En fait on a mis le doigt là-dessus et puis je me suis dit : OK.*

*(Yazid, 24 ans, courtier en prêts bancaires, footballeur amateur)*

Les épreuves, parce qu'elles sont traversées positivement du point de vue des individus, fondent des références identitaires valorisées sur lesquelles s'appuie la définition que ces sujets donnent d'eux-mêmes. Ces traits identitaires semblent s'exprimer dans d'autres contextes que celui de la pratique sportive. Ils orientent des attitudes, postures et comportements. En ce sens, on peut considérer qu'ils traduisent en acte des dispositions que la pratique sportive a manifestement contribué à forger. On retrouve les interprétations faites par Thibault Lévesque et al. qui considèrent que l'épreuve peut jouer un rôle décisif, à condition que l'issue de celle-ci soit subjectivement perçue comme favorable (Thibault Lévesque et al., 2018). Et pour ces auteurs, ce n'est pas l'activité physique en elle-même qui façonne des dispositions, mais la manière dont les activités sont traitées et vécues. Dans le programme qu'ils étudient, c'est l'épreuve vécue qui est déterminante. Ces auteurs préfèrent même parler d'intervention « en contexte de sport » plutôt que « par le sport », insistant ainsi sur le statut du sport, conçu comme un support pour l'intervention.

Pourtant, nous avons pu constater que la discipline d'appui n'est pas toujours sans incidence dans la fabrique des dispositions. Dans notre travail sur les dispositifs portés par l'association *Rebonds !*, nous avons pu mesurer l'importance de l'influence socialisatrice d'une discipline sportive qui cultive une image mythifiée autour d'un système de valeurs : le rugby. Que ces valeurs soient effectivement répandues et appliquées ou pas n'est pas la question. Nous nous intéressons plutôt à la façon dont elles structurent les récits recueillis pour en inférer des dispositions. La camaraderie, la solidarité, l'effort et l'abnégation constituent des éléments cardinaux dans les entretiens :

*NP : Est-ce qu'il y a des moments qui t'ont vraiment marqué avec Rebonds ?*

*Aron : Heu... le premier séjour en 2016. C'était pendant l'Euro 2016. Donc, ils nous ont dit qu'on pouvait regarder la finale et heu... en fait, c'était pas beau parce qu'on avait perdu, mais c'était beau parce qu'on était tous ensemble.*

*(Aron, 15 ans, lycéen, rugbyman amateur)*

Ces « valeurs » semblent même assez incorporées, pour transcender les cadres sociaux d'existence. C'est le cas par exemple lorsque Solène explique comment elle s'appuie sur les qualités qu'elle pense s'être construites dans le rugby, pour développer son activité professionnelle :

*Donc, c'est aussi peut-être pour ça que dans mon travail actuel, j'ai énormément évolué aussi et très vite. Je suis passée d'un employé polyvalent à une adjointe en trois ans avec l'envie d'avancer, l'envie de montrer qui tu es aussi, parce que c'est comme au rugby, c'est avancer pour montrer ce que tu vaux, donc...*

*(Solène, 21 ans, directrice adjointe de supérette, rugbywoman)*

Cela vaut aussi pour Layad, dès le cursus scolaire. Il oppose les dispositions qu'il associe à la vie au quartier, et celles acquises dans les dispositifs *Rebonds !* qu'il perçoit favorablement pour sa réussite scolaire et qu'il associe surtout à « l'esprit rugby » :

*Et je pense que le rugby, ça y a joué parce que mine de rien, j'étais quand même dans un quartier avec toutes les difficultés qu'il pouvait y avoir. Mais ça me permettait d'avoir une ligne conductrice, on va dire où j'étais sérieux, où je travaillais, et j'avais de bons résultats.*

*(Layad, 27 ans, artisan, rugbyman, niveau régional)*

Il n'est pas question de prétendre que le rugby présenterait des conditions intrinsèques particulièrement propices à l'incorporation de dispositions. Mais la force des représentations qui sont associées à cette discipline et qui sont largement entretenues dans la pratique, fonctionne comme un levier puissant, en insistant sur l'adversité, sur le « combat », ainsi que sur l'engagement individuel et collectif nécessaire pour y faire face. Il y a bien, là encore, l'idée de l'épreuve et de son caractère structurant. On peut aussi penser que le caractère performatif du langage et des représentations joue à plein parce que justement, le mythe des valeurs de « l'ovalie » est extrêmement présent dans les discours sur la pratique et dans la pratique.

#### L'épreuve de l'agenda

Pour clore le registre des épreuves sportives et de leur portée socialisante, nous ne pouvons pas faire l'impasse sur l'organisation du temps que le sport impose parfois. Activités de loisirs (au moins dans un premier temps), les pratiques physiques entrent en concurrence avec d'autres

activités plus légitimes (les devoirs pour les enfants scolarisés par exemple). Difficile de dire si cela produit une compétence ou une disposition, mais l'engagement dans une pratique sportive, quand elle est importante, impose une gestion souvent tendue des agendas et des déplacements. Cela vaut notamment lorsque le niveau de pratique progresse ou que les lieux d'exercice (entraînements et matches) s'éloignent du domicile familial.

*Pour moi une semaine type quand j'étais en préparation pour mon bac, et j'ai eu de la chance d'intégrer un lycée sport-étude, en option rugby. Donc, j'étais à l'école, je faisais mes journées. Donc au final, le lundi j'avais rugby avec le lycée, donc c'est intégré dans mon emploi du temps, je faisais 16-18. Le mardi j'avais sport au lycée et j'avais mon entraînement de rugby en club. Le mercredi j'avais UNSS au lycée, et j'avais mon entraînement au club juste après aussi. Le jeudi c'était rugby au lycée. Le vendredi c'était sport au lycée donc EPS, mais j'avais mon entraînement derrière de rugby. Le samedi c'était repos (rires). Dimanche, c'était le match, donc au final, au niveau des horaires euh, je comptais pas... Je pense qu'il y avait plus de 20 heures, c'est plus de 20 heures de sport dans la semaine.*

*(Lola, 23 ans, licence STAPS, rugbywoman niveau national)*

*C'était comme ça que ma semaine se goupillait. À savoir, c'est que quand je m'entraînais le soir puisque au début je m'entraînais le soir, c'est que j'étais au lycée. Je faisais mes 8h, 17h au lycée, j'avais déjà mon sac de foot avec moi. Je terminais, prenais le bus jusqu'au métro Eurotéléport, je prenais le métro, je prenais la ligne 12 A ou 12 B en fonction de ceux qui arrivaient, ceux qui pouvaient me déposer le plus vite. Et j'arrivais pour 19h début d'entraînement, je m'entraînais, on finissait à 21h. Et là où Jean-Marie il était bon, il disait, je vous dépose à Roubaix avenue Motte après je finissais d'avenue Motte jusqu'à chez moi à pied, j'habite au quartier de L'Hommelet. Donc, je marchais trois quarts d'heure, une demi-heure, trois quarts d'heure. Ou ce jour-là Jean-Marie il avait autre chose à faire et là ben je reprenais le bus, je reprenais le métro et je rentrais chez moi à pied*

*(Djalil, chargé de mission service des sports, 35 ans, international futsal)*

La pratique d'un sport peut donc nécessiter, dans certaines conditions, des compétences en matière de gestion de l'organisation du temps contraint et du quotidien. C'est d'ailleurs l'une des pistes que développe Coulangéon pour expliquer les meilleurs résultats scolaires des élèves

engagés dans des activités extrascolaires. Le sociologue ajoute que les activités extrascolaires encadrées réduisent mécaniquement le temps consacré aux loisirs non encadrés, corrélés par ailleurs à de moins bons résultats scolaires : « Structured and supervised activities may exert a structuring impact on children's ability to manage time scarcity, whereas those whose leisure is less structured and supervised may lack this kind of ability. The educational benefit of participation in extracurricular activities could therefore be based on a cumulative process. The more students participate in structured extracurricular activities, whatever these may be, the better their academic performance. Time spent with these activities may thus have a positive impact on school achievement to the extent that it mechanically reduces unstructured leisure time that is detrimental to school achievement » (Coulangeon, 2018, p.30). L'engagement dans les pratiques sportives impose donc la mise en place d'une organisation complexe du quotidien. Apprendre à gérer ces contraintes fait certainement trace dans le rapport au temps et à ses usages développés ensuite. C'est en tout cas ce que donnent à lire les travaux de Coulangeon et que suggèrent aussi nos entretiens.

L'engagement dans les activités physiques est donc pourvoyeur d'expériences variées. Elles sont parfois originales, voire inédites dans les parcours. Elles sont parfois des épreuves. Elles dépendent de l'intensité de l'engagement et de sa durée. Les carrières de haut niveau et celles qui sont inscrites sur un temps long sont les plus propices à produire des inclinations qui semblent s'exprimer dans différents domaines de l'existence. En ce sens, elles peuvent être considérées comme la traduction en actes de disposition. Pour le moins, elles sont structurantes dans les parcours au-delà du seul domaine de la pratique sportive.

Elles dépendent aussi des conditions de pratique et surtout de la façon dont elles sont vécues par les individus. Elles marquent donc différemment les socialisations sans dépendre mécaniquement des modalités de pratique. Il semble que l'influence de ces expériences soit aussi conditionnée par l'importance de celles et ceux avec qui elles sont partagées.

#### *4.1.1.2 L'influence socialisatrice d'acteurs importants*

Les parcours sont parfois marqués par l'influence forte de tiers. Étonnamment, les parents, frères et sœurs sont assez peu présents, ou plutôt, pour ce qui concerne la carrière sportive, ils jouent un « second rôle ». Au contraire, d'autres visages apparaissent, occupant dans les récits des rôles de premier ordre. Ceux-là portent surtout les traits d'encadrants et de pairs qui peuvent

être déterminants dans la rencontre d'une activité, lors de moments clés ou tout au long du déroulé de la carrière.

Nous l'avons démontré, les conditions matérielles et culturelles d'existence sont tendanciellement peu propices à l'engagement dans les activités physiques. Plus exactement, il y a en QPV plus qu'ailleurs, une accumulation d'obstacles qui entravent l'accès aux pratiques sportives. Nombre de parcours dépendent alors d'une rencontre par laquelle le contact s'opère et l'engagement sportif devient possible. Salima qui découvre l'escrime dans le cadre scolaire est rapidement repérée par un maître d'armes qui décèle chez elle « un potentiel », suffisant pour se mobiliser activement en impliquant l'institutrice, la famille et le club qui l'exonère de cotisation :

*NP : La rencontre avec l'escrime c'est un peu au hasard, tu découvres par le biais de l'école et les éducateurs de l'école et les éducateurs du club, c'étaient les mêmes ?*

*Salima : Non, non, non. C'est l'entraîneur du club à l'époque, maître SAGET, qui en avait parlé d'abord à ma maîtresse et ma maîtresse qui avait le relais auprès de ma famille.*

*NP : D'accord, mais comment l'entraîneur de l'époque te connaissait ?*

*Salima : avec l'école ! Parce qu'avec l'école, on venait ici [dans la salle d'armes du club]. Et il avait fait le lien avec le Sport Pass du coup. D'abord j'avais commencé avec l'école et très vite j'ai été aussi testée grâce au Sport Pass. Mais déjà, quand j'avais commencé avec l'école, il avait déjà parlé à la maîtresse quoi ?*

*(Salima, 28 ans, sans emploi, escrimeuse niveau international)*

Djibril découvre la boxe dans les mêmes conditions. Une rencontre fortuite avec un entraîneur de boxe du quartier, un essai avec des amis, un potentiel détecté et des résultats rapides :

*NP : Tu parlais d'une initiation par hasard ? C'était dans quel cadre ?*

*Djibril : c'était un coach de boxe qui cherchait des jeunes pour leur faire découvrir la discipline*

*NP : c'était un mec du quartier ?*

*Djibril : oui, un mec du quartier, un ancien boxeur, éducateur, passionné de boxe. Il passait dans le quartier : allez, venez essayer les jeunes. [...] et on y va avec mes copains et un an après je suis champion de France*

*(Djibril, 35 ans, coach sportif autoentrepreneur, boxeur médaillé olympique)*

C'est aussi de cette façon que Djilil devient gardien de but au football :

*Eric D. que tu connais, du service des sports qui me dit « Djilil, tu veux pas être dans les buts ? » parce que personne voulait aller dans les buts. Je dis « Ouais Éric, je vais dans les buts au quartier ». Il me donne les gants, il me donne le maillot et tout, j'étais tout content.*

*(Djalil, chargé de mission service des sports, 35 ans, international futsal)*

Le schéma est toujours le même ici : une rencontre contingente, un potentiel de performance détecté puis une relation qui s'engage durablement. Car dans les trois cas mentionnés, comme dans de nombreux autres, les liens se forment de façon pérenne, tous trois échangent encore plus ou moins régulièrement avec ceux qui leur ont fait découvrir la pratique et qui ont largement accompagné leurs parcours :

*Depuis toujours ouais depuis le début j'ai été éducateur. C'est Éric qui m'a transmis ça Éric, Éric avec André. À 13-14 ans en fait j'y allais tous les dimanches matin avec les vétérans. Ils venaient me chercher à 7h30 du matin à la maison, ils venaient à 7h30 du matin parce qu'en même temps, ils prenaient une galette avec nous. Ma mère, elle fait des galettes tous les matins. ET avec lui Éric, j'allais... j'étais dirigeant, je faisais l'arbitre de touche, je donnais les maillots, je ramassais les maillots à la fin [...] Éric, ça a été comme un grand frère pour nous.*

*(Djalil, chargé de mission service des sports, 35 ans, international futsal)*

Ces acteurs importants n'apparaissent pas seulement dans les carrières de haut niveau, ni en qualité d'initiateurs de pratique. Nous l'avons notamment constaté dans les programmes d'accompagnement sociosportifs de l'association *Rebonds !*. Les références à une figure, éducateur ou éducatrice, sont très fréquentes dans les récits de vie. Ils montrent combien ces acteurs occupent une place centrale dans le suivi et plus largement, dans les parcours biographiques. Ils peuvent ainsi être assimilés à des « autrui significatifs », c'est-à-dire des « guides qui conduisent à la nouvelle réalité » (Berger & Luckmann, 1996). Ils sont en d'autres termes des acteurs centraux de la socialisation. La stabilité des figures de référence est aussi propice à la socialisation « *par inculcation idéologique symbolique* » (Lahire, 1998., 421)

portée par l'influence de « héros modèles », incarnés par les accompagnateurs d'autant que ces éducateurs et éducatrices sont souvent porteurs de ressources qui leur offrent une grande légitimité. Ils cumulent un engagement fort auprès des bénéficiaires et de leurs familles, une légitimité sportive et des compétences éducatives liées à leur formation. Ils ressemblent en cela aux « entraîneurs-travailleurs sociaux » qui encadrent le dispositif sociosportif québécois « Bien dans mes baskets » (Lapointe et al., 2016).

*Après les éducateurs, là par contre, il y en a plein. Il y en a plein, plein, plein. Il y en a tellement qu'aujourd'hui, j'ai beaucoup sympathisé avec l'ancienne assistante sociale. Elle était partie de Rebonds, mais elle est revenue, je sais plus quel rôle elle occupe d'ailleurs (Rires). Mais ouais, c'est un peu comme ma marraine.  
(Layad, 27 ans, artisan, rugbyman, niveau régional)*

L'incarnation du suivi *Rebonds !* constitue manifestement une condition forte du succès du dispositif. Cela vaut pour la confiance et donc la stabilité de la relation. Cela vaut aussi pour ce qui relève de la socialisation. Car comme le note Lahire, « on peut suggérer qu'il n'y a véritablement processus de socialisation que lorsque l'enfant (ou l'adulte) peut s'identifier à la personne qu'il fréquente. Il faut pour cela que l'enfant puisse sentir qu'il est non seulement possible d'imiter cette personne, mais que parvenir à l'imiter est même une perspective hautement désirable » (Lahire, 2001, 18). C'est tout à fait ce qui semble lier Solène à Manon, son éducatrice, comme l'illustre l'extrait suivant :

*Mon premier match chez les pros on va dire, ben c'était aux côtés de Manon, donc c'était très euh, c'était très en plus, j'étais titulaire, et j'étais titulaire et du coup on s'est regardé, on a pleuré à la fin du match parce qu'elle m'a appris le rugby, elle m'a suivi, et j'ai fini sa carrière à ses côtés donc c'était le plus beau, le plus beau des cadeaux.  
(Solène, 21 ans, directrice adjointe de supérette, rugbywoman)*

Ces figures de référence le sont aussi parce qu'elles sont relativement stables dans le temps. Une éducatrice ou un éducateur peut suivre un jeune pendant plusieurs années. On peut penser que cette stabilité est un contrepoids à la précarité et l'incertitude qui rythment des existences marquées par la vulnérabilité. Stabilité de l'encadrement qui revêt alors une importance capitale et qui dépend pour partie au moins du projet associatif proposé, de la façon dont les salariées y sont impliquées (c'est-à-dire la façon dont ils sont socialisés au fonctionnement de

l'association), et des conditions matérielles proposées. En l'état, le fait de recruter très majoritairement en contrat à durée indéterminée (CDI) joue favorablement pour la stabilité des équipes. Enfin, l'engagement des salariés *Rebonds !* tient aussi à la nature de leur activité. Ils occupent un métier qui pour eux a du sens, d'autant qu'il s'ancre dans la pratique sportive avec laquelle les salariés entretiennent souvent des liens étroits. Il y a là les conditions d'un « métier passion » (Julhe & Honta, 2012) voire un métier de vocation.

Ces constats identifiant des référents importants, que nous avons pu faire en étudiant le « suivi Rebonds ! », s'observent également dans le programme « Déclat sportif » de l'Agence pour l'éducation par le sport (APELS). On retrouve chez Yazid, par exemple, les mêmes références appuyées à l'éducateur sociosportif qui l'a accompagné :

*Moi c'était Larbi le coordinateur à l'époque. Tu vois, j'ai essayé de gravir les échelons, mais moi je lui passais des coups de fil à n'importe quelle heure et puis je lui disais : « Écoute, tac, tac, tac, j'ai des... j'ai une problématique quoi. Comment je fais ça, comment je fais ci ? Est-ce que tu penses que si... ? »*

*(Yazid, 24 ans, courtier en prêts bancaires, footballeur amateur)*

Associé à une formation et à une perspective d'insertion professionnelle, les échanges entre Yazid et son coordinateur relèvent proprement de la socialisation secondaire. Nous l'interprétons même comme une formalisation, sur le modèle du tutorat, de cette socialisation attachée à l'activité professionnelle, mais qui ne s'y réduit pas ? Le champ des « softs skills » ou celui des « savoirs être » sont tout à fait centraux dans le programme et dans les entretiens menés.

*Mettre en lien les valeurs du sport dans l'entreprise, je me suis dit : « OK, ces valeurs-là, je les ai déjà ». On va pas me demander de faire des maths et puis des équations. On va juste me demander, voilà, de mettre mon savoir-être au service de l'entreprise*  
*(Yazid, 24 ans, courtier en prêts bancaires, footballeur amateur).*

*Nous on propose nos services, entre guillemets, en ramenant des sportifs, qui n'ont pas forcément le niveau de qualification, mais qu'ils ont le savoir-être et ce savoir-vivre en fait qu'on acquiert avec le sport. Par exemple, un sportif, il vient à l'heure à l'entraînement, et nous ce qu'on apprend aux jeunes, c'est qu'en entreprise c'est pareil. À l'heure, à l'heure. Au sport quand c'est dur tu y vas quand même, tu te défonces, tu*

*vas jusqu'au bout. En entreprise c'est pareil, même quand c'est chiant, tu vas te défoncer quand même. En fait, c'est toutes ces valeurs-là, qu'on fait le transfert.*

*(Marwann, 28 ans, salarié d'une association, boxeur niveau international)*

Inscrire la relation dans le temps permet assurément de renforcer les effets de socialisation portés à la fois par le ressort que Lahire appelle « *par entraînement ou pratique directe* » (Lahire, 1998, 421), et par incorporation de « *dispositions mentales et comportementales au travers de participation directe à des activités récurrentes* » (ibid., 421). C'est tout à fait ce que l'on observe lorsque les jeunes racontent comment ils ont longtemps participé à de nombreuses actions proposées par *Rebonds* ! (initiation rugby, chantiers, stages...)

*Layad : En fait, chaque... donc, il y avait les sessions de rugby à l'école. Donc, c'étaient des programmes enfin par rapport aux écoles. Ce n'était pas non plus toute l'année, mais il y avait déjà ça. Ensuite du coup tous les week-ends ou tous les soirs, une ou deux fois par semaine, on avait entraînement, donc là, on se voyait déjà une première fois. Les week-ends quand on nous emmenait au match, on les revoyait et une semaine à toutes les vacances, il y avait des stages Rebonds. Donc, sur toutes les vacances. Et les vacances d'été, il y avait un séjour où on dormait sur place.*

*NP : Donc, toi tu participais à quasiment, dès que tu avais un événement Rebonds qui était proposé tu y allais.*

*Layad : Je pense que j'en ai pas raté beaucoup, ouais.*

*NP : Et tu étais à peu près, tu dirais que ton cas c'était un peu exceptionnel où tu avais plein d'autres gamins qui étaient comme ça ?*

*Layad : Non, non. Il y en avait plein, je n'étais pas le seul et d'ailleurs c'est ce qui... je pense, c'est ce qui m'a plu parce qu'au final, très vite, on a eu un bon groupe et on s'entendait bien. On se voyait même en dehors de Rebonds, en dehors du rugby et en dehors du sport. Et du coup, ça nous faisait encore plus plaisir de revenir à Rebonds partager des trucs ensemble.*

*(Layad, 27 ans, artisan, rugbyman, niveau régional)*

Et ces « *autrui significatifs* » sont encore plus importants lorsque les figures valorisées auxquelles s'identifier sont plus rares ou lointaines. C'est ce que pointe Yazid, marqué par le parcours qu'il a connu dans son club de football :

*On grandit dans des quartiers où souvent des figures qui ont réussi sont pas forcément là pour en parler. Malheureusement. C'est-à-dire qu'aujourd'hui nous on s'accroche à une chose c'est le club de sport où on a grandi, où on a joué. Pour moi les figures, elles sont là, mis à part mes parents encore une fois. Je m'étais dit : voilà, tu te raccroches à ça. Mais je peux prendre l'exemple dans toutes les grandes villes. Aujourd'hui il y a qui à Trappes ? Pourtant il y a eu Anelka. Il y a eu Jamel Debbouze, il y a eu le rappeur La Fouine, il y en a eu plein qui sont sortis de là, mais ils sont plus là.*  
(Yazid, 24 ans, courtier en prêts bancaires, footballeur amateur)

Par les modèles qu'ils incarnent et les principes qu'ils diffusent, les figures qui accompagnent les parcours de vie ont une influence débordant le seul cadre des activités physiques. La force de ces « autrui significatifs » semble dépendre de leur disponibilité pour répondre aux demandes, de leur implication dans le suivi, de la durée de l'accompagnement et de leur potentiel identificatoire. C'est aussi ce que notent Simard, Laberge et Dusseault dans le cadre du dispositif *bien dans mes baskets* : « *the positive influence was particularly mediated by her concern for the participants' psychosocial development (more so than their sports performance) and her daily presence in the school and neighbourhood* » (Simard et al., 2014, p.7). Ainsi, quand ils cumulent les légitimités et entretiennent une relation au long cours, ils sont plus susceptibles de peser sur les socialisations. Les dispositifs sociosportifs, lorsqu'ils vont dans ce sens, impactent donc potentiellement les socialisations.

Mais à la différence de ce que mettent en évidence les travaux de Oualhaci (Oualhaci, 2019), nous n'avons pas nécessairement identifié de proximité sociale particulière entre les encadrants et les encadrés. Disons plutôt que cette homologie sociale ne semble ni systématique, ni plus forte que celle qui caractérise les liens sociaux en QPV. Si elle est forte lorsque les modalités pratiques sont très ancrées dans le quartier (c'est le cas de certaines associations sportives et des pratiques hors cadre), elle diminue lorsque le niveau de pratique compétitive augmente ou que l'association prend de l'ampleur, en déployant par exemple des dispositifs sociosportifs. Le niveau de proximité sociale ne nous est pas apparu discriminant dans l'intensité des liens. En revanche, l'intensité de l'implication dans la relation, au-delà des seuls échanges liés à la pratique sportive, et l'inscription dans le temps sont décisifs.

Enfin, peut-être ne les avons-nous pas perçus, mais nous n'avons pas eu connaissance d'acteurs « sportifs » importants de la socialisation, en dehors des contextes de pratiques encadrées. Car ces figures sont justement puisées parmi les encadrants, peu présents par définition, dans les pratiques hors-cadre. Au contraire, ces « autrui significatifs » sont plus visibles quand les

pratiques sont « plus encadrées ». C'est particulièrement le cas des carrières de haut niveau et des dispositifs sociosportifs, dans lesquels le rôle déterminant de ces acteurs paraît plus systématisé et donc systématique.

Très étonnamment eu égard à leur importance souvent démontrée dans les travaux sur les socialisations (y compris les socialisations sportives), nous avons aussi observé une distance relative des parents dans les récits, comme s'ils n'occupaient qu'un rôle secondaire. Cela tient peut-être à la façon dont nous avons mené les entretiens, concentrés plutôt sur les parcours sportifs avec leurs acteurs spécifiques. Mais nous n'avons pas ignoré cette dimension centrale de la socialisation et rarement les entretiens nous ont conduits à la creuser. Ce constat s'inscrit plutôt dans un contexte de faible proximité entre sphère familiale et pratiques sportives. Les activités physiques ne semblent pas prendre d'autres fonctions que celle d'occuper les enfants et de les tenir à distance des « mauvaises influences » du quartier. Cette tendance semble même s'accroître quand la précarité augmente et que d'autres sujets de préoccupation s'imposent. Le rôle joué par les encadrants devient alors d'autant plus déterminant dans les engagements sportifs et leur contribution à une socialisation plurielle qui n'est pas sans incidence sur les formes d'intégration qu'elle participe à produire.

#### *4.1.1.3 Des socialisations diversement intégratrices*

Les expériences et influences socialisatrices associées à l'activité physique sont donc multiples. Elles dépendent d'abord des conditions de l'engagement : cadre de pratique, durée de l'engagement, niveau de pratique et rencontres. Elles produisent donc logiquement des formes d'intégration différentes que nous catégorisons ici dans quatre types qui renvoient à des processus : l'intégration par émancipation, l'intégration par assujettissement et l'intégration sous contrainte. Mais avant de décliner ces différents types d'intégration, les données collectées nous amènent à insister d'abord sur le caractère stratifié de l'intégration.

Étudier les effets sur l'intégration, des pratiques physiques en quartiers prioritaires de la politique de la ville, nécessite d'abord que l'on interroge les conditions d'accès à ces activités. En d'autres termes, avant de poser la question de l'intégration « par le sport », on ne peut faire l'économie de l'intégration « dans le sport ». Cette distinction n'est pas neuve. On la trouve déjà dans les travaux de Gasparini (Gasparini, 2008), mais elle concerne plutôt le secteur d'activité dans lequel se joue l'intégration, comme effet des dispositifs d'insertion professionnelle notamment. Ici, la distinction formulée, renvoie à une conception « gigogne »

de l'intégration puisqu'à l'évidence l'intégration *par le sport*, ne peut exister sans qu'existe en amont, une intégration *dans le sport*.

Cela apparaît avec force justement parce que les conditions d'accès aux activités physiques en QPV sont difficiles. Les raisons matérielles (infrastructurelles et associatives) singulières qui caractérisent ces territoires expliquent cette situation. Les ressorts de la socialisation sportive y contribuent aussi.

Nous avons montré dans nos précédents travaux (Penin, 2004) que les femmes ne s'engagent pas dans les sports à risque « par hasard ». Leur engagement est très largement conditionné par l'influence décisive d'un initiateur de pratique. Il en est de même pour l'entrée dans une carrière sportive en QPV. Ces engagements dépendent de l'intervention d'un tiers. Mais si ces tiers portent souvent les traits paternels pour les filles dans les sports à risque, ce n'est pas le cas de pour les carrières sportives en QPV qui convoquent donc d'autres figures. De façon tout à fait originale, les carrières sportives en QPV portent très peu la trace de l'influence parentale. Les « autrui significatifs » (Berger & Luckmann, 1996) qui accompagnent les carrières sportives, depuis l'initiation à l'activité puis tout au long du parcours, sont incarnés par d'autres figures : l'enseignant d'EPS ou l'éducateur sportif notamment. L'intégration dans le sport, semble ainsi tenir à la rencontre avec un tiers mis sur la route des individus. Cela signifie aussi que sans cette rencontre contingente, la probabilité d'un engagement sportif est réduite. Ces acteurs jouent donc un rôle majeur pour l'intégration dans le sport qui nous permet d'insister sur l'importance décisive de l'éducation physique scolaire et des institutions sportives.

Considérant le caractère stratifié de l'intégration, on peut s'interroger sur la façon dont s'articulent ces strates. Les ressorts de l'intégration *dans le sport* sont-ils les mêmes que ceux de l'intégration *par le sport* ? L'intégration dans le sport, permet-elle d'engager une dynamique des avantages cumulatifs ? L'intégration dans le sport, favorise-t-elle certains types ou certains segments de l'intégration ? peut-on seulement considérer sans plus de distinction, « l'intégration dans le sport » ? La variété des influences socialisatrices et les modalités d'engagement qui y sont associées démontrent le contraire et produisent des modalités d'intégration variées que nous allons maintenant détailler.

#### *a. L'intégration par émancipation*

Par les expériences et les rencontres originales qu'elles donnent à vivre, les pratiques sportives participent à élargir les influences socialisatrices, contribuant ainsi, notamment lorsqu'elles font voyager physiquement et socialement, à l'incorporation de dispositions dissonantes. C'est ce que nous avons pu observer en matière de construction du genre et d'ambition.

Les dispositifs de l'association *Rebonds !* visent à la mise en place d'un suivi global et durable pour des jeunes de QPV. Pour les identifier et les accrocher, l'association encadre des stages de rugby en école primaire. *Rebonds !* dispose donc d'un potentiel contact avec tous les enfants scolarisés là où se tiennent les interventions. Garçons et filles. Celles que nous avons interrogées, suivies depuis plusieurs années par *Rebonds !*, présentent parfois un engagement intense dans l'activité alors même que rien ne les y prédestinait. Pas de pratique du rugby dans leur entourage familial ni amical. Au contraire des réticences parfois vives, venues de la cellule familiale ou amicale, associées aux représentations genrées de la discipline. C'est donc bien par le programme sociosportif que la rencontre et l'engagement s'opèrent. Cela fait évoluer les représentations des joueuses, mais aussi de leur entourage familial et amical :

*Après dans les quartiers c'est un peu un sujet tabou. Là, ça va mieux, mais à l'époque où moi j'avais commencé, une fille qui fait du rugby euh...il faut y aller quoi. Là le rugby c'est pour les garçons, c'est un sport d'homme, pourquoi tu vas faire du rugby ? Et au début, moi quand j'entendais rugby, pour moi c'était vraiment, je dis, mais c'est un vrai sport de bagarre (rires). Quand on est petit, on voit ça à la télé des garçons qui se rentrent dedans et tout ça, pour moi c'était de la bagarre. Et, justement quand j'ai découvert, quand j'ai découvert le rugby en initiation au quartier donc c'était juste en face de chez moi, ben c'était cool. On envoyait la balle, on rigolait, on plaquait pas encore ni rien, mais on apprenait les bases du rugby. Et, la première année, pareil, quand je passais, « ah, mais c'est la fille qui fait du rugby » et tout ça. Ett euh, et quand ils m'ont vue, parce qu'on est passé à la télé et tout ça, sur mes derniers matchs ils m'ont fait waouh, ils étaient tous fiers, ils m'ont envoyé des messages, mais t'as vu, t'as percé dans le rugby*

*(Aria, 20 ans, CAP petite enfance, joueuse de rugby niveau national)*

La pratique du rugby participe ainsi à asseoir une position d'intégration au sein du quartier, par le prestige associé à une pratique de haut niveau, et conséquemment par un rapprochement des représentations culturelles que l'on pourrait assimiler à une forme de « boundary shifting » (R. Alba & Nee, 1997)<sup>47</sup>. Difficile de pouvoir rigoureusement affirmer qu'il y a un rapport de cause à effet, mais les choix professionnels peuvent aussi porter la marque de cette liberté prise avec

---

<sup>47</sup> Il faut tout de même rester prudent, car nous ne pouvons dire si le cas décrit par Aria n'est qu'un cas isolé ou s'il témoigne d'une véritable évolution des frontières culturelles entre groupes (en l'état, les femmes joueuses de rugby et leur intégration au sein du quartier).

les stéréotypes de genre. Solène, qui a connu ce dispositif et un parcours de haut niveau dans le rugby, exerce des fonctions de direction dans un petit supermarché, malgré son jeune âge (23 ans). Solène associe d'ailleurs, les qualités acquises dans le rugby et celles qui expliqueraient son ascension professionnelle rapide. Certes il faudrait manquer de vigilance interprétative pour faire du discours une thèse, particulièrement lorsque l'illusion biographique guète. Mais si Solène considère qu'elle est dotée de ces qualités acquises grâce à sa pratique du rugby (rigoureuse, travailleuse, ambitieuse, selon ses termes), nous pouvons considérer que cela conditionne favorablement ses projets et ses autres engagements en limitant notamment l'incidence des dispositions à la dévalorisation et à l'autocensure.

C'est une autre disposition que nous avons aperçue de manière récurrente et dont on peut considérer qu'elle est émancipatrice. Les épreuves sportives que nous avons détaillées, les succès notamment, alimentent l'idée que la réussite est possible et que l'échec par anticipation n'est pas une fatalité. Les expériences conduisant à sortir du quartier participent aussi à atténuer le sentiment d'illégitimité, lié à l'origine sociale. Bien que peu diplômé, Djibril n'hésite pas à mener des projets entrepreneuriaux ambitieux : coach sportif, autoentrepreneur, création d'une entreprise en import-export, ouverture d'une salle de sport privée ou encore, organisation de conférences. Comme un mantra, ou l'expression d'une disposition acquise, Djibril dit de son parcours : « Y a pas de censure dans la vie » (Djibril, 35 ans, coach sportif, autoentrepreneur, boxeur médaillé olympique).

Cette disposition émancipatrice se retrouve fréquemment dans les parcours de celles et ceux qui ont été suivis dans le cadre de programmes sociosportifs. Programmes qui font de l'idée de transfert, le cœur de leur modus operandi. Dans le dispositif *Déclics sportif* de l'*APELS*, les stagiaires sont appelés les « talents », souvent non-diplômés d'un point de vue académique, mais que le programme s'attache à présenter comme porteurs d'un « diplôme » qui sanctionne leur engagement dans le sport :

*En fait, on croit que le sport c'est un diplôme. Et moi, j'y crois au truc, parce que c'est aussi le sport qui m'a aidé à devenir ce que je suis aujourd'hui  
(Marwann, 28 ans, salarié d'une association, boxeur niveau international).*

Cette idée fait l'objet d'une large adhésion du côté des bénéficiaires :

*Et puis vraiment me faire prendre conscience qu'il y a cette notion de talent, que t'as un talent, que ça s'apparente pas à un diplôme. Aujourd'hui, c'est pas parce que tu es*

*diplômé que tu es le roi du monde et puis que t'as le savoir absolu. Non, c'est pas cette thématique-là. Aujourd'hui, on est dans une thématique où on va te donner les codes. « Nous ce qu'on recherche c'est de la personnalité ».*

*Yazid : C'est-à-dire que pour moi banque, c'était pas mon projet. Pour moi, c'était inaccessible.*

*NP : c'était pas dans tes projets parce que tu dis que c'était inaccessible ou parce que juste, tu y avais pas pensé ?*

*Yazid : Pour moi, c'était pas des métiers...pour moi c'était des métiers qui m'étaient pas destinés.*

*NP : et pourquoi tu dis qu'ils t'étaient pas destinés ?*

*Yazid : socialement parlant, c'est pas dans des...pour nous, c'est pas les métiers de banque, c'est pas les métiers d'assurance.*

*NP : Et quand tu dis : « Pour nous », enfin je veux dire, c'est quoi c'est le quartier ? C'est euh... l'origine géographique, c'est euh...*

*Yazid : Non. Je pense que c'est pas forcément lié à l'origine puisque... voilà. Mais je pense que c'est plus lié vraiment au fait que... on grandit dans des quartiers où souvent des figures qui ont réussi sont pas forcément là pour en parler. Malheureusement. C'est-à-dire qu'aujourd'hui nous on s'accroche à une chose c'est le club de sport où on a grandi, où on a joué. Pour moi les figures, elles sont là, mis à part mes parents encore une fois.*

*(Yazid, 24 ans, courtier en prêts bancaires, footballeur amateur)*

En plus d'être largement diffusée et adoptée, cette définition alternative du diplôme et de l'idée de talent, semble avoir une incidence sur la façon dont les jeunes se perçoivent et par conséquent, sur leurs ambitions et les perspectives qu'ils s'autorisent à imaginer. Ils s'émancipent ainsi, au moins partiellement, d'une résignation acquise. Yazid a, depuis, occupé plusieurs postes de conseiller clientèle dans différentes banques avant de développer une activité libérale de courtier en assurance. Il est marié et propriétaire de son logement. Son cercle de relations amicales s'est élargi et diversifié.

Les conditions de cette socialisation émancipatrice tiennent donc à plusieurs facteurs : une activité support rendue accessible à celles ou ceux qui en sont les plus éloignées, un accompagnement inscrit dans le temps long et des expériences favorables sur lesquelles

s'appuyer pour ancrer des dispositions dissonantes. Surtout, le ressort principal repose sur le fait de vivre des expériences et de faire des rencontres que les conditions d'existences rendent d'habitude peu probables. Les contextes de la pratique de haut niveau et plus encore celle des dispositifs sociosportifs sont particulièrement susceptibles de réunir ces conditions favorables.

En s'autorisant à envisager des perspectives considérées jusqu'alors comme interdites, les individus élargissent leur champ des possibles vers des segments de l'intégration, culturelle ou fonctionnelle plus variés et socialement plus valorisés (du point de vue de la rétribution matérielle et de la reconnaissance). Mais les effets de cette socialisation sportive sur l'intégration tiennent bien davantage aux conditions de l'engagement qu'aux pratiques elles-mêmes.

Les conditions de cette émancipation dépendent aussi des caractéristiques des bénéficiaires. Lorsqu'ils sont socialement mieux dotés, ils sont aussi plus susceptibles d'emprunter des parcours qui les « sortent du quartier ». Les dispositions acquises, qui favorisent d'autres formes d'intégration (professionnelle notamment), rencontrent des dispositions préalablement incorporées.

Yazid, que nous évoquions plus haut a connu une stabilité familiale. Il a grandi avec ses deux parents qui n'ont pas de diplôme, mais ont toujours eu une activité professionnelle. Son père, « s'est toujours débrouillé ». Il a travaillé à l'usine avant de « devenir fonctionnaire ». Sa mère est aide-soignante. Il a un frère plus jeune. Scolarisé en établissements privés, Yazid a obtenu un bac STSS (sciences et techniques de la santé et du social) à 18 ans avant de s'inscrire en première année de STAPS. Yazid a bien connu l'épreuve de l'orientation scolaire subie :

*On m'a pas laissé le choix. C'est ça la problématique. C'est qu'aujourd'hui on m'a pas laissé le choix. On m'a pas dit : « Oui, tu vas aller en général et puis on va faire un test », on m'a dit : « Tu vas pas aller en général où tu vas te casser la gueule.*

Mais son parcours est assez linéaire. Son entrée dans le dispositif déclics sportif n'est pas un « dernier recours », mais un choix stratégique visant à accéder plus rapidement au marché de l'emploi, dans un secteur d'activité qui l'attire. Yazid est par ailleurs un bon footballeur dans son club qui connaît également une trajectoire sportive ascendante : progression dans la hiérarchie régionale, augmentation du nombre de licenciés et concomitamment de son influence locale. Le parcours de Yazid dans le dispositif est une franche réussite. Il apparaît très vite comme l'un des meilleurs éléments de sa promotion, ce qui le conduit, sans accroc, à signer

un CDI en qualité de conseiller clientèle bancaire. Cela fait de lui la « tête de gondole » de ce programme.

Ilyes présente un profil bien différent. Son père est décédé lorsqu'il avait onze ans. S'en est suivie une période de grande instabilité marquée notamment par la dépression sérieuse de sa mère et un parcours scolaire chaotique : cinq collèges différents avant d'être placé en institut spécialisé et une sortie du système scolaire à quinze ans et demi. « *L'autorité, fallait pas m'en parler* », dit-il. Ilyes a ensuite suivi une formation en CAP boucherie, qu'il a abandonnée pour intégrer le programme *Déclics sportif*. Il n'a donc aucun diplôme. Il n'a pas non plus connu de stabilité dans son engagement sportif. S'il dit avoir « toujours été dans le sport », il n'a pas connu d'engagement durable dans une association, ni même une pratique. Il est par ailleurs, père de deux enfants qu'il a eus à 17 et 19 ans. À l'issue du stage, Ilyes n'a pas été retenu pour poursuivre dans l'entreprise partenaire du dispositif, faute de pouvoir répondre aux exigences de présentation de soi attendue pour le poste :

*Les échos que j'ai eus, c'est que je parlais pas, je parlais pas français, je parlais plus la rue que les gens qui étaient dans le groupe. J'avais pas de comment dire, je parlais pas, enfin je parlais pas le français, je savais pas m'exprimer. Ça a été ce qu'ils ont retenu de moi.*

La rencontre du programme a permis à Ilyes d'envisager une carrière professionnelle qu'il n'aurait jamais osé imaginer. Il se libère ainsi des représentations associées à sa condition populaire et à son parcours biographique. Mais son éthos l'y renvoie. Ilyes reste pourtant très attaché à une représentation de la réussite tout à fait classique, qui témoigne d'une forte adhésion aux modèles dominants de l'intégration, et donc, à une forme d'assujettissement. Mais faute de disposer des ressources dispositionnelles nécessaires, ses perspectives d'intégration professionnelle restent très marquées par ses conditions d'existence. Il est employé depuis plusieurs mois dans une société de nettoyage en CDD, après avoir passé plusieurs années à travailler dans le bâtiment, sans être déclaré. Son intégration aux modèles dominants apparaît donc segmentée : forte du point de vue des références culturelles, faible d'un point de vue structurel, au sens qu'en donne Schnapper (Schnapper, 2007).

#### *b. L'intégration par inculcation*

L'adhésion au modèle dominant de réussite est très répandue. Sur ce point, la figure de l'« homme en costume » est intéressante. À plusieurs reprises, les interviewés y font référence

comme l'incarnation idéale typique de la réussite professionnelle et par extension, de l'intégration sociale :

*Il faut dire ce qui est, c'était un rêve, tous les jours en survêt, du jour au lendemain tu vas te retrouver en costume cravate, t'as une autre vision de la vie.*

*(Slimans, 23 ans, sans emploi, pratique sportive occasionnelle)*

*Forcément, moi comme je l'ai dit précédemment dans plusieurs entretiens, moi ce qui m'intéressait aussi et j'avais cette perception de l'homme en costume. Je trouve que c'est quelque chose qui m'intéressait et je trouve que ça en jette très clairement et la prestance c'est quelque chose quand on regarde quelqu'un en costume.*

*(Yazid, 24 ans, courtier en prêts bancaires, footballeur amateur)*

L'association dans le programme *Déclics sportif*, d'un acteur de l'insertion par le sport (APELS) avec une entreprise du secteur bancaire peut être interprétée comme révélatrice. Elle s'inscrit dans une tendance forte des dispositifs sociosportifs. Tous ceux que nous avons pu étudier sont très marqués, souvent de façon inconsciente et implicite, par le modèle classique de l'assimilation. Ces programmes viendraient offrir aux « bénéficiaires » présentant des déficits culturels supposés, une socialisation permettant de s'inscrire plus favorablement dans « LA » société confondue à sa définition « mainstream ». L'insertion professionnelle y est perçue comme centrale, au point même de réduire l'intégration à l'intégration fonctionnelle (telle que définie par Landecker).

On peut considérer par ailleurs que l'idéal de réussite incarné par la figure du banquier en costume révèle plus largement l'adhésion à un modèle capitaliste d'organisation sociale qui n'est pas sans rappeler les conclusions de Bourgois, considérant les dealers d'East Harlem : « *Comme tout bon Américain, les dealers croient farouchement au "rêve américain" : des haillons aux millions grâce à l'entreprise privée. La plupart ne réussiront cependant pas. Ils seront broyés malgré leurs efforts et deviendront très probablement la proie de la défonce ou de la dépression* » (Bourgois, 1992, p.78). C'est exactement ce que l'on observe pour Ilyes, qui nourrit toujours ce type d'ambition malgré l'échec qu'il a connu dans le dispositif *Déclics sportif*. Bien que n'ayant pas été retenue au terme de la période de stage, cette expérience négative ne remet pas en question ses ambitions entrepreneuriales qu'il cherche à mettre en œuvre en parallèle de son CDD dans une entreprise de nettoyage industriel :

*Et là, je suis en création d'entreprise au parallèle. J'ai créé un statut d'autoentrepreneur là et j'essaie de lancer mon entreprise au parallèle et quand ça sera...  
(Ilyes, 25 ans, employé dans le nettoyage industriel)*

La question de l'intégration aux modèles dominants « mainstream » ne se pose donc pas au niveau des valeurs, mais au niveau de l'accès aux positions qui y sont associées. Les dispositifs sociosportifs ne sont pas à l'origine de cette disposition à valoriser les professions les plus conformes au modèle de réussite dominant, mais par les propositions qui sont faites, ils ne la mettent pas en question, et contribuent plutôt à la renforcer. Les dispositions qui en découlent participent à favoriser une intégration proche du modèle de l'assimilation, car en adoptant les principes dominants, les individus s'y soumettent. Les pratiques sportives sous les formes que nous venons de décrire participent ainsi à rendre les individus plus dociles, et donc plus prompts à s'intégrer dans les structures dominantes, même lorsque les conditions sont peu favorables et les rétributions peu attractives. Et si cela se fait de manière inconsciente lorsqu'il est question d'assujettissement, les expériences vécues dans les pratiques sportives invitent aussi à accepter cette soumission en jouant sur le registre de la « *responsabilisation* » (Martuccelli, 2004). Mais nous y reviendrons plus tard puisque cette « figure de la domination » dont nous insisterons sur l'importance relève moins directement d'une logique de socialisation, mais plutôt de formes contemporaines de la domination.

Mais qu'elle procède par inculcation ou par contrainte, l'intégration au modèle dominant, notamment dans le segment de l'insertion professionnelle, passe par l'acceptation d'une grande docilité. Les socialisations sportives, dans un cadre fédéral ou encadré par des programmes sociosportifs, semblent participer à l'incorporation d'une disposition allant en ce sens et à l'acceptation de formes de soumissions stratégiques. Lorsque ces concessions, parfois couteuses, ne produisent pas les effets escomptés, les conséquences peuvent conduire à renforcer les dynamiques de « *downward assimilation* » (Portes & Zhou, 1993). Cela peut aussi conduire globalement à des dynamiques tendant vers une « *intégration fragilisée* », voire « *marginalisée* » (Paugam, 2017). L'acquisition de ressources alimentant la désirabilité sociale des individus constitue finalement un moyen de se soustraire à ces dynamiques d'intégration marquées par des mécanismes de la domination. Ce peut aussi être le cas de la fabrique de lien social que nous allons détailler maintenant.

#### *4.1.2 De l'intégration à la (re)configuration des liens sociaux*

Les effets relatifs à la socialisation fabriquent donc diverses formes d'intégration. Comme nous l'avons démontré, ils reposent sur des expériences et des acteurs sociaux influents. La socialisation a ainsi partie liée avec les liens sociaux. L'intégration, quelle qu'en soit la forme, prend corps dans le lien social. Le lien social est donc à la fois une cause et une conséquence de l'intégration. C'est ce qui nous a fait dire plus tôt dans ce manuscrit, que le lien social est un métabolite de l'intégration, à la fois substrat et produit du processus métabolique. En d'autres termes, le lien social est structuré et structurant.

La configuration de lien social est certainement l'effet le plus évident de l'engagement dans une pratique sportive. Elle se manifeste sous diverses formes qui recourent, peu ou prou, la typologie de Paugam (2009). C'est de cette manière que nous allons présenter les choses, en montrant comment les diverses formes d'activités physiques peuvent façonner du lien de participation élective pas toujours attendu, de participation organique reposant notamment sur la force des liens faibles et sur des relations transactionnelles. Les pratiques sportives peuvent aussi participer à la configuration du lien de filiation et stimuler, de façon originale, la fabrique de liens de citoyenneté.

##### *4.1.2.1 Des liens de participation élective (in)attendus*

Les pratiques de loisirs sont propices au lien social de participation élective. Rien d'étonnant à ce que les parcours biographiques soient donc marqués par l'importance des relations électives liées aux carrières sportives. Nombreux sont celles et ceux qui considèrent, devenus adultes, que figurent parmi leurs amis les plus proches des pairs rencontrés via l'activité physique. Cela concerne d'ailleurs toutes les modalités de pratique que nous avons étudiées et que l'on peut regrouper en trois catégories : les pratiques hors-cadre, les pratiques associatives, les dispositifs sociosportifs.

Bien qu'il ne pratique plus le Parkour, Ilyes reste très proche de quelques amis avec qui il a découvert la discipline, à l'adolescence.

*NP : Et ça, ces potes-là, avec qui tu as commencé le Parkour, ils font toujours partie de ceux qui comptent ?*

*Ilyes : Bien sûr, j'ai mon pote de tous les jours, j'étais encore chez lui tout à l'heure, j'ai été accrocher sa télé.*

*(Ilyes, 25 ans, employé dans le nettoyage industriel)*

Nordine dit aussi de ceux, avec qui il a commencé la danse hip-hop, hors de tout cadre associatif il y a une trentaine d'années :

*On est toujours frères, nous*

*(Nordine, 40 ans, responsable pôle jeunesse, danseur hip-hop).*

Dans ces deux cas évoqués et plus largement dans le cadre des pratiques non institutionnalisées, les liens sociaux de participation élective sont marqués par une forte homogamie sociale. Ils reposent sur une sociabilité de quartier, populaire, jeune et masculine. Ce profil correspond d'ailleurs à celui que l'on observe le plus souvent dans les espaces publics populaires (Coutras, 1997; Raibaud, 2022).

On retrouve également de nombreuses situations similaires en milieu associatif : une sociabilité homogame qui structure les liens de participation élective au-delà de la seule pratique sportive et de la carrière sportive.

*NP : Et ta meilleure amie, parce que tu m'as parlé de ta meilleure amie tout à l'heure, tu l'as rencontrée au club de rugby, à l'école, ou à Rebonds ?*

*Aria : Non, je l'ai rencontrée à Monteaudran au rugby.*

*NP : OK. Et vous êtes encore meilleures amies ?*

*Aria : Oui.*

*(Aria, 20 ans, CAP petite enfance, joueuse de rugby niveau national)*

Parfois d'ailleurs, on ne sait plus vraiment si ces liens résultent de la pratique sportive ou s'ils en sont à l'origine :

*NP : et vous êtes plusieurs copains à continuer la boxe pendant des années ?*

*Djibril : alors, sur le groupe des 12 du début, il y a Rachid qui continue, y a Karim et Youssef...allez on est maximum cinq à avoir entre guillemets été...allez performants au niveau national on était trois.*

*NP : et tu gardes contact avec eux et les autres ?*

*Djibril : oui oui, on reste très proches*

*(Djibril, 35 ans, coach sportif autoentrepreneur, boxeur médaillé olympique)*

Mais selon le contexte de pratique, ces liens sociaux de participation élective peuvent présenter des degrés divers d'homogamie sociale. Celle-ci est très forte lorsque la pratique se caractérise par un fort ancrage local. C'est le cas notamment des pratiques hors cadre (essentiellement le football et dans une moindre mesure, sur nos terrains, les danses urbaines et le Parkour), qui se caractérisent par une forte autochtonie du « recrutement ». Il s'agit d'une pratique de proximité et qui sort peu du quartier.

C'est un peu moins le cas des pratiques sportives qui se déroulent en milieu associatif, notamment dans certaines conditions. Lorsque par exemple, le niveau dans la hiérarchie sportive progresse, le bassin de recrutement s'étend tout comme l'espace géographique des compétitions. Les liens potentiels présentent ainsi une plus grande mixité. C'est aussi le cas des pratiques dont le recrutement social est moins populaire.

Et cette plus grande mixité produit des effets contrastés en matière de liens sociaux de participation élective. Cela peut générer des liens plus variés, mais aussi fragiliser la fabrique de ces liens. L'escrime, pratiquée par Salima, ainsi que son parcours dans une carrière de haut niveau, l'illustre bien :

*NP : et aujourd'hui tes amis ou les gens dont t'es la plus proche ?*

*Salima : Ben il y a le club, ça, c'est la base. Après, à une étape, je me suis fait quelques copines, trois, deux et demi, il y en a une (Rires)...*

*NP : Une qui est sur la sellette ? (Rires)*

*Salima : Oui, il y en a une, elle est un peu trop... Un peu trop bourgeoise du coup on a un peu du mal, mais les deux autres, je les ai validées. Après, j'ai des potes c'est le même groupe, depuis que j'ai commencé l'escrime et le haut niveau, on va dire en junior, les coupes du monde, et tout, c'est le même groupe un peu que... J'ai pas changé.*

La distance sociale qui sépare Salima d'une partenaire de pratique qu'elle considère « trop bourgeoise » est présentée comme un obstacle à la construction de lien électif durable. C'est

aussi le cas de ses liens plus difficiles à construire avec les escrimeurs et l'univers « bourgeois » de sa discipline et du pôle de formation d'Orléans, qu'elle rejoint à l'adolescence :

*Encore aujourd'hui, je sais très bien que jamais, je n'appartiendrai pas à ce monde. J'avais un total décalage entre eux et moi, c'était flagrant quoi. Si j'essayais de le cacher, j'arrivais pas parce que ça se voyait quoi, j'étais pas à l'aise, encore une fois, ben c'est de gens de ma classe qui n'étaient pas du tout escrimeurs qui faisaient vraiment pas de sport qui m'ont... Avec lesquels je me suis sentie appartenir à un groupe vraiment, mais pas trop avec les escrimeurs pour être honnête. Ouais, non, pas trop avec les escrimeurs.*

*(Salima, 28 ans, sans emploi, escrimeuse niveau international)*

Salima garde donc surtout de la pratique de l'escrime, les amis connus depuis l'enfance dans le club voisin de son lieu de résidence de l'époque, au cœur d'un quartier populaire, relevant de la politique de la ville. Dans ce cas, les liens de participation élective tendent à renforcer le capital d'autochtonie et une intégration très forte au sein du quartier dans lequel Salima est revenu vivre après ses passages à Orléans et à l'INSEP.

La mixité sociale semble mieux vécue lorsqu'elle s'inscrit dans des dispositifs sociosportifs qui entendent justement la provoquer et l'encadrer. C'est le cas des programmes de l'association *Rebonds !*. À de nombreuses reprises, les jeunes interviewés tiennent leurs amis les plus proches, de l'accompagnement par *Rebonds !*. Et ces amis présentent des profils assez hétérogènes. Ils sont parfois eux aussi inscrits dans un « suivi *Rebonds !* », sont eux aussi parfois résidents de QPV, mais ce n'est pas toujours le cas :

*NP : tu me dis si je me trompe, mais parmi ce qui a structuré ton réseau d'amis, c'est central quand même *Rebonds !* si je comprends bien.*

*Medhi : Oui, oui, oui. Ça a structuré pas mal de mon entourage et pas mal ma vie tout court au final.*

*NP : Et tu as d'autres de tes meilleurs amis qui n'ont rien à voir avec *Rebonds*, qui sont... ?*

*Medhi : Oui, j'ai des amis d'enfance du quartier...*

*NP : Qui n'ont rien à voir avec *Rebonds*.*

*Medhi : Qui n'ont rien à voir avec Rebonds, avec le rugby. Et des amis du rugby qui n'ont rien à voir avec le quartier, rien à voir avec Rebonds ! (Rires)*  
*(Medhi, 23 ans, mécanicien, rugbyman, niveau régional)*

Ce dispositif sociosportif, comme d'autres que nous avons pu observer, s'attèle à accompagner les jeunes suivis pour favoriser leur intégration au sein d'associations sportives plus éloignées géographiquement et socialement de leurs conditions sociales d'existence. Les éducateurs sociosportifs orientent les jeunes vers des associations dont ils connaissent la sensibilité à l'accueil des publics de QPV, ils ont aussi souvent des liens avec les éducateurs et poursuivent l'accompagnement :

*Et après, nous on se rend présents, c'est-à-dire que dans notre suivi il y a des échanges téléphoniques qui se font avec le bénéficiaire, des échanges téléphoniques qui se font avec la structure, plutôt l'éducateur sportif, et nous après, on se rend sur place. Et, et c'est là où ça permet aussi de voir les choses parce que des fois on a des grosses différences avec l'échange téléphonique. Moi, j'avais une partie d'accompagnement avant, alors les chargés d'accompagnement en parleront mieux, mais sur les personnes où la personne me disait : « Oui, ça va », mais je sentais un oui timide, j'appelais la structure, elle me dit : « Si, si, il y a pas de souci, ça se passe bien. ». Ah oui ça se passe bien parce que la personne elle suit le cours sauf quand on va sur le créneau il y a un groupe de 19 et à côté, il y a notre personne qui est à côté et qui pratique seule. Donc là, on se rend compte qu'on n'a pas les mêmes attentes, donc on va échanger, on va essayer de retravailler. Mais des fois on a beau faire, ça passera pas, du coup, on va aller voir une autre structure.*

*(Dany, 35 ans, cadre opérationnel dispositif sociosportif)*

La logique d'inclusion, lorsqu'elle consiste seulement à rassembler des individus dans le cadre d'une pratique sportive, ne suffit pas toujours, pour fabriquer des liens sociaux de participation élective. Les effets dépendent donc de conditions à mettre en œuvre, pour que se créent des liens de participation élective socialement « hétérogames ».

L'extrait d'entretien mené avec Medhi (cité plus haut) semble aussi indiquer que les liens créés par la pratique sportive dans le cadre d'un programme sociosportif, ne provoquent pas nécessairement de rupture avec des sociabilités supportées par d'autres cadres d'interactions.

Le dispositif enrichirait donc la sociabilité, permettant ainsi une intégration plurielle, se manifestant dans différents cadres sociaux, sans que cela produise une rupture des liens « autochtones » et de la sociabilité « de quartier ». C'est pourtant aussi ce que nous avons parfois observé. Le parcours de Yazid, sa formation dans un premier temps, son parcours professionnel ensuite, l'ont progressivement conduit à prendre de la distance avec ses amis d'enfance :

*Yazid : Et puis moi, je côtoyais pas les personnes qui ont fait médecine quand j'avais 18 ans, tu vois. Là maintenant mon cercle d'amis a changé, mais je veux dire par là tu grandis d'une manière où tu te dis : il y a certains métiers où t'iras pas*

*[...]*

*NP : Et tu disais tout à l'heure : « mon cercle d'amis a changé ». T'as l'impression aussi que...*

*Yazid : Tu sais, j'ai envie de te dire quand tu es... Tu sais j'étais très, très conscient de me dire que malheureusement ça attire aussi la jalousie... Quand on t'appelle le banquier, ça peut aboutir à avoir un fond...*

*NP : des potes avec qui t'as grandi ?*

*Yazid : Partout, partout, partout...*

*NP : Au foot ?*

*Yazid : Ouais, au foot, partout, vraiment partout parce que derrière tu te dis que... C'est encore le cas, j'ai des décalages avec les personnes qui sont autour de moi, parce que j'ai de la famille, j'ai des amis qui eux n'ont pas fini leur cycle d'études. Moi je suis déjà dans un stade avancé où je me dis : professionnellement je suis ici... je vais dire dans ma vie de tous les jours et puis ma vie de couple je suis ici. Et puis en fait, pour quelqu'un de mon âge, je suis déjà avancé. Donc ça, c'est des... Et donc tu te rends compte que t'as plus les mêmes centres d'intérêt. Je veux dire moi jouer au foot au City stade aujourd'hui ça m'intéresse plus.*

*(Yazid, 24 ans, courtier en prêts bancaires, footballeur amateur)*

L'évolution des liens observée ici témoigne du processus d'assimilation classique que connaît Yazid. En matière de « *cultural integration* », Yazid se démarque de la culture dominante de ses réseaux d'amitié passés dans lesquels on peut dire par conséquent qu'il est moins intégré : « *Thus cultural integration can be measured by determining the proportion of alternatives in*

*relation to universals and specialites. The lower the proportion of alternatives, the higher the degree of cultural integration » (Landecker, 1951, p.333).*

Les caractéristiques qu'il présente peuvent participer à l'expliquer. Yazid est issu des « fractions stables des classes populaires » (Siblot et al., 2015) :

*Mon père est fonctionnaire et ma mère est aide-soignante. C'est-à-dire que mes parents n'ont pas un bac +5 non plus. Par contre, moi j'ai un père qui s'est toujours débrouillé. C'est-à-dire qu'il y a pas eu de trou. Donc il y avait pas de qualification à proprement dit. Donc, derrière il s'est toujours débrouillé. Tu fais un peu de tout, tu te débrouilles pour ton gagne-pain et ensuite t'as ta situation et puis il est devenu fonctionnaire.  
(Yazid, 24 ans, courtier en prêts bancaires, footballeur amateur)*

Il a été scolarisé dans des établissements de l'enseignement privé, ses parents considérant ce choix comme un moyen de maximiser les chances de réussite :

*C'est un signe. Je dis pas encore une fois, toutes proportions gardées, c'est pas parce qu'on allait à l'école publique qu'on est mieux qu'un autre, c'est pas dans ce sens-là. C'est plus qu'on... on « veut »... mon père me disait... peut-être qu'en me mettant dans une école privée, mes parents en tout cas peut être, en me mettant dans une école privée j'aurais plus de chances ou....voilà... de la facilité en tout cas à avoir un avenir. Et puis forcément, on en parle déjà très jeune. « Ouais... il faut que tu réussisses, il faut que tu fasses des études », etc., mais en fait très vite, moi les études c'était pas pour moi. Par contre, je savais que même en quittant les études... je les aurais jamais quittées s'il y avait pas de plan B.  
(Yazid, 24 ans, courtier en prêts bancaires, footballeur amateur).*

Yazid semble ainsi avoir été socialisé, de façon précoce et continue, à un modèle de réussite sociale qualifié de « *mainstream* » dans la sociologie américaine (Safi, 2011) et par conséquent, au modèle d'intégration classique de l'assimilation. Nous avons déjà évoqué plus tôt la fascination de Yazid pour la figure de « l'homme en costume ». C'est aussi le modèle prégnant du dispositif *Déclat sportif* dans lequel il est inscrit. Il y a donc une convergence des influences et des ressources culturelles permettant de répondre favorablement aux exigences des formateurs, qui expliquent les effets importants produits : une assimilation des éléments de

formation, un engagement intense dans le programme, une évolution de l'incarnation des liens de participation élective, une insertion professionnelle rapide.

Les liens sociaux de participation élective peuvent donc révéler des formes différentes de l'intégration segmentée. Ces différents types de sociabilités traduisent et produisent des directions diverses de l'intégration : vers le quartier, sur le modèle d'une intégration autochtone, ou vers l'extérieur, sur celui de l'assimilation aux groupes socialement dominants.

Quoi qu'il en soit, nous avons toujours pu noter que l'engagement dans les activités physiques alimente le registre des liens de participation élective et participe à sa variété à certaines conditions. On peut penser qu'alors, à l'instar de ce que démontre Granovetter (1973), la construction de cette plus grande diversité de liens « forts », mais aussi de liens « faibles » constitue une ressource et alimente le capital social des bénéficiaires dont on sait que cela peut être précieux dans l'accès à l'emploi par exemple. Les liens de participation élective se confondent peut-être alors avec les liens de participation organique.

#### 4.1.2.2 *Liens forts, liens faibles, liens de participation organique*

Les liens de participation élective que nous venons de décrire présentent toutes les caractéristiques des liens forts, si l'on se réfère à la définition qu'en donne Granovetter : « *the strength of a tie is a combination of the amount of time, the emotional intensity, the intimacy (mutual confiding), and the reciprocal services that characterize the tie* » (Granovetter, 1973, p. 1361). Mais l'intérêt du travail de Granovetter, c'est qu'il montre justement que les liens faibles, incarnés par ce que nous pourrions appeler des « connaissances » et non des « amis », peuvent aussi être déterminants dans la perspective de l'insertion professionnelle. En ce sens, les liens forts comme liens faibles peuvent être des liens de participation organique.

L'incidence de la pratique sportive sur les liens de participation organique est parfois très directe. Le cas le plus évident concerne les pratiques sportives professionnalisées : l'insertion professionnelle se confond alors avec l'engagement sportif. La conditionnalité semble ainsi très simple à saisir : un niveau de performance suffisant et une professionnalisation de la discipline. C'est en fait un peu plus complexe. Car certaines disciplines sont effectivement professionnalisées sans offrir de revenus suffisant pour subsister. C'est le cas par exemple de la boxe professionnelle :

*NP : tu ne vis pas vraiment de la boxe ?*

*Marwann : Non. Et ça coûte très cher. En fait, donc je vis pas de la boxe, mais il y a un petit billet au combat, mais ça reste petit, je suis autoentrepreneur donc forcément, je me fais manger les 23 % si vous les connaissez. Donc à la fin, il me reste des bricoles [...]*

*NP : Oui. Donc en fait, ça s'appelle boxe pro, mais c'est le système qui est professionnel, les fédérations qui sont professionnelles, mais les boxeurs, il y a pas beaucoup de boxeurs qui en vivent, en fait ?*

*Marwann : Non. En France, il y en a peut-être un. Un ou deux, ouais, un ou deux.*

*(Marwann, 28 ans, salarié d'une association, boxeur niveau international)*

Plus complexe aussi, car il arrive que la pratique ne soit pas officiellement professionnalisée et que les sportifs n'aient pas de contrat directement lié à l'exercice de leur discipline, mais qu'ils bénéficient d'emplois auxquels ils ont accès du fait de leur niveau de performance. Ils sont nombreux, dans le football notamment (mais pas seulement) à avoir bénéficié d'un emploi en contrepartie de leur engagement pour l'équipe locale. Le football roubaisien s'est largement nourri de ce soutien. Ses heures de gloire successives se sont ainsi construites d'abord, à l'époque de la puissante industrie textile, sur les emplois offerts par la lainière de Roubaix. Les dirigeants des entreprises sont aussi les présidents des clubs, comme les joueurs de l'équipe sont aussi des salariés de l'entreprise :

*Les passerelles entre le monde du sport et le monde de l'entreprise existent. Je suis recruté comme aide-mécanicien en 1961 parce que j'ai une licence au CORT comme junior. À leur retraite sportive, les anciens joueurs amateurs du CORT peuvent rejoindre l'atelier comme René Lambret devenu teinturier. Dans le comité directeur du CORT, on retrouve des directeurs généraux de La Lainière comme Eugène Bubbe (François, 71 ans, retraité, footballeur amateur).*

Plus tard, dans un contexte de désindustrialisation, c'est le soutien public municipal qui prend le relais (Frenkiel & Penin, 2018). À Roubaix comme dans la ville voisine de Wasquehal un peu plus tard, l'ascension sportive est portée par un recrutement de joueurs à qui sont offerts des emplois municipaux. C'est le cas entre autres, de Boumediene employé au service espaces verts, David, Icham ou Stéphane au service animation. Plus récemment, Djalil, joueur de futsal

international est revenu jouer dans l'équipe locale. Il a été, concomitamment, recruté par la ville, au service des sports.

Cette professionnalisation que l'on observe pour les sportifs existe aussi parfois pour les acteurs engagés au sein des associations. Ils sont d'abord éducateurs ou dirigeants bénévoles avant de connaître une professionnalisation de leurs activités, souvent précaire, mais qui peut se stabiliser lorsqu'est converti leur engagement en emploi municipal :

*Moi, en fait, mon parcours, il a commencé à Barbe d'Or à l'âge de 16 ans, je suis... Donc, j'ai été... j'ai signé au club, j'étais joueur. On m'a donné une petite équipe, tu vois, bénévolement ; où alors là, j'entraînais une équipe, tu vois, bénévolement. Bénévolement, j'entraînais une équipe. Et voilà. Et après, ben au fil... Après, j'étais encore étudiant à cette époque, bien sûr ; j'étais encore étudiant. Et après au fil des années, plus les années passaient, après on a commencé à me proposer... tu vois, quand j'ai eu 18 ans. C'est pour ça que j'ai arrêté l'école. Parce que moi, j'avais... je voulais être électricien, parce que je faisais des études pour être électricien. Et après comme, c'était un peu dur à la maison, avec les parents, financièrement et tout ; donc, j'ai décidé d'arrêter l'école. Parce que justement, le club, il m'a proposé un contrat. Après, est-ce que c'était le bon choix ? Mais bon voilà, il fallait des sous pour aider les parents ; donc, j'ai arrêté l'école, on m'a donné un contrat. Et après, c'est là qu'après, ben moi, j'ai travaillé au club, j'ai travaillé au club. Voilà. Donc après, éducateur de certaines catégories. Après au fil du temps, responsable des jeunes ; au fil des années... voilà. Plus les années passaient, plus ça va, plus j'avais plus de fonctions au sein du club ; jusqu'à ce que le directeur, tu vois, technique, s'occupait de tout.[...] donc après, Barbe d'Or, ça m'a aussi permis de rentrer en mairie. Voilà. Parce qu'il faut savoir qu'on travaille dans une association, ben tu sais, ils sont gérés par des finances. Et après, ben de temps en temps, ils ont de l'argent ; de temps en temps, ils en ont un peu moins. Eh ben moi, de temps en temps, j'étais amené à... que mon salaire, il soit divisé par deux, pendant plusieurs mois. Et ça, pendant... plusieurs fois pendant les 18 ans que je t'ai dits. Pendant plusieurs fois, ils m'ont pas... voilà. Pendant des mois, mon salaire était divisé par deux, parce que ben on avait moins d'argent ; le président, il avait moins de finances. Et pourtant, je continuais à travailler à temps plein. Voilà. Et après, ben voilà, il est arrivé un moment où le président de l'époque est parti voir le Maire, et lui a dit : « Écoute ! Il faut que tu me sauves mon gars. J'ai plus le moyen de le payer. Sans lui, je suis foutu, c'est lui qui gère tous les jeunes, et tout ». Et après, ben*

*le Maire, à l'époque, c'était René Vandierendonck, à l'époque. Il lui a dit : « Ouais, je veux bien sauver ton gars. Mais je le sors et je le prends à la Mairie, en fait ». Et lui, il dit : « Non, mais moi, je le veux au sein du club. Qui va s'occuper de mes jeunes ? ». Et après finalement, il a dit : « Non, ma seule condition, c'est qu'il soit en Mairie ». Et donc finalement, ben donc, j'ai été pris et embauché en Mairie, régisseurs, tu vois. Régisseur.*

*(Hamine, 38 ans, régisseur de salle, footballeur amateur)*

Lamine, régisseur de stade lui aussi, a connu un parcours similaire, comme Bilel, Mounir, Mamadou et d'autres. Ils ont en commun d'être membres d'un club sportif « qui compte localement ». Autrement dit, une association qui cumule les ressources. Le niveau du club dans la hiérarchie sportive est important, la mise en œuvre d'actions conformes à la politique sportive impulsée par la mairie l'est aussi. Surtout, le nombre de licenciés est déterminant. Rien d'étonnant donc à ce que les cas évoqués soient majoritairement issus de clubs de football. Les associations disposent d'un certain pouvoir qu'elles ne se privent pas de rappeler, parfois de façon « musclée », aux élus locaux. Le poste de régisseur de Lamine a par exemple été obtenu suite à une intrusion par la force à la mairie et une brève séquestration d'un élu. Lamine est par ailleurs une figure locale. D'abord parce que sa famille très implantée localement. Il jouit donc d'un fort capital d'autochtonie. L'un de ses frères est aussi connu pour ses participations à quelques illégalismes l'ayant conduit en prison (il est depuis sa sortie, très impliqué dans le club de football). La fratrie jouit ainsi d'un capital guerrier reconnu. Après avoir été un très bon joueur du club, Lamine a connu une carrière de footballeur professionnel en France et à l'étranger. On peut dire qu'il cumule localement les capitaux (capital sportif, capital d'autochtonie). Il est également très investi dans le club, en charge de la formation des jeunes et de l'entraînement de quelques équipes. Il en tire quelques subsides. Surtout, son association est perçue par les pouvoirs publics, comme un relai local sur lequel s'appuyer pour assurer la tranquillité du quartier. Car le club de football parvient à maintenir des liens rares avec certains publics que les autres institutions ne captent pas. L'emploi que Lamine occupe officiellement (régisseur du complexe sportif) masque ainsi une mission informelle plus vaste de maintien de lien et de paix sociale dans le quartier. C'est donc sur ces liens forts et faibles que Lamine construit son insertion professionnelle.

Les liens de participation organique ne concernent pas seulement l'exercice d'une fonction dans un système de division du travail. Ils désignent également ce qui permet d'accéder à un emploi

et ce qui relève de l'inscription dans une logique de protection fournie par l'état social. En ce sens, les pratiques sportives peuvent être pourvoyeuses de liens de participation organique, même lorsque les modalités de pratique ne sont pas institutionnalisées. C'est ce que nous avons pu constater lors d'une séance d'observation ethnographique :

*Note d'observation, samedi 23 février 2019 :*

*L'espace est clos, mais la porte est ouverte. Il y a des buts équipés de grilles qui font office de filets. La pelouse synthétique est presque neuve et le terrain est très propre. Il y a une poubelle à l'entrée. Une fresque décore le mur qui clôt une longueur du terrain. Elle n'est pas taguée. Un match se joue en 5 contre 5 tandis que 2 groupes de joueurs attendent sur les bords du terrain. Les joueurs sont approximativement âgés de 15 à 35 ans. Ils sont 24 quand j'arrive. Tous portent une tenue de sport, mais pas tous une tenue de football. À leur équipement et à leur habileté technique et tactique, j'estime qu'ils sont peut-être 4 ou 5 à avoir pratiqué sérieusement en club<sup>48</sup>. Cela se confirme lorsque je pose la question à un joueur en attente : la majorité des footballeurs du jour ne pratiquent pas en club ou n'y ont fait qu'un bref passage. Tous ne sont pas du quartier. Certains ont pris un bus pour venir. Ils me disent qu'ils n'ont pas de terrain équivalent dans leur quartier (qui fait partie du même QPV, mais dans une commune voisine). Il n'y a ni arbitre ni éducateur. Les règles sont manifestement connues et respectées : toutes les 5 minutes, l'équipe qui perd sort pour laisser sa place à une équipe en attente. Lorsqu'une équipe encaisse 2 buts, elle sort. Les changements sont libres et illimités. Cela donne d'ailleurs lieu à des chamailleries entre les remplaçants et leurs partenaires peu enclins à céder une place sur le terrain. Il y a très peu de heurts et d'altercations liées à des comportements jugés inappropriés. Très peu d'arrêts de jeu aussi. Les temps d'attente sont aussi des temps de discussion. J'entends le groupe à côté de moi, parler de travail. Des postes de chauffeur livreur sont à pourvoir. L'un d'entre eux a été récemment recruté. Un autre se dit intéressé. Il n'est pas nécessaire d'avoir le permis de conduire pour les courses à scooter. Des informations et des conseils s'échangent quand même sur les moyens de financer la formation au permis de conduire.*

---

<sup>48</sup> J'ai été joueur de football pendant près de 25 ans. J'ai aussi été éducateur dans un club pendant plusieurs années et formateur dans une Faculté des sciences du sport à la pédagogie et didactique de cette discipline sportive. C'est sur ces expériences que je fonde l'estimation proposée ici.

Ces liens sociaux pourraient être considérés comme des liens de participation élective : ils se nouent dans une pratique de loisir, dans un cadre non contraint et construit sur les relations affinitaires. Mais dès lors qu'ils véhiculent des échanges liés à l'activité professionnelle, ils deviennent également des liens de participation organique. Cette situation illustre une dimension à prendre en compte dans la typologie des formes de lien social de Paugam (Paugam, 2008) : un lien incarné peut supporter plusieurs formes de lien social. C'est bien ce que l'on observe ici et qui illustre une version du caractère cumulatif des liens sociaux.

Parfois la volonté de produire des liens de participation organique est plus formalisée. C'est particulièrement le cas dans les dispositifs sociosportifs dont l'objectif premier vise l'insertion professionnelle. Le programme *Déclics sportif* de l'APELS en fait partie. Ici, les bénéficiaires sont sélectionnés pour leur engagement dans les associations sportives, considérant qu'ils ont acquis par le sport des compétences potentiellement rentables sur le marché de l'emploi. Par différents stages de plusieurs mois, les jeunes sont accompagnés pour convertir leurs compétences sportives en compétences professionnelles au sein d'une entreprise partenaire. Ils sont aussi suivis par un double tutorat : un tuteur éducateur de l'APELS et un autre, salarié de l'entreprise d'accueil. Conçu sur le modèle du compagnonnage, ce programme entend ainsi favoriser la création de lien de solidarité organique pour les bénéficiaires.

Nous avons pu observer que ces liens peuvent prendre des formes variées et produire des effets radicalement différents selon les jeunes suivis. Parfois ces liens deviennent forts. Yazid est devenu très proche de son tuteur en entreprise au point de l'inviter à son mariage et de garder contact avec lui bien qu'il ait changé d'emploi depuis. Pour Slimane, c'est au contraire ce lien de participation organique imposé qui motivera son abandon du programme avant le terme de la période de stage en entreprise :

*C'est Domitille qui s'occupait de nous. Et nous de base, comme elle, elle avait rien à faire et que du coup elle devait s'occuper de nous, selon moi ça l'a un peu...chagriné on va dire. Elle était pas spécialement contente d'avoir des tâches à faire. [...] et pour vous la faire en gros, j'ai pas aimé. J'ai pas aimé l'expérience, j'ai pas aimé l'ambiance de travail. Je sais pas vous expliquer parce que ça fait 4, 5 ans maintenant...genre...genre, j'étais avec mes deux potes et genre on partait ou on revenait de notre pause déjeuner, et genre cette Domitille elle disait « bon appétit les filles » alors qu'on était à 3 et que j'étais avec mes deux amies. Genre c'était des petits trucs comme ça. Par exemple elle s'occupait de moi, elle me disait « tu restes là tu*

*m'attends » et elle me faisait attendre genre une heure. Sauf qu'au bout d'un moment, moi si je pars je savais qu'elle allait dire que j'avais pas attendu et si je reste elle allait dire que j'avais rien fait ». C'était plein de petits trucs comme ça, genre de petits trucs comme ça qui ont fait qu'au bout d'un moment, moi je me suis dit « c'est bon j'arrête » (Slimane, 24 ans, intérimaire, pratiques sportives occasionnelles).*

La façon dont ces liens se configurent démontre que la fabrique de lien social de participation organique ne produit pas nécessairement d'effet positif en matière d'intégration fonctionnelle. Au contraire, dans le cas de Slimane, c'est par ce lien que se construisent son exclusion progressive et finalement, son désengagement. Yazid et Slimane présentent pourtant des profils assez proches : tous deux sont issus des « fractions stables des classes populaires », c'est-à-dire de familles « *aux positions assurées au sein du salariat d'exécution, mais néanmoins éloignées de celles des classes moyennes* » avec « *une certaine stabilité professionnelle, de fortes limitations économiques et des formes modestes d'ascension ou encore par des ressources qui les séparent du « bas » des classes populaires, mais aussi par des privations et des vulnérabilités qui les séparent du « haut »* » (Lechien & Siblot, 2019). Ils ont tous deux été scolarisés dans des établissements privés, ont tous deux connu une orientation subie vers une filière technique au lycée et étaient tous deux inscrits en formation universitaire lorsqu'ils ont rejoint le dispositif *déclics sportifs*, à 19 ans. Ni les origines sociales, ni le parcours scolaire, ni le lieu de résidence (ils habitent la même commune dans des quartiers aux caractéristiques sensiblement similaires), ni le dispositif sociosportif suivi, ni l'entreprise d'accueil ne les distinguent. Ils ont également tous deux des ascendances nord-africaines, avec un prénom et un nom qui y renvoient. Ils n'ont en revanche pas le même rapport à l'activité physique. Tandis que Yazid a toujours été affilié à un club de football et a toujours évolué à un bon niveau amateur, la carrière sportive de Slimane s'écrit en pointillés : du badminton dans un cadre associatif de 10 à 13 ans, puis des pratiques de forme et un peu de course à pied de façon informelle occasionnelle.

Qu'on ne s'y méprenne pas, il ne s'agit pas de laisser entendre que « toutes choses étant égales par ailleurs », les carrières sportives expliqueraient l'écart entre les modes d'intégration professionnelle de Yazid et Slimane. Car on trouve tout de même des différences importantes, en matière de rapport à la réussite professionnelle par exemple. Le récit de Yazid est traversé de références à un modèle de réussite professionnelle tout à fait classique qui semble trouver son origine dans les messages parentaux et faire l'objet d'une forte incorporation se traduisant par les injonctions que Yazid s'impose :

*mes parents ont toujours dit : « Voilà, il faut que tu réussisses dans la vie. Il faut que tu aies un bon métier » et puis forcément aujourd'hui en 2021 ça fait rêver personne de travailler à l'usine.*

*j'ai appris à travailler et ça a commencé justement grâce à cet entretien filmé, parce que derrière, à tous les entretiens qu'on a pu réaliser, j'ai dit : « Il faut que ce soit moi, il faut qu'on demande à... il faut qu'on me le demande à moi. Il faut qu'il n'y ait pas de doute, il faut... », et ça m'a permis de travailler.*

*Il faut que... faut pas que tu paraisse hésitant. Il faut pas... Je veux dire qu'il faut que tu dégages quelque chose.*

Yazid semble prêt à accepter de fortes contraintes pour atteindre l'objectif fixé. Il s'inscrit ainsi dans le modèle de l'assimilation, et la figure de l'assujettissement. Slimane, moins prompt à se soumettre, adopte une posture plus critique :

*je viens pas au travail pour me faire euh...manquer de respect si je puis dire*

S'il s'agit moins de discuter dans ce cas, des effets de l'activité physique que de ceux d'un dispositif d'insertion professionnelle, il n'est pas inintéressant de constater d'abord que les liens sociaux ne renforcent pas nécessairement l'intégration, mais peuvent aussi la fragiliser. De façon complexe ils peuvent même apporter une protection par les rétributions matérielles qui y sont associées, mais produire un déficit de reconnaissance, notamment pour des emplois peu qualifiés et peu valorisés. Le lien social n'est donc mécaniquement ni source de reconnaissance, ni de protection. Parfois il ne produit ni l'une ni l'autre. Parfois il produit les deux. Parfois l'une, mais pas l'autre.

Les liens sociaux ne sont finalement qu'un canal dont il faut renseigner la nature des échanges pour en comprendre les effets. Cela nous renvoie à l'importance de la dimension proprement interactionniste des liens sociaux invitant ainsi à conduire l'enquête jusqu'à un niveau microsociologique. Cela permet en outre de mieux cerner la « force » des liens.

Cette force des liens peut être influencée par quelques caractéristiques des disciplines sportives supports. Cela s'observe par exemple dans le cas du suivi *Rebonds !* pour lequel le recours au

rugby n'est pas anecdotique. Autour de Toulouse et en région Occitanie, ce sport est très répandu. Il occupe aussi une place singulière dans les écosystèmes locaux, mêlant réseaux sportifs, économiques et politiques : « *Dépassant les considérations sportives et culturelles, voire patrimoniales, pour gagner l'ensemble des régulations sociales, économiques et politiques, le rugby vante l'antériorité de l'ancrage en son terroir et se donne à voir comme facteur structurel du système toulousain d'action publique dont il contribue à assurer la stabilité et à garantir l'entre-soi. [...] l'anthropologie et la sociohistoire du rugby s'appliquent à porter au jour le jeu complexe des structures réticulées plaçant le rugby au cœur de relations croisées unissant les élites locales des cercles économiques, politiques et médiatiques* » (Basson, 2018, p.210). Dans cette discipline sont aussi entretenus les mythes de la camaraderie et de la solidarité qui animeraient la « grande famille du rugby ». Ce contexte est propice à la construction de liens variés, forts et faibles, dans et autour de la pratique.

Mais même là où le rugby est le plus implanté, les QPV sont relativement tenus à l'écart de cette discipline et donc des réseaux de relations qui y sont associés. En rapprochant des jeunes de QPV de la pratique du rugby, les programmes de *Rebonds !* ouvrent les réseaux aux jeunes qui en sont éloignés. C'est le cas de Layad par exemple, toujours en contact avec *Rebonds !* pour discuter de ses choix de formation et de son insertion professionnelle :

*Layad : Je cherchais une entreprise pour refaire une année ou pour avoir le BTS. Et c'est là où Sandrine qui était à Rebonds ! m'a parlé d'une entreprise. Donc, j'ai postulé. Et il m'a pris. [...] et puis à ce moment-là l'entreprise avait besoin de main-d'œuvre. Et donc là j'ai été embauché en CDI, et là j'y suis toujours.*

*NP : Et ça se passe bien ?*

*Layad : Oui ça se passe même très bien parce qu'il n'y a pas longtemps, j'ai pris des parts dans la boîte. Donc je suis associé et donc oui, c'est que ça se passe bien.*

*NP : Et du coup les différentes entreprises que tu as connues, le deuxième BTS que tu fais, tu en as eu connaissance comment ?*

*Layad : Donc, le premier, c'était à la suite de mon bac. Donc en maintenance. Donc là, j'étais allé au CFA à Beauzelle en alternance. Et donc quand j'ai arrêté ça... quand j'ai postulé, je voulais repostuler pareil en maintenance. Sauf que pourquoi je suis parti en fluide ?... Ah si, il y a Rebonds !, c'est Jean, il me semble qui m'a parlé de Tonioti et eux faisaient la maintenance de tout ce qui était pompes à chaleur, centrale de traitement d'air, des trucs comme ça. Et du coup, j'ai postulé. J'ai eu les deux entretiens. Et donc là, j'ai intégré la boîte en alternance*

*(Layad, 27 ans, artisan, rugbyman, niveau régional).*

Ce verbatim montre comment l'influence continue de *Rebonds !* peut se traduire par des mises en relation professionnelle, qui créent du lien de participation organique, supportant les évolutions de carrières. C'est donc parce que *Rebonds !* dispose, via ses membres, de réseaux à l'interface des registres sportif, amical et professionnel, que les jeunes accompagnés accèdent à ces liens de participation organique, faibles au départ, mais qui peuvent devenir forts. Il y a là une piste intéressante pour produire des conditions favorables à une insertion professionnelle ouverte et durable. Surtout, en l'état, l'insertion professionnelle est indéniablement associée à l'action du dispositif.

Mais les liens de participation organique ne concernent pas que ce qui est lié à l'exercice d'une profession. Pour Paugam, les activités relevant de l'accès à la protection fournie par l'état social s'inscrivent également dans ce registre de liens. Et sur ce point également, les dispositifs d'accompagnement sociosportifs peuvent être influents. C'est encore le cas de *Rebonds !* qui déploie un suivi global, des jeunes et de leur famille. Sont ainsi traitées des problématiques de logement, d'accès à l'assurance chômage, aux prestations sociales... :

*Ils [Rebonds !] nous ont aidés. Ils nous ont aidés quand il y avait besoin. Après, ils étaient là aussi pour moi ou pour mon frère. Même pour ma mère des fois, quand il y avait des choses à remplir ou des choses qu'elle comprenait pas.*

*(Anna, 20 ans, employée, joueuse de rugby amateur)*

Cet accompagnement global est permis par la sociologie des salariés de *Rebonds !*. Les équipes sont composées depuis toujours de professionnels du champ du sport, mais aussi du social. Très rapidement, l'organisation s'est dotée d'une éducatrice spécialisée, présentant un parcours universitaire en sociologie et sciences de l'éducation en plus d'une expérience avec divers publics (handicap mental, foyer, protection de l'enfance, jeunes filles, jeunes en situation de vulnérabilité). Tout d'abord recrutée en tant que « chargée de suivi », elle est devenue ensuite « coordinatrice sociale ». Son premier poste à la *Réussite éducative* (dispositif de droit commun géré par la mairie de Toulouse, avec un référent dans chaque école) s'inscrit dans le prolongement des objectifs de l'association quant à l'accompagnement des jeunes en « milieu ouvert ». Cette coordinatrice sociale, a ainsi rapidement incarné la valence et les compétences

du champ du social en apportant aux dispositifs *Rebonds* ! le deuxième pilier du projet sociosportif.

S'ils peuvent donc être liés à la seule sociabilité sportive, les liens de participations organiques peuvent aussi être dopés par des dispositifs. À tel point que l'on peut se demander si la pratique sportive joue effectivement un rôle.

Nous avons tout de même montré comment les conditions d'implantation territoriale du rugby et les représentations entretenues sur cette discipline sont propices au développement fort de liens de participation organique. En intégrant des jeunes dans le rugby, les dispositifs les intègrent également dans les réseaux d'interconnaissances et d'interrelations de cette discipline. Alors ce ne sont pas les « qualités » prétendument intrinsèques d'une discipline sportive qui la rende pertinente pour stimuler la fabrique de lien social, mais ses caractéristiques locales, liées aux objectifs poursuivis. Si les réseaux d'une discipline sportive se superposent jusqu'à parfois se confondre avec des réseaux professionnels, l'accès à cette discipline ouvre aussi les portes des dits réseaux professionnels. Il n'est alors pas étonnant de constater qu'au Nord, c'est le football qui est plus propice à la construction de liens « faibles », mais potentiellement précieux pour favoriser l'insertion professionnelle :

*Armand : Et moi sur Roubaix, en fait quand vous parlez de moi à beaucoup de monde, je suis un facilitateur de contact. Moi j'ai un réseau impressionnant que j'ai fait grâce au boulot en fait, à mon boulot, on peut dire ça. À mon boulot sur le terrain.*

*NP : Le boulot ? C'est le boulot à Roubaix Sport Culture ?*

*Armand : Voilà, à Roubaix Sport. Le boulot à Roubaix Sport, du club, de l'association depuis autant d'années de militant, de bénévole, de salarié. Aujourd'hui je connais les maires du coin, les députés, les conseillers généraux, j'ai leurs numéros de téléphone par exemple. Quand je dis ça, je dis pas ça avec... je veux crâner, j'en ai rien à foutre de ça. Le rédacteur de Nord Éclair Roubaix, j'ai son numéro. J'ai le numéro des principaux journalistes. Je connais tous les principaux de collège. De collège et lycée, privés et publics. Je peux vous en dire. Des associations... les sponsors, les entreprises. Voilà, je fais rentrer des jeunes là. Artisan, boulanger. Les contrats apprentissages chez Mariot Gamelin, les chauffeurs de bus. En fait moi j'ai fait un maillage d'entreprises. Même s'ils ne me donnent pas toujours des sous, des fois ils donnent un peu de sous, mais des fois je fais rentrer du boulot et c'est ça moi qui m'intéresse. D'abord je veux*

*du boulot, je veux pas d'argent, mais après bon, ça vient des fois. Et moi j'ai un gros réseau. Et je travaille avec tout le monde.*

*(Armand, 47 ans, dirigeant salarié de club de football)*

Outre l'engagement intense et ancien, c'est aussi en qualité de dirigeant d'une association située au cœur d'un QPV et regroupant entre 300 et 400 licenciés qu'Armand est reconnu. Cette position, liée aux caractéristiques locales de la pratique et du club, lui permet de construire un réseau de relations propice à la fabrique de liens sociaux de participation organique. Et cet extrait d'entretien illustre la différence à faire entre le lien, le capital (comme réseau articulé de liens) et la ressource (en l'état, l'argent qui « vient des fois »). Le lien et le capital social relèvent du domaine de la potentialité. Ils facilitent, sans automaticité ni garantie, l'accès aux ressources.

Enfin, de façon moins attendue et encore insuffisamment stabilisée, les données quantitatives que nous avons produites laissent penser que la pratique d'une activité physique pourrait favoriser les liens de participation aux économies illégales. Nous avons relevé une corrélation statistiquement significative (qu'il faudra préciser et analyser plus sérieusement) entre le fait de déclarer une pratique physique et le fait d'avoir déjà été rémunéré pour une activité non déclarée<sup>49</sup>. Les pratiques sportives en milieux populaires pourraient contribuer à la création ou au renforcement de liens supportant les échanges informels qui régissent les économies dites « de subsistance »<sup>50</sup>. Se rejoindraient ainsi diverses pratiques en milieux populaires (sportives et professionnelles en l'occurrence), que l'on qualifie de « marginales » ou « périphériques », mais qui sont tout à fait centrales dans les écosystèmes des QPV, faisant ainsi écho au concept de « *centralité populaire* » développé par le collectif Rosa Bonheur (Collectif-Rosa-Bonheur, 2016). Il y a, par exemple à Roubaix, un nombre de garages de rue (sans existence officielle) beaucoup plus important que le nombre de garages déclarés :

---

<sup>49</sup> Parmi ceux qui déclarent avoir pratiqué une activité physique au cours des douze mois précédant l'enquête, 30,7% des répondants disent avoir déjà été rémunérés pour une activité non déclarée. Ils ne sont que 14,5% parmi ceux qui disent n'avoir pas pratiqué d'activité physique sur cette même période. La relation est donc significative à .01.

<sup>50</sup> Ce terme mérite d'être utilisé avec précaution. Certains des acteurs que nous avons interrogés sont durablement et « volontairement » inscrit dans une activité professionnelle non déclarée parce qu'ils considèrent que cette forme de travail est plus avantageuse pour eux. Les raisons évoquées tiennent à la plus grande souplesse de la contractualisation, au niveau de rémunération, à la possibilité de le combiner avec des aides sociales ou au fait que ces revenus ne soient pas soumis à l'imposition. Il n'est donc pas seulement question de « subsistance » dans cette économie. Le terme « économie parallèle » parfois également utilisé ne nous semble pas plus juste, puisque cette économie croise parfois l'économie légale. En ce sens, par définition, ces économies ne sont pas vraiment « parallèles ».

*Même pour les garages, c'est même pas un garagiste par quartier, c'est qu'on en a dix, on en a un par rue. Il y a quelques années, donc je travaillais à la gestion urbaine de proximité. On avait fait un recensement de tout ce qui était garagiste pro, avec ceux qu'on pouvait appeler des semis pros et des occasionnels. Donc il y avait les pros parce qu'on en avait quand même quatre, cinq, des pros comme ça installés, des semi-pros et puis après, les occasionnels. Mais on avait repéré ça, mais on s'est dit, on va jamais en venir à bout. Ils sont trop nombreux.*

*(Grégoire, 48 ans, directeur adjoint sécurité municipale)*

Ces constats rejoignent tout à fait ceux déjà établis par le collectif Rosa Bonheur (Rosa Bonheur et al., 2017) et invitent à poser la question de la centralité/périphérie. Cela renvoie finalement aux différentes formes d'intégration identifiées et décrites dans la littérature, entre le modèle de l'assimilation classique recherché par les dispositifs sociosportifs et une intégration fonctionnelle plus proche de la « *downward assimilation* » (Portes & Zhou, 1993) lorsque les pratiques sportives (ou professionnelles) sont plus informelles ou plus ancrées en leur territoire.

L'examen des liens de participation organique liés à la pratique sportive ou aux dispositifs sociosportifs révèle le caractère complexe de ces liens sociaux. D'abord leur caractère pluriel. Une même relation sociale interindividuelle peut supporter à la fois du lien de participation élective et de participation organique. Ces formes de liens sociaux peuvent évoluer et ainsi se succéder, mais elles peuvent aussi se superposer ou se cumuler. La complexité des liens sociaux tient ensuite aux effets qu'ils peuvent produire. Ils ne sont pas nécessairement intégrateurs, mais peuvent aussi initier ou renforcer des dynamiques d'exclusion. Enfin, ils peuvent provoquer des types d'intégration différents selon notamment les caractéristiques sociales de celles et ceux avec qui se nouent ces liens.

Les modalités d'engagement dans les activités physiques peuvent influencer les effets susmentionnés. Pratiques hors cadre, associatives ou au sein de dispositifs sociosportifs ; ancrage ou non en QPV ; degré de mixité des publics ; accompagnement strictement sportif ou plus global, sont autant d'éléments qui conditionnent la façon dont se forment les liens sociaux de participation organique et par conséquent, les effets qu'ils produisent.

#### 4.1.2.3 Liens de filiation

On sait depuis les travaux princeps de Pociello (Pociello, 1981) que les influences familiales sont de puissants ressorts de la socialisation et donc de l'engagement dans les activités physiques. Cela peut concerner des profils aussi différents que les filles et les femmes (Louveau, 2006; Mennesson, 2011; Penin, 2004), les enfants des catégories sociales « favorisées » (Mennesson & Julhe, 2012), ou les footballeurs professionnels (Bertrand, 2011). En ce sens, les liens de filiation stimulent l'engagement dans le sport. Nous l'avons parfois constaté également sur nos terrains. Martial par exemple, qui pratique assidument la boxe, situe son engagement sportif dans une forme d'héritage familial :

*Puisqu'en fait, je suis quelqu'un qui a un très bon cœur. La nature m'a donné un bon cœur. Ça vient aussi de ce côté de ma mère qui est marathoniennne, donc ouais, une famille de sportifs, hein. Ma mère c'est une bonne coureuse, ce qui fait que ben... voilà. Je suis un bon coureur aussi, et courir c'est... ça fait partie de ma passion, la randonnée c'est ma passion, ça fait partie de, si tu veux je suis un sportif dans l'âme si tu veux, avant d'être boxeur*

*(Martial, 36 ans, responsable ressources humaines, boxeur amateur)*

Mais tendanciellement et de façon assez surprenante, nos terrains d'enquêtes se démarquent de ce modèle largement éprouvé. Les influences familiales sur les socialisations sportives relèvent plutôt de l'exception que de la règle. Rares sont les cas qui, comme Martial, portent la marque de cette socialisation.

La plus faible présence des pratiques sportives en QPV apparaît comme une possible explication. 4% des licences fédérales sont localisées dans un QPV, alors que 8% de la population française réside dans ces quartiers (Rapport ONPV, 2021). Si la pratique sportive est moins répandue chez les parents, cela peut expliquer qu'ils soient moins souvent initiateurs de pratiques sportives pour leurs enfants (par imitation ou par entraînement). Dans ce cas, l'engagement sportif des enfants doit trouver son origine hors des socialisations familiales.

Les liens de filiations pourraient donc sembler assez peu connectés aux pratiques sportives. Mais ils prennent en fait d'autres formes. Peut-être dans un registre moins attendu, il arrive que les pratiques sportives participent à façonner les liens sociaux de filiation. C'est notamment le cas lorsque les bénéficiaires réalisent des actions favorablement perçues par les membres de

leur famille. La pratique de compétition, quand elle présente une issue heureuse, apparaît comme un fort motif de fierté qui se diffuse parfois dans toute la famille :

*J'aimais bien la boxe, mais comme mes copains ont arrêté, j'ai arrêté avec eux. J'ai voulu les suivre. Mais le coach est revenu me chercher parce que je pense qu'il avait décelé en moi des qualités, donc je suis reparti. Et après j'ai eu la contrainte, on va dire, familiale. La maman qui disait « c'est un sport dangereux, arrête mon fils, arrête mon fils ». Et chaque année je repoussais l'échéance. Pendant vingt ans je l'ai fait. Et ce qui est marrant c'est qu'en 2008, quand je fais ma performance olympique, mes parents me disent : « je suis fier de toi mon fils ». Et donc tu te dis que t'as réussi à inverser la tendance et la fierté d'avoir des parents fiers de toi. Parce que rendre fiers ses parents on pense que c'est évident, mais c'est pas forcément facile.*

*(Djibril, 35 ans, coach sportif autoentrepreneur, boxeur médaillé olympique)*

*En Algérie, ils me suivent tous...j'ai une grande famille arabe, du côté de mon père. Ils sont énormes. Mon père a douze frères et sœurs ! Donc, il y a des cousins, des tontons. Je te raconte même pas. Et ma mère ben, c'est une petite famille. Mais tous ceux du Bled de l'Algérie, ils me soutiennent, mon petit village d'Algérie...*

*(Marwann, 28 ans, salarié d'une association, boxeur niveau international)*

Et si les cas de Djibril, médaillé olympique, ou Marwann, détenteur d'une ceinture européenne en boxe professionnelle, sont évidemment d'un niveau exceptionnel, d'autres récits racontent la fierté familiale que peuvent produire de bien plus petits « exploits ». C'est lors d'un tournoi organisé par l'association *Rebonds !* qu'Aria est honorée du titre de meilleure joueuse. Bien que relativement confidentielle, cette reconnaissance constitue un important motif de fierté pour sa mère :

*Mère d'Aria : Aria, elle est partie à Paris jouer du rugby. Elle m'a apporté son...*

*Aria : Trophée.*

*Mère d'Aria : Voilà ! Vraiment, vraiment j'ai pas montré qu'à... devant Aria, j'ai pas montré mon émotion. Mais j'étais fière d'elle. Mais j'étais super content. Jamais j'ai dit à elle [...]. Après, à partir de ce jour, 2015 ou 2014, je commençais à accepter qu'Aria, elle aime ça. Eh oui, elle m'a apporté vraiment ses... Et mes amis venus chez moi, en plus, j'ai invité chez moi, un copain avec ses parents, un Martiniquais. C'est ça,*

*ou on dit martinais ? Et il est venu chez moi. [...]. Et du coup, j'ai tout montré comme ça. Il a dit : « On est fier de ta fille aussi. »*

*Aria : Ça, c'était à Paris en 2015. Meilleure joueuse féminine. C'était avec Rebonds !.*

*Mère d'Aria : Vous voyez, je laisse dans ma chambre, maintenant (rire). J'ai un petit rangement comme ça. Et chaque fois, mes amis qui viennent chez moi une première fois, je montre. Et je suis hyper fière de ma fille. Et chaque fois, quand je parle avec mes amis, ou copains, tout le monde, je montre ce que Aria elle m'a amené. Oui.*

Tout se passe comme si les activités sportives pouvaient donner l'occasion de prendre une revanche sur une forme de résignation à l'échec. Les succès qu'ils donnent à voir, qu'il s'agisse de l'élite internationale, ou de victoires plus locales, peuvent être de puissants motifs de valorisation là où sont plus souvent croisées relégation et perspectives peu valorisées. Gagner une médaille olympique, faire l'objet d'un article gratifiant dans la presse, remporter un tournoi local est autant d'occasions de faire briller des parcours plus souvent perçus comme ternes et de diffuser un sentiment de fierté collective :

*Tout le monde me suit. De ma famille, tout le monde, suis un peu la famille. Parce que moi à la base, c'est... je suis issu d'une famille assez pauvre, assez pauvre qui est d'ouvrier, femme d'ouvrier tout simplement, qui trime pour avoir, pour vivre et... euh, ben beaucoup de mes cousins et de ma famille qui, ils sont un peu partis dans des, dans les côtés obscurs, le quartier, vous savez comment ça marche. Et donc moi, je suis un peu la fierté de par mes études, de par ce que j'ai fait dans le sport, ma reconnaissance. Donc ouais, là, dans ma famille, dans le quartier, je suis un peu l'image du quartier.  
(Marwann, 28 ans, salarié d'une association, boxeur niveau international)*

L'épreuve sportive est d'ailleurs un ressort qu'intègrent parfois les programmes sociosportifs. C'est ce qui est fait par exemple dans le dispositif *Déséquilibres* qui s'appuie sur une ritualisation de l'épreuve sportive, aboutissant à un « défi final » : « Lors du défi final, ils participent à une course à pied à relais où l'équipe doit parcourir plus de 300 km. Les parcours se situent souvent entre deux villes éloignées des milieux de l'école, par exemple entre Trois-Rivières et le Lac-Saint-Jean ou entre la Ville de Québec et Forestville (sur la Côte-Nord du Québec). Pendant le défi final, chaque jeune court une distance individuelle de 30 km en l'espace de 24h et, en équipe de deux, ils transportent un mousqueton jusqu'au prochain relais. Tout au long du parcours, les coureurs doivent s'assurer que le mousqueton qu'ils transportent

*ne s'immobilise jamais* » (Thibault Lévesque et al., 2018, p. 231). C'est ensuite en capitalisant sur cette expérience que les promoteurs du programme entendent faire évoluer les représentations que les jeunes se font d'eux-mêmes et que leurs proches se font d'eux : « *Lors de l'épreuve finale, les participants ont été filmés. Selon les jeunes, la présentation de la vidéo qui en a été faite lors d'une cérémonie à l'hôtel de ville de Laval a agi comme moteur afin de stimuler la reconnaissance des adultes. Philip parle ainsi de la fierté de sa mère : « elle est fière de moi parce qu'elle ne savait pas que c'était gros comme ça. Je lui ai dit, mais elle se disait : « c'est sûrement une petite affaire »... Mais quand elle a vu la vidéo, elle a vraiment vu que c'était gros* » (Ibid., p. 242).

Enfin, en forçant le trait, nous pourrions presque dire que la relation entre liens de filiation et pratiques sportives est inversée. Alors que le plus souvent, les liens de filiations sont générateurs d'engagements sportifs, nos données livrent une relation inverse : l'engagement dans les pratiques sportives, en tant qu'espace de valorisation potentielle, peut renforcer les liens de filiation. Il est aussi extrêmement intéressant de constater que la reconnaissance produit du lien social, inversant encore ici le sens de la relation proposée dans le modèle de Paugam qui considère plutôt que c'est le lien social qui est vecteur de reconnaissance et de protection (Paugam, 2008).

#### 4.1.2.4 *Un vecteur original de liens de citoyenneté*

L'expression de la participation citoyenne peut prendre des formes variées. Les taux de participation aux élections figurent certainement parmi les indicateurs les plus fréquemment convoqués. Ils sont singuliers en QPV parce que l'abstention est tendanciellement deux fois plus importante qu'en moyenne sur le territoire national. Ce fut le cas aux élections présidentielles de 2002 par exemple : « *Les inscrits vivant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) se sont abstenus deux fois plus souvent aux deux scrutins nationaux : 29 % en 2002, contre 16 % pour ceux résidant en dehors d'un QPV. Cela s'explique surtout par leurs caractéristiques sociodémographiques. Ils sont en effet à la fois plus jeunes et moins diplômés, ont un niveau de vie plus faible, caractéristiques associées à une moindre participation aux votes* » (INSEE première, n°1928). Dans la commune où se concentrent nos travaux, les écarts sont très marqués. Tandis qu'en France, 75,5% des inscrits se sont exprimés au second tour de l'élection présidentielle de 2002, ce fut le cas pour 51,79% des inscrits à Roubaix. La même année, pour les législatives, 48,5% des électeurs français ont voté, contre 28,35% des habitants de Roubaix. Aux municipales enfin, alors que le taux de participation

pour la France est de 41,6% au second tour, ce taux dépasse à peine les 20 % à Roubaix (22,75%). La participation est plus faible encore si l'on se concentre sur les bureaux de vote situés au cœur des QPV les plus paupérisés. Le bureau 122 par exemple, dans le quartier Sébastopol, présente des taux de participation de 36,72% au second tour de la présidentielle, 20,82% au second tour des législatives et 16% au second tour des municipales.

Mais on ne connaît rien du « vote des sportifs ». Si quelques travaux démontrent les liens forts qui existent parfois entre démocratie locale et mouvement sportif associatif (Dulac, 1998; Koebel, 2011) rien n'indique que l'engagement dans une association sportive soit corrélé avec la participation aux votes lors d'élections. Les enquêtes de Misset et Siblot constatent même que parmi les « fractions stables des classes populaires », coexistent parfois un fort engagement associatif et un rejet puissant de « la politique » et « des politiques » (Misset & Siblot, 2019). Nos données ne nous permettent pas de discuter davantage de cette question, mais il y a là une piste que nous poursuivrons.

C'est donc en nous concentrant seulement sur l'engagement associatif que nous prétendons renseigner le lien de citoyenneté. Cela ne correspond pas exactement à la définition que donne Paugam de ces liens, qui reposent selon lui « *sur le principe de l'appartenance à une nation. Dans son principe, la nation reconnaît à ses membres des droits et des devoirs et en fait des citoyens à part entière* » (Paugam, 2008). Mais nous proposons d'étendre la définition des liens de citoyenneté à toutes les formes d'engagements civiques. En ce sens, les formes d'engagement associatif en qualité de dirigeant technique ou administratif, relèvent de la participation citoyenne en tant que « *participation à la vie publique* » (Retière, 1994, cité par Misset & Siblot, 2019).

Et de façon assez originale, nous avons pu constater que dans les quartiers étudiés, les institutions publiques ou privées (écoles, antennes des mairies, centre social...) sont très rarement administrées par des résidents du QPV. Certains d'entre eux y travaillent, mais très largement sur des postes d'exécution et non de direction. Sur ce point, les associations sportives se distinguent. Elles sont fréquemment dirigées et administrées par des « gars du coin ». Dans le quartier Sébastopol, c'est le cas du club de football et du club de boxe, les deux associations les plus fréquentées du quartier. C'est aussi le cas du club de Parkour local, du club de judo voisin ainsi que des autres clubs de boxe et de football. La pratique sportive associative apparaît donc comme un vecteur potentiel de lien de citoyenneté quand il s'agit d'un engagement qui contribue à la vie collective locale, là où dominant largement désenchantement et sentiment d'abandon vis-à-vis de la chose publique. Parfois même ces liens de citoyenneté s'observent dans les pratiques hors cadre, lorsqu'elles cherchent à s'inscrire dans une dynamique

d'institutionnalisation. C'est ce qu'ont connu Habib avec le Parkour et Nordine avec la danse. L'un et l'autre ont porté l'institutionnalisation progressive de leur pratique locale, ont présidé ou président encore l'association et sont investis politiquement localement. Ces engagements font figure d'anomalie dans un paysage institutionnel local et associatif français caractérisé par une très faible présence des classes populaires parmi les dirigeants. Misset et Siblot évoquent notamment les « *processus de domination culturelle et politique* » (Misset & Siblot, 2019, p.74) pour expliquer ce constat. Cette explication justifie également que dans des institutions maquées par un très fort entre-soi populaire, se posent nettement moins les questions de légitimité/illégitimité culturelle. Ainsi, la quasi-absence des classes moyennes et supérieures favorise l'engagement des classes populaires.

Ces liens de citoyenneté conduisent parfois à un engagement politique partisan. Cela concerne surtout les figures sportives locales, lorsqu'elles sont sollicitées pour se joindre à une liste lors d'élections locales. Ces figures peuvent être des sportifs de haut niveau dont la notoriété semble être vue comme un atout dans les équipes, en particulier s'ils sont aussi connus pour leur engagement dans les associations locales ou d'autres actions en faveur du quartier. Ils sont alors perçus comme rassembleurs ou fédérateurs en plus d'être un alibi populaire. C'est le cas de Marwann, boxeur professionnel, ou de Djalil, joueur de futsal international. Parfois la notoriété est plus locale, confinant au capital d'autochtonie, bâti notamment sur l'engagement associatif. Patrick ou d'Armand, les dirigeants historiques d'un club de football sont élus, respectivement comme adjoint au sport et comme membre du conseil municipal. Qu'ils soient donc sportifs de haut niveau ou dirigeants d'une association, c'est bien au titre de leur pratique sportive, des liens qu'ils y ont créés et de la reconnaissance qui y est associée, qu'ils ont été sollicités pour accompagner un projet politique local. Ils ressemblent en cela aux boxeurs des « *Gants du Siam* », également sollicités localement autour d'enjeux politiques, du fait de leur capital sportif : « *Sur le terrain français, le champ politique local constitue un espace d'investissement et de reconnaissance partielle des ressources que constituent le réseau d'interconnaissance et les logiques de réputation. Ces ressources sont une force électorale pouvant peser sur les élections locales, et une force collective perçue comme pouvant soit contribuer à la paix sociale, soit la menacer* » (Oualhaci, 2019, p.73). Se créent ainsi, en appui sur un capital symbolique sportif cumulé à un fort capital d'autochtonie, des liens de citoyennetés directement liés à l'engagement dans le sport. On retrouve d'ailleurs ce modèle à Lanester, commune historiquement ouvrière du Morbihan, dans laquelle ont été menés les travaux de Retière : « *Les multiples trajectoires de conseillers municipaux que nous avons reconstituées montrent clairement que la plupart avaient fait leurs premières armes dans des associations sportives ou*

*à but d'entraide avant d'être sollicités par le maire ou d'autres conseillers et, ainsi, de se découvrir des dispositions à la gestion municipale et à la politique » (Retière, 2003, p.130).*

Les pratiques sportives participent donc indéniablement à la configuration des liens sociaux qui produisent variablement de l'attachement et en ce sens, font l'intégration. Tant est si bien que la proximité notionnelle est grande entre liens sociaux est intégration. Au point même de rendre difficile la distinction de ces concepts, nous invitant ainsi à en discuter les liens.

#### *4.1.2.5 Lien social e(s)t intégration*

L'engagement dans les pratiques sportives peut donc supporter la fabrique de diverses formes de lien social. En nous référant à la typologie de Paugam, nous avons pu constater que les activités physiques offrent un cadre dans lequel se construisent des liens de participation élective, de participation organique, de filiation et de citoyenneté. Nous avons noté que ces liens sont pluriels et dynamiques brouillant ainsi parfois la catégorisation dans les deux dimensions synchronique et diachronique. Ils peuvent aussi présenter un caractère cumulatif dans un double sens. D'abord l'accès à un type de lien (de participation élective par exemple), peut supporter la construction de nouveaux liens (de participation organique par exemple). C'est particulièrement le cas lorsque sont construits des dispositifs qui poursuivent cet objectif de création de liens. Ensuite le caractère cumulatif des liens sociaux peut tenir à la pluralité des formes prises par un lien social entre deux individus. Un lien de participation élective (tout comme d'ailleurs un lien de filiation) peut aussi devenir lien de participation organique. Cela permet de comprendre aussi la différence à faire entre le lien qui porte la potentialité d'accès à des ressources, et la ressource elle-même. Il en va de même pour la distinction entre le capital social (qui repose notamment sur un réseau de liens) et l'usage des ressources (Lin, 1995).

Le lien social fabrique ainsi de l'attachement complexe, de la protection et de la reconnaissance, bref, de l'intégration. Mais nous avons aussi identifié des situations dans lesquelles les liens sociaux peuvent conduire à des formes d'exclusion. C'est le cas notamment dans le cadre professionnel, lorsque les liens de participation organique sont conflictuels. Le lien social apparaît donc surtout comme un vecteur d'échanges dont il convient de préciser la nature. Ainsi, en comprenant mieux la façon dont se configurent les liens sociaux, il est possible de mieux comprendre les processus d'intégration. La typologie des liens sociaux trouve d'ailleurs des points de rencontre avec les modèles de l'intégration. La proximité entre lien de participation organique et « *fonctionnal integration* » (Landecker, 1951) ou « *intégration structurelle* » (Schnapper, 2010) est évidente. On peut aussi faire un parallèle entre liens de participation

élective et « *cultural integration* ». Dans la sociologie de Paugam et la typologie des formes d'intégration qu'il propose, les liens sociaux matérialisent l'intégration (Paugam, 2019). C'est leur variété, la façon dont ils s'articulent, leur intensité et leur solidité qui définissent ce qu'il convient de considérer comme des degrés d'intégration : « *assurée* », « *compensée* », « *fragilisée* » ou « *marginalisée* ».

Il existe également une relation forte entre la configuration des liens sociaux produits dans le cadre des activités physiques et les formes d'intégration associées. La segmentation de l'intégration a partie liée avec la segmentation des liens sociaux. Parfois, les conditions de pratique conduisent à la construction de liens sociaux marqués par une forte homogamie sociale. C'est le cas notamment pour les pratiques hors cadre et les pratiques associatives fortement ancrées localement, au sein du QPV<sup>51</sup>. Les liens sociaux qui s'y nouent, tendent à renforcer des formes de protection et de reconnaissance locales elles aussi, qui semblent conduire au modèle de la « *downward assimilation* » (Portes & Zhou, 1993). Une intégration renforcée, culturelle et structurelle (Schnapper, 2010), au sein des fragments des classes populaires qui résident dans les QPV. Pour autant, on ne peut adopter exactement la catégorie de Portes et Zhou. Car sur nos terrains, même lorsqu'ils sont issus de migrations, les enquêtés sont souvent inscrits depuis longtemps dans les classes populaires en France. Si le modèle d'intégration observé ne présente pas d'« *ascension sociale* », il n'y a pas non plus véritablement de « *déclin social* » ou de « *déclassement* », mais plutôt une forme de stabilité, pour laquelle l'accès à l'emploi est central. Par les liens forts et faibles qu'elles structurent, les pratiques sportives apparaissent comme un levier potentiel de l'accès à une activité rémunérée, que celle-ci s'inscrive d'ailleurs dans un cadre légal ou non. Il s'agit plutôt d'emplois précaires, nécessitant peu ou pas de qualification préalable et présentant des rétributions matérielles et symboliques assez faibles. La protection dépend ainsi des ressources auxquelles permettent d'accéder ceux qui incarnent le lien et la reconnaissance est souvent marquée par l'assujettissement aux modèles légitimes dominants de valeurs. Nous avons pu constater que dans les préoccupations liées à l'emploi, avant de considérer la « *qualité* » de l'emploi, il est question d'en avoir un ou pas. Car c'est bien à l'absence d'emploi qu'est associée la perspective de paupérisation et de déclassement. En ce sens, on peut effectivement considérer que dans les existences dont ces récits rendent compte, l'intégration professionnelle (fonctionnelle ou structurelle diraient respectivement Landecker

---

<sup>51</sup> Il arrive que les liens sociaux construits par une pratique sportive hors cadre présentent une plus forte hétérogamie. C'est le cas lorsque la pratique connaît une institutionnalisation significative, pour celles et ceux qui sont les plus impliqués dans cette institutionnalisation.

et Schnapper) est première, même si nous avons vu que le caractère cumulatif pouvait s'appuyer d'abord sur les liens de participation élective pour favoriser ensuite, la construction de liens de participation organique. Paugam, faisant référence aux travaux de Durkheim, considère également que les liens de participation organique sont *premiers* (Paugam, 2017). Ainsi quand les liens sociaux sont segmentés (« *Durkheim utilise aussi l'expression de segment pour désigner un groupe social dans lequel les individus sont étroitement intégrés* », Ibid., p.105), marquées par une forte autochtonie, l'intégration l'est aussi, puisque c'est dans ce segment (et seulement ce segment), que sont offerts protection et reconnaissance. Les liens de citoyenneté établis dans ces conditions, lorsqu'ils se traduisent par un engagement politique, portent aussi la marque de l'autochtonie.

Lorsque les pratiques s'inscrivent dans des dispositifs sociosportifs, qu'elles se jouent à des niveaux plus élevés de la hiérarchie sportive, ou dans des institutions mieux pourvues en ressources variées, les liens sociaux sont notablement plus hétérogènes et hétérogames<sup>52</sup>. Cela vaut notamment pour les liens sociaux de participation élective et de participation organique. En se diversifiant, les liens sociaux ouvrent des perspectives nouvelles qui sortent du périmètre géographique et social du QPV. Liens forts ou liens faibles participent à produire une intégration plus proche du modèle classique de l'assimilation et de l'« ascension sociale », surtout lorsque la fabrique de ces liens est guidée et accompagnée au sein de dispositifs poursuivant cet objectif.

La forme que prend l'intégration dépend donc de la forme d'intégration de celles ou ceux qui incarnent le lien, comme la segmentation de l'intégration résulte de la segmentation des liens sociaux. Lorsque les liens de participation organique sont incarnés par des individus ancrés géographiquement et socialement, dans le quartier et les classes populaires les plus précaires, l'intégration à laquelle ils peuvent contribuer s'inscrit dans le quartier et les professions, dont les conditions d'exercice, sont aussi précaires. Cela vaut également pour les encadrants. Lorsque l'on souhaite accompagner la précarité, par la précarité, on entretient plutôt la précarité. Cette sociologie des liens sociaux permet donc aussi de comprendre autrement les ressorts de la reproduction sociale.

Les relations logiques entre lien social et intégration peuvent donc prendre plusieurs formes. Le lien social peut d'abord être lu comme un ressort de l'intégration. Par le lien social se créent

---

<sup>52</sup> L'hétérogamie peut aussi être liée à la pratique d'une discipline moins ancrée dans les segments populaires de l'espace des sports, mais la découverte de ces disciplines semble alors largement liée à l'intervention d'un dispositif sociosportifs. C'est le cas par exemple de la découverte de l'escrime par Salima ou du rugby pour les jeunes des programmes *Rebonds* !.

des échanges et de l'attachement qui fondent l'intégration. Mais en ce sens, le lien social n'est pas seulement producteur d'intégration, il en est aussi la manifestation tangible. Lien social et intégration entretiennent une relation réciproque « structurant – structuré ». C'est ce qui nous a déjà conduits à considérer le lien social comme métabolite de l'intégration : à la fois substrat et produit du processus. À moins que lien social et intégration ne se confondent complètement. Tant est si bien que nous pourrions substituer à l'usage du terme *intégration*, celui de *lien social*. Moins chargée de sens, la notion de lien social paraît aussi plus opératoire en ce qu'elle semble être plus directement observable. Formulons tout de même quelques réserves qui nous semblent suffisantes pour abandonner ce projet.

La première concerne la variété des types d'intégration. Si la proximité peut être grande entre liens sociaux de participation organique et intégration professionnelle, elle est moins évidente pour l'intégration culturelle par exemple. Celle-ci puise d'une part dans différents types de liens, et repose surtout d'autre part, sur des contenus culturels qui ne sont pas nécessairement attachés à des liens sociaux. Le contexte contemporain de multiplications et de diversifications fortes des canaux d'accès aux contenus culturels accentue cette réserve.

La distinction nécessaire entre lien social et intégration tient ensuite au fait que la notion de lien social est très « microsituée ». Elle est proprement interactionniste. Elle peine donc à rendre compte de dynamiques structurelles les rendant peu visibles. La notion de lien social renseigne mal, par exemple, les dynamiques d'intégration décrites par Alba et Nee (R. Alba & Nee, 1997) pas plus qu'elle ne peut expliquer totalement les inégalités structurelles d'accès aux ressources. La notion de lien social pose fondamentalement la question du passage de l'interindividuel au structurel et par effet domino, la question du caractère non seulement individuel, mais aussi culturel et structurel de l'intégration. Le lien social apparaît ainsi plutôt comme interindividuel s'inscrivant dans des contextes collectifs et participant à inscrire les individus dans ces collectifs. En ce sens le lien social n'est pas l'intégration, mais un ressort de l'intégration ou son liant.

Et ces liens tiennent aussi par les relations d'interdépendance. La nature de cette interdépendance induit des modes de solidarités différentes, mécanique ou organique, que nous avons pu relever. Mais la solidarité organique implique d'une part qu'une place puisse être accordée à chacun, et que tous soient dotés de ressources susceptibles d'alimenter le projet sociétal. Cela renvoie ainsi à la question de la désirabilité sociale en tant que ressource qu'un individu peut apporter à « la société » et par conséquent comme ressort de l'intégration.

### 4.1.3 Désirabilité sociale et intégration

Le premier levier de l'intégration que nous avons présenté, reposant sur la socialisation, pouvait être qualifié de dispositionnaliste. Le second, concentré sur les liens sociaux, est interactionniste. Pour Peter Blau, l'intégration peut s'établir par un ressort différent (ce qui ne signifie pas que les autres n'aient pas d'influence) que l'on pourrait qualifier de *fonctionnaliste*, reposant sur la « *social attraction* ». Cela désigne à la fois la désirabilité des individus intégratifs et des ensembles intégrateurs : « *Bonds of social attraction can be looked upon from two perspectives: how attracted each person is to the group, and how attractive each person is to the rest of the group* » (Blau, 1960, p.546). L'intégration des individus dépendrait ainsi de leur désirabilité du point de vue des autres membres du groupe : « *Only if he can make himself attractive to the other members will he attain an integrated position among them* » (Blau, 1960, p.546). Pour Blau, cette désirabilité peut reposer sur divers facteurs qui sont autant de « qualités » portées par les individus : « *There are a number of factors that make a person attractive to others. If he has high social status in the society at large, they are likely to find him more attractive than if his social status is low. If his values and theirs are similar, they are more likely to enjoy association with him and to be interested in having him as a companion. If the personality needs he expresses in social interaction are complementary to their needs, they may derive some special gratification from him that draws them to him. In general, if a person's qualities are valued by the other members of the group, he will tend to be attractive to them* » (Blau, 1960, p.546). Certains des éléments de désirabilité sociale mentionnés sont ainsi à la fois produit et facteur d'intégration (le statut social par exemple). Retenons surtout que les facteurs de désirabilité sociale sont multiples et qu'ils sont relatifs, puisque directement soumis à l'appréciation des membres du groupe. Faute de disposer de ressources les rendant désirables, les individus sont contraints de se soumettre ostensiblement à une position reléguée pour être intégrée par le groupe, au groupe : « *A person who is not able to offer services that are in demand must settle for a lower position in the group. He can exchange his ready acceptance of others like him and his conformity to group norms for their acceptance of him. To put it into a somewhat different perspective, he wins social acceptance in exchange for ceasing to compete for superior standing in the group and for the contribution to social integration he thereby makes* » (Blau, 1960, p.556).

L'intégration dans certains segments de la pratique sportive, notamment lorsque la performance est centrale, semble pouvoir trouver une explication dans cette logique proche d'une forme de « rationalité économique » qui n'est pas sans rappeler certaines politiques dites « d'immigration

choisie ». C'est le cas du sport de haut de niveau. Salima, comme Djibril, parce qu'ils présentent des qualités et un potentiel considérés comme importants, sont particulièrement suivis et choyés. Alors que Djibril a abandonné la boxe après quelques mois de pratique, son entraîneur maintient le contact et insiste régulièrement pour qu'il reprenne la compétition. Tout se passe comme si, la désirabilité de Djibril pour le groupe de boxe (incarné par son entraîneur) était plus grande que celle de la pratique de la boxe pour Djibril, favorisant ainsi son intégration. Mais un peu plus tard dans sa carrière, alors qu'il a commencé à s'engager intensément et qu'il découvre l'équipe de France, Djibril fait l'expérience, lors de stages, de propos stigmatisants liés à son origine ethnoraciale et sociale. Il contient alors sa colère, affichant une forme de soumission en acte, qu'il considère sur le moment, comme condition nécessaire à la poursuite de ses objectifs sportifs. Toujours boxeur de haut niveau, mais évoluant dans un environnement dans lequel il devient substituable, Djibril ne dispose plus des ressources distinctives permettant une intégration inconditionnelle.

On retrouve, dans le parcours de Salima, de fortes similitudes. Un maître d'armes qui accompagne ses premières années de pratique et un club qui la dispense de frais d'adhésion. Salima traverse ensuite des environnements dans lesquels son éthos comme son hexis sont dissonants par rapport aux standards les plus communs du groupe, sans que cela provoque pour autant de sentiment d'exclusion. Elle n'a connu de problème d'intégration, ni au Pôle France d'escrime où elle est scolarisée en internat ni plus tard, lors de son parcours à l'INSEP. Elle dit au contraire avoir toujours bénéficié d'une place singulière (elle est souvent la seule athlète issue de l'immigration nord-africaine), mais inscrite dans un collectif valorisant ses performances. Au plus fort de sa carrière, Salima peut même bénéficier d'aménagements exceptionnels lui permettant de s'entraîner à l'INSEP, en ayant la liberté de rentrer à Roubaix quand elle l'entend. Mais ce statut est revu lorsque les doutes arrivent et que les performances déclinent.

Et cette logique intégratrice de désirabilité sociale associée au niveau de pratique peut s'observer également dans des contextes de moindre performance. L'intégration rapide de Layad dans le rugby semble liée au fait qu'il a tout de suite été un joueur de bon niveau dans son club et son équipe :

*En fait moi, le truc, c'est que j'ai eu le choc de la culture<sup>53</sup>... enfin du mode de vie. Et après j'ai eu la chance, je pense... Après je sais pas, parce qu'il y en a d'autres pour qui ça n'a pas été le cas, mais vu que j'avais un bon niveau, les gens, on s'entendait bien, on rigolait bien. Ils venaient plus facilement vers moi, je pense. Moi, j'étais timide, mais je parlais un peu et puis voilà. Et je pense que ça, ça m'a un peu aidé.*

*(Layad, 27 ans, artisan, rugbyman, niveau régional)*

À contrario, lorsque le niveau de pratique est jugé insuffisant, l'intégration est moins facile, conduisant parfois même à des formes de relégation et d'exclusion (Bergez & Cary, 2011). Les formes de reconnaissance sont ainsi très directement liées au niveau de performance : tendanciellement les meilleurs sportifs et sportives bénéficient du temps de pratique le plus important et des meilleurs créneaux, des meilleurs équipements, des meilleurs entraîneurs (du moins les plus expérimentés et les plus formés), des gratifications les plus importantes. Alors si le niveau de reconnaissance est révélateur d'un niveau d'intégration, sans aucun doute, le niveau de pratique est déterminant dans les processus d'intégration dans le sport compétitif. Les pratiques sportives donnent donc à voir un terrain dans lequel la désirabilité sociale apparaît comme un ressort structurant de l'intégration. On peut supposer plus largement que cette approche de l'intégration présente une potentielle pertinence pour comprendre d'autres contextes marqués par la production de performance et puissamment structurés par des systèmes classants.

Et si l'on parle d'attractivité sociale, indexée dans le sport, sur le niveau de performance, cela semble pouvoir jouer également sur l'intégration en dehors du sport. Il y aurait ainsi des titres, révélateurs de niveaux de performance, ou des seuils déterminants. Pour Salima, c'est la médaille olympique qui serait décisive :

*« C'est très difficile, je pense qu'il faut, pour vraiment que mon statut d'athlète me serve, il faudrait qu'un jour je fasse une médaille en championnat senior aux Jeux olympiques, honnêtement, je pense que c'est le seul moyen pour que vraiment, mon statut me permette d'ouvrir toute seule les portes on va dire »*

*(Salima, 28 ans, sans emploi, escrimeuse niveau international)*

---

<sup>53</sup> Liam est arrivé des Comores en France métropolitaine à l'âge de 8 ans.

Nous avons plutôt pu constater que la désirabilité sociale résultant de performances sportives est plus complexe et surtout segmentée. Elle l'est d'abord géographiquement. Lorsqu'elle se concrétise au niveau national, elle est capitalisable nationalement. Lorsque la performance est locale, celle-ci est distinctive localement :

*Session d'observation ethnographique, jeudi 8 novembre 2018*

*Avec deux médiateurs sociaux, nous circulons dans le quartier Sébastopol, empruntant un parcours qui est un peu leur ronde. Kader et Medhi, en contrat adulte relai, sont bien connus. Ils y ont tous deux grandi là et y vivent toujours. Medhi est footballeur. Il a un bon niveau en futsal au point d'avoir connu, me dit-il, quelques sélections en équipe de France de la discipline. Cette pratique est très répandue dans la ville qui a été parmi les pionnières en France. Deux clubs différents de la commune ont évolué au plus haut niveau national. Ils ont même remporté quelques titres nationaux. Lors de notre balade, Medhi sera interpellé quatre fois, dont deux par les occupants d'une voiture qui s'arrête au milieu de la chaussée, félicité pour but inscrit quelques jours plus tôt à l'occasion d'une rencontre de quartier. Une fantastique reprise de volée.*

La performance de Medhi lui apporte une reconnaissance puissante au sein du quartier. Mais on peut supposer qu'elle n'a aucune portée hors de cet espace social. Cette situation illustre aussi une seconde dimension de la segmentation : l'importance de la discipline sportive. Le futsal est l'un des sports les plus populaires dans le quartier. Il est bien connu, très pratiqué, suivi et valorisé. Cette pratique occupe donc une place singulière dans l'espace des sports local, susceptible d'offrir aux meilleurs, une reconnaissance importante.

Mais lorsqu'il est question d'intégration en dehors du sport, pouvons-nous considérer que la désirabilité sociale associée à un niveau de performance relève effectivement d'un processus d'échange de ressources ? Ne s'agit-il pas plutôt d'un effet de capital symbolique ? La frontière est ténue. Car le capital symbolique est une ressource lorsqu'il renvoie par exemple à une notoriété sportive, favorable pour alimenter une activité économique. Plusieurs anciens footballeurs que nous avons interrogés usent effectivement de leur « gloire » passée pour construire leur reconversion. Gaël a ainsi pu nouer plus facilement contact avec les clients dans la vente de poids lourds :

*Mes clients m'ont vu jouer à Nantes ou en amateur aux Tigres Vendéens. On me reconnaît. La glace est rompue plus rapidement. Le football est un élément conducteur. Il me permet de m'élever socialement. Après, la réputation de footballeur s'estompe, mais j'ai déjà appris à vendre des camions et suis très actif sur le plan associatif régional*

*(Gaël, 82 ans, retraité, ancien footballeur professionnel).*

Ces cas illustrent en fait la position défendue par Lin pour articuler ressources et capital social, lorsqu'il écrit que « *les ressources sociales constituent l'élément central du capital social* » (Lin, 1995, p.687). Les ressources contribuent à la structuration d'un capital social qui fonctionne à son tour comme le support potentiel d'accès à des ressources que Lin qualifie d'« *instrumentales* », c'est-à-dire visant à « *gagner d'autres ressources* » (Ibid., p.699). Ainsi, pour Lin, le capital social constitue l'accès et la ressource renvoie plutôt à l'usage. Mais nous observons que la ressource peut permettre l'accès au capital social. En l'état, dans une dynamique hélicoïdale, les compétences sportives sont des ressources, pendant la carrière, qui supportent aussi la constitution d'un capital social comme réseau de relations permettant l'accès à de nouvelles ressources potentielles.

Mais il est intéressant de noter le caractère particulièrement instable de ces ressources et par conséquent, du capital social (dans une moindre mesure). Car les ressources, associées à un niveau de performance sportive, sont éphémères. Elles ont d'abord tendance à décliner à mesure que les sportifs s'approchent de la fin de carrière. Elles s'estompent ensuite progressivement, après la retraite sportive, devenant de plus en plus lointaines et finalement évanescentes. Le capital social s'érode moins vite, mais il semble tenir pour beaucoup, notamment pour les liens faibles, à la désirabilité sociale associée au prestige lié à la performance sportive et aux gratifications qui l'accompagnent. Ainsi, même durant la carrière sportive, ces ressources sont particulièrement fragiles. Elles sont continuellement mises en concurrence avec celles dont disposent d'autres acteurs, sont soumises à l'appréciation des tiers et aux aléas de la performance. Elles s'inscrivent en ce sens, dans la définition qu'en donne Lin : « *Les ressources sont définies comme des biens dont la valeur est déterminée socialement et dont la possession permet à l'individu de survivre ou de préserver des acquis. Les valeurs sont des jugements normatifs sur ces biens qui, pour la plupart des sociétés, correspondent à la richesse, au statut et au pouvoir. La théorie cerne les actions conduites pour conserver ou acquérir de telles ressources* » (Ibid., p.687). Les ressources liées aux compétences sportives se distinguent peut-

être seulement en ce qu'elles renvoient davantage au caractère dynamique de la valeur de ces ressources, à la fois intrinsèquement (en ce qu'elles dépendent directement de ce que peuvent produire les individus), et extrinsèquement (en ce qu'elles sont sujettes à l'appréciation de leur valeur par les tiers).

La désirabilité sociale reposant sur la performance sportive, semble ainsi pouvoir, à des degrés divers déterminés notamment par le niveau de performance et la popularité de la discipline pratiquée, atténuer les discriminations (au moins temporairement) et favoriser l'intégration. Elles permettent également de questionner et de renseigner la façon dont peuvent s'articuler des dimensions proprement individualistes, interactionnistes et structuralistes de l'intégration. L'influence des pratiques sportives sur la désirabilité sociale peut donc être effectivement un ressort de l'intégration. Mais c'est un ressort fragile. D'abord eu égard à la fragilité de la performance sportive, toujours mise à l'épreuve, subordonnée à l'appréciation de tiers, située dans le temps et l'espace. Toutes ces conditions d'instabilité s'expliquent aussi par le fait que l'intégration que peut produire la désirabilité résulte finalement d'un double rapport de force ou de pouvoir qui se joue d'une part entre les désirables et les désireux, et d'autre part, à un niveau plus structural, autour de la définition de ce qui constitue une ressource désirable<sup>54</sup>. Tout cela n'est pas sans rappeler la logique de l'« exchange and power in social life », pour reprendre le titre de l'ouvrage bien connu de Peter Blau (Blau, 2017). En ce sens l'intégration résulte de rapports de force et de domination qu'elle traduit également.

Le processus d'intégration, tel qu'il fonctionne ainsi, s'inscrit proprement dans une dynamique de solidarité organique reposant sur la complémentarité des fonctions et la mobilisation de ressources pour y contribuer. Dans cette perspective, « *A person's strong attraction to a group clearly does not make him an integrated member of it* » (Blau, 1960, p.546), mais « *ce qui fait le lien social dans les sociétés modernes, c'est avant tout l'interdépendance des fonctions* » (Paugam, 2017, p.105). L'intégration procéderait ainsi par la contribution que chacun peut apporter et la façon dont ces contributions sont valorisées, les ressources constituant de fait, un rempart contre les discriminations et un catalyseur d'intégration. C'est ce que l'on observe en d'autres contextes, situés, comme par exemple celui des politiques dites d'« immigration

---

<sup>54</sup> Nous l'avons bien trop peu étudié à ce stade, mais cela constitue assurément une piste pour la suite de nos travaux, la valeur de ces ressources sportives est très largement marquée par l'influence du genre. Il semble que l'on puisse ici comme souvent, observer les effets de l'« emprise du genre » (Löwy, 2006) et de la « valence différentielle des sexes » (Héritier, 1996).

choisie » ou des « free movers » qui au sein de l'Union européenne, en qualité de citoyen de l'UE, dans certaines circonstances et armé de ressources appréciées, ne semble pas subir les mêmes résistances que celles rencontrées par d'autres *figures* de l'immigration : « *il y a eu une période, entre 2004 et 2006, durant laquelle l'hostilité politique traditionnelle vis-à-vis de cette immigration s'est tue et la théorie économique idéale des migrations dans l'UE est devenue réalité, au Royaume-Uni (et en Irlande) seulement, et pour ces migrations de travail spécifiques, un scénario gagnant-gagnant au sein duquel les travailleurs polonais pouvaient se déplacer librement et occupaient des niches au sein de l'économie britannique. Cette dernière prospérait sur le dos de cette force de travail, remplaçant les autochtones pour les emplois que ces derniers ne voulaient ou ne pouvaient accomplir moitié aussi bien ; et l'argent, les gens et l'influence revenaient librement dans une économie polonaise elle-même en plein essor* » (Favell, 2015, p.34). La désirabilité sociale et l'échange de ressources, dans un modèle de l'intégration fonctionnaliste et économique, restent donc un ressort tout à fait conditionnel, tenant évidemment au répertoire de ressources dont dispose le sujet, mais aussi à la façon dont ces ressources sont appréciées (cette appréciation pouvant être extrêmement labile). Il s'agit ainsi, en quelque sorte, d'une intégration « en CDD ». Cela renvoie aussi à une définition de l'intégration bien plus « structurelle » que « culturelle », et donc partielle. Les processus d'intégration sont en fait plus complexes. Comme l'illustrent les expériences vécues par Djibril et Salima, si elles atténuent les discriminations, même lorsqu'elles sont hautement désirables, les ressources ne forment pas un rempart absolu, pas plus d'ailleurs que les ressources des travailleurs immigrés. Les uns et les autres peuvent subir une forme de « déclassement » de leurs ressources du fait de discriminations subies : « *les Polonais et les Roumains ont toujours été différenciés et ethniquement discriminés vis-à-vis des autres Européens comme des migrants plus pauvres et moins fiables venant « de l'Est » dans leurs interactions quotidiennes. Ils font l'expérience d'un déclassement par rapport à leurs qualifications et au statut dont ils jouissaient dans leur pays d'origine, quoique leurs revenus aient pu s'améliorer. Il existe un décalage chronique entre leur capital humain et la plupart des tâches qu'ils finissent par accomplir (des médecins devenant chauffeurs de taxi par exemple), et ils sont systématiquement orientés vers des emplois exploités dans le marché du travail secondaire, la plupart du temps plus sale, plus abêtissant et plus dangereux que les emplois des autochtones. Même les migrants les plus qualifiés – qui forment une part bien plus importante des migrations est-ouest qu'on ne l'admet généralement – continuent à se plaindre des préjugés et d'un certain « plafond de verre », y compris par rapport aux étrangers ouest européens* » (Ibid., p.34). Il reste donc à affiner la compréhension des modes d'articulation entre la désirabilité des ressources et les

discriminations, qui peuvent manifestement s'influencer mutuellement. Tout cela renvoie, une fois encore à la complexité des processus d'intégration.

## **4.2 Des formes d'intégration complexes : stratification, segmentation et rapports sociaux de domination**

L'ambition annoncée de cette habilitation est de comprendre l'influence des activités physiques sur les processus d'intégration de populations résidant en QPV. Pour le dire plus simplement, nous souhaitons mieux comprendre les ressorts et la conditionnalité des effets du sport sur l'intégration. Sur ce point, les travaux de Gasparini invitaient déjà il y a quinze ans, à considérer la différence entre intégration *dans* le sport et intégration *par* le sport (Gasparini, 2008). Le rappel nécessaire de cette différence renvoyait au fait que l'insertion professionnelle liée à un engagement sportif se faisait le plus souvent dans le champ des « métiers du sport », mettant ainsi en question l'idée du transfert de compétence acquise dans le sport, vers d'autres secteurs d'activités professionnelles. Si nous souhaitons revenir sur l'importance de cette distinction entre intégration *dans* le sport et intégration *par* le sport, ce n'est nullement pour la falsifier, mais plutôt pour la considérer autrement.

### ***4.2.1 Une intégration stratifiée***

Avant de nous demander comment la pratique sportive pourrait influencer les processus d'intégration au-delà du sport, on ne peut faire l'économie de la question des conditions d'accès et d'intégration dans ces activités. En d'autres termes, il ne peut exister d'intégration *par* le sport, sans intégration préalable *dans* le sport. Et le sport n'a rien d'un espace (semblablement) accessible à tous. C'est ce que nous nous sommes attachés à démontrer plus tôt dans ce manuscrit. L'intégration dans le sport est très inégale. Elle dépend notamment de trois facteurs : le paysage infrastructurel, l'offre institutionnelle et les ressources individuelles.

Le premier facteur renvoie donc à la dimension matérielle de l'accès aux activités physiques. Le déficit infrastructurel est fort en QPV, tant quantitativement que qualitativement. Les équipements sportifs sont insuffisamment nombreux eu égard à la densité de population, souvent élevée dans ces quartiers. Ils sont aussi peu diversifiés, se concentrant sur les disciplines sportives, souvent associées à la logique de performance et à des disciplines très

« masculines<sup>55</sup> ». On sait par ailleurs que la mobilité des populations de QPV est souvent très contrainte. Les obstacles matériels et symboliques réduisent les possibilités et produisent une mobilité spécifique qui n'est pas moins importante en temps de déplacement, mais qui l'est en distance parcourue (Juste et al., 2021). L'offre de proximité géographique immédiate est donc déterminante dans les choix d'activités.

Ce constat renvoie à l'importance d'un second facteur : l'offre institutionnelle. Car si les pratiques sportives ne viennent pas jusqu'aux habitants, les habitants ne disposent pas souvent des ressources pour aller les chercher. Mais il se trouve là encore que le tissu sportif associatif est moins dense dans les QPV qu'en moyenne sur le territoire national. La situation relève ainsi d'une forme de désavantages cumulatifs. Les acteurs sociaux, tels que les centres sociaux ou les clubs de prévention par exemple, œuvrent pour permettre l'accès aux activités physiques. C'est aussi ce que font, spécifiquement, les dispositifs sociosportifs. L'École enfin, complète ce polyptyque (avec les associations sportives, les institutions sociales et les structures sociosportives). Cette institution joue un rôle déterminant via l'EPS et le sport scolaire parce qu'elle est la seule par laquelle passent tous les enfants en âge d'être scolarisés. Pour les autres institutions, les publics sont souvent plus ciblés, incluant donc, mais excluant aussi.

Le dernier facteur, déterminant dans l'accès et l'intégration dans le sport, concerne les ressources individuelles. Celles-ci peuvent être économiques, culturelles ou somatiques. Les premières sont liées au poids des déterminismes matériels (ressources financières, moyens de mobilité...) qui pèsent pour les populations paupérisées plus lourd que pour celles qui peuvent composer et arbitrer leurs choix de dépenses. Les secondes tiennent à la place qu'occupent les loisirs (sportifs) pour les classes populaires. Ils y sont moins présents que dans d'autres catégories de populations, les activités physiques notamment, pouvant être plus fréquemment considérées comme « superflues » (Aceti, 2009). Les socialisations sont donc moins marquées par les incitations à s'engager dans les pratiques sportives, sauf peut-être lorsque sont mis en avant les apports associés aux pratiques sportives qui prennent alors une valeur utilitaire. L'intégration dans le sport tient enfin aux ressources somatiques. Car les activités physiques, même lorsqu'elles ne sont pas institutionnalisées ni régies par une organisation construite sur l'idée de compétition, présentent un rapport étroit à la performance au sens large du terme. Le niveau de performance apparaît donc comme une dimension déterminante de l'intégration dans l'activité physique.

---

<sup>55</sup> Nous entendons ici, les disciplines qui sont majoritairement investies par des hommes. C'est notamment le cas du football et des sports de combat, particulièrement présents sur nos terrains.

Faute de disposer des ressources suffisantes, les populations des QPV sont tendanciellement plus sujettes à subir diverses formes de déterminismes. Elles sont ainsi plus dépendantes de ce que les acteurs institutionnels rendent accessible. Cela situe l'intégration dans le sport et l'intégration plus largement dans une perspective de rapport de domination de populations particulièrement assujetties à l'offre d'activités physiques.

Ces conditions d'accès ont une incidence directe sur les visages de ceux qui accèdent aux sports et ceux qui en sont exclus. Les jeunes hommes peuplent massivement la première catégorie, tandis qu'on trouve dans la seconde les femmes, les plus âgés, celles et ceux qui ne « performant » pas... C'est pour cette raison que ces publics sont notablement absents de ce travail. Nos observations empiriques ne nous ont pas conduits à poser davantage un regard plus ciblé vers ces publics. Cela ne signifie absolument pas que cela n'aurait pas d'intérêt. Cette absence constitue même évidemment un reproche qui pourrait légitimement nous être fait. Cela constitue une piste que nous souhaitons poursuivre dans nos futures recherches. Mais en l'état, la sociologie de l'intégration par le sport que nous avons pu observer est d'abord une sociologie de l'intégration dans le sport avec ses inclus et ses exclus.

Poser la question des effets de l'engagement sportif sur *l'intégration*, permet ainsi d'insister d'abord sur le double caractère à la fois structurel et culturel de l'intégration dans le sport. Surtout nous défendons l'idée que lorsqu'elle est pensée comme un moyen de contribuer à d'autres intégrations, dans d'autres espaces sociaux, l'intégration dans le sport peut devenir en quelque sorte, une étape, voire un préalable à la fabrique de l'intégration. Cette proposition tient bien entendu à la problématique de notre travail. Tenter d'identifier les effets des pratiques sportives sur diverses dimensions de l'intégration, induit *a priori*, une relation logique et une articulation de différents segments de l'intégration. Quelle influence de la pratique sportive sur les parcours scolaires ? Sur l'insertion professionnelle ? Sur l'engagement citoyen ? Sur les relations amicales ou familiales ? Autrement dit, notre questionnement donne à voir une forme de primat de l'intégration dans le sport, sur d'autres formes d'intégration. C'est ce que nous avons parfois pu constater par exemple lorsque les liens de participation élective noués dans la pratique sportive deviennent des liens de participation organique par lesquels se construit l'insertion professionnelle. Mais en rappelant que l'intégration par le sport ne peut se faire qu'à condition qu'existe préalablement une intégration dans le sport, nous renvoyons à une plus grande complexité de l'articulation des segments de l'intégration. Ainsi parfois, c'est de l'intégration fonctionnelle que dépend l'intégration sportive.

Les processus d'intégration peuvent alors apparaître comme des processus gigognes, ou pour le dire plus élégamment, comme des processus stratifiés, voire sédimentés. Sur l'intégration

construite dans un domaine d'activité sociale se construiraient d'autres strates d'intégration. C'est le modèle adopté par les dispositifs sociosportifs visant l'insertion professionnelle par le sport.

Mais l'idée de modèle stratifié, ou plus encore sédimenté porte la faiblesse d'une représentation figée de l'articulation des domaines considérés. Lorsqu'une strate est sédimentée et recouverte, elle devient inerte. Or nous avons pu constater que si l'intégration dans le sport peut avoir une incidence sur d'autres segments de l'intégration, la réciproque est également valable particulièrement si on la situe dans le temps.

Si les processus d'intégration peuvent donc être stratifiés, nous ne saurions prétendre que ces strates présentent un ordre préétabli. Leur articulation renvoie plutôt au caractère cumulatif des dimensions de l'intégration en y ajoutant l'idée que cette « accumulation » de segments repose sur une forme de sédimentation, c'est-à-dire d'étapes successives, qui ne sont ni toujours les mêmes, ni toujours dans le même ordre, ni définitives, mais qui s'appuient les unes sur les autres.

Il nous semble alors plus juste d'imaginer l'articulation de ces segments de l'intégration comme inscrite dans un mouvement hélicoïdal, semblable à celui de la vis sans fin d'un engrenage, susceptible de produire un effet d'entraînement. Les travaux de Paugam ont déjà montré comment la rupture des liens sociaux pouvait être cumulative (Paugam, 2006, 2023). L'examen des effets de l'engagement dans une activité physique montre que la fabrique de lien social (et non seulement la rupture) peut aussi présenter un caractère cumulatif. La vis sans fin peut ainsi tourner dans un sens comme dans l'autre. Cela peut même conduire à des configurations donnant à voir des formes de compensations : c'est ce que suggèrent par exemple les travaux de Eitle et Eitel (Eitle & Eitel, 2002) ou ceux de Bertrand (Bertrand, 2011) lorsqu'ils montrent comment, l'intensité d'un engagement dans le sport de haut niveau peut à la fois renforcer les liens de participation organique, dans une activité que l'on peut rapidement considérer comme professionnalisée, mais aussi fragiliser les liens de participation élective et l'attachement au parcours scolaire. Ces cas complexes renvoient donc, en plus de son caractère stratifié, au caractère segmenté de l'intégration.

#### ***4.2.2 Intégration dans le sport, intégration par le sport. Effets de capitaux, effets de liens sociaux et segmentation.***

L'intégration par le sport peut prendre des visages multiples. On retrouve dans nos observations des modèles d'intégration qui ressemblent, mais aussi se distinguent des modèles de (Portes &

Zhou, 1993). Ces modèles résultent de l'articulation entre l'intégration dans le sport et dans d'autres segments de l'intégration culturelle et structurelle. Le premier modèle est très proche de celui de l'assimilation classique, le second, le modèle de l'« intégration populaire assurée » ressemble mais se distingue de la « downward assimilation » et le troisième, présente un caractère plus dynamique, lié à une évolution de la légitimité culturelle des disciplines pratiquées.

Lorsqu'elles sont très ancrées localement, les activités physiques se déroulent presque exclusivement dans le quartier mobilisant des pratiquants qui y résident. C'est particulièrement le cas des pratiques hors-cadre et des pratiques associatives présentant un assez faible de niveau de performance et parfois, des institutions sociales lorsqu'elles proposent des activités physiques. Disposant de peu de ressources matérielles, relationnelles ou symboliques et de peu de connexions avec l'extérieur du quartier, ces pratiques se déroulent au sein du QPV, mobilisant quasi exclusivement des habitants du quartier. Elles cultivent donc un très fort entre-soi populaire qui tend à renforcer des liens déjà existants et caractérisés par une forte homogénéité sociale.

*Le club de football du quartier Sébastopol dispose d'un terrain (en pelouse synthétique) et d'un bâtiment dans lequel se trouvent des vestiaires et une « buvette ». Le complexe sportif est situé en bordure du quartier. Il est bien connu au point de représenter un repère par rapport auquel on se situe dans le quartier. Le club est dirigé par un ancien joueur du club, habitant Sébastopol depuis toujours. Ses frères ont aussi joué au football ou jouent encore. L'un d'entre eux a été professionnel en troisième division française, en première division belge et en deuxième division grecque. Depuis la fin de sa carrière professionnelle, il joue dans l'équipe fanion du club. Il y est aussi éducateur salarié à temps partiel et régisseur du complexe, employé par la mairie. La quasi-totalité des éducateurs et des dirigeants vit dans le quartier. Ce club, qui a connu le niveau régional, évolue maintenant au niveau départemental. Lors de la saison 2019/2020, près de 400 footballeurs y sont licenciés (381). Plus de 90% d'entre eux résident dans le QPV dans lequel le club se trouve. Ce contingent de footballeurs compte une fille.*

On retrouve cette très forte autochtonie dans le club de boxe du quartier (avec plus de 92% de licenciés résidant dans la commune), comme dans le cadre des pratiques non institutionnalisées.

Les city stades sont fréquentés, de manière quasi exclusive par des résidents du quartier ou de quartiers voisins présentant des caractéristiques sociodémographiques sensiblement similaires.

Se superposent ainsi les liens amicaux du quartier et les liens « sportifs » qui se renforcent mutuellement comme l'illustre bien le parcours de Djamel. C'est dans un espace de pratique improvisé, en bas de chez lui, qu'il découvre le football et y joue avec ses amis du quartier :

*Pourquoi le football à 7 ans ? Ben j'avais une place rouge en face de chez moi qui s'appelle la place de nation et là on prenait deux cartons après le marché du vendredi de chaque côté et on jouait à un foot en plein milieu tout simplement »  
(Djamel, 35 ans, éducateur sportif, footballeur amateur).*

C'est aussi avec eux qu'il poursuit sa « carrière » de footballeur dans un club local, nouvellement créé et qui porte le nom du quartier dans lequel il se trouve, institutionnalisant ainsi son ancrage territorial :

*NP : Ouais et tous les mecs c'était des mecs du coin, des mecs du quartier ?*

*Djamel : Du quartier, que des mecs du quartier, de Roubaix.*

*NP : Avec qui tu jouais depuis longtemps, que tu connaissais ?*

*Djamel : Depuis tout petit.*

Des liens interpersonnels existent même entre les pratiquants des différents clubs ou lieux de pratique du quartier. Nous avons pu nous en rendre compte lors de nos observations ethnographiques, en croisant les mêmes individus en différents lieux ou différentes occasions : un stand au marché, un gala de boxe, un tournoi ou un match de football. Les pratiques sportives semblent participer ainsi à la densité des réseaux locaux de connaissance, qui rappelle ce que notait Retière lors de ses observations à Lanester : « je me suis vite rendu compte que je croisais toujours les mêmes personnes durant ces événements » (Retière, 2003, p.125).

Cette forte densité des liens sociaux produit une dépendance importante des sphères d'existence et par conséquent une forme de communautarisation à laquelle est associée une solidarité mécanique. En participant ainsi à renforcer le capital d'autochtonie, ce type d'intégration dans le sport, porté par les pratiques hors cadres et les associations très locales, produit une très forte intégration dans le quartier, mais peu de perspectives pour accéder favorablement à ce qui en sort. Car le capital d'autochtonie par définition, est circonscrit aux frontières géographiques de

cette autochtonie (en l'occurrence, le quartier) : « *le capital d'autochtonie - soit, pour parler comme Bourdieu, un capital social dont la valeur deviendrait obsolète à l'extérieur du « marché franc »* » (Ibid., p.131). Il peut aussi, comme le remarque Oualhaci, définir des systèmes de valeurs et donc de hiérarchisation sociale permettant de s'affranchir des critères de positionnement social qui sont peu favorables à certains résidents du QPV (comme par exemple) le niveau de diplôme : « *La clôture et l'isolement des espaces où sont situées les salles de boxe créent les conditions de possibilité d'un système de légitimité alternatif où le titre scolaire n'est pas un principe aussi structurant que les hiérarchies locales et les codes indigènes du quartier* » (Oualhaci, 2019, p.58). En d'autres termes, le capital d'autochtonie parce qu'il accentue la reconnaissance et la protection au sein du quartier, rend le contraste avec l'extérieur du quartier plus important encore et renforce ce faisant, l'idée que le quartier est un refuge et l'extérieur un environnement hostile.

D'autant que dans les contextes présentant d'importantes difficultés d'accès à l'emploi, les liens de participation élective se muent rarement en liens de participation organique. Les liens électifs, qu'ils soient forts ou faibles, semblent tendanciellement trop peu connectés au marché de l'emploi pour pouvoir partager des ressources favorisant l'accès à l'emploi. Et lorsque c'est le cas, il s'agit très largement d'emplois peu qualifiés, précaires, présentant donc de faibles rétributions matérielles et symboliques.

*À l'occasion d'une séance d'observation ethnographique<sup>56</sup>, sur un City stade, de jeunes adultes jouent au football. Certaines discussions portent sur des emplois à pourvoir. Une entreprise de livraison recrute. Aucun diplôme n'est nécessaire. Il faut seulement le permis de conduire. Il semble même que l'on puisse s'en passer pour les courses pouvant être faites à scooter.*

C'est aussi dans cette configuration que s'inscrit le parcours de Djalil. Il accède à un premier emploi au sein de son club grâce à son intégration dans le sport mais il s'agit d'un emploi précaire, à durée déterminée et faiblement rémunéré et pour lequel Djalil est surdiplômé (titulaire d'une licence STAPS) :

---

<sup>56</sup> Observation ethnographique menée sur un city stade, le samedi 12 avril 2019, entre 13h et 17h30.

*Djalil : [après la licence STAPS] j'ai atterri dans mon club de football. Mon premier contrat professionnel de travail et j'ai bossé en tant que... c'était la fédération française de football qui avait lancé les contrats... Les contrats, les CAE STAPS.*

*NP : (Acquiescement).*

*Djalil : Accompagnement, structuration des clubs sportifs. Il y avait 70 postes donnés par la fédération. Et logiquement au bout de 3 ans, les personnes embauchées, devaient être amenées vers l'embauche. Et là tu te rends compte d'une chose c'est qu'au bout de 3 ans, je m'en rappellerais tout le temps, tous les ans on allait à l'INSEP de Paris, faire les séminaires. On présentait ce qu'on faisait dans les clubs et tu vois il y en a qui avaient des contrats pour laver les maillots du club (rires). C'est à côté de la plaque du truc... Et moi je m'en rappelle j'avais lancé l'école de football du club. On était labélisé. Vraiment quelque chose de bien, tu vois on avait lancé une structure administrative et tout. Et là t'apprends qu'il y a pas de pérennisation de poste. Au bout de 3 ans, le seul poste qui est pérennisé, c'est le poste qui est à la fédération. (Rires). Là au bout de 3 ans, je me retrouve au chômage  
(Djalil, chargé de mission service des sport, 35 ans, international futsal).*

Ce modèle d'intégration pourrait s'apparenter ainsi à celui de la « downward assimilation » (Portes & Zhou, 1993) caractérisée par une forte intégration culturelle dans le quartier populaire et une intégration structurelle fragile notamment due à la précarité économique et aux difficultés d'accès à l'emploi rencontrées localement (d'après l'INSEE, en 2020, le taux de chômage en France métropolitaine est de 11,2%, il est de 28,7% dans la commune étudiée et de 53,2% dans le quartier Sébastopol, où a été menée l'enquête ethnographique).

Pour autant, l'idée d'intégration descendante mérite d'être nuancée pour plusieurs raisons. D'abord parce que même s'il n'y a pas d'ascension sociale, ces parcours ne s'inscrivent pas non plus dans une dynamique de déclassement. L'intégration dans le sport constitue, *a minima*, un cadre permettant d'accéder à des ressources qui protègent de la grande précarité en facilitant l'accès à un type d'emploi peu qualifié, mais qui est malgré tout un emploi. Ensuite parce que l'idée de ce modèle de l'« intégration descendante » n'échappe pas au biais « légitimiste ». Certes ce type d'intégration est spatialement et socialement située dans des segments précarisés de la population, mais ces segments ne sont pas totalement dépourvus de ressources. S'y déploie une « centralité populaire » (Collectif-Rosa-Bonheur, 2016) qui peut offrir une véritable reconnaissance et une relative protection par l'accès aux ressources des économies de subsistance par exemple. C'est le cas dans les « garages de rue », la pâtisserie ou la garde

d'enfants pour ne citer que ces trois exemples bien décrits par le collectif Rosa Bonheur (Rosa Bonheur et al., 2017 ; Rosa Bonheur, 2017). Enfin, dans cette intégration locale, les pratiques sportives ne sont pas sans incidence sur la définition des positions internes à la sociabilité du quartier. Car même dans les fractions les plus paupérisées des classes populaires, se dessinent des hiérarchies sociales. Penser les classes populaires comme un ensemble monolithique tient à la fois de l'erreur et du biais ethnocentriste. Les liens créés dans les activités physiques et le capital symbolique pouvant y être associé (lié par exemple à un niveau de performance ou d'engagement civique) participent à structurer les positions sociales et par conséquent la distribution de reconnaissance et de protection. Ce modèle d'intégration par le sport peut ainsi porter une forme d'ascension sociale au sein du quartier et donc des fractions les plus paupérisées des classes populaires. Il constitue également un rempart contre la plus grande précarité, marquée notamment par une mise à distance durable du marché de l'emploi. Ce modèle est donc celui d'une « intégration populaire assurée », au sein des fractions stables de ces populations.

Quand elles sont moins marquées par cet ancrage dans le quartier, ou qu'elles le sont, tout en offrant aussi des ouvertures vers l'extérieur du quartier, les pratiques sportives peuvent contribuer à produire d'autres formes d'intégration. Cette configuration est plus courante quand les activités sont portées associations sportives qui évoluent à un bon niveau de compétition ou plus encore, lorsqu'elles se structurent autour de projet sociosportifs. L'Agence pour l'Éducation par le Sport (APELS), est proche du type idéal de cette configuration. Cette association sociosportive, à la portée nationale, accompagne et promeut, depuis 1997 les initiatives d'éducation et d'insertion par le sport. Cette association est aujourd'hui un acteur majeur du sociosport en France qui a su construire de puissants réseaux de soutien politique, médiatique et économique. L'association, par ses cadres notamment, dispose d'un capital social important, sur lequel elle s'appuie pour proposer par exemple, depuis 2015 un dispositif d'insertion professionnelle par le sport : *Déclics sportifs*. Ce programme consiste à s'appuyer sur des associations sportives implantées dans les QPV, pour identifier des jeunes et les accompagner dans une formation associée non seulement à une profession, mais aussi à une entreprise partenaire souhaitant recruter. Les jeunes retenus, sont en principe choisis, pour leur engagement dans l'association et les compétences qu'ils y ont construites, en d'autres termes, parce qu'ils sont « bien intégrés » dans le sport. Les stages de formations consistent alors à acquérir des connaissances et compétences, mais aussi à créer des liens de participation organique. Cela n'est certes pas suffisant pour que tous les stagiaires accèdent à un emploi. Cela

illustre ainsi le caractère des liens sociaux et du capital social, qui ne peuvent être confondus avec la ressource. Liens sociaux et capital social portent la qualité de faciliter l'accès à la ressource sans en garantir la possibilité d'usage. En matière d'intégration, liens sociaux et capital social tiennent plutôt du registre de la potentialité que de celui de l'effectivité. Celles et ceux qui sont les mieux dotés par ailleurs sont évidemment les mieux disposés à tirer profit de ces potentialités. Au contraire, comme nous l'avons montré plus tôt, faisant référence au cas d'Ilyès, lorsque la distance culturelle est trop grande, les passerelles ne sont pas toujours suffisamment solides.

Les formes prises par l'intégration *par* le sport dépendent ainsi des conditions de ressources et de la richesse des capitaux des cadres de l'intégration *dans* le sport. La grande diversité des effets du sport en matière d'intégration peut donc s'expliquer par la grande hétérogénéité des conditions de pratique. Et si ces cadres sont très divers dans l'espace, ils peuvent aussi évoluer dans le temps. Zied et Djalil ont pratiqué le football dans un même club, à dix ans d'intervalle environ. Ils y ont rencontré des configurations bien différentes :

*Zied (23 ans, conseiller bancaire, footballeur amateur) ne connaît Djalil que de nom et de réputation, car plus de 10 ans les séparent. Ils n'ont jamais joué ensemble, mais évoluent dans le même club, le RSC, depuis qu'ils sont enfants. Leurs parcours présentent des similitudes. Ils sont tous deux titulaires d'un bac technologique, dans une filière subie plutôt que choisie. Ils étaient des élèves sérieux, ayant connu un parcours scolaire sans accroc. Ils ont grandi dans un environnement familial stable avec un père ouvrier ou employé et une mère au foyer. Ils ont aussi toujours été considérés comme de bons joueurs pour le club. Ils ont même un temps évolué dans un club de l'élite locale avant de revenir au RSC. C'est en STAPS qu'ils se sont orientés pour poursuivre des études supérieures. Après un DEUST, Djalil a poursuivi jusqu'au MI. Zied s'est très vite arrêté, en cours de première année, pour entrer dans le dispositif sociosportif d'accès à l'emploi qui lui a été proposé par le club. Au sortir de sa formation universitaire, Djalil a été recruté par son club en qualité d'éducateur sportif, avec un contrat à durée déterminée (censé faire l'objet d'une pérennisation qui ne s'est finalement pas produite laissant Djalil au chômage pendant plusieurs mois). Zied a été recruté dans la banque partenaire du dispositif sociosportif, au terme d'une année de formation, en qualité de conseiller clientèle en contrat à durée indéterminée.*

*Pendant les 10 ans qui séparent le passage de Djalil et celui de Zied, le club sportif a poursuivi son développement. Les équipes se sont stabilisées à un niveau régional de compétition. Les effectifs de licenciés sont eux aussi assez stables (autour de 400 licenciés) et font de ce club le plus peuplé de la commune. Le club organise par ailleurs, depuis 20 ans, un tournoi « U11 » international qui connaît une renommée croissante accueillant par exemple lors de la dernière édition, les équipes de l'AC Milan, de la Juventus de Turin, du Benfica de Lisbonne, de l'Ajax d'Amsterdam, de l'olympique de Marseille et même du LOSC. Enfin, l'association a intensifié les initiatives et dispositifs à portée sociale : collaboration avec la création d'une section sportive football visant la persévérance scolaire dans un lycée professionnel régulièrement classé parmi les moins bons lycées de l'académie, dispositifs d'aides aux devoirs, projets humanitaires avec des partenaires de pays africains... Ces projets orientés vers des perspectives sociosportives ont contribué à donner du crédit local au club tout en permettant de créer des liens sociaux plus diversifiés et mieux dotés en ressources variées.*

L'intégration *par* le sport de ces deux jeunes footballeurs et les différences que leurs parcours donnent à voir en matière d'intégration structurelle peuvent s'expliquer par la forme prise par l'intégration *dans* le sport qu'ils connaissent. Si l'intégration *dans* le sport favorise la création de liens sociaux divers, l'intégration *par* le sport qui en découle dépend de la nature des ressources auxquelles ces liens créés (ou renforcés) permettent d'accéder. Si les ressources sont très liées au modèle du capital d'autochtonie, elles n'ont de valeur qu'au sein de l'espace de ce capital d'autochtonie puisqu'une ressource ne prend aucun sens en qualité de capital que dans la mesure où ces ressources sont reconnues : « *des ressources n'ont de chances de devenir capitales d'autochtonie conférant une puissance (d'accès à des positions, à des titres de reconnaissance, etc.) à son détenteur que pour autant que les autorités locales en reconnaissent ou se trouvent contraintes d'en reconnaître la valeur* » (Retière, 2003, p.139). Il en va de même pour l'utilité des liens sociaux, de participation organique par exemple. Plus que le lien lui-même, ce sont les ressources que peut véhiculer ce lien et la façon dont ces ressources sont reconnues et valorisées, qui permettent de comprendre le modèle d'intégration que le lien participe à produire. Les liens très ancrés localement dans le sport et dans le quartier permettent à Djalil d'accéder à une insertion professionnelle précaire dans le club sportif du quartier. Les liens créés plus tard par le club, via la mise en place de dispositifs sociosportifs connectés à un programme d'accès à l'emploi soutenu par la puissance publique nationale et locale ainsi que

par une entreprise partenaire, permettent à Zied de s'insérer professionnellement de manière plus stable au sein d'une grande entreprise du secteur bancaire.

Ces deux cas exemplaires illustrent non seulement la diversité des modèles d'intégration que la pratique sportive peut participer à produire, mais aussi l'articulation de l'intégration *dans* le sport et de l'intégration *par* le sport. Les formes prises par l'intégration *par* le sport dépendent ainsi des ressources que l'intégration *dans* le sport peut rendre accessibles aux pratiquants. La segmentation de l'intégration *par* le sport tient donc avant tout, aux formes de segmentation de l'intégration *dans* le sport.

Le troisième modèle d'intégration présente un caractère plus dynamique lié à une évolution de la légitimité culturelle de certaines pratiques sportives. Ces activités physiques, non institutionnalisées à l'origine, se présentent comme étant culturellement marquées par une mise à distance, voire une rupture avec les formes institutionnellement dominantes de la culture sportive. Elles émergent souvent, comme nous l'avons montré pour Nordine (danseur hip-hop) et Habib (pratiquant de Parkour), d'un rejet de l'offre sportive traditionnelle. Elles pourraient ainsi s'apparenter à des formes de « *rétenion culturelle réactive* » (Gans, 1962), mais l'idée de rétenion semble inadaptée. Il s'agit plutôt en effet, d'« innovation » que de « rétenion » « culturelle réactive » en ce que les activités dont il est ici question ne sauraient être fondamentalement caractérisées par leur volonté de s'attacher à des références culturelles « autochtones » antérieures. Elles sont au contraire de pratiques nouvelles, ou qui transforment significativement des disciplines déjà existantes.

Ces pratiques initialement « contre culturelles » peuvent ensuite connaître une institutionnalisation. C'est le cas pour les deux pratiques évoquées. Les danses urbaines ont progressivement fait l'objet d'une reconnaissance institutionnelle comme outils des politiques de la ville (Faure & Garcia, 2008) et artistique, ouvrant les portes des hauts lieux de la culture légitime, comme certaines salles prestigieuses, certains centres chorégraphiques nationaux, ou du côté de la pratique sportive, une programmation aux Jeux olympiques. L'évolution vers une plus grande reconnaissance de la culture hip hop par les acteurs de la culture « légitime » pourrait trouver sens dans les « *métamorphoses de la légitimité* » (Coulangeon, 2010), moins caractérisée par un registre de produits culturels distinctifs que par un « *éclectisme éclairé [...]* érigé en norme du bon goût » (Ibid, p.105). L'ouverture des cultures dominantes à certaines formes d'expressions issues des cultures populaires redessine les frontières des légitimités culturelles. Cette dynamique pourrait ainsi participer à un mouvement caractéristique des

dynamiques de « *boundary shifting* » identifiées par Alba et Nee (Alba & Nee, 2003) transformant ainsi des *outsiders* en *insiders*. Il pourrait être extrêmement intéressant, d'observer les dynamiques d'intégration de pratiquants, parallèlement à la progressive légitimation de ces disciplines. Nous pourrions ainsi certainement mieux renseigner les influences respectives des ressorts individuels et structurels de l'intégration, ou plus exactement de l'influence directe des dimensions structurelles sur les individus plutôt que de penser cette articulation dans l'autre sens.

Le Parkour s'est institutionnalisé différemment. Son développement est plus local et singulier. Il s'est notamment construit en empruntant d'abord la voie du sociosport pour devenir progressivement un interlocuteur reconnu et soutenu par les pouvoirs publics locaux. L'association de Parkour s'inscrit ainsi dans la veine des innovations dont savent parfois faire preuve les associations sportives des quartiers populaires (Vieille Marchiset & Coignet, 2014). L'institutionnalisation repose aussi depuis peu, sur le développement d'une discipline, le *chase tag*, version la plus *sportivisée* du Parkour donnant lieu à des compétitions et à une inscription dans un championnat international. Ces pratiques initialement hors cadres institutionnels ressemblent donc davantage maintenant aux associations sportives « traditionnelles ». Aujourd'hui, parmi les 5 membres fondateurs de l'association de Parkour, il ne reste plus qu'un seul individu dans l'association. Il en est même président. Ainsi la sportivisation et l'institutionnalisation, qui témoignent d'une acculturation aux normes culturelles sportives « légitimes », peuvent avoir pour dommage collatéral, l'exclusion de celles et ceux qui cherchaient justement des cadres culturels différents dans lesquels s'engager. Tant est si bien qu'il est difficile de déterminer s'il s'agit plutôt en l'état d'une dynamique de « *boundary shifting* », c'est-à-dire un déplacement de la frontière entre légitime et illégitime, d'une transformation des pratiques relevant davantage du « *boundary crossing* », avec une acculturation aux normes légitimes. D'ailleurs, même lorsqu'elles sont très ancrées dans le quartier, les pratiques sportives n'échappent jamais complètement aux codes de la culture sportive légitime : la compétition régit les modes d'organisation, structure la distribution inégale de reconnaissance et de protection, impose ses règles et ses normes largement incorporées. Les tenues vestimentaires témoignent aussi de cette forte acculturation au modèle dominant de l'élite médiatisée. Les maillots des équipes de football, très répandus, en sont l'exemple le plus visible. C'est aussi le cas des boxeurs qui adoptent également des vêtements de marques spécialisées dans la discipline. Le sport institutionnalisé apparaît donc comme un cadre assimilationniste donnant à voir une adhésion quasi unanime. Seules les pratiques non

institutionnalisées présentent des modalités dissonantes. Mais il semble que cela résulte plutôt des obstacles qui entravent l'accès au modèle légitime (déficit infrastructurel ou institutionnel, niveau considéré comme insuffisant, difficulté à se conformer aux exigences normatives de la pratique), que d'un véritable choix. C'est ce qu'indiquent les transformations observées lorsque s'ouvrent les frontières de la légitimité culturelle et de son corolaire, l'institutionnalisation : les modalités de pratique tendent à se conformer au modèle dominant. Il y a certes d'importantes différences dans les cultures sportives, mais ses principes fondamentaux (l'objectif de performance, l'engagement compétitif et la standardisation des conditions de pratique) fonctionnent comme un puissant système d'assimilation qui tient peut-être aussi à la diffusion planétaire et au caractère quasi universel de ce modèle (Besnier et al., 2020). On assiste alors à une culture sportive hybride, qui s'approche donc d'un troisième modèle de la typologie d'Alba et Nee, celui du brouillage et de la porosité des frontières, le « boundary blurring » (Alba & Nee, 2003).

Ainsi, le modèle d'une *intégration populaire assurée* repose sur les liens sociaux et un capital d'autochtonie permettant d'accéder à des positions plus stables parmi les fractions les moins précarisées des classes populaires ; le modèle *classique de l'assimilation* est conditionné par l'existence de liens sociaux plus diversifiés et moins réduit aux périmètres du quartier et du sport ; le modèle de *plasticité des frontières* dépend de la légitimité culturelle associée aux pratiques (et à leur modalités).

La configuration des liens sociaux, dépend quant à elle de plusieurs facteurs. D'abord donc les caractéristiques des individus que nous n'avons pas vraiment mentionnées dans ce paragraphe, mais que nous avons déjà détaillées plus tôt. Le capital culturel ou le capital sportifs sont déterminants. Ils sont aussi parfois moteurs de parcours qui conduisent les pratiquants à passer d'un modèle à un autre. Les meilleurs, même s'ils évoluent initialement dans de « petits clubs », tendent à migrer vers des associations plus structurées pour accompagner leur progression (c'est le cas de tous les sportifs de haut niveau interrogés). La configuration des liens sociaux dépend ensuite des formes prises par l'organisation de l'activité. Les pratiques non institutionnalisées et celles qui se jouent dans des institutions très ancrées et tournées vers le quartier conduisent plutôt à fabriquer de *l'intégration populaire assurée*, caractérisée par une forte intégration culturelle au sein du quartier et une intégration structurelle orientée vers des emplois souvent peu qualifiés et tendanciellement précaires. Les associations sportives évoluant à des niveaux de compétition plus élevés ainsi que celles dont la politique est particulièrement tournée vers des ambitions sociosportives, parce qu'elles développent des liens plus propices à *l'assimilation*

*classique*, avec une insertion professionnelle et des liens sociaux plus tournés vers l'extérieur du QPV.

Ces différentes formes d'intégration peuvent aussi être conditionnées par le profil des individus avec lesquels les liens se créent, à commencer par les encadrants, administratifs et techniques. Ceux-ci alimentent par leurs propres ressources, ce que le réseau de liens peut potentiellement offrir de sorte que « *Les ressources du réseau, à leur tour, affectent le choix de liens faibles et l'efficacité des ressources du contact pour l'acquisition d'emplois ultérieurs* » (Lin, 1995, p.697). Ainsi, les « acteurs-passerelles » tels que les appellent Vieille-Marchiset et Coignet, incarnent ce modèle d'encadrant tendant à favoriser un modèle d'intégration plus ouvert sur l'extérieur du quartier et donc plus proche du modèle de l'assimilation classique : « *Ils sont des acteurs-passerelles au service de la diffusion de l'innovation. [...] les acteurs de l'entre-deux sont des rassembleurs sur le territoire : ils relient les structures et les individus. Par ses multiappartenances, ils s'imposent comme des interlocuteurs efficaces entre le club et les partenaires institutionnels et associatifs* » (Vieille Marchiset & Coignet, 2014, p.191).

Les disciplines sportives peuvent aussi, dans cette veine, avoir leur importance. Car toutes ne sont pas semblablement pourvoyeuses potentielles de ressources. Comme l'a montré Basson à Toulouse, le choix du rugby est tout à fait opportun pour favoriser l'intégration professionnelle parce que ce sport est « *au cœur de relations croisées unissant les élites locales des cercles économiques, politiques et médiatiques* » (Basson, 2018, p.210). Tout ceci renvoie finalement au caractère plus ou moins hétérophile des liens sociaux dont la nature est déterminante pour l'intégration et les formes que celle-ci peut prendre. Cela pose également la question de la hiérarchie des légitimités et donc des rapports de force entre les groupes sociaux qui nous invitent à considérer l'intégration comme un processus dépendant et révélant des rapports sociaux de force et de domination.

### ***4.2.3 Intégration et rapports sociaux : dominations et résistances***

Les processus d'intégration, en particulier le modèle de l'assimilation et l'acculturation sur laquelle il repose, renvoient à une hiérarchisation des systèmes de normes et de valeurs. L'idée sous-jacente consiste à penser que celles et ceux qui ne s'inscrivent pas dans le modèle dominant, devraient tendre vers une conformation à ce modèle que l'on peut aussi qualifier de modèle « légitime » et implicitement considéré comme supérieur. Et s'il est d'abord question de normes et de valeurs, les conséquences ne sont dépourvues de matérialité. Outre les dimensions symboliques, en hiérarchisant les ressources, ces systèmes ordonnent aussi la

partition des rétributions matérielles. Une sociologie de l'intégration est, donc, inévitablement, une sociologie des rapports de domination.

La notion de la domination, pour Martuccelli, repose sur deux éléments essentiels : « *D'une part, elle souligne une forme de subordination qui n'est pas seulement de nature personnelle (comme ce fut largement le cas dans la relation entre le maître et l'esclave), mais prend plutôt la forme d'une série de subordinations impersonnelles à des contraintes systémiques – comme celle du type capital-travail. D'autre part, elle désigne un complexe d'associations ou de mécanismes assurant la formation et la reproduction du consentement des dominés par une série de compromis divers. Souvent dénommée « légitimation », « idéologie » ou encore « hégémonie », cette dimension souligne l'importance décisive de l'adhésion des individus aux différentes formes de contrôle dans les sociétés modernes. Comme le résume déjà La Boétie, les hommes sont dominés soit parce qu'ils sont contraints, soit parce qu'ils sont trompés (La Boétie [1546-1548], 1993) » (Martuccelli, 2004, p.470). On retrouve effectivement ces visages de la domination qui permettent de mieux comprendre la façon dont sont construits les dispositifs sociosportifs et les parcours individuels, entre aliénation et adhésion sous contraintes. Mais l'intégration, par le sport, notamment lorsqu'elle se détache du modèle classique de l'assimilation, peut aussi participer à produire certaines formes d'émancipation, c'est-à-dire de rééquilibrage du rapport de force.*

#### *4.2.3.1 Intégration et formes de domination*

Les dispositifs sociosportifs poursuivent des objectifs très liés au modèle classique de l'assimilation. C'est le cas par exemple lorsqu'ils entendent développer les « soft skills », ou « savoir être », pour rendre les pratiquants, les plus conformes possibles aux exigences supposées du marché de l'emploi. Ainsi pensée, la dynamique d'intégration passe par un processus d'acculturation ou par l'apprentissage de la docilité conduisant à une soumission à des modèles pratiques différents. Poser les enjeux de la question en ces termes, revient à poser la question des « *figures de la domination* » (Martuccelli, 2004) et la distinction entre les modèles de l'aliénation et de la domination sous contraintes.

#### *L'intégration par inculcation*

L'intégration par inculcation est proche du modèle classique de l'aliénation. Elle s'inscrit dans le type idéal de l'assujettissement comme « *expérience de la domination* » qui « *souligne l'invalidation de soi par l'obligation de se percevoir avec les « yeux » de l'autre* » (Martuccelli,

2004, p.482). Ce modèle de domination tient donc à un consentement en actes reposant sur une forme d'acculturation aux principes « dominants » qui sont plus exactement les principes des dominants. Nous avons déjà montré plus tôt, comment la socialisation par le sport pouvait participer à cette dynamique de l'intégration renforcée dans la plupart des dispositifs sociosportifs. Celle-ci se manifeste par l'adhésion forte à l'éthique de la performance sportive qui fabrique des classements hiérarchisés, sans être perçus comme injustes, s'appuyant sur l'idéologie méritocratique (que l'on retrouve d'ailleurs dans le cadre scolaire comme le montrent très bien Dubet et Duru-Bellat). On peut donc considérer que les pratiques sportives participent à la diffusion de processus d'aliénation (Laberge, 2002).

La dynamique d'intégration d'Ilyes est marquée par cette mécanique de l'assujettissement qui « *contraint les dominés à se définir avec les catégories qu'il impose* » (Martuccelli, 2004, p.477). Cela prend corps dans une adhésion forte au modèle idéal de la réussite incarnée par la figure du banquier et ses attributs (notamment le costume), sans que ce modèle semble être mis en question. C'est la raison pour laquelle, lorsqu'est proposé un dispositif sociosportif censé lui permettre d'embrasser cette profession, il n'hésite pas à abandonner le CAP boucherie en apprentissage dans lequel il est inscrit :

*J'étais en apprentissage chez Henri Boucher et j'ai posé ma démission chez Henri Boucher parce que, pour moi, l'avenir était meilleur à la banque dans la formation qu'ils me proposaient [...]*

*Il faut dire ce qui est, c'était un rêve, tous les jours en survêt, du jour au lendemain tu vas te retrouver en costume cravate, t'as une autre vision de la vie. Non, pour moi, c'était... j'ai sauté les deux pieds joints dedans. J'ai sauté avec la tête en premier, je crois.*

*(Ilyes, 25 ans, employé dans le nettoyage industriel)*

Plus largement, comme nous l'avons montré dans le chapitre traitant des liens entre socialisation et intégration, les pratiques sportives peuvent participer à l'incorporation de dispositions, dont le caractère socialement situé échappe parfois aux individus. Le modèle assimilationniste de l'intégration semble ainsi reposer largement sur cette figure de la domination par inculcation. Mais comme le note Martuccelli, cette forme de domination à laquelle « *les dominés consentent, sans même s'en apercevoir* » (Martuccelli, 2004, p.471) mérite d'être prise avec prudence.

D'abord parce que la progression des compétences critiques des individus les rend de moins en moins aveugles au caractère construit des idéologies qui justifiaient les systèmes de domination. Ensuite parce que l'existence de modèles idéologiques pluriels et concurrents révèlent le caractère arbitraire de ce que l'on qualifie d'« idéologie dominante ». Ainsi, il devient « *plus juste d'affirmer que l'idéologie dominante n'a opéré que comme un mécanisme culturel de fédération et de cohésion des groupes dominants, plutôt que comme un mécanisme de fabrication de la conscience des dominés. Bref, les idées de la classe dominante ne sont que les idées de la classe dominante* » (Martuccelli, 2004, p.471). Enfin, l'absence de manifestation tangible d'opposition de la part des dominés, souvent prise pour attester d'une adhésion de principe à l'idéologie des dominants, ne constitue qu'un argument très contestable. Cela revient à ne considérer cette adhésion en acte, que comme la marque d'un accord idéologique, en négligeant l'éventualité d'une soumission contrainte. On pourrait pourtant penser, au contraire, que « *les dominés sont moins entravés au niveau de la pensée et du discours qu'ils ne le sont au niveau de l'action et de la lutte politique (Scott, 1990, surtout chapitre IV). La domination peut imposer le consentement pratique des dominés, mais pas le consentement volontaire* » (Ibid., p.473). Penser les dominations qui sous-tendent les dynamiques d'intégration nécessite donc une prise en compte attentive des systèmes de contraintes « *limitant l'action de manière substantielle et inégale* » (Ibid., p.475). Et c'est justement le caractère inégal des contraintes qui permet de mieux saisir le caractère segmenté (dans l'espace et dans le temps) de l'intégration.

#### *L'intégration par responsabilisation*

La figure de la responsabilisation s'inscrit dans cette veine qui voit les mécanismes de domination opérer un glissement : « *par l'assujettissement, l'acteur est interpellé comme sujet (donc « sujet à », en bref, « assujetti »). Par la responsabilisation, le sujet est enjoint à être un acteur (en bref, à « agir », donc « responsabilisé »)*. (Martuccelli, 2004, p.480). L'idée forte de mise en projet illustre cette tendance que l'on observe bien dans les pratiques sportives, lorsqu'est convoquée l'idéologie de performance, de progrès et de méritocratie. C'est aussi un usage particulièrement répandu dans les dispositifs sociosportifs, tels que ceux qui visent à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi (Le Yondre, 2012). L'idée de responsabilité est donc centrale dans les expériences sportives et dans les dynamiques d'intégration.

D'abord pour les dispositifs sociosportifs, le fait de concentrer l'intervention sur des individus « à intégrer » postule implicitement qu'ils portent une part de responsabilité dans leur condition

et leur « destin ». On trouve ainsi dans le dispositif *Déclics sportifs* de l'APELS, des injonctions explicites en ce sens.

*Pendant le premier stage, on les amène à se poser des questions et à chercher des réponses : « pour quoi je suis là ? », « qui je veux devenir ? », « comment je vais y arriver ? »*

*(Armand, 47 ans, dirigeant salarié de club de football, coordinateur du programme)*

En filigrane se dessine l'injonction à l'indépendance par laquelle « *l'individu est appelé à devenir un individu souverain, maître et seigneur de lui-même* » (Martuccelli, 2004, p.486). Et cette posture fait largement écho du côté des jeunes accompagnés, qu'ils soient d'ailleurs mieux ou moins bien dotés et donc plus ou moins en capacité de répondre à cette injonction. Yazid, qui appartient aux franges stabilisées de ces classes populaires, fait partie des mieux armés :

*Là en fait, on m'a apporté un programme concret. On me disait : « OK, tu démarres là, tu finis là. » Et en fait durant ces 12 mois, ça dépend que de toi. Ça dépend que de toi. C'est-à-dire que tu fais ton trou, tu es embauché. Aujourd'hui on te donne cette chance-là. Après, c'est à toi de la saisir. En fait, je me suis dit : il y a aucune raison que je laisse passer cette chance et j'ai... voilà j'ai pris euh... j'ai vraiment pris le programme à fond et puis c'est, ça a été une réussite pour moi*

*(Yazid, 24 ans, courtier en prêts bancaires, footballeur amateur)*

Les difficultés sont perçues, mais les objectifs sont ambitieux avec l'idée que l'atteinte ou non de ces objectifs résulte de la seule responsabilité individuelle et de la nécessité d'une mise en projet. On retrouve donc très clairement le modèle de l'injonction à la participation et d'une certaine manière, celui de la dévolution renvoyant les « destins » à la seule responsabilité individuelle.

Cette responsabilisation conduit aussi les individus à se soumettre à ce qu'ils perçoivent bien comme des contraintes, mais aussi comme une injonction à laquelle répondre pour atteindre leurs objectifs d'intégration se traduisant notamment par l'accès à des positions sociales désirées. C'est le cas pour Djibril et les expériences douloureuses qu'il dit avoir acceptées pour poursuivre sa carrière sportive de haut niveau :

*J'arrive en équipe de France, je me souviendrai toujours. Et c'est vrai que moi j'étais un peu fougueux, j'arrivais de chez moi avec des comportements on va dire pas très toujours...pas très conformes. Et on était dans un centre d'entraînement et moi j'avais pris les gants de mon pote dans mon sac. Et la phrase tu vois ce que je veux dire, elle est violente. Donc moi j'arrive avec mon pote de Lyon, et lui il a pas de sac. Donc il dit à mon pote « ils sont où tes gants ? » « c'est bon, c'est mon collègue qui les a dans son sac » « ah, tu les as fait porter par ton esclave »...et...moi j'ai vu rouge. Je me suis dit je vais le défoncer. Je revenais d'ici [de Roubaix] donc euh...je rentre dedans. Et je me souviens y'a un mec qui était venu me voir qui s'appelle Ali, qui me dit « calme toi, t'inquiète pas, tu vas comprendre avec le temps*

*NP : Et c'est l'entraîneur équipe de France qui t'a dit ça ?*

*L'entraîneur équipe de France. Je crois même qu'il a oublié tellement il disait de choses parfois. Et après t'apprends aussi la maîtrise. Passe au-dessus de certaines choses, parce que toi ton intérêt c'est de performer et si tu rentres dans un entraîneur national, je peux te dire que ta carrière elle est finie. Tu l'as pas encore commencée qu'elle est finie*

*(Djibril, 35 ans, coach sportif autoentrepreneur, boxeur médaillé olympique)*

La pratique sportive de haut niveau, en raison notamment de la pression très forte qu'elle fait peser sur les sportifs et la haute désirabilité des destins qu'elle fait miroiter, impose des contraintes présentées comme un mal nécessaire. La docilité contrainte apparaît alors comme une « qualité » requise pour faire carrière comme cela a déjà été constaté dans le football (Bertrand, 2014).

Et ce modèle ne s'observe pas seulement dans les carrières sportives de haut niveau. Les travaux de Oualhaci montrent aussi comment l'apprentissage de la boxe au sein d'un club passe ce que l'auteur appelle un « *dressage des corps* » (Oualhaci, 2019, p.68)<sup>57</sup>. Les dispositifs sociosportifs, lorsqu'ils offrent des perspectives attractives d'insertion professionnelle, invitent également à faire preuve de docilité en se soumettant aux exigences posées par les employeurs. C'est une concession qu'Ilyes se dit prêt à faire :

---

<sup>57</sup> Sans que la question soit traitée en ces termes, les interprétations de Oualhaci vont plutôt dans le sens d'une incorporation des dispositions et donc du modèle de l'assujettissement que celui de la responsabilisation.

*J'avais 18, 19 ans et genre, j'avais déjà un peu grandi, j'avais pris en maturité, deux enfants, ça fait aussi gagner énormément en maturité donc je voyais à l'avenir, t'as pas le choix. Pour être clair, ferme ta gueule et vas-y. Ça va payer plus tard.*  
(Ilyes, 25 ans, employé dans le nettoyage industriel)

Alors si la docilité repose pour Oualhaci sur un registre de dispositions incorporées par la socialisation pugilistique, cette soumission ne peut être considérée comme aveugle ou échappant à la conscience et à la rationalité. Nous avons pu observer que la docilité peut aussi être conditionnelle, renvoyant à un rapport entre le coût de la soumission et les espoirs de rétributions. La situation familiale d'Ilyes, père de deux enfants, sur le coût symbolique qu'il est prêt à concéder et sur la dynamique de responsabilisation que son récit donne à comprendre. Cette injonction à se soumettre est plus fondamentalement une injonction à « s'en sortir » ou pour reprendre la typologie de Martuccelli, une « *injonction à l'indépendance* », « *au sens de la capacité de l'individu à ne dépendre de personne* » (Martuccelli, 2004, p.486). Cette injonction à l'indépendance prend un sens particulier dans les contextes marqués par la précarité tout en s'appuyant encore sur l'injonction à la participation :

*Ma première année à Orléans, c'était super dur parce que je quittais Roubaix, je quittais ma famille, je quittais tout ça... J'avais envie parce que je savais que... je savais que c'était la période où ma sœur a commencé à faire des bêtises et elle se faisait engueuler beaucoup par la famille. Et moi je voulais pas me faire engueuler, je voulais pas faire des bêtises, du coup je me suis dit « il doit y avoir un petit problème à Roubaix ». Parce que j'ai quand même eu l'impression qu'à Roubaix ils pètent beaucoup les plombs à l'adolescence. Donc je me suis dit « il faut pas. Il faut que je saisisse ma chance, il faut que j'y aille, il faut que je sois dans un bon cadre », parce que je commençais aussi à lâcher un peu les cours. Et ça je voulais pas. Et du coup, on m'a mis ça aussi en avant, on m'avait dit : « mais tu sais, grâce à un pôle tu pourras avoir ton bac, tu seras bien encadrée, on va beaucoup t'aider ». Et c'est vrai que ça a aussi énormément joué parce que j'avais, j'ai toujours eu cette hantise de... « J'aurais pas la bac », je sais pas pourquoi, mais j'étais... Peut-être que j'ai pas rencontré des bonnes personnes dans ma vie et que autour de moi, il y avait pas forcément de bachelier parce que mes frères et sœurs, ils ont pas eu le bac, ils se sont arrêtés avant, du coup, c'est vrai que j'avais un peu...*

(Salima, 28 ans, sans emploi, escrimeuse niveau international)

Le projet d'intégration, matérialisée ici par l'obtention du bac, témoigne à la fois d'une grande conformité au modèle d'intégration classique et d'une injonction à l'indépendance et à la participation, en insistant sur l'importance de « prendre son parcours en main » par des décisions fortes. Le projet est aussi marqué par les doutes associés à des conditions d'existences considérées comme peu favorables à la réussite. Ces craintes témoignent ainsi de la tension qui peut exister entre ces injonctions et un niveau de ressources jugé insuffisant pour y répondre.

Et la responsabilisation dans l'intégration pèse parfois d'autant plus lourd, qu'elle s'inscrit dans des histoires familiales :

*là j'ai su pourquoi mon père est parti d'Algérie et ma mère. Et j'ai connu vraiment l'histoire de mes parents. Comment ils sont arrivés, comment mon père a réussi, comment il a galéré ici en France. Excusez-moi (larmes contenues). Et là je me suis dit : « Moi je peux pas me retrouver ouvrier, ou me retrouver à pas réussir scolairement, ou professionnellement ». Ne serait-ce que par rapport à mes parents et ce qu'ils ont vécu. C'est une impossibilité de me dire que je vais me retrouver ouvrier au même stade que mon père, pour moi ça sera un échec parce que mon père m'a... Mon père, ma mère ont jamais connu l'école. La France leur a jamais permis d'aller à l'école à l'époque en Algérie. Mes grands-parents ont été privés de toutes leurs terres et autres et je me dis « Aujourd'hui moi mes parents me permettent et grâce à... aux efforts qu'ils ont fait à m'instruire, aller à l'école, pouvoir comprendre les choses, à pouvoir avoir des droits » tu vois de se connaître mes droits et mes devoirs, mais surtout connaître mes droits et je me suis dit que ça avec tout ça, tout ce qu'ils m'ont donné, j'ai pas le droit de... à l'échec*

*(Djalil, chargé de mission service des sports, 35 ans, international futsal)*

Les échecs n'en sont que plus difficiles à vivre lorsque les projets n'aboutissent pas ou que les contraintes sont vécues comme trop importantes au point de conduire à un abandon du projet. C'est ce que l'on observe par exemple dans le parcours d'Ilyes, non retenu par l'entreprise partenaire du dispositif sociosportif qui lui promettait un CDI au terme de quelques mois de formation :

*Ilyes : Non, vendre du rêve, c'était parce que c'était le CDI. En aucun cas, on nous parlait du contrat de professionnalisation, en aucun cas on nous parlait de ça, on disait il y a avait trois mois de préparation, il y avait six mois de formation et l'embauche. Ce qui nous a été dit, en aucun cas on nous a parlé du contrat de professionnalisation, on nous a dit que la formation POC était rémunérée.*

*NP : la formation POC c'est...*

*Ilyes : Je sais pas, c'était une formation qu'ils ont appelée POC, c'était les trois semaines ou trois mois, je sais plus. J'ai un problème avec le temps. Trois semaines ou trois mois, je sais plus et ils disaient qu'on était rémunéré et en fait, on n'a jamais jamais été rémunéré. Après c'était LCL qui devait nous payer, en fait ça a jamais été LCL qui devait nous payer, LCL nous payait que à partir du moment où on rentrait en contrat pro. Ça a été, honnêtement un bordel qui m'a endetté parce que moi, derrière, j'avais des factures qui tournaient, j'avais un loyer, j'ai une assurance voiture, tout ça tournait. Trois, quatre mois. J'avais tout qui tournait jusqu'à temps où on a appris qu'il y avait pas de rémunération, mais par contre, une fois qu'on était rentré chez LCL, il y avait des beaux salaires, il y a ceci, on m'a toujours vendu. Parce que c'est toujours, ouais tu verras, tu verras. Mais il y a jamais rien qui agit. Et moi, je dis : « Ils vendent du rêve », j'en retiens la leçon parce que je me répète, plus d'un se sont fait niquer et plus d'un encore actuellement se font niquer.*

C'est son « parler populaire » qui semble avoir justifié son non-recrutement. C'est en tout cas ce qui lui a été signifié :

*« c'est que j'avais pas... je m'exprimais pas bien, je m'exprimais la rue ».*

Facile d'imaginer donc les situations de crise et de détresse que peut causer l'échec dans l'atteinte d'objectifs exigeants. Cette situation, si elle illustre les figures de la responsabilisation, s'inscrit également dans le modèle de l'implosion bien décrit par Martuccelli : « l'exigence du projet conduit à des formes extrêmes d'assujettissement lorsque les individus sont confrontés à des exigences impossibles au vu de leurs ressources. L'exigence des projets est souvent inversement proportionnelle aux ressources dont disposent les individus pour se constituer en « sujets ». Plus ils ont des difficultés et moins ils ont de choix réels, plus ils sont contraints d'énoncer un projet personnel et plus ils ne peuvent que faire l'expérience d'une implosion amère et disqualifiante sur eux-mêmes » (Martuccelli, 2004, p.486).

Lorsque la responsabilisation structure les dynamiques d'intégration, les échecs sont lourds et les individus passent presque du statut de responsable à celui de coupable rappelant encore le type idéal de la dévolution comme « *mécanisme opérant une dévolution vers les individus eux-mêmes d'un nombre illimité de responsabilités (Martuccelli, 2001, chap. 5), et transformant ainsi les « causes » en « fautes »* » (Ibid., p.490). Mais les échecs peuvent aussi conduire à une réévaluation des projets et à une relative mise à distance des formes de soumission, notamment lorsque les contraintes sont bel et bien perçues comme telles, relativisant ainsi la responsabilité et la culpabilité qui l'accompagne en cas d'échec.

#### 4.2.3.2 *Intégration et résistance à la domination*

Les modèles de l'intégration peuvent être définis par la façon dont ils considèrent la « culture dominante ». Les modèles classiques sont marqués par une lecture monolithique de *LA société* ou du « mainstream » auquel chacun devrait s'intégrer. Cette posture a largement alimenté les critiques partant desquelles se sont élaborés des modèles plus récents, comme ceux de la « *réention culturelle réactive* » (Gans, 1962), de la « *segmentation* » (Portes & Zhou, 1993) ou ceux qui insistent sur la plasticité des frontières entre les groupes, leur porosité et leur caractère évolutif (Alba & Nee, 2003). Ils donnent ainsi à voir des modèles alternatifs et même des contre-modèles d'intégration, qui traduisent une forme de refus de la soumission à un modèle dominant. Ils permettent ainsi d'envisager comment peuvent être conciliés, résistance à la domination et intégration. En creux, ils invitent à questionner les formes que peuvent prendre les résistances au « mainstream » et leur articulation avec les modèles d'intégration. Car nous l'avons noté, les résistances ne se manifestent pas toujours en acte. Par ailleurs, ni la soumission en pratique, ni la soumission de principe, ne garantissent une intégration assurée (pour l'intégration structurelle notamment). Car parfois les parcours se heurtent à des résistances qui entravent le processus d'assimilation classique. C'est ce que décrit Djalil, étudiant en STAPS, confronté à une situation très contrainte et ce qu'il perçoit comme l'épreuve de la discrimination :

*Le CAPEPS j'y vais pas puisque c'était à l'époque de Claude ALLÈGRE. On était passé de 1500 postes à 380 postes, diminution des postes, très compliqués. Je te cache pas moi quand je voyais la liste, sans être méchant ou sans être le mec qui va dire « le racisme à tous les étages ». Je vois trois noms de boucaques et deux noms de blacks, je me dis de toute façon ce sera compliqué. J'ai été clair, avec mes profs, j'avais dit « j'y*

*vais pas ». Il y avait le responsable de la formation qui m'avait dit : « Pourquoi t'y vas pas. Faudrait tenter ». De toute façon quand tu vois une liste de 380 postes et tu vois trois noms à consonance que ce soit maghrébine ou black, je suis pas raciste du tout attention. [...] Avec un minimum d'une quinzaine de personnes, 15/20 qui passent... vas-y, va, fonce. Deux-trois noms tu... C'est pas possible, s'il y avait encore 1 500 postes j'y vais, il y en a que 380 sur 20 000 personnes, c'est compliqué. Merci au revoir (Djalil, chargé de mission service des sports, 35 ans, international futsal)*

Ces situations, perçues comme des contraintes et des injustices, sont susceptibles de motiver l'expression de colère, de révolte ou de résistances qui peuvent se traduire par une prise de distance par rapport au modèle d'intégration classique de l'assimilation. L'échec au sein du programme et la précarité qui en découle conduisent Ilyes à refuser de s'inscrire dans un autre programme malgré de nouvelles sollicitations :

*Ah j'ai Latif qui m'a appelé une fois pour faire Solocal, j'ai une deuxième fois Latif qui m'a appelé pour boulanger, non il m'a appelé pour Solocal, il m'a appelé pour une autre formation juste après LCL, je saurais plus vous dire c'est laquelle. Je crois que c'était le modèle médical ou je sais pas quoi ou aide-ména... aide à la personne, je crois que c'est ça. Il m'a appelé pour ça, j'ai dit non, il m'a appelé pour Solocal, j'ai dit non et après il y a Yazid R. qui m'a appelé pour boulanger et j'ai dit non. Et après il y a Yazid R. qui m'a appelé pour me demander s'il pouvait donner mes coordonnées à je sais pas qui, je dis : « Non, j'ai pas le temps, merci, ça va aller ». Je voulais pas.*

Désenchanté, Ilyes ne rompt pas avec l'injonction à la participation, mais l'exprime en empruntant une voie en marge de l'économie légitime (il travaille sans être déclaré). D'une certaine manière son parcours rappelle ainsi celui des dealers d'East-Harlem (Bourgeois, 1992). Car Ilyes se cherche en fait d'autres perspectives prenant la forme d'une insertion professionnelle ne nécessitant pas pour lui, les contorsions culturelles que lui demandaient les métiers bancaires. Il perçoit son éthos comme étant plus en conformité avec les exigences des métiers du bâtiment, dans lesquels il s'insère professionnellement durant les 4 années qui suivent son parcours au sein du dispositif *Déclics sportifs*. Bien que sans compétences spécifiques au départ, il y poursuit un parcours qui lui plaît et dans lequel il s'épanouit :

*Je suis rentré, je savais pas utiliser une visseuse, je suis ressorti responsable de chantier. Et j'étais avec un patron qui m'a toujours dit : « Ouvre ton entreprise, ouvre ton entreprise, t'as les capacités ».*

En attendant de créer son entreprise, Ilyes alterne les emplois précaires et non qualifiés, parfois avec un contrat de travail et beaucoup plus souvent sans (c'est même une permanence pour ses activités dans le bâtiment). C'est dans cette économie de subsistance qu'Ilyes trouve manifestement, des rétributions matérielles et une reconnaissance qu'il a rarement rencontrées ailleurs (dans ses précédentes activités professionnelles, comme dans son parcours scolaire). En ce sens, Ilyes se libère des contraintes associées à l'intégration culturelle dominante qui impose en fait l'adoption de ce que Bourgois qualifie de « culture bourgeoise » (Bourgois, 1992). Mais il ne se soustrait pas pour autant aux mécanismes de responsabilisation ni aux contraintes qui s'imposent à lui, et qui peuvent conduire à l'implosion : « *C'est dans l'écart entre les contraintes subies et l'appel, impossible à satisfaire, à devenir un sujet que réside en dernier ressort l'implosion de l'individu* » (Martuccelli, 2004, p.482). Ces contraintes, particulièrement importantes dans les contextes de précarité des QPV, imposent une redéfinition des projets et donc, des modes d'intégration permettant de répondre à la logique de dévolution qui « *rend l'individu, toujours et partout responsable, non pas de ce qu'il fait ou a fait, mais de tout ce qui lui arrive* » (Martuccelli, 2004, p.491).

Les orientations prises, puisent alors plutôt du côté de ce que Portes et Zhou qualifient de « *downward assimilation* » (Portes & Zhou, 1993), mais qui permettent en fait de préserver une activité professionnelle et des revenus minimums, d'assurer, en d'autres termes, une intégration dans l'espace de la « *centralité populaire* » (Collectif-Rosa-Bonheur, 2016). Qui permettent aussi d'accéder à une reconnaissance qui n'accompagne par toujours des formes d'intégration assurant « seulement », une relative protection matérielle.

## 5 Conclusion et perspectives

---

Les travaux pionniers s'intéressant à la question de l'intégration par le sport ont eu pour intérêt premier de démontrer la non-automaticité des effets des pratiques sportives (Falcoz & Koebel, 2005; Gasparini, 2008; Gasparini & Vieille Marchiset, 2008). Ils pointaient par ailleurs, la séparation nécessaire, à faire entre l'intégration *par* le sport et l'intégration *dans* le sport. Si nous souhaitons également insister sur ce point, ce n'est pas tout à fait dans les mêmes termes. Non pas que nous contestions la proposition (nous y souscrivons pleinement au contraire), mais que nos travaux nous conduisent à présenter d'autres raisons qui la justifient. Distinguer l'intégration *par* le sport de l'intégration *dans* le sport, c'est d'abord insister sur l'importance d'étudier les conditions d'intégration *dans* le sport. Car la sociologie des activités physiques s'est attachée depuis ses débuts, à faire la démonstration d'un inégal accès aux pratiques sportives. Ces enseignements prennent tout leur sens lorsque l'on prend les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour terrains d'enquêtes. Tandis que 8% de la population française y résident, les habitants de QPV ne constituent que 4% du contingent des licenciés des fédérations sportives. Les explications ne manquent pas. Les premières renvoient à des usages sociaux du corps et au poids des déterminismes de classe ou de genre (Boltanski, 1971; Lefèvre & Ohl, 2007; Louveau, 2006; Pociello, 1981). Sans en nier l'importance, c'est sur une autre forme de déterminisme que nous voulons insister : un déterminisme matériel. Car les QPV sont des territoires carencés dans bien des domaines, parmi lesquels l'offre d'activités physiques. Ces quartiers présentent des déficits infrastructurels et associatifs importants si on les compare aux moyennes nationales. Et lorsque l'on rapporte ce constat aux difficultés de mobilité spécifiques des populations de QPV (Juste et al., 2021), on comprend aisément pourquoi les conditions matérielles d'existence sont déterminantes, plus encore ici qu'ailleurs. L'accès aux activités physiques et donc l'intégration *dans* le sport présentent alors un caractère plus contingent et surtout plus dépendant de l'offre de proximité. On ne peut discuter des cultures sportives populaires et plus largement des cultures populaires, sans considérer cette dimension qui peut participer à expliquer par exemple leur relative univocité (Coulangeon, 2004; Lefèvre & Ohl, 2007). On ne peut penser l'engagement dans les pratiques comme le seul produit d'un goût sportif, fut-ce-t-il socialement construit. L'oublier est un luxe que ne peuvent s'offrir que celles et ceux qui disposent des ressources permettant d'élargir le périmètre (géographique et culturel) de leurs activités. Nos travaux invitent ainsi à considérer la matérialité des situations et son

influence différentielle (selon les ressources dont disposent les individus pour composer avec les contraintes), pour comprendre les processus d'intégration.

Considérer donc que l'intégration *par* le sport pose préalablement la question de l'intégration *dans* le sport, renvoie implicitement à une théorisation des processus d'intégration. Celui d'une intégration que nous avons qualifiée de *stratifiée* puisque c'est sur une première strate d'intégration que repose la (ou les) suivante(s). Cela s'observe pour les différents leviers de l'intégration que nous avons identifiés : la socialisation, l'acquisition de ressources et la configuration des liens sociaux.

Le caractère « séquentiel » et cumulatif de la relation entre intégration *dans* le sport et intégration *par* le sport, permet donc de mieux comprendre l'intégration *par* le sport, son caractère conditionnel et sa segmentation. Trois modèles types d'intégration émergent notamment.

Le premier s'approche du modèle classique de l'assimilation. Il est tendanciellement associé à des modes de pratique sportives institutionnalisés, portés par des dispositifs sociosportifs ou socioculturels et par certaines associations sportives traditionnelles (lorsque les conditions de pratique qui permettent sortir du quartier, géographiquement et surtout socialement). Cette propension à proposer des « voyages de classes »<sup>58</sup> tient au projet politique de l'institution et aux ressources dont elle dispose pour connecter les pratiquants à d'autres espaces sociaux que ceux du quartier. Le capital social des cadres de l'institution sportive est déterminant et notamment son caractère hétérophile, comme l'ont déjà montré de nombreux travaux (Charrier et al., 2015; Lapointe et al., 2012; Penin et al., 2022). Le niveau de structuration de l'association l'est aussi. Celui-ci est souvent associé à un projet sociosportif formalisé (comme c'est le cas pour les acteurs sociosportifs) ou au niveau de pratique dans les associations sportives traditionnelles. Cela ne signifie pas que toutes les associations sportives évoluant à un faible niveau dans la hiérarchie sportive soient peu structurées et faiblement dotées, mais que lorsque le niveau de pratique progresse, tendanciellement, le niveau de structuration également, comme le capital social qui en résulte et le supporte. Ces conditions favorisent un processus d'acculturation au modèle culturel dominant (qui se manifeste au moins en acte) et des ressources plus favorables à l'intégration structurelle par l'insertion professionnelle notamment.

Le second modèle d'intégration par le sport pourrait s'apparenter à celui de la « *downward assimilation* » (Portes & Zhou, 1993) : une intégration forte au sein du quartier, qui se manifeste

---

<sup>58</sup> La formule est empruntée à Nicolas Jounin (Jounin, 2014)

à la fois dans les dimensions culturelle (populaire) et structurelle (marquée par des difficultés d'accès à l'emploi). Les liens de participation élective homophiles sont renforcés, les liens de participation organique sont moins nombreux et moins « rentables », tournés davantage vers des activités professionnelles moins stables, moins gratifiantes (matériellement et symboliquement) et plus souvent orientés vers les économies de subsistance de la « *centralité populaire* » (Rosa Bonheur et al., 2017; Rosa Bonheur, 2017). Mais l'idée de déclassement associée au terme « *downward assimilation* », décrit mal ce que nous avons pu observer. Car même si ce modèle d'intégration ne permet pas véritablement d'ascension sociale, il favorise le maintien d'une position parmi les « *fractions stables des classes populaires* » (Lechien & Siblot, 2019). C'est en ce sens que nous parlons d'une « intégration populaire assurée ». Ces modes d'activités physiques entretiennent une diversité (relative) de liens sociaux et contrarient par exemple, un « *repli sur l'espace privé* » (Retière, 2003) voire une rupture cumulative des liens sociaux, en alimentant le « *capital d'autochtonie* » (Ibid.). Ce modèle d'intégration est le plus fréquemment associé à une intégration sportive dans les pratiques non institutionnalisées et les pratiques encadrées par des associations très ancrées localement (évoluant tendanciellement à des niveaux de pratique peu élevés), largement caractérisées par un puissant entre-soi.

Un troisième modèle, n'apparaît pas aussi clairement que les deux autres, mais mérite quelques mots pour les perspectives qu'il laisse entrevoir. Il est associé à une institutionnalisation progressive de modes de pratiques initialement hors cadre. C'est le cas des danses urbaines ou du Parkour lorsque ces disciplines se sont trouvées inscrites dans un processus de légitimation culturelle. En se développant, ces pratiques créent des liens plus diversifiés et plus propices aux « *actions instrumentales* », c'est-à-dire visant « *l'acquisition de ressources valorisées* » (Lin, 1995, p. 689). Les pratiquants investis dans ces conditions, en tirent profit. L'évolution de la légitimité culturelle des activités s'inscrit ainsi dans un autre modèle d'intégration qui insiste sur le caractère plastique des frontières culturelles. C'est ce que décrivent Alba et Nee, identifiant entre autres processus, celui du « *boundary shifting* » (Alba & Nee, 1997), c'est-à-dire un déplacement des frontières entre pratiques « *outsider* » ou « *insider* ». Alors, ce qui constitue au départ une pratique contre-culturelle que l'on pourrait même assimiler à une forme de « *réention culturelle réactive* » (Gans, 1962), développée souvent faute de trouver une place dans les structures traditionnelles, devient plutôt une « *innovation culturelle réactive* » qui n'est pas sans rappeler les stratégies déjà identifiées dans les travaux de Vieille-Marchiset et Coignet (Vieille Marchiset & Coignet, 2015). Ce dernier modèle illustre à la fois la complexité des processus d'intégration et leur caractère dynamique. Il situe aussi la problématique de

l'intégration comme particulièrement propice à l'étude de l'articulation des paradigmes individualiste, interactionniste et culturaliste.

Ainsi, la question ne nous semble plus de savoir *si* le sport produit des effets sur l'intégration, mais *comment* (ou à quelles conditions) et *sous quelle forme*. L'étude des processus pluriels d'intégration n'en est que plus complexe. Nous dirions donc que cela appelle au déploiement de travaux plus circonscrits à des segments choisis de l'intégration et/ou à quelques leviers spécifiquement identifiés<sup>59</sup> pour pouvoir préciser les dimensions et modalités des conditionnalités multiples. Ce n'est pas la posture que nous avons adoptée dans cette habilitation par laquelle nous souhaitons tenter une systématisation et prendre le risque de la théorisation plus globale. Notre travail produit peut-être alors un outil plutôt qu'un aboutissement. Paradoxalement c'est donc cette façon de faire qui nous ramène à une démarche plus située et donc à quelques pistes à emprunter.

Cette habilitation n'est qu'une étape et les manques qu'elle présente sont des perspectives que nous envisageons déjà pour la suite de nos travaux. Le premier registre de perspective est problématique (au sens qu'en donne Demazière et Dubar, c'est-à-dire comme une orientation du traitement), le second épistémologique.

Sur le plan problématique, nous souhaitons donc d'abord prêter plus attention aux caractéristiques individuelles pour mieux les articuler avec les processus que nous avons identifiés. Non que ce n'est pas été fait, mais la volonté de systématisation qui nous a guidé a probablement conduit à atténuer les singularités des profils. C'est par des catégories de publics que nous engagerons ce travail : les femmes, les fractions les plus précaires des classes populaires, et les publics racialisés. Ces choix tiennent notamment au fait que nous avons trop peu étudiées ces catégories de population, soit parce qu'elles étaient peu visibles sur nos terrains, soit parce que nous ne les avons pas suffisamment considérées.

En concentrant nos recherches sur la place des femmes dans les pratiques sportives en QPV, nous souhaitons d'abord porter une attention particulière à l'influence du genre dans les processus d'intégration. Par nos choix d'enquête, en entrant prioritairement par les espaces de pratique sportive (qu'ils soient spécifiquement dédiés ou qu'ils fassent l'objet d'un détournement d'usage), nous avons surtout vu ceux qui investissent ces terrains. Ceux et surtout celles qui en sont à l'écart sont devenus invisibles pour nous. C'est donc par d'autres stratégies

---

<sup>59</sup> C'est l'orientation que prend la thèse de Carla Polito (co-dirigée avec Williams Nuytens), centrée sur l'influence de la pratique sportive associative sur la fabrique de capital social puis son incidence sur l'intégration professionnelle.

de gain du terrain que nous procéderons, ciblées sur des catégories sociales et non seulement des territoires. Nous avons déjà identifié des dispositifs sportifs dans lesquels les femmes sont plus présentes (souvent parce que la pratique des femmes est un objectif prioritaire). Car nous n'avons que trop peu mobilisé le prisme du genre pour renseigner les problématiques d'intégration. Tout porte pourtant à croire que ces dynamiques se jouent différemment pour les hommes et les femmes : en QPV, garçons et filles ne connaissent pas la même réussite scolaire, les mêmes difficultés d'insertion professionnelle, n'investissent pas de la même manière l'espace public ni n'entretiennent le même rapport à la délinquance. Ils et elles ne rencontrent pas non plus les mêmes conditions d'accès aux pratiques sportives. Et bien qu'elles soient plus éloignées des activités physiques, elles connaissent de moins grandes difficultés d'intégration fonctionnelle. Quelles incidences peuvent alors avoir les activités physiques sur les processus d'intégration qu'elles rencontrent et sur les logiques de dominations qui les sous-tendent ? Quelles activités, sous quelles formes et conditions ? C'est encore en tentant de comprendre d'abord les conditions de l'intégration des femmes de QPV *dans* le sport, que nous étudierons les effets de l'intégration *par* le sport. Cette question se pose aussi pour les franges les plus précarisées des classes populaires. Nos précédentes enquêtes nous laissent penser qu'elles sont largement absentes des associations sportives traditionnelles, même lorsque celles-ci sont implantées au cœur du quartier. Ces fractions des classes populaires sont certainement les plus mal connues, les travaux ayant tendance à observer plus fréquemment du côté des publics plus « stabilisés » des classes populaires (Siblot et al., 2015). Les difficultés méthodologiques spécifiques à ce public participent certainement à l'expliquer. C'est donc par les institutions spécialisées dans l'accueil des publics les plus précarisés (clubs de prévention, dispositifs de droit commun, associations spécifiquement orientées vers ces publics) que nous tenterons de gagner le terrain. Notre connaissance du territoire et de ses acteurs constituera une aide précieuse et un levier à mobiliser pour gagner la confiance.

Enfin nous souhaitons nous saisir de la problématique de l'ethnisation des relations sociales dans le sport et au regard des problématiques d'intégration. À de nombreux égards nos observations de terrains nous y invitent : la population des territoires de nos travaux est massivement ethniciée, les expériences de terrain renvoyant à cette question, sous diverses formes, ont été très fréquentes. La littérature mobilisée dans cette habilitation nous y encourage également, tant la dimension est centrale dans les travaux sur l'intégration (la notion d'intégration est parfois même implicitement confondue avec la question de l'intégration des immigrés). Qui plus est, en France, très rares sont les travaux qui adoptent cette approche pour

l'étudier dans le cadre des pratiques sportives<sup>60</sup>. Autant de raisons qui nous conduiront à développer prochainement cette perspective. Nous aurions pu et peut-être même dû déjà le faire. Mais nous souhaitons d'abord être mieux assurés sur la problématique de l'intégration comme une étape incontournable avant d'embrasser cet objet d'étude qu'on ne peut pas prendre à la légère<sup>61</sup>. Les « clubs communautaires » que de premiers travaux ont commencé à étudier (Gasparini et Weiss), pourraient être extrêmement intéressants pour interroger les dynamiques d'intégration entre modèle classique de l'assimilation, « *intégration segmentée* » (Portes & Zhou, 1993) et « *réention culturelle réactive* » (Gans, 1962). Au sein du laboratoire, des ponts pourraient être posés avec des collègues déjà engagés sur des sujets connexes : les travaux de Stanislas Frenkiel portent sur les migrations sportives, d'Afrique du Nord notamment ; ceux de Gianni Marasa et Williams Nuytens, s'intéressent à la question de la radicalisation religieuse au prisme du lien social. Cette perspective pourrait tout à fait se prêter à la construction d'un projet pluridisciplinaires avec l'histoire et la psychologie sociale, autour de la question de l'influence des pratiques sportives sur la racialisation des relations sociales et la façon dont cela révèle et façonne les dynamiques d'intégration. Les récents travaux de Safi pointent des pistes intéressantes montrant par exemple comment la perception des discriminations évolue entre les différentes générations issues de l'immigration. Contrairement à ce que pourraient laisser penser les modèles classiques de l'intégration, les niveaux perçus de discrimination (associées par exemple à la couleur de peau) ne diminuent pas d'une génération à l'autre. Ils auraient même plutôt tendance à croître (Safi, 2023). C'est donc par une approche pluridisciplinaire que nous prévoyons la poursuite de ces recherches.

La perspective pluridisciplinaire fonde d'ailleurs le second registre de nos perspectives. La structuration de notre laboratoire s'y prête bien, de par la pluridisciplinarité incarnée par ses membres et le fait d'être rassemblés autour d'un programme scientifique fédérateur. C'est notamment avec l'histoire et la psychologie sociale que nous pensons ce projet. Nous pourrions avec l'histoire situer les processus d'intégration dans une perspective intergénérationnelle que quelques entretiens nous suggèrent. C'est aussi une piste suggérée par les travaux de Safi (Ibid.). Par l'apport de la psychologie, nous pourrions par ailleurs mieux comprendre comment s'articulent dans une relation dialogique, perception des discriminations (ethno-raciales

---

<sup>60</sup> Les travaux de Weiss et Gasparini, ont ouvert cette voie par l'étude des clubs communautaire (REF)

<sup>61</sup> Cela ne signifie pas que certains objets pourraient être « pris à la légère », mais que cet objet d'étude est particulièrement sensible, extrêmement chargé politiquement, difficile à traiter méthodologiquement (gain du terrain, contrôle des données RGPD, rareté des statistiques associées, complexité de la notion même.

notamment, mais pas seulement) et types d'intégration. Nous pourrions essayer de comprendre surtout comment la participation aux pratiques sportives peut conditionner cette relation.

Enfin, nous avons déjà commencé à suivre une autre piste pluridisciplinaire qui prend la forme d'une collaboration naissante, avec des collègues du CRIL (Centre de Recherches en Informatique de Lens, UMR8188), spécialisés en statistique et dans le domaine de l'intelligence artificielle. Nos premiers échanges concernent l'enquête par questionnaire que nous avons menée sur les arbitres avec Williams Nuytens. Les modèles d'analyse développés entendent fonctionner sur le principe d'algorithmes « intelligents », capable d'affiner leurs calculs à mesure qu'ils sont alimentés par de nouvelles données (*machine learning*). Ces modèles prétendent ainsi, affiner leur caractère prédictif et par extension, posent la question de la valeur, de la validité et de la portée de nos recherches. Il s'agit donc d'une approche pluridisciplinaire basée sur la complémentarité de nos compétences, visant à enrichir nos ressources analytiques. C'est dans cette veine que nous prévoyons également de travailler les données quantitatives produites dans le cadre du programme ELIPSIS. Et c'est à cette tâche que nous allons le plus rapidement nous atteler, pour compléter ce qui figure déjà dans le présent manuscrit.

À ces perspectives s'ajouteront assurément d'autres projets, imprévus, qui alimenteront la variété de ce parcours de chercheur et qui en seront aussi le sel. Mais, quels qu'ils soient, nous essaierons toujours de les maintenir bien en équilibre sur leurs deux jambes : l'ambition de comprendre et la perspective de portée sociale. S'inscrire à la fois dans la sociologie académique et la sociologie publique.

## Bibliographie

---

- Abdallah, M. H. (2000). « L'effet Zidane », ou le rêve éveillé de l'intégration par le sport. *Hommes & migrations*, 1226(1), 5-14. <https://doi.org/10.3406/homig.2000.3539>
- Aceti, M. (2009). Les loisirs des individus de provenance ethnique étrangère dans les quartiers populaires : Superflu, pratique compensatoire ou nouvelles configurations ? In *Des loisirs et des banlieues. Enquêtes sur l'occupation du temps libre dans les quartiers populaires* (p. 137-164). L'Harmattan.
- Alba, R. D., & Nee, V. (2003). *Remaking the American mainstream : Assimilation and contemporary immigration*. Harvard University Press.
- Alba, R., & Nee, V. (1997). Rethinking Assimilation Theory for a New Era of Immigration. *International Migration Review*, 31(4), 826. <https://doi.org/10.2307/2547416>
- Amossé, T. (2015). Portrait statistique des classes populaires contemporaines. *Savoir/Agir*, 34(4), 13. <https://doi.org/10.3917/sava.034.0013>
- Augustin, J.-P. (1993). Relégation urbaine et pratiques sportives. *Sciences de la société*, 30(1), 213-218. <https://doi.org/10.3406/sciso.1993.1130>
- Basson, J.-C. (2018). La fabrique des « bons petits gars » : Rugby éducatif et socialisation à la citoyenneté de la jeunesse populaire toulousaine. *Lien social et Politiques*, 80, 210-236. <https://doi.org/10.7202/1044117ar>
- Beaud, S., & Noiriel, G. (1990). Penser «l'intégration» des Immigrés. *Hommes & Migrations*, 1133(1), 43-53. <https://doi.org/10.3406/homig.1990.1487>
- Berger, P. L., & Luckmann, T. (1996). *La construction sociale de la réalité* (2e éd). A. Colin.
- Bergez, J.-L., & Cary, P. (2011). Violence et manque de reconnaissance dans le football amateur en milieu populaire : Entre logiques sportives et logiques sociales ? *Movement & Sport Sciences*, n° 72(1), 13. <https://doi.org/10.3917/sm.072.0013>
- Bertrand, J. (2008). Se préparer au métier de footballeur : Analyse d'une socialisation professionnelle : *Staps*, n° 82(4), 29-42. <https://doi.org/10.3917/sta.082.0029>
- Bertrand, J. (2011). La vocation au croisement des espaces de socialisation : Étude sociologique de la formation des footballeurs professionnels. *Sociétés contemporaines*, n°82(2), 85-106. <https://doi.org/10.3917/soco.082.0085>
- Bertrand, J. (2014). Entrer en formation par la « petite porte » : Les conditions sociales de l'apprentissage footballistique dans un club dominé. *Sciences sociales et sport*, 7(1), 167. <https://doi.org/10.3917/rsss.007.0167>
- Besnier, N., Brownell, S., & Carter, T. F. (2020). *L'anthropologie du sport : Corps, nations, migrations dans le monde contemporain*. Rue d'Ulm.

- Blau, P. M. (1960). A Theory of Social Integration. *American Journal of Sociology*, 65(6), 545-556.
- Blau, P. M. (2017). *Exchange and Power in Social Life* (1<sup>re</sup> éd.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203792643>
- Boltanski, L. (1971). Les usages sociaux du corps. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 26(1), 205-233. <https://doi.org/10.3406/ahess.1971.422470>
- Bourdieu, P. (1979). *La distinction : Critique sociale du jugement*. Éditions de Minuit.
- Bourdieu, P. (1986). L'illusion biographique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62(1), 69-72. <https://doi.org/10.3406/arss.1986.2317>
- Bourgois, P. (1992). Une nuit dans une « shooting gallery » [Enquête sur le commerce de la drogue à East Harlem] : Enquête sur le commerce de la drogue à East Harlem. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 94(1), 59-78. <https://doi.org/10.3406/arss.1992.3026>
- Burawoy, M. (2009). Pour la sociologie publique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 176-177(1), 121. <https://doi.org/10.3917/arss.176.0121>
- Callède, J.-P. (2002). Les politiques du sport en France : *L'Année sociologique*, Vol. 52(2), 437-457. <https://doi.org/10.3917/anso.022.0437>
- Calogirou, C. (2005). Réflexions autour des Cultures urbaines. *Journal des anthropologues*, 102-103, 263-282. <https://doi.org/10.4000/jda.1414>
- Cayouette-Remblière, J. (2015). De l'hétérogénéité des classes populaires (et de ce que l'on peut en faire). *Sociologie*, N°4, vol. 6. <https://journals.openedition.org/sociologie/2652>
- Charrier, D., Djaballah, M., Cometti, A., Parmantier, C., & Jourdan, J. (2012). Prévention, animation et insertion par le sport en zones urbaines sensibles : La reconstruction du processus historique des analyses. *Movement & Sport Sciences*, n° 78(4), 25. <https://doi.org/10.3917/sm.078.0025>
- Charrier, D., & Jourdan, J. (2015). Le sport comme levier éducatif dans les territoires urbains en difficulté : *Informations sociales*, n° 187(1), 58-65. <https://doi.org/10.3917/inso.187.0058>
- Charrier, D., Jourdan, J., & Vieille-Marchiset, G. (2015). Des missionnaires au bord de la rupture ? In *Clubs sportifs en banlieue. Des innovations sociales à l'épreuve du terrain*. Presses universitaires de Strasbourg.
- Coignet, B., & Vieille-Marchiset, G. (2010). Discriminations vécues et ancrage territorial dans les quartiers prioritaires en France : Le cas des clubs de football. *Hommes & migrations*, 1285, 134-146. <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.1189>

- Collectif-Rosa-Bonheur. (2016). Centralité populaire : Un concept pour comprendre pratiques et territorialités des classes populaires d'une ville périphérique. *SociologieS*. <https://doi.org/10.4000/sociologies.5534>
- Collet, B. (2006). Pour l'étude des « modes d'intégration » entre participation citoyenne et références culturelles. *Revue européenne des sciences sociales*, 44(135), 93-107.
- Colliot-Thélène, C. (2019). La notion de « communauté » chez Max Weber : Enjeux contemporains. *Cahiers de philosophie de l'université de Caen*, 56, 35-56. <https://doi.org/10.4000/cpuc.425>
- Coulangeon, P. (2004). Classes sociales, pratiques culturelles et styles de vie : Le modèle de la distinction est-il (vraiment) obsolète ? *Sociologie et sociétés*, 36(1), 59-85. <https://doi.org/10.7202/009582ar>
- Coulangeon, P. (2010). Les métamorphoses de la légitimité. Classes sociales et goût musical en France, 1973-2008. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 181-182(1-2), 88-105. <https://doi.org/10.3917/arss.181.0088>
- Coulangeon, P. (2018). The Impact of Participation in Extracurricular Activities on School Achievement of French Middle School Students : Human Capital and Cultural Capital Revisited. *Social Forces*, 97(1), 55-90. <https://doi.org/10.1093/sf/soy016>
- Coutras, J. (1997). À propos de la construction sexuée de l'espace urbain. *Cahiers du Genre*, 19(1), 77-94. <https://doi.org/10.3406/genre.1997.1023>
- Darmon, M. (2019). Analyser empiriquement un inobservable : Comment « attrape-t-on » une disposition ? : In *Culture et Société* (p. 107-137). Presses universitaires de Vincennes. <https://doi.org/10.3917/puv.depoi.2019.01.0107>
- Defrance, J. (1995). *Sociologie du sport*. La Découverte.
- Demazière, D. (2006). *Sociologie des chômeurs* : La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.demaz.2006.01>
- Demazière, D. (2013). Typologie et description. À propos de l'intelligibilité des expériences vécues. *Sociologie*, 4(3), 333. <https://doi.org/10.3917/socio.043.0333>
- Demazière, D., & Nuytens, W. (2018). Que faire avec des matériaux incertains ? Le cas d'une sociologie des violences dans le football amateur : *Staps*, n° 122(4), 31-44. <https://doi.org/10.3917/sta.122.0031>
- Dubet, F., & Duru-Bellat, M. (2004). Qu'est-ce qu'une école juste ? *Revue française de pédagogie*, 146(1), 105-114. <https://doi.org/10.3406/rfp.2004.3099>
- Dubet, F., & Martuccelli, D. (1998). *Dans quelle société vivons-nous ?* Seuil.

- Dulac, C. (1998). Lobbies sportifs et mandats municipaux : L'exemple de Grenoble de 1965 à 1995. *Les Annales de la recherche urbaine*, 79(1), 78-89. <https://doi.org/10.3406/aru.1998.2180>
- Durkheim, É. (2013). *Le suicide : Étude de sociologie*. PUF.
- Eitle, T. M., & Eitle, D. J. (2002). Race, Cultural Capital, and the Educational Effects of Participation in Sports. *Sociology of Education*, 75(2), 123. <https://doi.org/10.2307/3090288>
- Elias, N. (1973). *La civilisation des moeurs* (P. Kamnitzer, Trad.). Calmann-Levy.
- Elias, N., & Dunning, E. (2007). *Sport et civilisation : La violence maîtrisée*. Fayard.
- Falcoz, M., & Koebel, M. (Éds.). (2005). *Intégration par le sport : Représentations et réalités*. L'Harmattan.
- Faure, S., & Garcia, M.-C. (2008). Hip-Hop et politique de la ville : *Agora débats/jeunesses*, N° 49(3), 78-89. <https://doi.org/10.3917/agora.049.0078>
- Favell, A. (2015). Les métamorphoses de l'intégration : Dans une Europe sans frontières internes. *Idées économiques et sociales*, N° 179(1), 30-35. <https://doi.org/10.3917/idee.179.0030>
- Forté, L. (2006). Fondements sociaux de l'engagement sportif chez les jeunes athlètes de haut niveau. *Science & Motricité*, 59, 55-67. <https://doi.org/10.3917/sm.059.0055>
- Frickey, A. (2010). Les inégalités de parcours scolaires des enfants d'origine maghrébine résultent-elles de discriminations ? *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, 112, 21-37.
- Fridman, V., & Ollivier, M. (2004). Ouverture ostentatoire à la diversité et cosmopolitisme : Vers une nouvelle configuration discursive ? 1. *Sociologie et sociétés*, 36(1), 105-126. <https://doi.org/10.7202/009584ar>
- Gans, H. J. (1962). *The urban villagers : Group and class in the life of Italian-Americans* (Updated and expanded ed). Free Press ; Collier Macmillan Publishers.
- Gasparini, W. (2008). L'intégration par le sport : Genèse politique d'une croyance collective. *Sociétés contemporaines*, n° 69(1), 7-23. <https://doi.org/10.3917/soco.069.0007>
- Gasparini, W. (2010). Les champions des cités : Parcours migratoires et effets de quartier. *Hommes & migrations*, 1285, 108-123. <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.1186>
- Gasparini, W., & Knobé, S. (2005). Le salut par le sport ? : Effets et paradoxes d'une politique locale d'insertion. *Déviance et Société*, 29(4), 445. <https://doi.org/10.3917/ds.294.0445>
- Gasparini, W., & Vieille Marchiset, G. (2008). *Le sport dans les quartiers*. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.gasp.2008.01>

- Gasparini, W., & Weiss, P. (2008). La construction du regroupement sportif « communautaire » : L'exemple des clubs de football turcs en France et en Allemagne. *Sociétés contemporaines*, 69(1), 73. <https://doi.org/10.3917/soco.069.0073>
- Glaser, B. G., & Strauss, A. L. (1967). *The discovery of grounded theory : Strategies for qualitative research* (5. paperback print). Aldine Transaction.
- Goffman, E. (1968). *Asiles : Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*. Les Ed. de Minuit.
- Granovetter, M. S. (1973). The Strength of Weak Ties. *American Journal of Sociology*, 78(6), 1360-1380.
- Grignon, C., & Passeron, J.-C. (1989). *Le savant et le populaire : Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*. Gallimard : Seuil.
- Guérandel, C. (2017). Une nouvelle catégorie des politiques d'« intégration par le sport » : Les « filles de cités ». *Sciences sociales et sport*, 10(1), 79. <https://doi.org/10.3917/rsss.010.0079>
- Guével, M.-R., & Pommier, J. (2012). Recherche par les méthodes mixtes en santé publique : Enjeux et illustration : *Santé Publique*, Vol. 24(1), 23-38. <https://doi.org/10.3917/spub.121.0023>
- Haudenhuyse, R., Theeboom, M., & Nols, Z. (2013). Sports-based interventions for socially vulnerable youth : Towards well-defined interventions with easy-to-follow outcomes? *International Review for the Sociology of Sport*, 48(4), 471-484. <https://doi.org/10.1177/1012690212448002>
- Héritier, F. (1996). *Masculin/féminin*. O. Jacob.
- Hoggart, R. (1970). *La culture du pauvre : Étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*. Éd. de Minuit.
- Jamouille, P. (2009). *La débrouille des familles : Récits de vies traversées par les drogues et les conduites à risque* (2e éd). De Boeck.
- Javerlhac, S., Bodin, D., Huet, A., & Robène, L. (2011). Pouvoir et vouloir se former. Analyse d'une étape décisive dans le processus de reconversion des sportifs de haut niveau en France à travers l'étude comparée de l'escrime et du tennis de table : *L'Année sociologique*, Vol. 61(1), 173-199. <https://doi.org/10.3917/anso.111.0173>
- Joly, F., & Le Yondre, F. (2021). Sociologie du sport pour le développement : État de l'art anglo-saxon et projection en sociologie française : *Staps*, n° 134(4), 7-33. <https://doi.org/10.3917/sta.pr1.0011>
- Jounin, N. (2014). *Voyage de classes : Des étudiants de Seine-Saint-Denis enquêtent dans les beaux quartiers*. La Découverte.

- Julhe, S., & Honta, M. (2012). L'articulation travail-famille chez les conseillers techniques sportifs : Situations asymétriques entre hommes et femmes. *Sociologie*, 3(4), 341. <https://doi.org/10.3917/socio.034.0341>
- Juste, N., Meissonnier, J., & Richer, C. (2021). Mobilités quotidiennes des résidents des quartiers prioritaires en France : L'influence des unités urbaines. *Canadian Journal of Regional Science*, 43(2), 20-31. <https://doi.org/10.7202/1083290ar>
- Knobé, S. (2005). *Peut-on acquérir le goût de l'effort ? L'exemple de Strasbourg en matière d'insertion sociale par le sport* (p. 171-185).
- Koebel, M. (2010). L'intégration par le sport : Une croyance durable. *Empan*, 79(3), 28. <https://doi.org/10.3917/empa.079.0028>
- Koebel, M. (2011). Le sport, enjeu identitaire dans l'espace politique local. *Savoir/Agir*, 15(1), 39. <https://doi.org/10.3917/sava.015.0039>
- Laberge, S. (2002). Sports et activités physiques : Modes d'aliénation et pratiques émancipatoires. *Sociologie et sociétés*, 27(1), 53-74. <https://doi.org/10.7202/001398ar>
- Lahire, B. (1998). *L'homme pluriel : Les ressorts de l'action*. Nathan.
- Landecker, W. S. (1951). Types of Integration and Their Measurement. *American Journal of Sociology*, 56(4), 332-340. <https://doi.org/10.1086/220757>
- Lapointe, L., Laberge, S., & Dusseault, M. (2012). *Comment l'intervention psychosociale dans le sport peut-elle développer des habiletés de vie chez des jeunes de milieu multiethnique moins bien nanti ? | Revue phénEPS / PHEnex Journal*. <https://ojs.acadiau.ca/index.php/phenex/article/view/1452>
- Lazarsfeld, P. F., Jahoda, M., & Zeisel, H. (1981). *Les Chômeurs de Marienthal*. Les Editions de Minuit.
- Le Yondre, F. (2012). Des corps incertains : Redynamisation des chômeurs par le sport. *Le sociographe*, n° 38(2), 83. <https://doi.org/10.3917/graph.038.0083>
- Le Yondre, F. (2016). L'insertion par le sport : *Croyances à déconstruire et savoirs à formaliser : Les Cahiers du Développement Social Urbain*, N° 63(1), 17-20. <https://doi.org/10.3917/cdsu.063.0017>
- Le Yondre, F., & Javerlhiac, S. (2010). La pratique sportive face au déclassement social du chômeur : Se reconstruire dans le projet ou se retrouver dans l'instant. *Movement & Sport Sciences*, n° 69(1), 57. <https://doi.org/10.3917/sm.069.0057>
- Lechien, M.-H., & Siblot, Y. (2019). « Eux/nous/ils » ? Sociabilités et contacts sociaux en milieu populaire. *Sociologie*, N° 1, vol. 10. <https://journals.openedition.org/sociologie/4749>

- Lefèvre, B., & Ohl, F. (2007). Les choix des pratiques physiques et sportives des Français : Omnivorité, univorité et dissonances. *Science & Motricité*, 62, 81-90. <https://doi.org/10.3917/sm.062.0081>
- Lin, N. (1995). Les ressources sociales : Une théorie du capital social. *Revue Française de Sociologie*, 36(4), Article 4. <https://doi.org/10.2307/3322451>
- Louveau, C. (2004). Sexuation du travail sportif et construction sociale de la féminité : *Cahiers du Genre*, n° 36(1), 163-183. <https://doi.org/10.3917/cdge.036.0163>
- Louveau, C. (2006). Inégalité sur la ligne de départ : Femmes, origines sociales et conquête du sport. *Clio*, 23, 119-143. <https://doi.org/10.4000/clio.1877>
- Löwy, I. (2006). *L'emprise du genre : Masculinité, féminité, inégalité*. Dispute.
- Marchetti, D., Rasera, F., Schotte, M., & Souanef, K. (2015). Les enjeux sociaux des classements sportifs. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 209(4), 4. <https://doi.org/10.3917/arss.209.0004>
- Martuccelli, D. (2004). Figures de la domination : *Revue française de sociologie*, Vol. 45(3), 469-497. <https://doi.org/10.3917/rfs.453.0469>
- Mauger, G. (1991). Enquêter en milieu populaire. *Genèses*, 6(1), 125-143. <https://doi.org/10.3406/genes.1991.1096>
- Mauger, G. (2001). Précarisation et nouvelles formes d'encadrement des classes populaires. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 136-137(1), 3. <https://doi.org/10.3917/arss.136.0003>
- Mauger, G., & Pouly, M.-P. (2019). Enquêter en milieu populaire. Une étude des échanges symboliques entre classes sociales. *Sociologie*, 10(1), 37-54. Cairn.info.
- Mennesson, C. (2005). *Être une femme dans le monde des hommes : Socialisation sportive et construction du genre*. Harmattan.
- Mennesson, C. (2011). Socialisation familiale et investissement des filles et des garçons dans les pratiques culturelles et sportives associatives : *Réseaux*, n° 168-169(4), 87-110. <https://doi.org/10.3917/res.168.0087>
- Mennesson, C., & Julhe, S. (2012). L'art (tout) contre le sport ? : La socialisation culturelle des enfants des milieux favorisés. *Politix*, n° 99(3), 109. <https://doi.org/10.3917/pox.099.0109>
- Mignon, P. (2000). Sport, insertion, intégration. *Hommes & migrations*, 1226(1), 15-26. <https://doi.org/10.3406/homig.2000.3540>
- Mills, C. W. (1968). *L'imagination sociologique*. François Maspero. <https://books.google.fr/books?id=ZQEZYAEACAAJ>

- Misset, S., & Siblot, Y. (2019). « Donner de son temps » pour ne pas être des « assistés ». Bénévolat associatif et rapports à la politique au sein de ménages stables des classes populaires. *Sociologie*, 10(1), 73-89.
- Moignard, B. (2007). Le collège comme espace de structuration des bandes d'adolescents dans les quartiers populaires : Le poids de la ségrégation scolaire. *Revue française de pédagogie*, 158, 31-42. <https://doi.org/10.4000/rfp.374>
- Nols, Z., Haudenhuyse, R., & Theeboom, M. (2017). Urban Sport-for-Development Initiatives and Young People in Socially Vulnerable Situations : Investigating the 'Deficit Model'. *Social Inclusion*, 5(2), 210-222. <https://doi.org/10.17645/si.v5i2.881>
- Nuytens, W., & Penin, N. (2010). L'inégale distribution des violences dans le sport des amateurs : Pourquoi là plus qu'ailleurs ? *Movement & Sport Sciences*, n° 71(3), 49. <https://doi.org/10.3917/sm.071.0049>
- Oualhaci, A. (2019). Enfiler les gants de la respectabilité : Accumulation et usages du capital culturel dans les quartiers populaires (France/États-Unis). *Actes de la recherche en sciences sociales*, N°228(3), 56. <https://doi.org/10.3917/arss.228.0056>
- Pasquali, P., & Schwartz, O. (2016). *La culture du pauvre* : Un classique revisité : Hoggart, les classes populaires et la mobilité sociale. *Politix*, n° 114(2), 21. <https://doi.org/10.3917/pox.114.0021>
- Paugam, S. (2006). L'épreuve du chômage : Une rupture cumulative des liens sociaux? *Revue européenne des sciences sociales*, XLIV-135, 11-27. <https://doi.org/10.4000/ress.248>
- Paugam, S. (2008). *Le lien social*. PUF.
- Paugam, S. (2017). S'attacher à la société Durkheim et la théorie des liens sociaux: *Revue internationale de philosophie*, n° 280(2), Article 2. <https://doi.org/10.3917/rip.280.0089>
- Paugam, S. (2019). Des individus inégalement attachés à la société : *Humanisme*, N° 322(1), 72-75. <https://doi.org/10.3917/huma.322.0072>
- Paugam, S. (2023). *L'attachement social : Formes et fondements de la solidarité humaine*. Éditions du Seuil.
- Penin, N. (2004). « L'amour du risque ». Modes d'engagements féminins dans les pratiques sportives à risques. *Staps*, 66(4), 195-207.
- Penin, N. (2012). *Les sports à risque : Sociologie du risque, de l'engagement et du genre*. Artois presses université.
- Penin, N., Sallé, L., & Charissou, L. (2022). *Maîtriser les rebonds du ballon sur des terrains inconnus. Évaluation des dynamiques d'essaimage de l'association Rebonds!* (p. 113). Atelier Sherpas (URéPSSS), association *Rebonds!*

- Pétonnet, C. (1982). L'Observation flottante. L'exemple d'un cimetière parisien. *L'Homme*, 22(4), 37-47. <https://doi.org/10.3406/hom.1982.368323>
- Pinçon, M., & Pinçon-Charlot, M. (1989). *Dans les beaux quartiers*. Seuil.
- Pinçon, M., & Pinçon-Charlot, M. (2007). *Les ghettos du Gotha : Comment la bourgeoisie défend ses espaces*. Seuil.
- Pochon, S. (2021). *Derrière la grande porte : Une année à Henri-IV*. Éditions du Détour.
- Pociello, C. (1981). *Sports et société : Approche socio-culturelle des pratiques*. Vigot.
- Portes, A., & Zhou, M. (1993). The New Second Generation : Segmented Assimilation and Its Variants. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 530, 74-96.
- Prévitali, C., Coignet, B., & Vieille Marchiset, G. (2014). Le parkour : Approche ethnographique de communautés juvéniles de loisirs dans la ville: *Agora débats/jeunesses*, N° 68(3), 85-97. <https://doi.org/10.3917/agora.068.0085>
- Prévitali, C., Coignet, B., & Vieille Marchiset, G. (2015). L'éducation par le sport. Un essai de délimitation à travers l'appel à projet Fais-nous rêver en France: *Revue du MAUSS*, n° 46(2), 262-278. <https://doi.org/10.3917/rdm.046.0262>
- Raibaud, Y. (2022). Genre, urbanité et pratiques sportives. Une étude des espaces du temps libre à Bordeaux et Genève : *Sciences sociales et sport*, N° 20(2), 15-35. <https://doi.org/10.3917/rsss.020.0015>
- Renahy, N. (2010). *Les gars du coin : Enquête sur une jeunesse rurale*. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.renah.2010.01>
- Retière, J.-N. (2003). Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire. *Politix*, 16(63), 121-143. <https://doi.org/10.3406/polix.2003.1295>
- Rhein, C. (2002). Intégration sociale, intégration spatiale. *L'Espace géographique*, 31(3), 193-207. <https://doi.org/10.3917/eg.313.0193>
- Roché, S. (2005). Plus de sport, plus de délinquance chez les jeunes. *Recherches et Prévisions*, 82(1), 100-108. <https://doi.org/10.3406/caf.2005.2189>
- Rosa Bonheur, C., Bory, A., Calderon, J.-A., Cohen, V., Mortain, B., Muller, S., Verdière, J., & Vignal, C. (2017). Les garages à ciel ouvert : Configurations sociales et spatiales d'un travail informel. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 216-217(1), 80. <https://doi.org/10.3917/arss.216.0080>
- Rosa Bonheur, C. (2017). Des « inactives » très productives. Le travail de subsistance des femmes de classes populaires. *Tracés*, 32, 91-110. <https://doi.org/10.4000/traces.6862>
- Safi, M. (2011). Penser l'intégration des immigrés : Les enseignements de la sociologie américaine. *Sociologie*, 2(2), Article 2. <https://doi.org/10.3917/socio.022.0149>

- Safi, M. (2023). Immigration theory between assimilation and discrimination. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 1-30. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2023.2207250>
- Sauvadet, T. (2005). Causes et conséquences de la recherche de « capital guerrier » chez les jeunes de la cité. *Déviance et Société*, 29(2), 113. <https://doi.org/10.3917/ds.292.0113>
- Sayad, A. (1994). Qu'est-ce que l'intégration ? *Hommes & migrations*, 1182(1), 8-14. <https://doi.org/10.3406/homig.1994.2341>
- Schnapper, D. (1991). *La France de l'intégration : Sociologie de la nation en 1990*. Gallimard.
- Schnapper, D. (2003). La sociologie : Vocation et engagement intellectuel. *Revue européenne des sciences sociales*, XLI-125, Article XLI-125. <https://doi.org/10.4000/ress.566>
- Schnapper, D. (2007). *Qu'est-ce que l'intégration ?* Gallimard.
- Schnapper, D. (2010). Par-delà la burka : Les politiques d'intégration. *Études*, Tom 413(11), 461-472. <https://doi.org/10.3917/etu.4135.0461>
- Schotté, M. (2002). Réussite sportive et idéologie du don. Les déterminants sociaux de la « domination » des coureurs marocains dans l'athlétisme français (1980-2000) : *Staps*, no 57(1), 21-37. <https://doi.org/10.3917/sta.057.0021>
- Schotté, M. (2012). *La construction du talent : Sociologie de la domination des coureurs marocains*. Raisons d'agir.
- Schwartz, O. (1990). *Le monde privé des ouvriers : Hommes et femmes du Nord* (1re éd). Presses universitaires de France.
- Siblot, Y. (2005). Les rapports quotidiens des classes populaires aux administrations : Analyse d'un sens pratique du service public. *Sociétés contemporaines*, 58(2), 85. <https://doi.org/10.3917/soco.058.0085>
- Siblot, Y., Cartier, M., Coutant, I., Masclet, O., & Renahy, N. (2015). *Sociologie des classes populaires contemporaines*. Armand Colin.
- Simard, S., Laberge, S., & Dusseault, M. (2014, septembre 1). Empowerment revisited : How social work integrated into a sports programme can make a difference. *Journal of Sport for Development*. <https://jsfd.org/2014/09/01/empowerment-revisited-how-social-work-integrated-into-a-sports-programme-can-make-a-difference/>
- Sport et innovation sociale des associations sportives en mouvement dans les quartiers populaires*. (2013). L'Harmattan.
- Tatu-Colasseau, A., & Vieille Marchiset, G. (2010). Comment devient-on dirigeante d'une association sportive locale ? Des processus de transmission à l'œuvre en lien avec les rapports sociaux de sexe : *Staps*, n° 90(4), 75-92. <https://doi.org/10.3917/sta.090.0075>

- Thibault Lévesque, J., Molgat, M., & Moreau, N. (2018). L'intervention en contexte de sport auprès des jeunes : La place du rite de passage dans le programme DesÉquilibres. *Canadian Social Work Review*, 34(2), 229-251. <https://doi.org/10.7202/1042890ar>
- Thomas, W. I., & Znaniecki, F. (1998). *Le paysan polonais en Europe et en Amérique. Récit de vie d'un migrant (Chicago 1919)* (Nathan).
- Thyssen, G., & Depaepe, M. (2012). Essor et déclin d'une école de plein air : Le Centre Dupré de Roubaix (vers 1921-1978). *Revue du Nord*, 397(4), 947. <https://doi.org/10.3917/rdn.397.0947>
- Travert, M. (2003). *L'envers du stade : Le football, la cité et l'école*. L'Harmattan.
- Van Zanten, A. (2001). *L'école de la périphérie : Scolarité et ségrégation en banlieue* (1re éd). Presses universitaires de France.
- Van Zanten, A. (2012). *L'école de la périphérie*. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.vanza.2012.01>
- Vieille Marchiset, G. (2007). La construction sociale des espaces sportifs ouverts dans la ville : Enjeux politiques et liens sociaux en question. *L'Homme et la société*, 165-166(3), 141. <https://doi.org/10.3917/lhs.165.0141>
- Vieille Marchiset, G. (2015). Loisirs sportifs et innovations sociales dans les quartiers populaires: *Informations sociales*, n° 187(1), 25-32. <https://doi.org/10.3917/inso.187.0025>
- Vieille Marchiset, G., & Coignet, B. (2014). La sociologie de l'innovation au service d'une recherche-action. L'exemple des clubs sportifs dans les quartiers populaires français. *Cahiers de recherche sociologique*, 53, 167-194. <https://doi.org/10.7202/1023195ar>
- Vieille Marchiset, G., & Coignet, B. (Éds.). (2015). *Clubs sportifs en banlieue : Des innovations sociales à l'épreuve du terrain*. Presses Univ. de Strasbourg.
- Vieille Marchiset, G., & Gasparini, W. (2010). Les loisirs sportifs dans les quartiers populaires : Modalités de pratiques et rapports au corps: *Staps*, n° 87(1), 93-107. <https://doi.org/10.3917/sta.087.0093>
- Whitley, M. A., Massey, W. V., Camiré, M., Boutet, M., & Borbee, A. (2019). Sport-based youth development interventions in the United States : A systematic review. *BMC Public Health*, 19(1), 89. <https://doi.org/10.1186/s12889-019-6387-z>
- Whyte, W. F. (2007). *Street corner society : La structure sociale d'un quartier italo-américain*. La Découverte.
- Wieviorka, M. (2008). L'intégration : Un concept en difficulté. *Cahiers internationaux de sociologie*, 125(2), 221. <https://doi.org/10.3917/cis.125.0221>



## Annexes

---

### Annexe 1. Documents et rapports

---

Nous avons contribué à ces différents supports et rapports d'activités en lien avec les différents programmes de recherche et leurs partenaires :

Programme Rebonds !

Piloté par l'Avise en lien avec l'ANCT

- *Quartiers prioritaires de la politique de la ville. Évaluer l'impact social des activités menées dans les QPV par les entreprises de l'ESS. Guide méthodologique. « Cas d'étude », p. 22-23.*

Programme Impact social par le sport

- *Impact social par le sport, une démarche de structuration en sociosport (travaux réalisés en 2022).*

<https://guides.prnsi.creps-pdl.fr/sport-inclusion-sociale/wp-content/uploads/2023/06/ISS-Bilan-des-travaux-2022-2.pdf>

- *Synthèse des journées nationales d'études et de formation en sociosport (Nantes, 8-9 décembre 2022)*

<https://guides.prnsi.creps-pdl.fr/sport-inclusion-sociale/wp-content/uploads/2023/06/ISS-Bilan-des-travaux-2022-2.pdf>

Participation à l'association *La chance aux enfants*, responsable de l'axe Impact

Support de cadrage des objectifs, moyens et pistes pour le projet Paris 2024 de l'association

La chance aux enfants :

<https://app.genial.ly/editor/630cb1f77e26a90011f7fc1d>

## Annexe 2. Tableau caractéristiques entretiens

### Collectivités publiques

<i>Prénom</i>	<i>Âge</i>	<i>Profession</i>	<i>Diplôme</i>	<i>Rapport au sport</i>
Ahmed B.	50 ans	Régisseur de salle		Footballeur occasionnel
Aline G.	44 ans	Responsable centres sociaux municipaux	Master AES	Pratique multisport occasionnelle
Amandine M.	44 ans	Directrice service jeunesse	DUT anim. socioculturelle	Pas de pratique sportive
Céline D.		Responsable politique de la ville d'une commune	Master sc. politiques	Pratique multisport occasionnelle
Dorian C.	36 ans	Délégué du préfet	Master mathématique	Pratique multisport occasionnelle
Florine H.	22 ans	Stagiaire chargée de projet interservices	Master droit	Fitness
Grégoire B.	51 ans	Directeur adjoint sécurité municipale	Maîtrise droit	Pratique multisport occasionnelle
Halim H.	39 ans	Régisseur de salle	Bac professionnel	Footballeur amateur, éducateur sportif et dirigeant administratif
Jean-Marc D.	52 ans	Dir. service des sports	Éducateur spécialisé	Multisport amateur
Julie E.	41 ans	Responsable installations sportives	Master STAPS	GRS
Khaïssa L.	43 ans	Responsable des services d'une commune	Licence AES	Pas de pratique sportive
Marie-Jeanne V.	51 ans	Déléguée du préfet		Course à pied
Patricia G.	55 ans	Consultante ingénierie territoriale	Master Sc. éco et sociales	Pratique multisport occasionnelle
Roger M.	57 ans	Directeur général adjoint d'une commune	Master Sc. éco et sociales	Pratique multisport occasionnelle

### Centres sociaux

<i>Prénom</i>	<i>Âge</i>	<i>Profession</i>	<i>Diplôme</i>	<i>Rapport au sport</i>
Delphine X.	51 ans	Éducatrice	Licence lettres modernes	
Jean-Christophe A.	51 ans	Directeur centre social	Éducateur spécialisé	Pratique occasionnelle
Miloudi B.	33 ans	Éducateur	Bac	A pratiqué la boxe

Nadir X.	48 ans	Éducateur	Éducateur spécialisé	A pratiqué le football, éducateur sportif bénévole
Nathalie D.	54 ans	Directrice centre social	Maîtrise sc. de l'éducation	Pas de pratique sportive

### *Clubs de prévention*

<i>Prénom</i>	<i>Âge</i>	<i>Profession</i>	<i>Diplôme</i>	<i>Rapport au sport</i>
Bilel B.	48 ans	Éducateur spécialisé	Éducateur spécialisé	A pratiqué le football et la boxe
Grégory S.	47 ans	Éducateur spécialisé	Éducateur spécialisé	Footballeur amateur, éducateur sportif bénévole
Mouloud L.	49 ans	Directeur	Maîtrise amén. territoire	A pratiqué le badminton

### *Associations*

<i>Prénom</i>	<i>Âge</i>	<i>Profession</i>	<i>Diplôme</i>	<i>Rapport au sport</i>
Abou D.	43 ans	Sans emploi	Bac	Football, président association sportive
Amanda M.	43 ans	Dirigeante ESS – éducatrice sportive	BPJEPS	Fitness
Armand L.	47 ans	Directeur salarié association sportive	Bac	Football
Armelle M.	38 ans	Directeur salarié association sportive multisport	Licence	Pole dance
Dany D.	31 ans	Responsable opérationnel régional	Master santé publique	Basket-ball
Djaouad B.	53 ans	Directeur salarié, association accès à l'emploi		Pas de pratique sportive
Eduardo D.	33 ans	Chargé de recherche association sociosportive	Doctorat sociologie	Football
Françoise S.	54 ans	Éducatrice sportive spécialisée	Licence STAPS	Gymnastiques
Jean S.	35 ans	Directeur salarié association sociosportive	Master STAPS	Rugby
Jean-François M.	29 ans	Responsable opérationnel régional	Diplôme arts visuels	
Patrick V.	43 ans	Chargé de mission maison des associations	BPJEPS – DU administration	Basket-ball

Selim D.	44 ans	Salarié association sociosportive	Master STAPS	Rugby
Sylvie C.	36 ans	Directrice association ESS - mode	École de mode	Course à pied
Victor M.	43 ans	Directeur salarié association sportive	Maîtrise STAPS	Boxe, escalade
Yann M.	42 ans	Directeur régional salarié association sociosportive	Master infocom	
Yvon S.	68 ans	Président association sportive (enseignant retraité)	Licence	Boxe

***Pratiquant.e.s d'activités physiques***

<i>Prénom</i>	<i>Âge</i>	<i>Profession</i>	<i>Diplôme</i>	<i>Rapport au sport</i>
Akim L.	19 ans	Sans emploi	Bac professionnel	Football hors institutions
Amine L.	24 ans	Employé téléphonie	Bac professionnel	Boxe hors institutions, dispositif sociosportif
Anton A.	15 ans	Seconde générale		Rugby, dispositif sociosportif
Aria A.	20 ans	Assistante maternelle	CAP petite enfance	Rugby, dispositif sociosportif
Arthur T.	40 ans	Consultant médias	Master école de commerce	Médaillé olympique, cyclisme
Boualem B.	66 ans	Agent municipal, service espaces verts		Footballeur amateur, D2
Damien C.	40 ans	Employé municipal, service jeunesse	Licence STAPS	Footballeur professionnel, D1
Daouda C.	35 ans	Propriétaire de restaurant	Bac	Footballeur professionnel, D3
Djalil H.	35 ans	Chargé de mission service des sports	Licence STAPS	International Futsal
Djamel B.	35 ans	Éducateur sportif	BPJEPS	Football hors institutions
Djibril S.	35 ans	Coach sportif, chef d'entreprise	Bac	Boxeur médaillé olympique
Edouard C.	62 ans	Secrétaire général club de football professionnel	Bac	Footballeur professionnel, D2
Elyne E.	15 ans	3 <sup>ème</sup>		Rugby, dispositif sociosportif

Gabriel	23 ans	Mécanicien	CAP	Rugby, dispositif sociosportif
Gael C.	82 ans	Concessionnaire poids lourds	CAP comptabilité	Footballeur professionnel, D1
Habib L.	36 ans	Responsable régional salarié association sociosportive	CAP - BPJEPS	Parkour
Idriss M.	37 ans	Employé municipal, service animation	Bac	Footballeur professionnel, D1
Ilyes T.	25 ans	Employé nettoyage industriel	CAP	Parkour hors institutions, dispositif sociosportif
Jean-Christophe L.	69 ans	Entraîneur de football professionnel	Brevet d'études	Footballeur professionnel, D1
Joao O.	60 ans	Ouvrier, manutentionnaire	Certificat d'études	Footballeur professionnel, D2
Jorge O.	64 ans	Ouvrier, magasinier	Certificat d'études	Footballeur professionnel, D2
Jules Z.	82 ans	Chef d'entreprise	Prothésiste dentaire	Footballeur professionnel, D1
Kamel M.	32 ans	Éducateur sportif au service des sport	BPJEPS	Footballeur amateur
Lamine D.	36 ans	Régisseur de stage / éducateur sportif	BPJEPS	Footballeur professionnel, D2
Layad M.	27 ans	Artisan	BTS maintenance	Rugby, dispositif sociosportif
Lola L.	23 ans	Licence 3 STAPS		Rugby, dispositif sociosportif
Maman d'Aria		Aucun diplôme	Sans emploi	Pas de pratique sportive, dispositif sociosportif
Martin M.	38 ans	Cadre assurance	Licence CNAM	International athlétisme (médaillé championnats europe)
Marwann E.	28 ans	Salariée ESS	Licence STAPS	Ceinture européenne boxe professionnelle
Medhi M.	17 ans	CAP menuiserie		Rugby, dispositif sociosportif
Nordine K.	40 ans	Responsable pôles jeunesse	Licence LEA	Danse hiphop hors institutions
Paul M.	81 ans	Entraîneur de football professionnel	CAP mécanique	Footballeur professionnel, D1

Salima B.	28 ans	Escrimeuse	Bac	Internationale escrime, dispositif sociosportif
Slimane B.	23 ans	Intérimaire	Bac professionnel	Pratique occasionnelle hors institutions
Solène S.	21 ans	Directrice adjointe supérette		Rugby, dispositif sociosportif
Yazid R.	24 ans	Courtier en prêts bancaires	Bac technologique	Football, dispositif sociosportif
Zied R.	23 ans	Conseiller bancaire	Bac	Football, dispositif sociosportif

***Fonctionnaire de police***

<i>Prénom</i>	<i>Âge</i>	<i>Profession</i>	<i>Diplôme</i>	<i>Rapport au sport</i>
Stéphane	36 ans	Capitaine de police	Master droit	Cyclisme, sports de combat

### **Annexe 3. Lieux d'observation (Roubaix)**

---

#### ***Terrains de sport***

Citystade rue de Naples (pratique hors-cadre)

Salle Alma (pratique associative football, pratique associative boxe, hors créneau)

Plateau EPS Alma (pratique hors-cadre, manifestations festives)

Stade Avelghem / Stade Barbe d'or

Parc des sports (pratique associative football, pratique hors-cadre)

Salle Brossolette (pratique associative basket-ball)

#### ***Espaces détournés pour la pratique***

Eurotéléport

Parc du Brondeloire (Parkour, football)

La freech (pratique associative Parkour)

Aire de jeu square Catteau

#### ***Lieux publics***

Rue de l'Epeule

Quartier Alma

Quartier Fosse aux chênes

Place de la mairie

#### ***Événements***

Place de la mairie (feu d'artifice 14 juillet, mapping, mariages)

Pouss cup' (tournoi de football)

Marché de l'Alma

Marché de l'Epeule

Galas boxe (salle Watremez)

#### ***Observations participantes***

Roubaix sport pass (athlétisme, musculation, yoga, Pilate)

Rue de l'Épeule, rue de l'Alma (Matches Coupe d'Afrique des Nations juillet 2019)

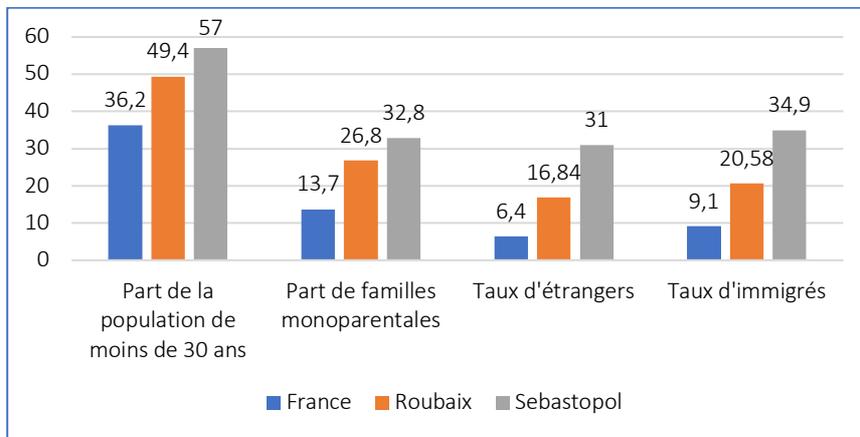
Déplacement avec club de boxe

Création du campus insertion sport

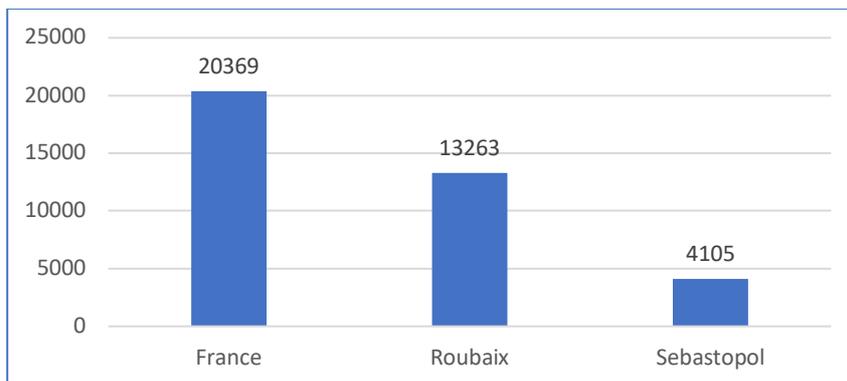
Réunions OMS

Soirées pôles jeunesse

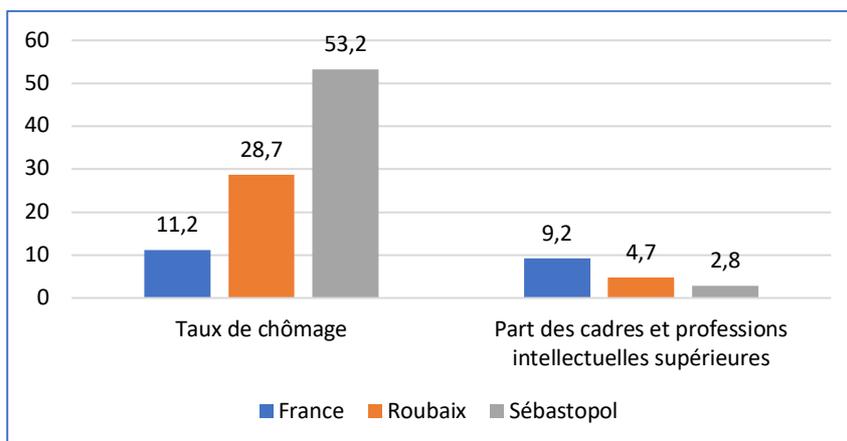
## Annexe 4. Graphiques caractérisation Roubaix / Sébastopol



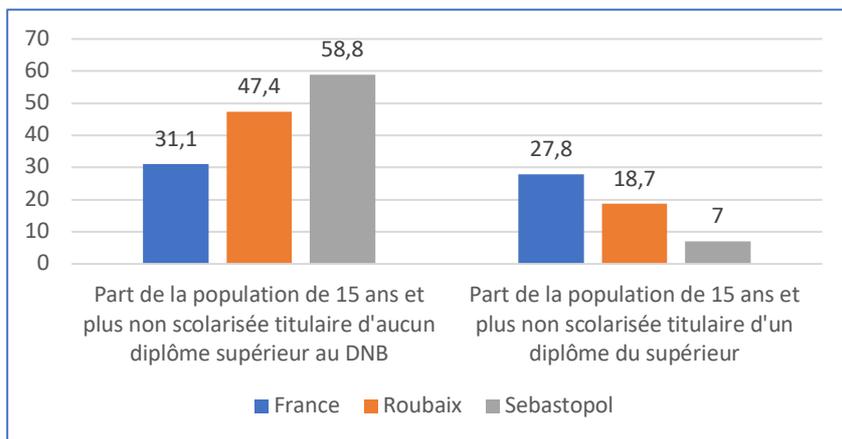
Éléments de caractérisation démographique (INSEE, 2017)



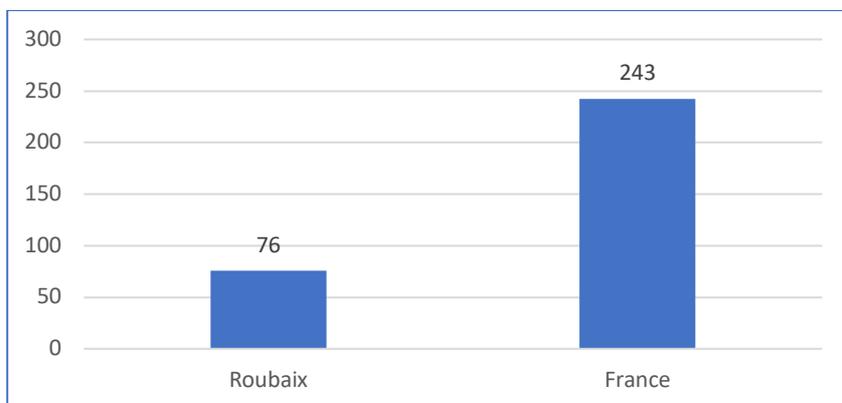
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (INSEE, 2017)



Chômage / Part des cadres (INSEE, 2017)



Niveau de diplôme (INSEE, 2017)



Nombre de licences sportives / 1000 habitants (INSEE, 2017)